

Inter Faculty, 3 (2012): 123–368

<https://journal.hass.tsukuba.ac.jp/interfaculty/article/view/49>

DOI: 10.15068/00000464

Published: March 30, 2012

Research Forum

Transdisciplinary Joint Seminar Studies: Conflits et Interprétations

Saburo AOKI, France DHORNE, Daniel LEBAUD, Arthur JOYEUX, Toshihiro KOKUBU, Takeshi KUBOTA, Motoyuki MIYAGAWA, Yurina YAMAGUCHI, Aurélie LEBAUD, Armelle LECLERCQ, Catherine PAULIN, Ken TAKIZAWA, Yuki ANZAI, Rie INABA, Ai KIJIMA, Yui KURIHARA, Ryûsuke MIURA, Baptiste PUYO, Yoshiko SUTO, Atsushi TOBE, Jun-ya WATANABE

To cite this article:

AOKI, S. et al. (2012). Transdisciplinary Joint Seminar Studies: Conflits et Interprétations. *Inter Faculty*, Vol. 3, pp.123–368. <<https://doi.org/10.15068/00000464>> [Accessed: 2021.12.2]



This is an open access article under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License. <<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>>

Transdisciplinary Joint Seminar Studies

Conflits et Interprétations

1^{ère} rencontre à l'Université de Franche-Comté, 27-28 octobre, 2009

2^{ème} rencontre à l'Université de Tsukuba, 27-28 janvier, 2010

3^{ème} rencontre à l'Université d'Aoyama Gakuin, 24-25 novembre, 2010

sponsored by

Japan Society for the Promotion of Science,

University of Tsukuba, University of Aoyama Gakuin, University of Franche-Comté

SOMMAIRE

Avant-propos

Présentation du travail

Thématique A - Circulation et Diffusion

- *Vers une disparition des mots du conflit dans le code du travail*
Are words of conflict disappearing from labour laws?
Arthur JOYEUX
- *La communication comme miracle : comment la traduction est-elle (im)possible ?*
Communication as miracle: is translation (im)possible?
Toshihiro KOKUBU
- *Bataille de l'augustinisme : traduction française de la Cité de Dieu (1570)*
Battle of Augustinism: French translation of the City of God (1570)
Takeshi KUBOTA
- *Plurilinguisme et multilinguisme*
Plurilingualism and Multilingualism
Motoyuki MIYAGAWA.
- *Conflit entre le vice et la vertu dans Justine ou les malheurs de la vertu*
Conflict between vice and virtue in Justine ou les malheurs de la vertu
Yurina YAMAGUCHI

Thématique B - Expression et Représentation

- *Lectures plurielles du Maître et Marguerite*
Differing interpretations of the Master and Margarita
Aurélié LEBAUD
- *Une interprétation miraculeuse de la première croisade*
A miraculous interpretation of the First Crusade
Armelle LECLERCQ
- *Variations de langage sur fond de conflits politiques*
Political conflict and linguistic variation
Catherine PAULIN

- *Difficultés interculturelles d'interprétation : termes de texture des aliments*
Intercultural interpretative difficulties of terms describing the texture of food
Ken TAKIZAWA

Thématique C - Langage et Interprétation

- *Marqueurs de discordance à l'oral*
Discordance markers in spontaneous dialogue
Yuki ANZAI
- *Analyse des divergences relatives aux énoncés génériques*
Analysis of generic noun phrases in French
Rie INABA
- *Le conflit inter-subjectif : le cas de se faire + Vinf vs se voir + Vinf*
Intersubjective conflict: se faire + Vinf versus se voir + Vinf in French
Ai KIJIMA
- *Les marques de divergences d'opinion dans les phrases nominales*
Markers of divergence of opinion in nominal sentences
Yui KURIHARA
- *Normal ou marginal ? Emplois de l'imparfait de l'indicatif et du futur simple*
Normal or marginal? Functions of imperfect and simple future verbal forms in French
Daniel LEBAUD
- *L'expression du détriment dans l'énoncé en être à+infinitif*
Expression of detriment in the construction être à+infinitive
Ryūsuke MIURA
- *Divergences dans l'idée du nombre grammatical en français et en japonais*
Divergence in concept of grammatical number in French and Japanese
Baptiste PUYO
- *Autour de la notion de point de vue : to en comparaison avec tara*
Notion of viewpoint: to in comparison with tara
Yoshiko SUTO
- *L'indicible et l'énonciation : le cas de l'adverbe japonais marude*
The inexpressible and the act of utterance: the Japanese adverb marude
Atsushi TOBE
- *L'auxiliaire sooda est-il un marqueur de l'ouï-dire ?*
Is the auxiliary verb sooda a marker of hearsay?
Jun-ya WATANABE

Avant-propos

La compréhension est un cas particulier du malentendu

Si l'on en croit la grande majorité des études linguistiques, le monde serait peuplé d'individus parfaitement policés, pour qui la langue serait un moyen de communiquer avec leurs congénères, dans le but d'une compréhension parfaite et univoque. Lorsque, en effet, les études ne portent pas précisément sur les questions d'ambiguïté ou de polysémie, elles supposent l'univocité du sens dans la production et la réception-compréhension. Cela est d'autant plus vrai en didactique des langues étrangères, où les pédagogues vont essayer de donner aux apprenants toutes les règles et les techniques qui leur permettront de se faire parfaitement comprendre (ou de comprendre parfaitement l'autre) dans une langue ou une civilisation qui n'est pas la leur à l'origine.

L'altérité que suppose la communication, tant par la multiplicité des sujets en cause que par celle des objets, et de la relation entre ces deux derniers devrait pourtant inciter à inverser les poids, et voir dans les à-peu-près des énoncés, les ratés des discours, les malentendus ou les jeux de mots le quotidien du langage. Oui, mais justement, la langue sert à dissiper les malentendus, rétorquera-t-on. C'est oublier que le malentendu est d'abord d'origine linguistique, que la langue peut générer des conflits comme elle peut les dissiper et que si elle n'était qu'un système de règles bien délimitées et en nombre fini régissant une relation entre des mots au sens précis, on serait en peine d'expliquer comment les langues peuvent évoluer.

Lors de la première rencontre à l'Université de Franche-Comté, les échanges chaleureux entre deux langues, deux cultures, deux systèmes académiques invitaient sans doute les intervenants à développer leurs exposés autour de la communication réussie. La récurrence du terme était telle, qu'elle nous incita à en prendre le contre-pied pour dynamiser et les recherches et les discussions. Quand tout le monde a tout compris et qu'on est tous d'accord, il n'y a plus grand chose à se dire. L'invitation à une réflexion sur le conflit et les problèmes d'interprétation fit virer le fléau de la balance en sens inverse. Les situations d'incompréhension et de conflit devenaient prééminentes, dans une diversité d'approches. On a pu voir les moyens mis en œuvre par la langue (et les énonciateurs) pour prévenir ou dissiper des malentendus dans une recherche de l'évitement de même que les ajustements intersubjectifs fréquents, mais aussi

L'utilisation de la langue et surtout de la créativité langagière comme instrument de lutte politique, pour ancrer au contraire le conflit. On a pu montrer l'influence du milieu et de l'époque dans la construction du sens des mots ou des textes et donc les divergences dès qu'on change d'époque. Et l'intérêt d'un travail collectif sur deux langues et deux cultures fort éloignées s'est révélé dans les études sur les divergences d'interprétation des règles, tant corporelles que linguistiques, dans le karaté par exemple, sur les difficultés de dialogues entre partenaires bien intentionnés pourtant mais de cultures différentes, pour communiquer sur la saveur et la texture d'un aliment entre autres. On voit alors que la langue sert à construire le monde, à construire ses sensations, sa gestuelle, en montrant aussi que l'ambiguïté langagière est au fondement du langage.

Le conflit, surtout lorsqu'il est langagier, ne signifie pas une rupture de relation, qui serait le point zéro de la communication. Il reste une demande de lien à l'autre (par reconnaissance par l'autre de ses propres droits ou opinions, entre autres). On peut se demander, dans ce sens, si le conflit n'est pas au commencement des relations de société. De même, le potentiel sémantique compris dans le sens d'un mot, tout comme la labilité des relations entre les termes, est tel que le recouvrement point à point du sens d'un énoncé en production et en réception reste fortement alléatoire, ce que nous dit « l'aphorisme préféré » d'A. Culioli, cité en exergue. Une approche de la langue par le conflit et les problèmes d'interprétation permet donc de redynamiser les problématiques.

Enfin, cette forme de séminaire commun international a permis non seulement aux enseignants-chercheurs mais aussi aux étudiants-chercheurs de deux pays de se rencontrer, d'échanger et de se stimuler mutuellement. Les moyens octroyés par les instances éducatives des deux pays restent nettement insuffisants pour permettre aux étudiants de participer aux rencontres scientifiques internationales et nous le regrettons. Nous remercions ici tous les enseignants qui ont fait en sorte que les étudiants puissent participer et espérons que cela initie une nouvelle ère dans les échanges scientifiques.

Saburo AOKI, University of Tsukuba

France DHORNE, Aoyama Gakuin University

Daniel LEBAUD, University of Franche-Comté

Tokyo, le 14 février, 2012

Présentation du travail

Voici le recueil des recherches menées autour du thème Conflits et Interprétations. Il s'agit d'un programme de recherche et d'une collaboration franco-japonaise en cours qui a débuté en 2009 à l'initiative de Saburo Aoki (University of Tsukuba) avec la coopération de Daniel Lebaud (Université de Franche-Comté) d'abord, puis de France Dhorne (Aoyama Gakuin) ensuite. Nous en retracerons brièvement la généalogie en évoquant les événements qui jalonnent et assoient notre coopération.

1. Première rencontre à Besançon

Saburo Aoki a eu, en raison d'une longue tradition de collaborations entre lui et Daniel Lebaud, l'idée et le désir d'établir des relations de travail et d'échanges entre des enseignants-chercheurs et des étudiants (en master ou doctorat), dans le domaine des Humanités, entre l'université de Tsukuba et l'université de Franche-Comté à Besançon. C'est ainsi que la première rencontre a eu lieu, sous la forme de journées de travail, à Besançon les 27 et 28 octobre 2009.

Ces journées de travail, outre l'intérêt propre des différentes communications qui y étaient présentées, étaient conçues comme une première étape importante dans la mise en route d'un programme d'échanges et de recherche entre chercheurs et enseignants-chercheurs des deux universités, ainsi que dans l'établissement d'une convention inter-universitaire.

Ces deux journées ont ainsi permis à seize chercheurs de Tsukuba University et de l'UFC d'exposer leurs travaux et de les soumettre à la discussion (voir le programme et les résumés des seize contributions ci-dessous). Si les différentes contributions n'étaient liées à aucun thème ni aucune discipline particulière, toutes relevaient cependant des Humanités qui touchent à la question de l'existence de l'homme.

2. Mise en route du programme de recherche Conflits et Interprétations

La réussite de ces journées et le fort intérêt manifesté par les chercheurs présents ont conduit, lors d'une réunion entre les enseignants-chercheurs des différentes institutions, à l'établissement de l'actuel programme de recherche Conflits et Interprétations. France Dhome, présente au cours des deux journées, a participé à la mise en place du programme : le partenariat passant alors de deux à trois universités. Dans le même temps qu'était défini le programme de recherche était établi un calendrier de rencontres sous forme de colloques et de visio-conférences ; ainsi a-t-il été décidé qu'un colloque se tiendrait à Tsukuba University en janvier 2010 et un autre à Aoyama Gakuin University en novembre 2010. Colloques dont on aura des traces écrites sous forme d'articles dans ce numéro de la revue *Inter Faculty*.

L'idée directrice, au moment de la définition du programme de recherche, était de faire apparaître des espaces de discussion et de confrontation théoriques entre disciplines ainsi qu'au sein d'une même discipline, voire d'une même théorie, sur des objets potentiels émergents de corpus variés, en donnant ainsi corps au fameux adage du *Cours de linguistique générale*, de Ferdinand de Saussure :

Bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet, et d'ailleurs rien ne nous dit d'avance que l'une de ces manières de considérer le fait en question soit antérieure ou supérieure aux autres.¹
(Saussure 1968 : 23)

3. Notion de conflit

Considérons la définition proposée par le *Trésor de la Langue Française* :

Choc, heurt se produisant lorsque des éléments, des forces antagonistes entrent en contact et cherchent à s'évincer réciproquement.

Ce que l'on retiendra de cette définition qui caractérise un conflit est l'incompatibilité des termes mis en relation : nous avons affaire à une relation d'altérité forte qui doit se solder par l'élimination d'un des termes. Un conflit ne se résout pas, en principe, par un

compromis mais par la reddition d'un des protagonistes ou son élimination/exclusion : conflit de générations, de frontières, d'intérêts, et ainsi de suite.

C'est en ce sens que nous avons abordé la question du conflit : il ne s'agit plus de chercher d'abord ce qui fait consensus mais, tout au contraire, ce qui distingue, oppose des termes, des positions, des propriétés ... et conséquemment des interprétations. Ainsi sont institués des points de vue forts, des théories partielles et résolument partiales² qui donnent à voir, configurent le monde, l'empirique, les textes, etc. à leur manière de sorte à permettre en retour des prises de position pensées, rationnelles et assumées. Et à terme, pourra-t-on établir des convergences exigeantes et élaborées en toute connaissance de cause.

Présentons très brièvement, de façon non exhaustive, quelques-unes des questions qui ont été abordées, exposées et discutées au cours des différentes formes de rencontre (colloques, journées d'étude, visio-conférences) ; questions qui supposent à la fois la pluralité de l'empirique, la variété des disciplines et la diversité des théories :

- comment certaines unités lexicales, grammaticales ou certaines unités du discours ou locutions, certains contours prosodiques mettent en scène des rapports de différenciation, de discordance ou introduisent des points de vue qui peuvent conduire à de la confrontation ;
- comment les discours politiques ou médiatiques mettent en scène et donnent à voir les rapports sociaux, les choix politiques, économiques et sociaux ;
- à quels problèmes spécifiques ou généraux se confrontent les traducteurs quand il s'agit de rendre compte du goût, des saveurs ou bien de traduire des textes prétextes à des querelles théologiques ;
- comment aborder le général et le singulier quand on travaille à la comparaison de langues (français et japonais en l'occurrence) génétiquement très éloignées ;

- quels genres de conflit ou de coexistence plus ou moins pacifique se font jour dans des sociétés multilingues ou plurilingues : leurs manifestations sociales, politiques et littéraires ;
- quelles différentes réceptions d'un même texte produisent les critiques littéraires selon leur positionnement politique, religieux ou théorique ;
- comment sont représentés en littérature des antagonismes entre religion et raison ;
- comment reconstruire l'étymologie d'un mot quand la documentation écrite est incertaine.

D'une certaine manière, à travers la diversité des thèmes et des disciplines relevant des Humanités, ce que ce programme soutient fondamentalement c'est qu'au début est le chaos et que l'harmonie est un processus d'humanisation au long cours. La paix, figure politique de l'harmonie, est une quête continue qui suppose dialogue, rencontre, explicitation des partis pris et des positionnements idéologiques ou religieux et, conséquemment, reconnaissance de l'altérité et de la singularité dans les limites de ce qui doit être assumé comme universalisable et non discutable.

1 Rappelons que le CLG évoque, à titre d'exemple, le mot français *nu* que l'on peut considérer « comme son, comme expression d'une idée, comme correspondant du latin *nudum*, etc. » (idem : 23)

2 Cf. Paillard Denis (2009).

Bibliographie

DE SAUSSURE Ferdinand (1968). *Cours de linguistique générale*. Payot.

PAILLARD Denis (2009). Prise en charge, commitment ou scène énonciative. *Langue française*, n° 162, 109 - 128.

Trésor de la Langue Française, édition informatisée. <atilf.atilf.fr/>

Programme du Séminaire Commun

Première rencontre à l'Université de Franche-Comté, octobre 2009

Mardi 27 octobre 2009

| | |
|----------------|---|
| 9:00~ 9:15 | Ouverture : <i>Saburo AOKI (UT) & Daniel LEBAUD (UFC)</i> |
| 9:15~10:00 | <i>Ai KIJIMA (UT, UFC)</i> Etude comparée des verbes visuels <i>miru, mirareru, voir, pouvoir voir</i> |
| 10:00~10:45 | <i>Atsushi TOBE (UT)</i> Indicible et énonciation |
| Pause | |
| 11:00~11:45 | <i>Justine SIMON (UFC)</i> Hétérogénéité énonciative dans le discours de presse d'actualité |
| 11:45~12:30 | <i>Motoyuki MIYAGAWA (UT)</i> Que parler ? Comment parler ? Un exemple de francophonie |
| Pause déjeuner | |
| 14:15~15:00 | <i>Kaoru KASE (UT)</i> Surréalisme et fonctionnement de la pensée |
| 15:00~15:45 | <i>Sara BADER (UFC)</i> Représentations sociales et comportement verbal en classe de FLE |
| Pause | |
| 16:00~16:45 | <i>Nobuyuki TSUNODA (UT)</i> Idée de républicanisme au temps de la Révolution Française |
| 16:45~17:30 | <i>Emmeline SCACHETTI (UFC)</i> Les Salines d'Arc-et-Senans : reconversion patrimoniale d'un site industriel |

Mercredi 28 octobre 2009

| | |
|----------------|--|
| 9:00~ 9:45 | <i>Inna SUBACHEVA (UT)</i> Analyse syntaxique du changement d'aspect |
| 9:45~10:30 | <i>Veronica PORTILLO (UFC)</i> Genres du discours dans les productions écrites universitaires |
| Pause | |
| 10:45~11:30 | <i>Rie INABA & Baptiste PUYO (UT)</i> ça et le - <i>sono</i> et <i>sonna</i> |
| 11:30~12:15 | <i>Hiroko NODA (UFC)</i> Mots du discours : hein et <i>daroo, yo, ne, yone</i> |
| Pause déjeuner | |
| 14:00~14:45 | <i>Junya WATANABE (UT)</i> L'approximatif en français et en japonais |
| 14:45~15:30 | <i>Blandine RUI (UFC)</i> Rapport à l'écriture et enseignement-apprentissage de l'écrit en L2 |
| 15:30~16:15 | <i>Brigida Ticiane FERREIRA DA SILVA (UFC)</i> Problématique interculturelle dans le contexte brésilien |
| Pause | |
| 16:30~ | <i>Thierry MARTIN (UFC)</i> Ouverture officielle de l'année universitaire à l'École Doctorale |
| 17:30~ | <i>Saburo AOKI (UT)</i> Grande Conférence de l'ED : 150 ans d'échanges culturels franco-japonais |
| 20:00 | Repas de fin de séminaire (restaurant <i>le 1802</i>) |

Séminaire Commun : Tsukuba - Franche-Comté, octobre 2009

Résumés des Communications

Aï KIJIMA

Étude comparée des verbes visuels japonais et français – mieru, mirareru et voir, pouvoir voir

Quand le verbe *voir* exprime la perception physique, il exprime la capacité du sujet à *voir* et la possibilité de *voir* liée à la situation d'énonciation. Dans le deuxième cas, *voir* se rattache à *pouvoir voir*. Le Querler (1989) présente les deux exemples suivants et indique qu'ils sont équivalents :

(1) *D'ici on peut voir la mer.*

(1') *D'ici on voit la mer.*

Les exemples (1) et (1') s'interprètent ainsi : « Si on se met debout ici, il n'y a aucun obstacle qui empêche de voir la mer. On peut donc voir la mer. » Ces énoncés éclairent la position du sujet « ici », ainsi que la propriété de l'objet, la mer, qui est un objet que l'on peut voir.

« Voir », lorsqu'il est l'équivalent du verbe japonais « *mieru* », exprime également le fait de « pouvoir voir ». Oguma (1999) met en parallèle l'énoncé (2) en japonais et les énoncés (1), (1') en français :

(2a) *Koko-kara umi ga mieru.*

(2b) *D'ici / la mer / S / voir ou pouvoir voir*

Quand on ajoute au verbe *miru* – équivalent des verbes *voir* et *regarder* en français – le verbe auxiliaire de la volonté « *yu* », il se transforme pour devenir le verbe *mieru*.

En outre, en japonais il existe un autre verbe visuel qui exprime la possibilité d'une perception visuelle. Il s'agit du verbe *mirareru*. Dans ce verbe, « *rareru* » (particule japonaise qui exprime la possibilité) est jointe au verbe *miru*.

Dans notre exposé, nous réfléchissons donc aux différences entre ces deux verbes; *mieru* et *mirareru*, tout en considérant celles entre *voir* et *pouvoir voir* en français.

En ce qui concerne la comparaison entre *mieru* et *mirareru*, plusieurs chercheurs soutiennent l'hypothèse d'une différence au niveau des paramètres de « situation » et de « volonté ». Le verbe *mieru* signifie l'état où l'objet rentre dans le champ visuel du sujet, même si celui-ci n'a pas la volonté de le voir. En revanche, *mirareru* exprime le fait que le sujet construit consciemment une situation dans laquelle il effectue sa perception.

Dans une optique de confrontation de ces théories, nous analysons des exemples concrets en japonais afin d'appréhender la différence entre *voir* et *pouvoir voir*, l'objectif de cette étude étant d'analyser les verbes japonais en utilisant le français comme métalangage.

Atsushi TOBE

L'indicible et l'énonciation : le cas de l'adverbe japonais marude

Selon les dictionnaires japonais, le mot *marude* est un adverbe d'intensité qui s'emploie comme suit :

- (1) sore-wa *marude* chigau.
ceci est complètement faux.

Mais on le trouvera le plus souvent dans la phrase négative comme l'exemple (2) et dans la phrase métaphorique comme l'exemple (3).

- (2) ossharu imi-ga *marude* wakara-nai
Je ne comprends vraiment pas ce que vous voulez dire.
(3) *marude* yume-no youda
On dirait vraiment un rêve.

Comment analyser et expliquer ces emplois ? On donne souvent l'explication étymologique en disant qu'il exprime la totalité de la situation, mais on notera la valeur évaluative dans les exemples ci-dessus. Autrement dit, il marque le décalage entre la proposition et le préconstruit comme, par exemple, la norme, l'espérance, la possibilité.

On trouve moins acceptables les exemples suivants :

- (4) ? sore-wa *marude* arienai.
(5) ? sore-wa *marude* muzukashii

Il s'agit de la portée de *marude* : ce mot porte sur le dire et permet de surmonter la rupture que le préconstruit établit entre la proposition et l'énonciateur. Or, comme on l'a vu plus haut, les énoncés en *marude* montrent la proximité éventuelle entre la négation et la métaphore, qui mettent en relation l'énonciateur et l'impossible. Notre question se réduirait donc en l'accès de l'énonciateur à l'indicible, dont la construction est différente de ses concurrents tels que *mattaku*, *zenzen*, *atakamo*, *masani*, etc.

Nous traitons enfin le marqueur *marude* d'un point de vue plus général en considérant l'indicible dans l'énonciation, ce qui pourrait conduire aux phénomènes linguistiques de divers niveaux, comme la modalité, l'exclamation, la subjectivité, la polysémie, etc. Dire l'indicible, c'est bien paradoxal mais l'énonciation contient essentiellement l'opération régulatrice par rapport à l'indicible.

Justine SIMON

Hétérogénéité énonciative dans le discours de presse d'actualité adressée aux jeunes participant à la construction de l'événement médiatique des élections présidentielles françaises de 2002 et 2007.

Nous présentons une analyse de l'hétérogénéité énonciative présente dans le discours de presse d'actualité adressée aux jeunes contribuant à la construction de l'événement médiatique des élections présidentielles françaises de 2002 et 2007.

Nous soulignons l'intérêt de convoquer le concept de « dialogisme interdiscursif » (Moirand 2002) dans l'étude des cinq journaux et magazines suivants : *L'Actu*, *Les Clés de l'actualité*, *Les Dossiers de l'actualité*, *Phosphore* et *Citato*. La problématique que nous soulevons est la suivante : comment la mise en scène de la parole de l'autre participe à la construction d'un événement médiatique ?

Le dialogisme interdiscursif (montré) correspond au rapport qu'un discours a avec d'autres discours produits antérieurement. Il rassemble toutes les représentations ouvertes du discours de l'autre, tel que le « discours représenté » (Rabatel 2006) d'hommes politiques ou de jeunes lecteurs.

Nous avons repéré toutes les représentations du discours autre à partir de la définition des différents modes énonciatifs proposée par Authier (2004) en les classant par instances et par modes (discours indirect, discours direct, modalisation du dire comme discours second et modalisation autonymique d'emprunt). Cette catégorisation nous aide afin de donner une configuration canonique pour chaque mode. Le discours de presse présentant une structure énonciative complexe, les configurations telles que nous les avons rencontrées dans le corpus sont multiples et sont souvent marquées par un « effacement énonciatif » (Vion 1998).

Moto MIYAGAWA

Que parler ? Comment parler ? Un exemple de la francophonie

Le mot « francophonie » renvoie à plusieurs concepts. En même temps que de désigner une organisation internationale dont l'ampleur est très importante aujourd'hui, le mot « francophonie » peut également renvoyer à la situation linguistique des pays où il est actuellement possible de communiquer en français.

D'ailleurs, ce mot a une connotation telle que la rencontre entre le plan culturel et le plan linguistique n'est pas toujours paisible et équilibrée. À l'origine, la situation linguistique des pays francophones pouvait s'expliquer par la colonisation de la France, mais le sens du mot a évolué en même temps que l'indépendance desdits pays : suite à l'obtention de leur indépendance, les dirigeants de ces anciennes colonies et protectorats ont de cette façon cherché à donner de nouveaux sens au mot « francophonie », tels que celui de « solidarité » ou de « moyen pour le développement et la modernisation ».

Aujourd'hui, le français y est promu comme un outil de communication, même s'il n'en est pas moins vrai qu'il demeure nécessaire de cohabiter avec les différentes langues autochtones. Il y a donc là deux directions qui se croisent l'une et l'autre, à savoir l'implantation du français et une tentative de coexistence avec les langues autochtones.

Cette recherche vise à vérifier la situation actuelle de la langue française dans la francophonie, notamment en se concentrant sur le cas de la Tunisie, considéré comme un important pays francophone.

Kaoru KASE

Le surréalisme et le fonctionnement de la pensée : essai sur Les Vases Communicants d'André Breton

Ceux qui tentent de faire des recherches sur l'œuvre d'André Breton se trouvent confrontés au problème suivant : quel est le sujet de l'étude, Breton ou le surréalisme ?

On remarque à la lecture d'articles sur cette question qu'il y a d'un côté ceux qui préfèrent écrire sur la vie même de Breton et son œuvre, et de l'autre côté ceux qui s'intéressent plutôt à son rapport avec le courant surréaliste, à tel point d'en délaissier parfois l'étude rigoureuse de son œuvre. De quoi cette divergence provient-elle ?

Dans le premier *Manifeste du surréalisme* (1924), Breton définit le surréalisme de la manière suivante : « SURREALISME, n. m. Automatisme psychique pur par lequel on se propose d'exprimer, soit verbalement, soit par écrit, soit de toute autre manière, le fonctionnement réel de la pensée. Dictée de la pensée, [...]. Le surréalisme repose sur la croyance à la réalité supérieure de certaines formes d'associations négligées jusqu'à lui, à la toute-puissance du rêve, au jeu désintéressé de la pensée. »

(*Manifeste du surréalisme*, in *Œuvres complètes II*, édition établie par Marguerite Bonnet, Gallimard, coll. « Pléiade », Paris, 1992, p.328. Le soulignage est de Breton.)

On remarque ici le soulignage du mot « pensée », ce qui laisse entendre que Breton, du moins dans ses premiers ouvrages, attribue à la « pensée » une place particulière dans sa définition du surréalisme. Il semble alors possible de considérer que les oppositions binaires, récurrentes dans l'œuvre de Breton, sont en définitive le produit d'une opération de « pensée », que Breton pratique ainsi dans son rapport même avec le surréalisme. *Les Vases communicants* (1932), considéré comme l'un des écrits les plus théoriques de Breton, est un parfait exemple de ce rapport entre la pensée et le surréalisme.

Quel est le sujet de l'étude, Breton ou le surréalisme ? Toujours appréhender cette question du point de vue du « fonctionnement de la pensée » constitue le meilleur moyen de révéler l'essence même des œuvres d'André Breton.

Sara BADER

Représentations sociales et comportement verbal en classe FLE : la L1 de l'enseignant

Notre intervention porte sur l'influence des représentations sociales, du groupe apprenant à l'égard de la langue première de l'enseignant, sur la dynamique de l'interaction verbale qui a lieu entre l'enseignant et les apprenants en classe de FLE, au Bahreïn. En effet, il s'agit d'une étude comparative sur deux situations de classe FLE : une situation homogène, où les apprenants et l'enseignant du FLE partagent la même appartenance culturelle et origine linguistique et une autre situation hétérogène, où les apprenants et l'enseignant du FLE ne partagent pas la même appartenance culturelle, ni la même origine linguistique. À travers ces situations nous essayons d'exploiter les caractéristiques du comportement interactionnel que les apprenants mettent en œuvre afin de communiquer avec leur enseignant de la LE. Nous nous intéressons au rapport qui s'établit entre enseignant et apprenants, les représentations des apprenants à l'égard de leur enseignant de LE, et leur perception du rapport de l'enseignant à la langue et à la culture de la LE.

Notre objectif consiste à démontrer la manière dont les représentations sociales déterminent les comportements interactionnels et deviennent parfois un facteur mobilisateur des pratiques langagières créant des stratégies de communication et construisant des nouvelles représentations dans et par l'interaction verbale.

Nous présumons que les représentations sociales du groupe apprenant à l'égard de la langue première de l'enseignant influent sur la dynamique de l'interaction verbale entre enseignant et apprenants : une classe de FLE, qui se caractérise par une homogénéité culturelle et linguistique entre le pôle enseignant et celui du groupe apprenant, donne lieu à des comportements interactionnels orientés et déterminés par les représentations sociales préétablies et partagées entre les acteurs. Alors que les comportements interactionnels, dans une classe de FLE qui se caractérise par une hétérogénéité culturelle et linguistique entre le pôle enseignant et le pôle apprenant, résultent d'un processus d'adaptation aux circonstances et aux contraintes – surtout aux contraintes linguistiques – de la situation menant à une mise en commun et à un processus de co-construction des représentations sociales de ces deux pôles.

Nobuyuki TSUNODA

L'idée du républicanisme au temps de la Révolution Française

L'idée d'une « République une et indivisible » reste encore aujourd'hui très forte en France, malgré les nombreux problèmes de décentralisation et de régionalisme qui menacent le maintien d'une telle république. Mais l'apparition de l'U.E. a rendu fragile le principe même de centralisation.

Comment doit-on comprendre ce problème ? Pour répondre à cette question, je m'intéresse à la situation du républicanisme au temps de la Révolution Française. Car pour comprendre l'époque actuelle, il est nécessaire de comprendre l'Histoire. Après la Révolution, l'idée de République a été considérée comme un ennemi de la décentralisation et du régionalisme. Mais il existe historiquement deux formes de République, la « République unie » et la « République fédérative ».

Ma communication montrera la nature et les différences de ces deux formes de République, la République fédérative chez les révolutionnaires pro-fédératifs et la petite République chez les philosophes des Lumières. A partir de cela, nous avançons l'hypothèse de la possible naissance d'une République fédérative et décentralisée dans la France d'aujourd'hui.

Emmeline SCACHETTI

La Saline d'Arc-et-Senans : la reconversion patrimoniale d'un site industriel

Inscrite au patrimoine de l'humanité par l'Unesco en 1982, la Saline d'Arc-et-Senans, au cœur de la Franche-Comté, était au départ un lieu de production du sel ignigène. Construite par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux, elle a ouvert ses portes en 1779 et a fonctionné pendant près d'un siècle, avant de fermer en 1895. Mais aujourd'hui, alors que les bâtiments sont ouverts au public, le site a été en grande partie vidé de sa mémoire industrielle.

Ce paradoxe peut s'expliquer d'une part par l'échec économique de la Saline. En effet, elle a été conçue au moment de sa création comme une réponse aux anciennes problématiques de la production du sel, liées à l'usage du bois de la forêt de Chaux et à l'exploitation directe des sources salées de Salins. Avec les progrès techniques du XIX^{ème}, l'ensemble de la production du sel a changé de visage. Et malgré toutes les tentatives pour rentabiliser le site d'Arc-et-Senans, la Saline n'avait pas les moyens de répondre aux nouvelles exigences.

D'autre part, la patrimonialisation de la Saline est un processus long, qui s'étend sur l'ensemble du XX^{ème} siècle. La mémoire industrielle du lieu n'a donc pas pu être immédiatement préservée et s'est effacée au fil des années. Les poêles à saumure et les éléments techniques ont en effet été enlevés, et la mémoire ouvrière de la Saline occultée, de sorte que seuls les bâtiments subsistent encore. De plus, les différents projets de reconversion du site se sont succédés sans résultat. De même, la restauration des bâtiments et leur classement aux Monuments Historiques s'échelonnent sur plusieurs étapes, avant que la Saline ne trouve réellement sa vocation touristique.

Aujourd'hui, la mémoire industrielle du site est détrônée par une mémoire reconstruite autour de l'architecture de la Saline dans laquelle on veut voir une ville idéale, l'utopie étant ainsi substituée à l'industrie. La figure de Claude-Nicolas Ledoux y est centrale alors que peu d'éléments ne viennent y rappeler la production du sel. Face à ce décalage, l'Institut Claude-Nicolas Ledoux, qui est en charge de la gestion de la Saline, et le Conseil général du Doubs, qui en est propriétaire, s'interrogent sur les moyens de redonner au public une image authentique du lieu.

Ainsi, après avoir étudié la création de la Saline d'Arc-et-Senans et les raisons de son échec industriel, on verra comment l'usine est devenue patrimoine, pour mieux comprendre ses possibilités d'avenir.

Inna SUBACHEVA

Analyse syntaxique du changement d'aspect : comparaison du russe, de l'anglais, du japonais et du français

Le but de ma recherche est de décrire l'aspect des verbes, notamment par le recours à l'approche syntaxique proposée par la Grammaire Générative. La notion d'aspect ne se présente pas comme une notion unifiée. En

m'appuyant sur la définition de Bernard Comrie qui définit l'aspect comme « différentes façons de voir la constitution temporelle intérieure de la situation », je considère que l'aspect peut être contenu dans les formes temporelles du verbe, dans le sens même inhérent au verbe, ou bien encore dans d'autres éléments de la phrase.

Il existe plusieurs façons de changer l'aspect dans la phrase. Dans cet exposé je m'intéresserai à deux d'entre elles : la locution prépositionnelle de but dans les constructions de mouvement et le prédicat secondaire dans les constructions résultatives.

| Langue | Constructions de mouvement | Constructions résultatives |
|----------|---|---|
| Anglais | a. John ran. c. John ran into the room. | a. John hammered the metal. b. John hammered the metal flat. |
| Russe | a. Ivan bezhal. b. * Ivan bezhal v komnatu. c. Ivan za-bezhal v komnatu. | a. Ivan koval metal. b. * Ivan koval metal ploskim. c. Ivan vy-koval metal ploskim. |
| Japonais | a. Tarou ga hasitta. b. *Tarou ga heya ni hasitta. c. Tarou ga heya ni hasiri-konda. | a. Tarou ga kinzoku wo tataita. b. * Tarou ga kinzoku wo taira-ni tataita. c. Tarou ga kinzoku wo taira-ni tataki-nobasita. |
| Français | a. Jean courut. b. ?*Jean courut dans la chambre. c. Jean entra dans la chambre en courant. | a. Jean a martelé le métal. b. * Jean a martelé le metal plat. |

Dans la perspective de la Grammaire Générative, il est essentiel de prouver que toutes les langues, en exprimant le même sens, utilisent en principe les mêmes procédures subconscientes et que seuls varient les paramètres, qui ne sont autres que les particularités de chaque langue et qui peuvent intervenir dans d'autres cas particuliers aussi.

Cet exposé essaie de construire un modèle unifié pour les constructions de mouvement du russe, de l'anglais, du japonais et du français. Il s'agit ainsi de voir si toutes les particularités des langues vérifiées dans ces constructions restent également valides dans les constructions résultatives.

Veronica PORTILLO

Problématique des genres du discours dans les productions écrites universitaires : cas du résumé chez des apprenants mexicains et français

Le propos de cette communication consiste, dans un premier temps, à présenter les grandes lignes de notre recherche actuelle concernant la notion de « genre », de façon générale en linguistique, et plus particulièrement, en didactique du français langue maternelle (FLM) et du français langue étrangère (FLE). Nous montrerons, d'une part, les raisons pour lesquelles cette notion n'a été un objet d'étude central pour la linguistique que récemment, et d'autre part, qu'elle n'est guère présente en didactique du FLM et du FLE. Lorsqu'elle est présente, cette notion est généralement instrumentalisée.

Dans un deuxième temps, nous présentons les résultats de l'analyse sémantique que nous avons effectuée, à partir des propositions théoriques de François Rastier, sur des textes écrits par des étudiants français et mexicains. Notre pratique de l'enseignement nous a permis d'observer que le résumé scolaire est un genre discursif assez pratiqué dans le cadre des études supérieures en France et au Mexique. Dans le contexte français, il est particulièrement étudié dans les cours de Méthodologie du Travail Universitaire. Dans le contexte mexicain, il est étudié dans une unité appelée : « redacción universitaria ». Cet exercice scolaire est considéré, cependant, comme un outil important pour la recherche en sciences humaines. Ayant travaillé, depuis quelques années, dans l'enseignement d'une langue étrangère en France et au

Mexique, nous avons observé que certains étudiants n'avaient pas été formés à cet exercice scolaire mais curieusement qu'ils s'en servaient dans leur pratique scolaire.

Nous nous sommes donc intéressés à ce que des étudiants - qui n'avaient pas suivi de formation spécifique sur le résumé - réécrivaient lorsqu'ils résumaient. Notre propos était de savoir ce qui était transmis lorsqu'ils réécrivaient un texte appartenant à un genre à partir d'un autre texte appartenant à un genre différent. Pour ce faire, nous avons demandé à un groupe d'étudiants, français et mexicains, de résumer un article d'opinion d'abord en langue maternelle et ensuite en langue étrangère. Dans cette communication nous montrons, grâce aux résultats de notre analyse, que les textes écrits par les étudiants ne se limitent pas à être de simples textes « condensés » tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu mais des textes qui supposent une réélaboration interprétative.

Rié INABA & Baptiste PUYO

La différence entre ça et le du point de vue de l'observation sémantique confrontée à l'emploi de sono et sonna en japonais.

Le but de notre communication est de mettre en évidence la différence d'emploi entre les pronoms *ça* et *le* dans le cas précis de l'anaphore à partir d'une observation sémantique de ce fait de langue. Quand il s'agit de reprendre anaphoriquement des phrases ou des propositions déjà introduites dans le contexte, on utilise en général *le* comme pronom neutre. C'est ce que disent un certain nombre de dictionnaires et de grammaires qui décrivent cette fonction. Mais il peut arriver qu'on utilise aussi *ça* au lieu de *le*, comme dans les exemples suivants.

- (1) Y a plus personne dans les villages je vous *l'*ai déjà dit... (*Les égarés*, 2002)
- (2) Ah oui, tu as raison... Pourquoi tu dis *ça*, Winnie ? (*Carnages*, 2000)

Bien qu'il semble possible de permuter *le* par *ca*, l'interprétation du contexte s'attache alors d'une certaine nuance sémantique.

Quelle différence y a-t-il entre *le* et *ça* qui semblent à première vue avoir le même fonctionnement ? Que change à la signification l'emploi de l'un ou l'autre de ces deux pronoms ? Pour montrer cela, nous tentons dans un premier temps d'analyser comparativement leur emploi lorsqu'ils sont associés aux verbes *dire* ou *faire*. Dans un second temps, il s'agit pour nous de comparer plus rigoureusement leur valeur en contexte, en regardant notamment s'il est toujours possible de permuter *ça* et *le* entre eux et ce qu'une telle permutation change alors à la signification. Pour finir, nous nous intéressons au cas de l'anaphorique nominal et nous nous demandons s'il existe un rapport possible avec l'emploi de *ca* et *le*, comme dans les exemples suivants.

- (3) Une femme a été tuée par une voiture qui est entrée à toute vitesse dans un arrêt de bus. ***La victime*** a été transportée à l'hôpital X.
- (4) Une femme a été tuée par une voiture qui est entrée à toute vitesse dans un arrêt de bus. *La jeune mère de 25 ans / ***Cette jeune mère de 25 ans*** attendait le bus avec ses deux enfants. (Oda, 2008)

Tout cela nous amène à voir finalement si le même phénomène existe dans la grammaire du japonais, où la question de l'anaphore est un problème central, étant donné le fonctionnement même de la langue japonaise qui a souvent tendance à réduire l'énoncé à son strict minimum et à privilégier l'omission, à tel point qu'il est souvent dit d'elle que c'est « une langue qui n'aime pas la répétition ».

Hiroko NODA

Croisement des problèmes énonciatifs de hein en français et de daroo, yo, ne et yone en japonais

Les marqueurs discursifs, tels que *ben, dis, hein, n'est-ce pas, tiens*, sont des éléments qui dépassent le cadre des analyses grammaticales ou syntaxiques classiques fondées en particulier sur l'écrit. Toutefois leurs utilisations jouent un rôle important dans l'organisation discursive, comme le montrent les nombreuses recherches qui portent sur ces questions (parmi les plus récents : *Langue française*, 2007, 154 ; M. Drescher et B. Frank-Job (éds.), 2006). Au cours de mes recherches sur les emplois de *hein* en comparaison avec ceux de *n'est-ce pas* et de *quoi*, j'ai observé que ces marqueurs servaient à mettre en place le jeu intersubjectif entre l'énonciateur et le coénonciateur. Par exemple, la séquence *il est bon ?* n'indique pas la prise de position de l'énonciateur, contrairement à *il est bon hein ?*. De plus, *il est bon hein* n'introduit pas le même jeu intersubjectif qu'*il est bon quoi* ni *il est bon n'est-ce pas*.

Je présente dans ce séminaire les problèmes énonciatifs à travers le croisement des emplois de *hein* avec ceux des marqueurs japonais comparables, en l'occurrence *daroo, yo, ne* et *yone*. La séquence *il est bon hein* peut être traduit par *umai (daroo / yo / ne / yone) [umai : bon]*. Or ces quatre marqueurs japonais n'ont pas la même propriété énonciative. Cette différence peut influencer la traductibilité de *hein* par ces marqueurs. Prenons des exemples :

- (1) *Attention ! pas trop longtemps, hein, [...] (Je l'aimais, p.42)*
Anmari nagaku wa dame (yo / ??deshoo / ??ne / ??yone) ! [...]
- (2) *Ah, excusez-moi, hein. [...] (Disparition, p.246)*
*aa, sumimasen (*yo/ *daroo / ne /*yone).*

Nous trouvons également des cas où il est difficile d'employer *hein* pour traduire ces marqueurs :

- (3) A : *ima nan ji desu ka ? (Quelle heure est-il ?)*
B : *eeto shichi ji desu (yo / ne)*
heu sept heures ??hein

Dans les études comparatives des marqueurs discursifs entre diverses langues, la comparaison se fonde souvent sur leurs fonctions liées à l'acte du discours (par exemple, D. Siepmann, 2005). Cette perspective ne me permet pas forcément de distinguer les propriétés des marqueurs en question. À travers cette question de traductibilité, je tente de démontrer la complexité du fonctionnement énonciatif de ces marqueurs, en me situant dans le cadre de la « Théorie des Opérations Prédicatives et Énonciatives » développée par Antoine Culioli.

Jun-ya WATANABE

L'approximatif en français et en japonais

Par « approximatif », nous entendons l'emploi d'une expression langagière avec un faible degré d'exactitude. Cette imprécision est souvent explicitée par des marqueurs dits « enclosures » (« hedges » en anglais) : *environ, presque, à peu près, pour ainsi dire*, etc. Dans cet exposé, nous examinons d'abord une enclosure en français : *en quelque sorte*. Elle porte tantôt sur un terme d'une proposition comme dans (1), tantôt sur un énoncé tout entier comme dans (2) :

- (1) On comprend que le mendiant soit en quelque sorte le pur bourgeois ; car il n'obtient que par un art de demander, par des signes émouvants ; les haillons parlent. (Alain, *les Arts et les Dieux*, p.1235)

- (2) En surprenant nos voyageurs, nous agissons pour que le temps de transport soit un moment vécu positivement par tous ! En quelque sorte, nous réinventons le transport et le rapport entretenu avec nos clients. (Publicité de RATP)

Parallèlement au cas de (1) où ce marqueur porte sur l'usage du groupe nominal « le pur bourgeois », on peut dire que dans le cas de (2) il rend approximatif l'énoncé entier.

Nous envisageons ensuite l'auxiliaire *yooda* (et ses variantes orales *mitaida*, *mitaina*) en japonais. Il peut modaliser, lui aussi, soit un terme dans une phrase (3), soit un énoncé entier (4).

- (3) *Ano kumo-wa hito-no kao-no yooda.* (Ce nuage est comme un visage humain)
(4) *Douyara ame-ga futte iru yooda.* (Apparemment, il pleut)

Le premier cas correspond à une comparaison qui assimile, en l'occurrence, le nuage au visage d'un homme, tandis que le second marque que la proposition fait l'objet d'une conjecture. Cet emploi conjectural peut s'appliquer, par extension, aux exemples où le locuteur sait ce qu'il affirme par son expérience directe, comme dans :

- (5) *Kono keeki-wa ama-sugiru yooda.* (Il me semble que ce gâteau est trop sucré)

Ici, le locuteur présente le contenu de son énoncé fictivement comme issu d'une inférence, d'où un effet de sens d'euphémisme, ou d'assertion modeste. À l'oral, ce dernier emploi est étendu pour marquer une énonciation fictive (pseudo-citation) :

- (6) *Ima-made, onnanoko-ni ii me-ni atta koto-ga nai-kara, [...] Yayakoshii koto ii-dashi-tara, moo denwa-shi-nai, mitaina.* (Interview de M. Takashima)
(Jusqu'à présent, je n'ai jamais été chaleureusement accueilli par les filles. [...] « Si ma copine me pose trop de problèmes, je ne lui téléphonerai plus » en quelque sorte)

Nous concluons que l'approximatif, qui concerne divers niveaux de la langue, peut être considéré comme un des procédés fondamentaux du langage.

Blandine RUI

Rapport à l'écriture et enseignement-apprentissage de l'écrit en L2

Cette intervention ancrée dans le champ de la didactique des langues, prend appui sur une recherche récente effectuée auprès d'enseignants marocains de français de collèges et lycées publics à qui il a été demandé de raconter « leur histoire personnelle avec l'écrit »

Après avoir rapidement situé cette recherche dans le cadre théorique de la littératie, montré sa genèse et sa pertinence dans le champ de la didactique des langues, on ne se contente pas de sa simple présentation. L'objectif est davantage de s'appuyer sur elle pour contribuer à enrichir, sous formes d'interpellations et de questionnements théoriques mais surtout méthodologiques, des recherches qui s'intéresseraient à la prise en compte du rapport à l'écriture des sujets enseignants et apprenants dans l'enseignement / apprentissage de l'écrit en L2 (mais aussi en L1) en milieu institutionnel.

La discussion qui est développée se nourrit, entre autres, de la présence parmi nous de collègues japonais appartenant à une culture dite « éloignée » en termes de fondements anthropologiques.

Brigida Ticiane FERREIRA DA SILVA

La problématique interculturelle dans le contexte brésilien marqué par la proximité d'un département français. Quels enjeux pour l'enseignement du français ?

Notre étude se propose d'analyser la situation d'enseignement/apprentissage de la langue française dans un contexte brésilien caractérisé par la proximité de la Guyane française, à savoir : l'Amapá. Cet état se situe dans le Nord du Brésil, possède une position stratégique vis-à-vis de l'enseignement du français et de l'ouverture à l'extérieur que cette proximité engendre, car il s'agit d'un état enclavé par l'absence de routes vers les autres états du Brésil. La mise en œuvre de la démarche interculturelle nous paraît pouvoir démarquer cet enseignement d'une présentation classique de la culture française et l'orienter vers une découverte d'autres pans de la culture cible. Dans un pays où le système éducatif est nettement marqué par l'assimilation des contenus, la perspective interculturelle nous semble de nature à permettre une autre approche de la culture de l'autre. L'apprentissage se développe sans une remise en question plus critique de la réelle fonction des savoirs acquis, favorisant ainsi un certain comportement passif.

Compte tenu de la spécificité géosocioculturelle de l'état d'Amapá nous avons formulé l'hypothèse que la France et la Guyane représenteraient deux blocs distincts pour les enseignants amapéens. Ainsi, la prise en compte de la distance qui caractérise les identités culturelles françaises autant celles de France que celles de Guyane pourrait être un avantage pour l'enseignement du français dans ce contexte, si les enseignants prenaient comme référence la perspective interculturelle dans leur démarche de travail. Cette sensibilisation à la diversité des cultures et à l'altérité pourrait avoir une pertinence accrue si les enseignants utilisaient comme axe de départ les représentations sur la Guyane française et la France, en les croisant, afin de faire apparaître les points qui unissent mais aussi qui séparent ces deux groupes culturels. Dans ce type d'approche, les représentations ont un rôle majeur à jouer car c'est par la médiation des filtres dont elles se nourrissent que va s'effectuer la mise en présence des cultures. La prise en compte des dimensions culturelles lors de l'enseignement/apprentissage d'une langue étrangère est donc loin d'être une problématique mineure.

La problématique de notre étude reconnaît alors à l'enseignant une position centrale dans la transmission des savoirs – d'où notre intérêt par les représentations des enseignants – et dans la mise en place d'une éducation à l'ouverture et à la différence. Dans la perspective interculturelle dans laquelle nous nous inscrivons, l'enseignant devient médiateur entre deux systèmes culturels, et se situe dans un entre-deux entre le proche et le lointain, entre le semblable et le différent. Cependant, tenter d'entreprendre un tel type d'enseignement ne peut être envisageable que si les réflexions de l'enseignant sont assises sur des bases conceptuelles solides et déterminées en fonction du public concerné. Ce type de démarche favorise une approche dynamique de la culture, l'abordant d'une façon plus pertinente et aide l'enseignant à dépasser la « *méthodologie ordinaire des dimensions culturelles* » (BEACCO, 2000 : 75).

L'analyse des représentations des enseignants brésiliens sur la Guyane française, les Guyanais et leur culture, basée sur un corpus d'entretien, nous a permis de connaître les contenus de leurs représentations, de leurs sources les plus significatives et a révélé le caractère figé et stable des éléments constitutifs de leurs représentations. Parmi les données recueillies, certaines pourraient être utilisées dans le cadre d'une formation continue par exemple comme point de départ pour une analyse des stéréotypes autant sur la culture française de l'Hexagone que sur celle de la Guyane. Cela pourrait aider à démystifier la culture cible et contribuer à l'ouverture sur d'autres univers culturels, d'autres altérités. Ces réflexions ajoutées aux compétences d'ordre communicationnel en cours d'apprentissage devraient concourir à consolider les compétences culturelles et interculturelles des apprenants.

Programme du Séminaire Commun
Deuxième rencontre à l'Université de Tsukuba, janvier 2010

Conflits et interprétations

Mercredi 27 janvier 2010

| | |
|-------------|--|
| 10:00~10:15 | Ouverture : <i>Saburo AOKI (UT) & Daniel LEBAUD (UFC)</i> |
| 10:15~11:00 | <i>Catherine PAULIN (UFC)</i> Métaphorisation, polysémie face à une « nouvelle » sémantique lexicale. Perspectives d'analyse de la polysémie de verbes de mouvement en anglais |
| 11:00~11:45 | <i>Junya WATANABE (UT)</i> Les termes d'auto-désignation en japonais : un cas de polyphonie |
| Déjeuner | |
| 14:00~14:45 | <i>Nathalie WALLIAN (UFC)</i> Partie 1 : Les conceptions de l'action dans/par l'affrontement : Etude comparée Occident/Orient en sports collectifs Partie 2 : Interactions langagières, interprétations et communauté de pratiques : Le cas du rapport d'opposition en jeux collectifs |
| 14:45~15:30 | <i>France DHORNE (UAG)</i> Manière de conflit |
| Pause | |
| 15:45~16:30 | <i>Rie INABA & Baptiste PUYO (UT)</i> Anaphore et deixis textuelles |
| 16:30~17:15 | <i>Yuriko INOUE (Université d'Osaka)</i> Valère Novarina, le théâtre du carnaval : le monde à l'envers dans <i>La Scène</i> |
| 17:30~18:15 | <i>Yuki ANZAI (UAG)</i> Modalité et processus d'ajustement intersubjectif dans les dialogues spontanés : l'analyse des types d'occurrences de deux marqueurs français « tu vois », « tu sais » et de leurs correspondants en japonais |
| 19:00 | Dîner |

Jeudi 28 janvier 2010

| | |
|-------------|---|
| 9:00~10:00 | <i>Daniel LEBAUD (UFC)</i> Agonistique théorique : conflits énonciatifs |
| 10:00~11:00 | <i>Irène TAMBA (Paris)</i> Hérissons contre renards : un conflit entre universalité et diversité |
| 11:15~12:15 | <i>Mosbah SAID (Tunis)</i> Conflits et stéréotype |
| Déjeuner | |
| 14:00~14:45 | <i>Inna SUBACHEVA (UT)</i> Analyse syntaxique du changement d'aspect |
| 15:00~15:45 | <i>Motoyuki MIYAGAWA (UT)</i> Plurilinguisme et multilinguisme |
| 16:00~17:00 | <i>Ryusuke MIURA, Yui KURIHARA, Ken TAKIZAWA, Yurina YAMAGUCHI, Ayano FUKUSHIMA (UAG)</i> Présentation des travaux |
| | Clôture |

Programme du Séminaire Commun
Troisième Rencontre à l'Université d'Aoyama-Gakuin, novembre 2010

Conflits et interprétations

Mercredi 24 novembre 2010

| | |
|--|---|
| 9:30 | Ouverture : <i>France DHORNE (UAG)</i> |
| Premier atelier : <i>Conflit et roman / Roman du conflit</i> Modératrice : <i>A. LECLERCQ (UAG)</i> | |
| 9:40~10:25 | Keynote speech : <i>François MIGEOT (UFC)</i> Robbe-Grillet lecteur de Freud ou comment la jalousie active et joue d'un conflit non résolu par Freud en matière d'interprétation |
| 10:25~10:40 | Pause |
| 10:40~11:00 | Intervention: <i>Yurina YAMAGUCHI (UAG)</i> Conflit entre le vice et la vertu dans <i>Justine ou les malheurs de la vertu</i> |
| 11:00~11:20 | Intervention : <i>Aurélie LEBAUD (UFC)</i> Lectures plurielles du <i>Maître et Marguerite</i> |
| 11:20~12:00 | Discussion |
| 12 :00~13 :00 Déjeuner | |
| Deuxième atelier : <i>Aux frontières de l'interprétation</i> Modérateur : <i>D. LEBAUD (UFC)</i> | |
| 13 :00~13 :45 | Keynote speech : <i>Nathalie WALLIAN (UFC)</i> L'interprétation croisée d'une pratique de Karate. <i>Le conflit des fondations France/Japon</i> |
| 13 :45~14 :05 | Intervention : <i>Toshihiro KOKUBU (UAG)</i> La communication comme un miracle : comment la traduction est-elle (im)possible ? |
| 14 :05~14 :25 | Intervention : <i>Ken TAKIZAWA (UAG)</i> Difficultés interculturelles d'interprétation des termes exprimant la texture d'un aliment |
| 14 :25~14 :35 | Intervention : <i>Baptiste PUYO (UT)</i> Divergences dans l'idée du nombre en français et en japonais |
| 14 :35~14 :45 | Intervention : <i>Sayuko YAMANAKA (UT)</i> Analyse des erreurs des Français apprenant le japonais |
| 14 :45~15 :30 | Discussion |
| 15:30~15:45 Pause | |
| Troisième atelier : <i>L'origine de l'interprétation</i> Modératrice : <i>C. PAULIN (UFC)</i> | |
| 15:45~16:05 | Intervention : <i>Junya WATANABE (UT)</i> L'auxiliaire <i>soda</i> est-il vraiment un marqueur de l'ouï-dire ? |
| 16:05~16:25 | Intervention : <i>Yoshiko SUTO (UFC)</i> Autour de la notion de point de vue : le cas de la particule <i>to</i> |
| 16:25~16:45 | Intervention : <i>Yui KURIHARA (UAG)</i> Les marqueurs de divergence d'opinion dans les phrases nominales |
| 16:45~17:30 | Discussion |
| 18 :30 | Dîner |

Jeudi 25 novembre 2010

| | |
|---|--|
| Quatrième atelier : <i>Du malentendu au conflit</i> Modérateur : <i>S. AOKI (UT)</i> | |
| 9:00~9:45 | Keynote speech : <i>Daniel LEBAUD (UFC)</i> Repérages et valeurs référentielles. Autour de quelques emplois de l'imparfait de l'indicatif et du futur simple |
| 9:45~10:00 | Pause |
| 10:00~10:20 | Intervention: <i>Yuki ANZAI (UAG)</i> Marqueurs de discordance à l'oral |
| 10:20~10:40 | Intervention : <i>Ai KIJIMA (UFC)</i> Le conflit inter-subjectif : le cas de <i>se faire + Vinf.</i> vs <i>se voir + Vinf</i> |
| 10:40~11:00 | Intervention : <i>Ryūsuke MIURA (UAG)</i> L'expression du détriment dans l'énoncé en <i>être à+</i> infinitif |
| 11:00~11:20 | Intervention : <i>Rie INABA (UT)</i> Un SN dans les énoncés génériques |
| 11:20~12:00 | Discussion |
| 12 :00~13 :00 Déjeuner | |
| Cinquième atelier : <i>Conflits d'histoire(s)</i> Modérateur : <i>F. MIGEOT (UFC)</i> | |
| 13 :00~13 :45 | Keynote speech : <i>Catherine PAULIN (UFC)</i> Variations de langage sur fond de conflits politiques : une lecture de <i>Les soleils des indépendances</i> et de <i>Sozaboy : A novel in rotten English</i> |
| 13 :45~14 :05 | Intervention : <i>Armelle LECLERCQ (UAG)</i> Phénomènes célestes, miracles et apparitions : une interprétation miraculeuse de la croisade |
| 14 :05~14 :25 | Intervention : <i>Takeshi KUBOTTA (UAG)</i> Bataille de l'augustinisme au temps de la Réforme - la traduction française de la <i>Cité de Dieu</i> (1570) |
| 14 :25~14 :45 | Intervention : <i>Nobuyuki TSUNODA (UT)</i> Possibilité d'autre unité et indivisibilité de république en France - avec études sur Marseille en Révolution |
| 14 :45~15 :05 | Intervention : <i>Arthur JOYEUX (UFC)</i> Partenaires et dialogue social : vers une disparition des mots du conflit ? |
| 15 :05~16 :00 | Discussion |
| 16:00~16:30 Pause (Déplacement en SALLE CALL) | |
| Sixième atelier : <i>Écoute et fin de conflit</i> Modératrice : <i>F. DHORNE (UAG)</i> | |
| 16:30~16:50 | Intervention : <i>Andrée CHAUVIN-VILENO (UFC)</i> Discours médiatique et interprétation : le cas de Clotilde Weiss |
| 16:50~17:10 | Intervention : <i>Mongi MADINI (UFC)</i> Place et rôle de l'humour dans le traitement des conflits |
| 17:10~18:00 | Conférence de clôture : <i>Saburô AOKI (UT)</i> |

Conflits et Interprétations

Thématique A

CIRCULATION ET DIFFUSION

**Partenaires et dialogue social :
Vers une disparition des mots du conflit dans le code du travail ?
Social Dialogue and Social Partner:
Are Words of Conflict Disappearing from Labour Laws?**

Arthur JOYEUX
Graduate School of Languages, Space, Time and Society
University of Franche-Comté

Abstract

This article will examine the language of legal and political discourse in trade union rights through a consideration of the concept of “social partner” and “social dialogue”.

Keywords: law, discourse, trade union, social partner

要旨

本稿は「社会的パートナー」と「社会的対話」の概念の検討を通して、労働組合権における法的談話および政治的談話の言語について考察する。

キーワード：法、談話、労働組合、社会的パートナー

Introduction

La situation politique et sociale, en France en cette fin 2010 entre dans une nouvelle étape. Jamais les conflits, sur le terrain de la lutte sociale¹ ou sur les terrains politiques nationaux et internationaux, notamment dans le règlement de la crise économique qui secoue les pays industrialisés, n'ont été aussi vifs. Par ailleurs, des dizaines de conflits armés secouent chaque année le monde, dans lesquels la France est engagée pour au moins une douzaine (Haïti, Liban, Golfe de Guinée, Afghanistan, Kosovo, Tchad, Côte d'Ivoire, Somalie, Pays Baltes,...), sans compter ses « interventions ponctuelles » sur l'ensemble des terres et des mers de la planète. Contradictoirement, depuis un certain nombre d'années également, on remarque une nette croissance des travaux d'analyse du discours examinant des phénomènes de neutralisation, d'atténuation et de négation du conflit dans les discours politiques, notamment Oger (2006). Quelle que soit leur manifestation, la tendance générale des discours politiques nationaux et internationaux consiste dans des processus d'édulcoration sémantique (processus d'euphémisation, de production périphrastiques ou oxymoriques) du vocabulaire du conflit donnant lieu à une généralisation du phénomène formulaire (Krieg-Planque 2003). Ce phénomène s'observe aussi bien au niveau des discours émis par des instances politiques internationales qu'au niveau des politiques publiques locales (régions, municipalités), des discours de relevant de regroupements de la société civile, des secteurs de la recherche en sciences sociales, de l'entreprise...

Oger et Ollivier-Yaniv (2006) ont redéfini d'une façon qui nous semble pertinente, la notion de « discours institutionnels », en l'élargissant non seulement à l'étude des discours de communication grand public de la politique exécutive, mais aussi à des textes de cadrage des discours de tous les potentiels énonciateurs en position de prendre en charge ce discours. Elles font apparaître que le discours instituant vise : « le *lissage* de la communication et des énoncés institutionnels en général ». Par la suite, elles dégagent une typologie de ces textes de « cadrage » :

directives, schémas directeurs, éléments de langage [qui] s'adressent à des destinataires « internes » c'est-à-dire des acteurs institutionnels qui sont eux-mêmes producteurs de discours : leur activité se trouve ainsi encadrée par les normes et les principes édictés, ou même par le sens qu'il convient de donner aux mots ou encore les mots qu'il convient d'utiliser (vocabulaire spécifique, syntagmes figés,...). (Oger et Ollivier-Yaniv 2006 : 64)

Elles remarquent par ailleurs qu'à l'intérieur de ces textes de cadrage « des traces de tension ou de polémiques continuent d'y affleurer » (ibid.).

Cependant il nous semble que cette définition des « discours institutionnels » devrait conduire à la distinction des différentes productions discursives non en fonction de leur genre mais de leur type : textes prescriptifs et normalisés ou textes ayant une vocation communicationnelle grand public ? Textes édictant des normes ou textes énonçant les motifs de ces normes ? La terminologie *discours institutionnels* ne nous convient que relativement dans la mesure où elle ne permet pas de distinguer précisément la nature des différentes institutions qui les émettent : le texte législatif est un discours institutionnel qui ne peut pas être analysé de la même manière qu'une allocution ministérielle. Se posent donc des questions qui, quand on aborde des textes normatifs, en nécessitant les connaissances des institutions émettant ces discours, relèvent autant de la terminologie que de l'analyse du discours.

Notre hypothèse consiste donc à avancer la possibilité d'un lien entre les différents phénomènes linguistiques d'altération sémantique ou de lissage discursifs constatés dans divers champs de la communication (politique, économique,...), dont la caractéristique semble être la négation du conflit et cette indistinction manifeste des différents types de « discours institutionnels ». Il nous semble pertinent de pousser la recherche du côté du vocabulaire du droit et de la méthode que son étude nécessite.

Si le discours politique énonce ce qui « devrait » être, le discours du droit, lui, énonce le mieux possible et sans illusion sur sa capacité à le faire, sur ce qui « est » effectivement. De cette manière, il apparaît nécessaire de distinguer clairement, du point de vue d'une sémantique lexicale autant que d'une analyse de discours, ce qui relève du droit (et plus largement du discours normatif) et ce qui relève des énoncés de motifs politiques. Nous avançons l'hypothèse que ces deux champs du discours ne se comportent pas d'une manière identique face à l'expression du conflit. Et nous nous posons la question suivante : y a-t-il modification du vocabulaire du droit ? Observe-t-on ces processus d'atténuation voire de neutralisation du conflit dans la lettre juridique ?

Dans cette optique et pour faire écho aux derniers développements de la situation sociale française, nous avons choisi d'illustrer notre propos par une étude de l'emploi des oxymores *partenaires* et *dialogue sociaux* dans un discours politique de l'exécutif, couplée d'un examen terminologique des textes législatifs auquel ce discours lui-même renvoie.

1. Droit et langage

1.1 Le droit, expression d'un conflit premier

Auparavant, tentons de clarifier une approche du langage du droit. L'étude du langage² du droit est l'étude des empreintes que la norme laisse sur la langue commune, des signes et des énoncés que le droit emploie et sur lequel il imprime sa marque. Il s'agit donc d'étudier l'action du droit sur le langage, le processus de normalisation juridique que subit le langage sous l'action de la création et de la réalisation de la norme. La loi nomme, consacre un mot de la langue usuelle et lui confère un sens particulier, lequel n'est pas préhensible immédiatement par des non-initiés (« l'écran linguistique » décrit par Cornu 2005). On retrouve ici la question abordée en introduction d'une communication en « interne » visant à encadrer les discours des potentiels acteurs de l'institution. Il est donc nécessaire de construire une sémantique qui soit proprement juridique, c'est-à-dire une étude du sens des unités terminologiques issues de la langue commune et ayant au moins une acception juridique.

La question préliminaire d'une étude du langage du droit, du sens de ses unités terminologiques et de son discours devrait être ontologique : à quel champ du discours avons-nous affaire ? Qu'est-ce que le droit ? Mais il est tout aussi difficile de définir ce qu'est le droit que de définir ce qu'est le langage, car en tant qu'institutions humaines, le droit et le langage sont les produits des « pratiques » humaines ou du moins, leur expression codifiée. Le droit n'est pas une institution stable, mais au contraire, une institution en constante évolution. Au commencement du « verbe » comme au commencement du droit fût, non pas l'unité ni le consensus, non pas le souffle harmonieux et créateur, mais bien au contraire le conflit. Le droit, comme le langage sont deux phénomènes culturels, l'expression matérialisée et l'instrument propice à la communication sociale et intersubjective et à l'organisation des rapports sociaux.

C'est la nature d'une institution : pourquoi instituer et régler des rapports qui iraient d'eux-mêmes ? L'existence d'un Etat, d'un droit constitutionnel organisant ses composantes en vertu de leurs différentes fonctions, pose bien la nécessité réconciliatrice : l'existence du droit et de son langage atteste de la primauté du conflit politique dont ils sont des codifications plus ou moins temporaires.

Gérard Cornu, qui peut être considéré comme le premier juriste à poser le problème d'une linguistique proprement juridique, insiste sur la nature coutumière du droit et de la langue : « ce sont tous deux des phénomènes sociaux, de formation coutumière, et empreints d'un certain caractère contraignant, normatif ». Nous entendrons « coutumier » comme synonyme de « nécessaire » : écrits ou non, ces deux phénomènes sont universels, ils accompagnent toutes les civilisations et sont secrétés par elles.

1.2 Quand « dire » le droit, c'est le faire

Les institutions évoluent au gré des développements de l'histoire des sociétés et cherchent tout autant les moyens de garantir leur permanence ; et avec elle leur légitimité (comment se soumettre à l'illégitime et à l'accessoire ?). D'où la forme « codifiée », c'est-à-dire réglée de la langue et du droit. Or s'il est donc commode de parler d'un langage du droit (Cornu 1994), la réalité à laquelle il renvoie n'est pas monolithique.

Pour autant, on ne peut non plus s'en remettre au relativisme linguistique : l'étude des productions langagières du droit est conditionnée par l'acquisition d'une connaissance historique, structurelle et matérielle du droit. Et ce parce que le discours juridique est en partie performatif : la norme advient quand elle est nommée, le législateur fait son travail quand il prononce la loi et qu'elle est publiée. En dehors du droit, c'est le règne de l'arbitraire. Ce qui n'en fait pas pour autant une pratique magique où la parole ferait advenir la chose, car le droit ne règne qu'avec la force disponible pour le faire appliquer. Mais s'il existe une rhétorique juridique, le droit n'est pas qu'une rhétorique : il règle la vie de tous, dit ce qui doit être et ce qui ne le peut pas, il ordonne, autorise ou dispense, sanctionne et arbitre, juge, tranche, déclare, abroge ou modifie, ajoute ou supprime. Le sens des mots qu'il emploie peut être percé à jour et la question de la référenciation est immédiatement posée.

1.3 L'unilinguisme étatique

Doit-on se satisfaire d'une démarche purement onomasiologique ? Un mot renvoie-t-il uniquement à un concept ? Cette sémantique juridique serait une science bien ennuyeuse ; et pourtant, c'est bien la clarté qui est au centre de la construction d'un langage du droit. Si l'évacuation de la polysémie y reste, comme ailleurs, une démarche tout aussi illusoire qu'inquiétante, on ne peut nier que la clarté d'un langage juridique a été la condition de l'unification politique et l'abolition de l'arbitraire féodal. Le français est un projet politique inauguré par l'ordonnance de Villers-Cotterêts dont le but initial était juridique : l'homogénéisation du droit dont la condition première était la transparence terminologique. Sans qu'on puisse parler d'un langage technique au même titre que les autres langages de spécialité : si les médecins élaborent une terminologie qui soit préhensible par delà les frontières, le langage du droit est lié au développement des nations. Ceci explique pourquoi les questions jurilinguistiques saisissent d'autant plus les pays dans lesquels plusieurs systèmes juridiques cohabitent : souvent on a posé l'idée d'une naturalité entre le droit et sa langue d'accueil (comment traduire la Common Law en français ?). En définitive, on sait que le français se prête tout à fait à la formulation d'une Common Law : tel terme peut avoir telle ou telle acception sans que cela ne fasse problème.

1.4 Clarté juridique et expression du conflit : conditions de la démocratie politique

En revanche, et c'est une question qui nous préoccupe « l'emploi d'une expression reliée quant au fond à un autre système juridique [...] n'est pas de bonne veine » (Kasirer 1994 : 170). Si en France, la constitution de l'Etat et la création du français coïncident plus ou moins, si les frontières du territoire se fixent en même temps que les acceptions juridiques, la République en a fait la condition de la sécurité juridique et de

son indivisibilité territoriale et politique. Aujourd'hui, avec les modifications des droits nationaux internes sous l'effet du droit international, se repose la question de la transparence terminologique tout autant que celle de la souveraineté. Toute société naissant « des contradictions de la précédente » selon la formule de Marx, la pensée libérale a fait sienne cette exigence de la clarté juridique et l'a approfondi dans le sens de la démocratie : pas de professionnalisation du législateur. Le souci démocratique pose donc la double exigence suivante : premièrement le droit doit accompagner le cours historique en articulant dialectiquement permanence et évolution, avec les conséquences logiques sur son langage (est-il un hasard que les premiers travaux de lexicographie juridique datent de cette période et avec eux les règles de la néologie ?).³ Deuxièmement son langage doit résulter d'une œuvre aussi populaire que technique. En conséquence pour que le citoyen institue, il faut instituer le citoyen (et donc instruire). La différence est profonde : c'est le peuple qui devient spécialiste, car c'est à lui de constituer :

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

Cet acte constituant est aussi un acte de dénomination consistant « en l'institution entre un objet et un signe X d'une association référentielle durable » (Charaudeau et Maingueneau 2002). La clarté juridique et la souveraineté démocratique sont liées. Or, le droit est l'expression du conflit. La clarté juridique est l'expression de la reconnaissance de ce conflit : c'est la démocratie et la liberté de s'organiser selon ses intérêts. La clarification juridique participe de la clarification des rapports sociaux, non de leur conciliation : le langage juridique éclaire les rapports sociaux et leurs antagonismes d'une lumière plus « crue » que l'arbitraire féodal mais ne les résout pas. Cependant, quelle conséquence pour la démocratie si l'on décelait dans le langage du droit de l'équivocité et de la consensualité ?

Nous avançons l'hypothèse que le droit ne peut pas introduire une terminologie du consensus à moins de se nier lui-même et nous allons présenter quelques résultats de l'étude d'un texte relevant du droit du travail.⁴

2. Quand F. Fillon réfère au code du travail

Il y a trois ans, quelques mois après son élection, le Président de la République française N. Sarkozy prononçait cette phrase mémorable : « Désormais, quand il y a une grève en France, plus personne ne s'en aperçoit ». ⁵ En novembre 2010 des étudiants anglais, défilant dans les rues de la capitale britannique, se sont mis à scander en français « *grève générale* » faisant référence aux huit semaines d'événements sociaux français du « conflit sur les retraites ». Outre la provocation politique, quand le Président N. Sarkozy prononçait cette phrase, il énonçait une situation juridique précise. Les premiers mois de son mandat ont été en effet consacrés à la mise en œuvre d'une grande réforme du droit syndical français. L'allocution du premier ministre François Fillon que nous reproduisons ci-dessous, intéressant au demeurant du point de vue du calendrier politique, fait explicitement référence à ces mesures.

Corpus 1

Extrait du discours de François Fillon devant le Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques à l'hôtel Matignon le 3 novembre 2010

Avec le vote de la réforme des retraites, nous avons aussi renforcé notre démocratie politique. *La voix des manifestants* doit toujours être respectée, ce qui ne signifie pas qu'elle puisse avoir le dernier mot. Trop souvent par le passé, dans notre pays, on a escamoté les réformes pour maintenir à tout prix le consensus. L'intérêt général était sacrifié sur l'autel de la conciliation. Et, du coup, l'*opinion* s'est accoutumée à l'idée que tout était négociable et même que tout était réfutable et dans ce jeu de rôles la démocratie politique et la démocratie sociale ont perdu de leur légitimité.

Si l'on veut préserver notre modèle social, si l'on veut construire les bases d'une flexisécurité à la française, notre pays a encore besoin de réformes. Et pour cela je considère que la place du *dialogue social* doit être centrale. C'est vrai qu'en France ce *dialogue* a longtemps été balbutiant et les responsabilités sont d'ailleurs partagées. L'Etat intervient trop souvent dans un champ qui devrait être celui du *dialogue* entre les *partenaires sociaux* mais de l'autre côté ceux-ci, divisés et peu représentatifs, ont souvent été rassurés de ne pas avoir à assumer des choix difficiles. Ainsi, non seulement notre démocratie sociale est fragilisée parce que le *dialogue social* est souvent réduit à la portion congrue et les *partenaires sociaux*, parfois suspects d'une représentativité incertaine, peinent à assumer leur rôle mais en plus on ne sait plus comment la démocratie sociale et la démocratie politique doivent s'articuler. Ou, pour dire les choses plus nettement, on ne sait plus quelle est la place de la démocratie sociale et à quel moment elle doit passer le relais à la démocratie politique.

Au cours des dernières semaines, les accents de certains sur l'importance du *dialogue social* n'étaient en réalité que le paravent de l'immobilisme parce qu'ils savaient bien qu'en matière de réforme des retraites aucun accord entre *partenaires sociaux* n'était concevable et qu'il revenait donc dès lors à l'Etat d'assumer cette réforme nécessaire. Ils savaient bien que la *négociation collective* n'a de sens que si elle se noue au début du processus de réforme, lorsque celle-ci vient à maturation et pas au moment des débats parlementaires, ce moment où justement la démocratie sociale doit céder le pas à la démocratie politique. J'ai donc la conviction profonde qu'il faut rééquilibrer l'articulation entre démocratie politique et démocratie sociale et d'ailleurs c'est à cela que je me suis attaché ces dernières années. L'étape essentielle, parce qu'elle a ouvert le chemin, c'est la loi du 4 mai 2004 sur le dialogue social qui a modifié les règles de conclusion des accords collectifs.

Vous savez, autrefois on pouvait concevoir des accords avec des *syndicats* minoritaires, maintenant il faut une majorité de *syndicats* pour

pouvoir concevoir un accord. C'est un premier pas vers une véritable démocratie sociale même si tout cela est difficile. La loi du 20 août 2008, sur la rénovation de la démocratie sociale, a ensuite donné aux acteurs du *dialogue social* une nouvelle légitimité et rendu à la *négociation collective* toute sa place en matière de *régulation sociale*.

Mais pour que le *dialogue social* soit véritablement fructueux il suppose des *partenaires sociaux* qui soient représentatifs et donc qui soient responsables. Or, jusqu'ici, du fait des règles de représentativité obsolètes, nos *organisations syndicales* sont demeurées faibles. Et il ne faut pas s'y tromper, l'appel aux blocages ou l'appel aux *grèves* reconductibles ce n'est pas un signe de force, c'est au contraire un aveu de faiblesse.

Désormais, avec la loi du 20 août 2008, la représentativité des *organisations syndicales de salariés* s'appréciera en priorité au vu de leurs résultats aux élections professionnelles. Des *partenaires sociaux* forts, des *partenaires sociaux* représentatifs auront, je l'espère, je le crois, la culture du *dialogue*, le goût de la *négociation* et le sens du compromis. Et les *salariés* sauront qu'ils peuvent leur faire confiance pour négocier les réformes nécessaires dans une logique de gagnant-gagnant. Cela ne signifie pas évidemment qu'il n'y aura plus de *conflit* social ni de divergences *d'intérêt* mais cela signifie que nous aurons collectivement et pacifiquement les moyens de réguler ces *conflits*.

Et ainsi les *corps intermédiaires*, qui se sont tellement affaiblis dans notre pays, prendront toute leur place dans la vie politique et sociale. Nous sommes actuellement encore dans une phase de recomposition du *dialogue social* puisque la loi de 2008 s'applique à peine et ce à quoi nous avons assisté ces dernières semaines c'est, en tout cas je l'espère, les derniers soubresauts d'un modèle ancien. Avec la loi du 20 août 2008, nous avons jeté les bases d'une telle réforme de la *représentativité* pour les *organisations syndicales de salariés*. Je pense que la prochaine étape devra être la révision des règles de la *représentativité patronale*.

Mais l'essor du *dialogue social* exige aussi qu'on laisse aux *partenaires sociaux* toute la place pour engager ou pour accompagner les réformes et c'est ce à quoi mon Gouvernement a veillé depuis 2007. Et je veux dire devant vous que rien n'est plus faux, rien n'est plus injuste que de dire que les liens avec les *partenaires sociaux* ont été négligés. La loi sur la modernisation du marché du travail en juin 2008, la loi sur la démocratie sociale que je viens d'évoquer en août 2008, la loi sur la formation professionnelle de novembre 2009 sont toutes issues d'accords entre les *partenaires sociaux*.

Reste que cette place nouvelle accordée à la démocratie sociale ne doit en aucun cas signifier l'effacement de la démocratie politique. Bien au contraire. Celle-ci demeure indépassable, c'est bien le Gouvernement et

le Parlement, issus du suffrage universel, qui fixent les objectifs des réformes et ce sont aussi eux qui, in fine, les valident.

Ce texte fait le bilan d'un conflit et déclare le gouvernement vainqueur et avec lui la démocratie : « Avec le vote de la réforme des retraites, nous avons aussi renforcé notre démocratie politique ». Le conflit a opposé le gouvernement et une partie de la population concernée, représentée par les organisations syndicales de salariés.

Voici les termes désignant la population concernée par le discours de F. Fillon : « La voix des manifestants », « l'opinion » et à trois reprises les « salariés ».

Désignant les syndicats, nous trouvons : « Partenaires sociaux » (x8), « syndicat » (x2), « organisation syndicale » (x3), « Corps intermédiaires » (x1)

Les termes *syndicat* et *organisations syndicales* sont utilisés lorsque le premier ministre fait référence à des mesures législatives récentes. Lorsqu'il s'agit de désigner la manière dont le ministre conçoit la place de ces organisations dans la vie politique il emploie de préférence le syntagme *partenaires sociaux*. De la même manière, concernant les rapports qu'entretiennent ces organisations avec l'Etat, il est plus fait mention d'une nécessité de *dialogue* que de négociation. Si l'on reprend notre compte, on a sept mentions au « dialogue social », trois mentions au « dialogue », et une fois à la « régulation sociale ». A l'inverse pour les termes ou expressions référant aux relations entre syndicats, employeurs et Etat et réglementées par la loi, nous constatons une bien plus faible utilisation : il n'est question que trois fois de « négociations [sociales] ». D'autres termes ou expressions seraient à étudier. C'est le cas de « corps intermédiaires » qui réfère à un des organismes caractéristiques de l'Ancien régime.

Posons la question centrale : qu'est-ce qu'un *partenaire* ? La définition la plus fréquente consiste à affilier ce terme à celui d'*associé* : désigne l'un des deux membres d'un couple, l'un des membres d'une équipe sportive, peut être utilisé dans le cadre d'un jeu, de la collaboration politique ou économique. De collaboration à conflit, il y a bien un décalage. Ainsi désigné, l'organisme syndical n'a plus pour fonction de défendre les seuls intérêts matériels et moraux des salariés conformément à la définition initiale du syndicalisme (voir la Charte d'Amiens) :

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement **contre** le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale.

Deux discours se font face : alors que dans le discours de François Fillon le terme *syndicat* disparaît pour laisser la place à des désignations au contour plus flous comme *partenaires*, le texte de la Charte d'Amiens affirme quant à lui la nécessité d'une action *contre* le

patronat et indépendante du pouvoir politique. Qu'en est-il dans les textes juridiques auxquels renvoie l'allocution précédente ? Voici un échantillon caractéristique :

Corpus 2

LOI N°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social

TITRE II : DU *DIALOGUE SOCIAL*

Article 37

Il est inséré, après l'article L. 132-2-1 du code du travail, un article L. 132-2-2 ainsi rédigé :

Art. L. 132-2-2. - I. - La validité d'un accord interprofessionnel est subordonnée à l'absence d'opposition de la majorité des organisations *syndicales* de salariés représentatives dans le champ d'application de l'accord. L'opposition est exprimée dans un délai de quinze jours à compter de la date de notification de cet accord.

II. - Lorsqu'une convention de branche ou un accord professionnel étendu, conclu conformément aux dispositions du I, le prévoit, la validité des conventions ou accords conclus dans le même champ d'application professionnel est subordonnée à leur signature par une ou des organisations *syndicales* représentant une majorité de salariés de la branche.

La convention ou l'accord mentionné à l'alinéa précédent définit la règle selon laquelle cette majorité est appréciée en retenant les résultats :

- a) Soit d'une consultation des salariés concernés, organisée périodiquement, en vue de mesurer la représentativité des organisations *syndicales* de salariés de la branche ;
- b) Soit des dernières élections aux comités d'entreprise, ou à défaut des délégués du personnel.
 1. Soit la convention ou l'accord d'entreprise ou d'établissement est signé par une ou des organisations *syndicales* de salariés représentatives ayant recueilli au moins la moitié des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel ; si les organisations *syndicales* de salariés signataires ne satisfont pas à la condition de majorité, le texte peut être soumis, dans des conditions fixées par décret et devant respecter les principes généraux du droit électoral, à l'approbation, à la majorité des suffrages exprimés, des salariés de l'entreprise ou de l'établissement, à l'initiative des organisations *syndicales* de salariés signataires, à laquelle des organisations *syndicales* de salariés non signataires peuvent s'associer ;
 2. Soit la convention ou l'accord d'entreprise ou d'établissement est subordonnée à l'absence d'opposition d'une ou plusieurs

organisations *syndicales* de salariés représentatives ayant recueilli au moins la moitié des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. L'opposition est exprimée dans un délai de huit jours à compter de la date de notification de cet accord.

En cas de carence d'élections professionnelles, lorsqu'un délégué *syndical* a été désigné dans l'entreprise ou dans l'établissement, la validité d'une convention ou d'un accord d'entreprise ou d'établissement signé par ce délégué est subordonnée à l'approbation de la majorité des salariés dans les conditions du 1°.

Lorsque la convention ou l'accord n'intéresse qu'une catégorie professionnelle déterminée relevant d'un collège électoral défini à l'article L. 433-2, sa validité est subordonnée à la signature ou à l'absence d'opposition d'organisations *syndicales* de salariés représentatives ayant obtenu au moins la moitié des suffrages exprimés dans ce collège.

En l'absence de convention ou d'accord étendu tel que prévu au premier alinéa du présent III, la validité de la convention ou de l'accord d'entreprise ou d'établissement est subordonnée à sa conclusion selon les modalités définies au 2°.

Article 39

Le dernier alinéa de l'article L. 132-11 du code du travail est supprimé.

Article 40

L'article L. 132-7 du code du travail est ainsi rédigé :

Art. L. 132-7. - La convention et l'accord collectif de travail prévoient les formes selon lesquelles et l'époque à laquelle ils pourront être renouvelés ou révisés.

Les organisations *syndicales* de salariés représentatives au sens de l'article L. 132-2 qui sont signataires d'une convention ou d'un accord collectif de travail ou qui y ont adhéré conformément aux dispositions de l'article L. 132-9 sont seules habilitées à signer, dans les conditions visées à l'article L. 132-2-2, les avenants portant révision de cette convention ou de cet accord.

JORF n°0194 du 21 août 2008

LOI n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail (1)
L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2008-568 DC du 7 août 2008 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE IER : LA DEMOCRATIE SOCIALE CHAPITRE IER : LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE

Article 1

Art. L. 2121-1.-*La représentativité des organisations syndicales* est déterminée d'après les critères cumulatifs suivants :

- 1° Le respect des valeurs républicaines ;
- 2° L'indépendance ;
- 3° La transparence financière ;
- 4° Une ancienneté minimale de deux ans dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation. Cette ancienneté s'apprécie à compter de la date de dépôt légal des statuts ;
- 5° L'audience établie selon les niveaux de négociation conformément aux articles L. 2122-1, L. 2122-5, L. 2122-6 et L. 2122-9 ;
- 6° L'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience ;
- 7° Les effectifs d'adhérents et les cotisations.

Article 2

I. — Le chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie du code du travail est ainsi rédigé :

Chapitre II

Syndicats représentatifs

Section 1

Représentativité syndicale au niveau de l'entreprise et de l'établissement

Art. L. 2122-1.-Dans l'entreprise ou l'établissement, sont représentatives les *organisations syndicales* qui satisfont aux critères de l'article L. 2121-1 et qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel ou, à défaut, des délégués du personnel, quel que soit le nombre de votants.

Art. L. 2122-6.-Dans les branches dans lesquelles plus de la moitié des salariés sont employés dans des entreprises où, en raison de leur taille, ne sont pas organisées d'élections professionnelles permettant d'y mesurer l'audience des *organisations syndicales*, et jusqu'à l'intervention d'une loi suivant les résultats d'une négociation nationale interprofessionnelle, aboutissant au plus tard le 30 juin 2009, sur les moyens de renforcer l'effectivité de la représentation collective du personnel dans les petites entreprises et d'y mesurer l'audience des *organisations syndicales*, sont

présumées, sans préjudice de la preuve du contraire, représentatives les organisations syndicales de salariés affiliées à *des organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel*.

Sont également considérées comme représentatives pendant cette période les organisations syndicales qui satisfont aux critères mentionnés à l'article L. 2121-1 autres que celui de l'audience.

Art. L. 2122-7.-Sont représentatives au niveau de la branche à l'égard des personnels relevant des collèges électoraux dans lesquels leurs règles statutaires leur donnent vocation à présenter des candidats les *organisations syndicales* catégorielles qui sont affiliées à une confédération syndicale catégorielle interprofessionnelle nationale et qui remplissent les conditions de l'article L. 2122-5 dans ces collèges ou bien les conditions de l'article L. 2122-6.

On remarque l'absence des termes *partenaires* ou *dialogue* sociaux, hormis au titre II de la loi de 2004. Ils ne sont pas *expressis verbis*, attestés dans le texte législatif. Quant au syntagme *dialogue social* il n'est introduit qu'au titre des différentes lois votées pour cause de réforme, par exemple la *loi de 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social*. Il faudrait interroger la valeur normative du titre dans le corps de texte législatif. D'emblée on est amené à le considérer comme lié à l'exposé des motifs et non aux énoncés juridiques contenus dans le corps de texte législatif. Les occurrences les plus fréquentes sont *organisations syndicales*. Un autre terme revient plus fréquemment est « représentativité ».

Il ne faut pas pour autant conclure à l'absence d'une signification juridique de ces deux « formules » (Krieg-Planque 2003). Ce n'est pas parce que *partenaires* et *dialogue* sociaux sont absents du vocabulaire juridique que ces deux termes sont dépourvus de sens juridique. Mais celui-ci ne peut pas être approché uniformément : il faut comprendre à quelles dispositions précises ils renvoient et partant, procéder à une analyse du contenu juridique des textes. *Stricto sensu*, ils n'apparaissent pas comme des termes juridiques mais des vocables politiques ayant une fonction dissimulatrice : on ne limite pas le droit à la négociation collective on « *renove le dialogue social* », on ne nie pas l'indépendance politique de l'organisation syndicale en l'intégrant politiquement à la mise en œuvre des réformes, on dialogue avec un « *partenaire* ».

Mais il est toujours bien question de syndicat, en droit. Le terme « dialogue » utilisé en titre I de la loi de 2004 permet d'introduire une modification des règles de négociation codifiées par les lois de 1945 et 1968 sur l'irréfragabilité de la représentativité syndicale : c'est-à-dire que les syndicats confédérés (annexe 3) sont reconnus comme représentatifs de fait. En réalité si l'on observe la chronologie donnée en annexe, on se rend compte que le droit syndical, avec des retours en arrière fréquents, franchis des seuils de reconnaissance, jusqu'à celle de sa reconnaissance constitutionnelle inscrit dans le préambule de la constitution de 1946 repris par la constitution de 1958. Il y a en France une reconnaissance constitutionnelle du droit au conflit social. L'introduction, en titre, de termes étrangers à la langue juridique tels que *dialogue social*, consiste à synthétiser le contenu politique du texte juridique : une réorganisation des rapports que

l'Etat entend désormais entretenir avec les organisations indépendantes des salariés. A travers une modification des règles de représentativité ce sont les concepts d'indépendance et de reconnaissance des libertés syndicales qui sont réinterrogés.

A ce titre, les mots du conflit ne disparaissent pas du lexique juridique (il y a par exemple 153 occurrences du terme *syndicat* dans la loi de 2008). Il n'y a donc pas néologie, le texte législatif n'introduit aucune nouveauté terminologique.

3. C'est donc bien de syndicat dont il s'agit

3.1 Histoire du mot syndicat

Le mot syndicat a d'abord désigné la fonction de syndic. Ce mot provient lui-même d'un mot grec (*sundikos*) qui a été repris en latin (*syndicus*) et qui désignait un défenseur devant la justice, ce que nous appelons aujourd'hui un avocat. En France, avant 1789, les syndics étaient les représentants élus des habitants des villes ou des paroisses rurales. Ils ont été remplacés en 1789 par les maires. En Suisse romande (canton de Fribourg et canton de Vaud), le maire porte toujours le nom de *syndic*, et en Italie celui de *sindaco*. À la fin du Second Empire (à partir de 1867), les ouvriers ont formé des *chambres syndicales* plus ou moins tolérées mais le mot *syndicat* a reçu son sens actuel en droit du travail par la loi du 21 mars 1884 : qui a consacré l'existence de ces « associations qui ont pour objet la défense des intérêts professionnels de leurs membres ». Depuis cette date, il y a concernant le droit syndical une relative homogénéité terminologique : son vocabulaire « se prête à un inventaire et à une description » (Wagner 1967 : 17).

3.2 Droit syndical ou philosophie « corps intermédiaires » ?

Dans cette perspective, il est important de relever un dernier point. L'emploi de l'expression *corps intermédiaires* dans le discours du premier ministre est significatif des doctrines auprès desquels F. Fillon tire les sources de son inspiration en matière syndicale. Pierre de touche des philosophies politiques corporatistes, il désigne les communautés naturelles internes à la société d'Ancien régime. Ce terme est étranger non seulement au droit républicain, mais aussi à sa philosophie. Dans cette conception politique, qui emprunte des formulations différentes (le concept est présent dans la doctrine sociale de l'Eglise catholique, dans la philosophie personaliste d'Emmanuel Mounier, dans les doctrines monarchistes notamment celle de Charles Maurras), règne le postulat de la négation du caractère irrévocable du conflit de classe. À l'époque du capitalisme ces philosophies se rejoignent sur au moins un point : l'association capital-travail.

Cette vision rejoint la conception de la fonction syndicale propre à la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) (Bérourd et Fèvre 2007)⁶ issue de l'ancienne Confédération des Travailleurs Chrétiens :

Ce que cette élection révèle, c'est que la société française n'a jamais eu autant besoin de **corps intermédiaires** forts, capables d'exprimer des intérêts concurrents, d'organiser une parole et une confrontation collectives,

d'être les acteurs de la fusion, de la conciliation d'intérêts particuliers en intérêts collectifs.⁷

L'usage d'un vocabulaire renvoyant à l'humanisme chrétien, [...] atteste d'une continuité certaine dans l'approche de la société comme un corps organique et du pluralisme comme **la conciliation de la diversité** (Bérout et Fèvre 2007).

Cette philosophie est étrangère à ce que reconnaît le droit syndical en France. Une nouvelle porte interprétative s'ouvre ici qui mériterait évidemment une étude des possibles relations entre le discours politique actuel sur le droit syndical et la terminologie des productions de la doctrine de l'Eglise Catholique. Ce serait dépasser largement le cadre de notre propos.

Conclusion

Si l'on peut trouver une relative continuité discursive entre les deux textes (la refonte des règles du droit syndical français) la rupture terminologique est saisissante. S'il y a effectivement « gommage du politique » (Oger 2006), nous préciserons qu'il y a gommage par le politique d'un conflit attesté sur le plan juridique. Il y a donc bien conflit dont la modification juridique est en elle-même le signe. Le discours de F. Fillon s'inscrit pleinement dans l'expression d'un conflit dont l'originalité consiste, sur le terrain de l'exécutif politique, à en nier l'existence. L'effet discursif est d'une réelle violence. Le vocabulaire politique propre au discours de F. Fillon est explicite : il s'agit de remettre en question ce qui est reconnu par le droit, à savoir l'existence de groupements aux intérêts contradictoires dont l'organisation intrinsèque autant que l'affrontement sont permis et réglementés. Bien que désigné, le camp adverse est nié en substance et derrière ce coup de force discursif, l'étude terminologique du texte juridique dessine les contours d'un nouvel autoritarisme bienveillant. Il est vain de chercher à appliquer au discours politique les mêmes exigences de clarté terminologique qui s'imposent à la production des discours juridiques. Cependant, il est possible de constater que derrière la technicité de son vocabulaire, la lettre juridique se laisse approcher d'une façon plus immédiate que le discours politique. Concernant le discours politique précédemment étudié, seule une traduction juridique en éclaire les enjeux, ce qui en récuse l'évidente « vérité ». Si l'on reprend l'essentiel de nos propos sur le caractère conflictuel du droit, on peut conclure que les formules *partenaires sociaux* et *dialogue social*, entendu comme des expressions qui « s'imposent [...] comme des passages obligés des discours » (Krieg-Planque 2009) sont construits sur le mode oxymorique en réussissant, sur le plan du langage une synthèse démocratiquement impossible sur le plan politique. Si ces formules euphémisantes, voire neutralisantes, sont des « passages obligés » du discours actuel sur le conflit social, faut-il y voir l'expression inversée d'un conflit de plus en plus manifeste par ailleurs ?

Avec cette courte étude, nous espérons non pas avoir résolu tous les problèmes théoriques que nous avons effleurés, mais essayé de contribuer à éclairer les relations entre les différentes productions discursives institutionnelles et les diverses contraintes méthodologiques que leur analyse suppose.

Annexe 1

Loi constitutionnelle n° 2008-103 du 4 février 2008 modifiant le titre XV de la Constitution

Annexe 2

Constitution de 1958

Titre I - De la Souveraineté

Art. 3. - La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Art. 4. - Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

Ils contribuent à la mise en oeuvre du principe énoncé au second alinéa de l'article 1er dans les conditions déterminées par la loi.

La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation.

Annexe 3

Grandes étapes de la reconnaissance juridique du droit syndical ouvrier français et construction du syndicalisme français

Première République

- 14 juin 1791 loi dite « Le Chapelier »

Second Empire

- 25 mai 1864 loi dite « Ollivier », qui rétablit le droit de coalition et reconnaît le droit de grève (aucun texte original disponible).
- 30 mars 1868 disposition gouvernementale tolérant les chambres syndicales (aucun texte original disponible).
- loi du 6 juin 1868 qui reprend la loi de 1864 et rétablit le droit de réunion (aucun texte original disponible).

III^e République

- 21 mars 1884 loi dite « Waldeck-Rousseau »
- première convention collective, dite convention « d'Arras » signée après une grève entre syndicats de mineurs et les compagnies houillères du Pas-de-Calais.
- 1891 : publication de l'encyclique papale *Rerum Novarum*, appelant à la constitution de syndicats chrétiens et à la condamnation des thèses socialistes.
- 29 juin 1894 Loi sur les retraites ouvrières et les caisses d'assurance maladie des mineurs.
- 23 septembre 1895 : constitution de la Confédération Générale des Travailleurs
- 1906 : signature par la CGT de la « charte d'Amiens », qui entérine la complète séparation et indépendance des partis et des syndicats et fait de « l'abolition du salariat et du patronat » son but ultime.
- 1920 : extension de la loi de 1884 aux fonctionnaires
- 24 juin 1936 : adoption de la loi créant le nouveau régime des conventions collectives susceptibles d'extension, qui a permis de rendre obligatoire la convention collective conclue dans une branche professionnelle à tous les employeurs de cette branche.
- 13 août 1940 loi « Alibert » qui dissout les « sociétés secrètes » (franc-maçonneries), abroge les lois syndicales, y compris les organisations patronales et interdit le droit de grève (pas de texte disponible).

IV^e République

- 28 mai 1945, rétablissement du droit syndical et circulaire dite « Parodi » relative à l'appréciation du caractère représentatif des organisations syndicales, définit les critères de représentativité suivants : ancienneté, effectifs, cotisations, indépendance l'égard de l'employeur, attitude patriotique pendant l'occupation, loyauté dans l'application de la législation sociale.
- 1945 : constitution de la sécurité sociale, caisses de secours indépendantes de l'Etat et dont la gestion revient aux représentants des organisations ouvrières et patronales (75%-25%).
- 27 octobre 1946, le droit syndical et le droit de grève deviennent des principes constitutionnels (voir corpus).
- 31 mars 1966, le président G. Pompidou signe un arrêté, reconnaissant l'irréfragabilité de cinq organisations syndicales en France (voir corpus).
- 1995 Plan Juppé de réforme de la sécurité sociale qui place le vote du budget sous tutelle du parlement.
- La CGT adhère à la Confédération Européenne des Syndicats reconnaissant dans ses statuts la légitimité de la construction européenne et de ses traités.
- 2003 Réforme des retraites Raffarin de 2003, approuvée par la CFDT et la CFE-CGC.
- 4 mai 2004 loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social (voir corpus).
- 2006 Position commune CGT-CFDT pour une réforme de la représentativité syndicale.
- 31 janvier 2007 loi de modernisation du dialogue social
- 21 août 2007 loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs
- 20 août 2008 loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail (voir corpus).

Annexe 4

Brice Hortefeux installe le Haut conseil du dialogue social, 5 mars 2009

Brice Hortefeux, ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, a installé, ce jeudi 5 mars, le Haut conseil du dialogue social.

Présidée par Madame Yannick MOREAU, président de section au Conseil d'Etat, cette instance comprend, outre trois représentants du ministère du travail et trois personnalités qualifiées, un représentant de la CGT, la CFDT, FO, la CFTC, la CFE-CGC, du MEDEF, de la CGPME, l'UPA, l'UNAPL et la FNSEA.

Le Haut conseil est chargé de veiller à la mise en œuvre des nouvelles règles de représentativité des organisations syndicales, issues de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail.

Le Haut conseil donnera, en 2013, un avis au ministre du travail sur la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au plan national. Dans cette perspective, le Haut Conseil se prononcera sur la question du processus de collecte des résultats électoraux dans les entreprises et les principes à retenir afin que cette collecte permette la mesure de la représentativité des organisations syndicales.

En installant le Haut Conseil, Brice Hortefeux a indiqué que « dans notre pays, nous avons besoin de syndicats forts et, pour cela, il est nécessaire que leur légitimité soit confortée. Les nouvelles règles de représentativité marquent une évolution historique.

Nous avons désormais, à notre portée, la possibilité de faire vivre le dialogue social de manière plus efficace, plus fidèle à la représentativité de chacun des acteurs. »

(Source : Ministère du Travail, de la solidarité et de la fonction publique.
<www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,95/brice-hortefeux-installe-le-haut,9450.html>)

-
- 1 Grèves nationales contre les réformes structurelles du système des retraites en France, mais aussi mouvements sociaux plus ciblés sur des revendications catégorielles, dans le secteur privé ou dans les différents secteurs publics.
 - 2 J'utilise le terme « langage » et non celui de « langue » pour qualifier ce qu'il est commun de nommer une « langue de spécialité ». Et ce conformément au choix terminologique opéré par G. Cornu auquel je souscris : le langage entendu non comme « faculté humaine de communiquer » mais comme partie d'une langue commune employée dans un domaine spécifique et qui requiert une normalisation précise.
 - 3 Voir l'introduction dans Cornu (2005).
 - 4 Entendu comme l'ensemble des règles juridiques applicables aux relations individuelles et collectives qui naissent entre les employeurs privés et ceux qui travaillent sous leur autorité moyennant une rémunération appelée salaire
 - 5 Allocution de N. Sarkozy du 5 juillet 2008, après son élection à la Présidence de la République, devant une assemblée de militants de l'Union pour un Mouvement Populaire (organisation politique dont il est issu) et M. Barroso, alors président de la Commission Européenne.
 - 6 Nous renvoyons ici à l'étude de Bérout et Fèvre (2007).
 - 7 Discours sur le rapport d'activité, 27 mai 2002, congrès de Nantes, version dactylographiée, 2.

Bibliographie

- BEROUD Sophie et FEVRE Josette (2007). Vers une démocratie économique et sociale ? Redéploiement et la banalisation du discours syndical. *Mots. Les langages du politique* (Lyon), no.83.
- CORNU Gérard (2005). *Linguistique Juridique*. Paris : Montchrestien.
- KASIRER Nicolas (1994). Dire ou définir le droit. *La Revue juridique Thémis* (Montréal), vol.28, no.1.
- KASIRER Nicolas et GEMAR Jean-Claude (2005). *Jurilinguistique : entre langue et droit*. Editions Thémis.
- KRIEG-PLANQUE Alice (2009). La notion de 'formule' en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique. *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- CHARAUDEAU Patrick et MAINGUENEAU Dominique (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil.
- MARX Karl et ENGELS Friedrich (1951). *Manifeste du Parti communiste*. Editions Sociales.
- ENGELS Friedrich (1971). *L'origine de la propriété, de la famille et de l'Etat*. Paris : Editions Sociales.
- OGER Claire et OLLIVIER-YANIV Caroline (2006). Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel. *Mots. Les langages du politique* (Lyon), no.81.
- WAGNER Robert-Léon (1967). *Les vocabulaires français*. Paris : Didier.

**La communication comme miracle :
comment la traduction est-elle (im)possible ?
Communication as miracle: is translation (im)possible?**

Toshihiro KOKUBU

School of International Politics, Economics and Communication

Aoyama Gakuin University

Abstract

The relevance theory proposed by Sperber and Wilson is a convincing way to explain the mechanism of our language communication. However, a question can be raised concerning the two main points upon which their theory is based: literal meaning and inference. The purpose of this paper is to analyze the validity of the separation of literal meaning and inference. Firstly, literal meaning, considered as fixed meaning in a null context, does not exist. Secondly, inference, in many cases, is almost a process like intuition that cannot be expressed in words. Moreover, in such cases, the process of inference is inseparable from the very form of language. Although the relevance theory claims that decoding and inference are two independent functions in verbal comprehension, this study concludes that the two processes cannot be independent of each other.

Keywords: language, communication, translation, intercultural communication, literature

要旨

関連性理論は、われわれの言語コミュニケーションのメカニズムを説明するのに非常に有益な理論である。しかしながら、われわれは、この理論の二つの柱をなすポイント、すなわち「字義的意味」と「推論」に関して疑問を提出したい。われわれの考えでは、第一に、いかなる文脈もない固定的な字義的意味というものは存在せず、第二に、推論はほとんどの場合、言語化不可能な直観とも言うべきものであって、ほとんど言語の形式そのものと切り離すことができない。関連性理論では、言語解釈においては、コードと推論という独立した 2 種類のメカニズムが働いていると主張するが、われわれはコード解釈と推論モデルは独立し得ないと結論する。

キーワード：言語、コミュニケーション、翻訳、異文化、文学

Dans les pages qui suivent, j'essaie d'examiner un aspect de la communication langagière, qui est sans doute à la base des difficultés attachées à tout travail de traduction. Ma réflexion a pour origine la « théorie de la pertinence » (*relevance theory*) proposée par deux chercheurs : un anthropologue français, Dan Sperber et un linguiste britannique, Deirdre Wilson. Il s'agit ici de montrer comment s'effectue la compréhension réciproque entre deux interlocuteurs et d'éclairer ce qui permet la communication langagière.

1. Comprendre ce que l'autre veut dire n'est pas chose simple. Dire « il fait froid dans cette chambre » peut ne pas signifier simplement qu'il fait froid dans cette chambre, mais vouloir dire « mettez le chauffage ».

La communication ne se réaliserait donc pas par un système de codage-décodage de messages, mais au moyen d'indices que le communicateur fournirait afin que le destinataire puisse en inférer ses intentions. C'est sur cette idée que repose le modèle inférentiel de la communication de Paul Grice. Cependant ce dernier, après avoir, au départ, privilégié l'aspect inférentiel de la communication s'est tourné par la suite vers le modèle du code, sans distinguer nettement les deux niveaux. Sperber et Wilson (1989 : 42), s'opposant au Grice de la seconde période, soutiennent clairement qu'il faut séparer les deux modèles : « Nous soutenons (donc) qu'il existe au moins deux modes différents de communication : le mode codage-décodage et le mode inférentiel » (ibid. : 47), ajoutant que ces deux modes sont indépendants l'un de l'autre mais « peuvent se combiner » (ibid. : 47). C'est cette position que je voudrais ici remettre en cause.

2. L'important pour Sperber et Wilson, c'est que les énoncés se composent toujours de deux niveaux : un niveau littéral (sémantique, codé) et un niveau inférentiel, et qu'il faut marquer une séparation nette entre ces deux niveaux. Non pas que le mode inférentiel l'emporte sur le mode codage-décodage, ni même que le « sens littéral » n'existe pas. On retrouve donc chez Sperber et Wilson cette vision selon laquelle le langage est un système de codes dans lequel les mots ainsi que les phrases ont un / ou des sens littéraux.

Mais le « sens littéral » ou sens codé justement existe-t-il vraiment ? Est-il toujours définissable dans notre acte langagier ? C'est là toute la question. Ainsi, lorsqu'on dit en japonais « *Sugoi hito dane* », cela peut signifier « littéralement » au moins deux choses : « Quel homme ! » (ou « Quelle femme ! ») et « Il y a beaucoup de monde ! ».

Ces deux sens sont tout à fait naturellement entendus par cet énoncé. Quel serait alors le « sens littéral » de cet énoncé ? Il est indéterminable sans recours au contexte. Cela signifie que le prétendu « sens littéral » ne peut être déterminé sans l'aide du contexte. Or, un « sens littéral dépendant du contexte » serait contradictoire. Un sens qui dépend du contexte n'est plus, par définition, « littéral ».

Si la compréhension du sens d'un énoncé fait toujours appel au contexte, quelle opération effectue-t-on alors exactement à cet instant-là ? On fait une déduction, une inférence, peut-être. Il existe donc déjà une procédure inférentielle pour déterminer le « sens littéral » d'un énoncé. Autrement dit, le schème selon lequel on comprendrait d'abord le « sens littéral » de l'énoncé par le processus de codage-décodage, et qu'ensuite seulement on utiliserait le processus inférentiel pour saisir les intentions du locuteur s'avère faux. Ce n'est qu'une illusion. Les deux niveaux fusionnent toujours en quelque sorte. Même pour saisir le « sens littéral », on recourt déjà à un processus inférentiel.

Je me rappelle ici la phrase inaugurale d'un livre du poète fondateur du surréalisme français. Je citerai cet exemple littéraire pour ouvrir une parenthèse qui nous écarte de la réflexion théorique et philosophique et qui nous rapproche du problème de la traduction.

Il s'agit de l'incipit de *Nadja* d'André Breton. Le livre commence par cette phrase : « Qui suis-je ? » (Breton 1964 : 9). À cette phrase on peut attribuer deux sens. Le « suis » peut être considéré à la fois comme une forme conjuguée du verbe « être » et du verbe « suivre ». Dans la première interprétation, le narrateur s'interroge sur son identité. Et dans la deuxième, le narrateur se demande qui il hante. Si l'on considère le contexte, on comprend qu'il s'agit là du premier sens, de la conjugaison du verbe « être ». Mais la deuxième interprétation n'est pas totalement exclue. Il s'agit sans doute d'un double sens (*double meaning*). Il faut maintenir les deux significations. Cette phrase est intraduisible, en tout cas pas sans une note du traducteur.

C'est un cas particulier propre à la littérature dont l'enjeu est justement l'impossibilité de déterminer le « sens littéral » des phrases.

3. Passons maintenant au deuxième point de vue : celui de « l'inférence ». Pour expliquer la distinction entre le mode de codage et le mode inférentiel (et l'indépendance de l'un par rapport à l'autre) , Sperber et Wilson donnent l'exemple suivant :

- (1) (a) Ou bien Marie est en avance, ou bien Robert est en retard.
- (b) Robert n'est jamais en retard.
- (2) [marietānavās]
- (3) Marie est en avance.

Il y a deux façons d'arriver à (3) : soit par inférence à partir des prémisses données en (1), soit en décodant le signal phonétique transcrit en (2). On ne peut pas décoder (3) à partir de (1) parce qu'il n'existe aucun code définissant (3) comme le message associé au signal (1). On ne peut pas inférer (3) de (2) parce qu'un signal n'implique pas le message qu'il véhicule (Sperber et Wilson 1989 : 27-28).

Ce qu'ils veulent dire ici, c'est qu'on peut inférer à partir des prémisses (a) (b) données en (1) que Marie est en avance (la phrase 3). D'autre part, si on écoute le signal phonétique transcrit en (2) [marietānavās], on peut comprendre également le fait expliqué dans la phrase (3), mais ce processus-là n'est jamais inférentiel, il s'agit d'un pur décodage.

Je voudrais remettre en cause la nature de cette inférence entre (1) et (3), c'est-à-dire le processus de déduction qui relie les prémisses (1) à la conclusion (3).

En effet, Sperber et Wilson avancent qu'on peut « inférer » le fait (3) à partir des prémisses données en (1). C'est ce qu'on appelle, depuis Aristote, un « syllogisme ». Mais, en quoi consiste cette inférence ? Autrement dit, comment fait-on la déduction pour arriver à (3) à partir de (1) ?

Chose surprenante, on ne peut pas expliquer verbalement le contenu de ce processus. Essayons. « Ou bien Marie est en avance, ou bien Robert est en retard » et « Robert n'est jamais en retard ». Alors, c'est Marie qui est en avance. C'est évident. Mais pourquoi ? Parce que « Robert n'est jamais en retard ». Mais pourquoi ? Parce que ! Ainsi tourne-t-on à jamais autour de la même formulation en la répétant sans pouvoir toucher le centre de ce processus de déduction. On ne peut, avec les mots, jamais atteindre la partie radicale de notre déduction.

Voici la structure essentielle du syllogisme :

Syllogisme : Ou bien « A est B » ou bien « C est D », or, « C n'est pas D »
⇒ « A est B »

On peut dire que la partie représentée par une flèche est inexplicable avec des mots. D'une certaine manière, c'est la particularité de la logique. Ou bien « A = B », ou bien « C = D », or, « C n'est pas D », alors il ne reste que « A = B ». C'est la forme même de la logique, inexplicable par des mots. C'est ce qui fait l'essentiel de cette discipline. En fait, la logique ne peut pas s'expliquer. Quand on dit : « c'est logique », c'est logique. Il n'y a pas à expliquer. C'est la caractéristique même de la logique. La logique est la forme même du langage. Notre langue est structurée comme un système logique. Nous jugeons quelque chose logique quand cela se conforme au langage. Ainsi « un triangle qui a quatre angles » est illogique. Mais c'est seulement parce que « quatre angles » ne se conforme pas à la définition du mot « triangle ». C'est la définition même du mot qui rend illogique cette formule.

Ainsi la logique n'existe-t-elle pas en dehors du langage. Elle est pour ainsi dire « interne » ou « intrinsèque » à notre acte verbal, et donc inséparable de la forme même du langage. Comme le dit Wittgenstein : « *Die Logik ist transzendent* ». Les mots ne peuvent expliquer la logique. Elle se situe au-delà ou plutôt « en-deçà » du langage. La forme de la logique ne peut pas être séparée de la forme du langage. Les deux ne font qu'un. Elles s'unifient.

4. Ainsi avons-nous constaté la relation étroite ou même complémentaire entre le langage et l'inférence sur les deux plans : celui du « sens littéral » et celui de l'inférence. Le « sens littéral » n'existe pas. Pour déterminer le « sens littéral », c'est-à-dire le message « codé », il faut déjà procéder à une déduction. Ensuite, l'inférence, la déduction ou le raisonnement sont essentiellement inexplicables par les mots. On pourrait appeler cela « intuition », mais quoi qu'il en soit, cela suggère que l'inférence n'est pas séparable du langage, considéré, à première vue, comme un système de codes. Elle est même essentielle à l'acte de langage.

Nous venons de voir des deux côtés que le mode codage-décodage et le mode inférentiel ne sont pas indépendants l'un de l'autre. Loin d'être indépendants, ils sont complémentaires. Mais « complémentaire » n'est pas encore le mot adéquat, ils sont inextricablement « unifiés » l'un dans l'autre.

Si le langage était un système qui marche en obéissant purement à la règle du codage-décodage, on ne comprendrait jamais les lapsus et les faux pas de la langue. C'est là la limite de l'ordinateur : si on tape des mots erronés, si on se trompe d'orthographe, l'ordinateur les rejette. Or, nous pouvons facilement, en tout cas dans la plupart des cas, deviner ce que l'interlocuteur voulait dire réellement, ce qui aurait dû être dit. Dans ce cas, la notion de « sens littéral » ne compte plus. Et par extension, on peut dire en étendant cet argument, que la structure même qu'on appelle « la langue » n'est jamais solide. Il s'agit d'un système plus incertain, plus flexible où compte beaucoup « l'inférence ». Pour reprendre l'idée de Donald Davidson (1986 : 446), la communication verbale des humains est pour ainsi dire un pari, un jeu de hasard où chaque locuteur parie que ses intentions se feront comprendre et qu'il pourra comprendre les intentions de l'interlocuteur.

5. Pour finir, je voudrais citer ici un autre exemple de traduction.

Dans la version américaine de *Kitchen* de Banana YOSHIMOTO, femme écrivain contemporaine du Japon, (*Kitchen* est son premier roman publié il y a à peu près vingt ans, lorsqu'elle venait à peine de sortir de l'université), la phrase « *Anata wa Mikagué to issho janai ?* » est traduite par une phrase en anglais qui signifie « Tu as Mikagué dans ta vie (Tu vis avec Mikagué ou Mikagué est avec toi) ». Cependant, ce que signifie réellement la phrase originale, bien qu'elle puisse être traduite de cette manière, est en fait « Tu es semblable à Mikagué (Mikagué et toi, vous êtes semblables, pareils » (Hôjô 2004 : 29).

Dans cet exemple aussi, une phrase qui peut être, en apparence, prise de deux manières, dans deux sens, entraîne une traduction erronée. Là aussi, le « sens littéral » n'est saisissable qu'à travers la compréhension dite « inférentielle » du contexte.

Ainsi le « sens littéral » est-il un vrai casse-tête tant pour la linguistique que pour la traductologie, tant pour la philosophie du langage que pour la théorie de la communication.

Si l'on considère la signification comme un phénomène qui consiste en deux étapes : celui de la compréhension du sens (première étape) et celui du processus inférentiel (deuxième étape), on se trompe sur l'essence de notre acte communicatif. La communication se fait par interaction. Elle est moins le fruit du système du code que celui de notre désir de communiquer. Le code n'y est pour presque rien. Le désir de communiquer précède le code de la langue. Si l'on parle, si l'on utilise la langue, c'est que l'on n'est pas seul. Le langage est lui-même complètement dépendant de notre existence. La langue n'est pas un système qui puisse exister quelque part, hors de notre existence, hors de notre acte communicatif.

Bibliographie

- BRETON André (1964). *Nadja*. Paris: Gallimard. (Coll. Folio).
- DAVIDSON Donald (1986). A Nice Derangement of Epitaphs. In: LEPORE Ernest (ed.). *Truth and Interpretation : Perspectives on the Philosophy of Donald Davidson*. Oxford/New York : Basil Blackwell.
- HÔJÔ Fumiwo 北條文緒 (2004). *Hon-yaku to ibunka* 翻訳と異文化 [La traduction vers une culture différente]. Tokyo : Misuzushobô.
- SPERBER Dan and WILSON Deindre (1986). *Relevance: Communication and cognition*. Cambridge: Harvard University Press.
- SPERBER Dan et WILSON Deirdre (1989). *La pertinence : communication et cognition*. traduit par GERSCHENFELD Abel et SPERBER Dan. Paris : Minuit.

**Bataille de l'augustinisme au temps de la Réforme :
la traduction française de la *Cité de Dieu* (1570)
Battle of Augustinism at the time of the Reformation:
French translation of the *City of God* (1570)**

Takeshi KUBOTA

Doctoral Program in Literature and Linguistics
Graduate School of Literature
Aoyama Gakuin University

Abstract

The purpose of this study is to clarify the grounds for the French translation of the City of God by Gentian Hervet (1570), by considering the theological discussions about Augustine's works at the time of the Reformation. We will at first examine the conflict of Augustinism between Catholics and Protestants; we will then analyse the epistle which Gentian Hervet dedicates to Charles IX in his translation of the City of God, in order to explain the politico-religious situation in France after the Council of Trent, and Hervet's irenicism suing for peace of the Catholic Church and the French kingdom in the grip of the Wars of Religion.

Keywords: the Reformation, Council of Trent, Augustine, the *City of God*

要旨

本論は宗教改革の時代にアウグスティヌス作品をめぐって展開された神学論争を考察しながら、ジャンシャン・エルヴェによる仏訳版『神の国』(1570)の刊行経緯を明らかにすることを目的とする。論考の手順としては、まずアウグスティヌスの思想に関するカトリックとプロテスタントの対立的解釈を検討し、続いて仏語版『神の国』における国王シャルル九世への献呈書簡を読み解きながら、トリエント公会議以降のフランスにおける政治・宗教的状况と、教会と国家の平和を説くエルヴェの和協神学的立場について論じたい。

キーワード：宗教改革、トリエント公会議、アウグスティヌス、『神の国』

Introduction

L'interprétation d'une œuvre classique n'est jamais universelle, mais toujours liée à une histoire riche et mouvementée. Les œuvres classiques publiées au temps de la Réforme caractérisent d'autant plus cette variabilité de l'interprétation que les catholiques comme les protestants les lisent et se les réapproprient chacun à leur manière. C'est en particulier le cas de la *Cité de Dieu*, œuvre à la fois politique et apologétique, qu'a écrite saint Augustin pendant le désastre de la fin de l'Empire romain.

En effet, dépassant les circonstances précises du moment de la rédaction (le sac de Rome par Alaric et les Goths en 410), la *Cité de Dieu* a suscité, du Moyen-Age à nos jours, de multiples débats théologiques et de nombreuses interprétations. A l'époque des guerres de religion, l'œuvre de l'évêque d'Hippone a fait l'objet de discussions sur le libre arbitre et l'Eucharistie ; elle a servi plus tard, en France, à l'exhortation du pouvoir royal qui s'efforça de défendre l'Eglise catholique (cité de Dieu) pour pacifier le royaume (cité terrestre) malgré la rébellion des réformés et d'une partie des catholiques.

Le présent article propose de montrer, à partir de saint Augustin, le cas d'un auteur classique dont les écrits suscitent différentes interprétations. Je voudrais traiter d'abord du conflit de l'augustinisme entre les catholiques et les réformés, pour ensuite parler de la traduction française de la *Cité de Dieu*, issue de la vulgarisation de la foi catholique.

1. Le conflit de l'augustinisme entre les catholiques et les réformés

Tout d'abord, ce sont les réformateurs qui se réclament lecteurs authentiques de l'évêque d'Hippone. Dans son *De servo Arbitrio*, Luther s'en prend à Erasme qui affirme que l'homme peut éventuellement participer à son salut. En définissant le libre-arbitre comme une capacité de nous conduire au salut éternel ou de nous en détourner,¹ l'humaniste hollandais attribue à la volonté humaine le pouvoir de réaliser la justification en coopération avec la grâce divine. Or, selon Luther, cette définition du libre arbitre ne convient pas à l'homme, mais à Dieu seul : lors de sa création, Dieu a doté l'homme d'un libre arbitre, mais celui-ci en a abusé pour pécher. Il rétorque à Erasme que le libre arbitre ne sert qu'à faire le mal, en paraphrasant le passage d'Augustin : « La liberté ayant été perdue, [le libre arbitre] subit la contrainte dans la servitude du péché » (Luther *op. cit.* : 195, 196 et 198).² Ainsi, dans la chute qui réduit la liberté à néant, il reste seulement la grâce de Dieu pour élever l'homme au-dessus de

sa servitude au mal. Pour se défendre contre l'argument presque inattaquable d'Erasme, Luther n'hésite pas à rappeler que sa pensée est fidèle à celle de l'évêque d'Hippone : « D'un côté se trouvent l'érudition, l'intelligence, le nombre, la grandeur, la profondeur, la force, la sainteté, les miracles, que sais-je encore, mais de mon côté, il n'y a que Wyclif et Laurent Valla (quoique Augustin, que tu ometts, soit entièrement avec moi) » (Luther *op. cit.* : 137-138).³

D'autre part, la théologie de Calvin se prétend nourrie de la pensée de Luther et de saint Augustin. Mais pour les réformateurs, c'est particulièrement dans la question de l'Eucharistie que la théologie augustinienne sert à défendre leur propre doctrine sacramentaire. S'ils refusent la transsubstantiation, c'est qu'ils croient littéralement que le Christ est monté aux cieux après sa résurrection (Actes, I, 11) : depuis l'Ascension jusqu'à son retour dans la gloire, Jésus est absent du monde et, siégeant auprès du Père, il ne peut pas s'incarner en élément terrestre. En se référant à l'autorité de saint Augustin, Calvin affirme ainsi que la présence du Christ dans le pain de la Cène n'est pas corporelle mais spirituelle :

Il faut donc que le corps soit corps, et que l'esprit soit esprit, un chacun en telle loy et condition qu'il a esté créé de Dieu. Et ceste est la condition du corps, qu'il consiste en un lieu certain, en sa propre et certaine mesure, et en sa forme. En celle condition Jesus Christ a pris corps, auquel, tesmoin saint Augustin, il a bien donné incorruption et gloire, mais il ne luy a point osté sa nature et sa verité.⁴

Pour les catholiques, ces objections autorisées par saint Augustin sont d'autant plus cruciales qu'elles touchent le noyau de leur piété et de leur culte. Le décret de la sixième session du concile de Trente (1547) concernant la justification, réaffirme le libre arbitre et les œuvres en citant les textes de l'évêque d'Hippone.⁵ Par ailleurs, face aux protestants qui s'adressent au peuple à travers leurs écrits, il est naturel que les catholiques s'efforcent de rédiger des manuels de doctrine catholique pour défendre le dogme de leur foi. De là vient la "bataille des catéchismes" que l'on voit chez les pères catholiques, des années 1540 jusqu'à la promulgation du *Catéchisme romain*. Par exemple, le libraire catholique Claude Frémy publie en français, en 1566, un des manuels de Jean Gropper sous le titre de *Recueil des passages de saint Augustin touchant la vérité du corps et du sang de Jesus Christ*. Dans la préface de ce manuel, le

traducteur Nicolas Chesneau, originaire de Rethel et doyen de saint Symphorien de Reims, explique le motif de la publication de la manière suivante :

[...] j'ai reveu et revisité studieusement le recueil des tesmoignages dudit saint Augustin, colligez par Jean Gropper Allemant, homme certes de bonnes lettres, et d'un haut et profond jugement : afin qu'après la leçon d'un labeur tant Chrestien et necessaire, j'eusse les moyens plus faciles de le mettre en langage vulgaire, par où chacun qui se voudroit occuper à le lire, pourroit entendre que saint Augustin ne Calvinize point, et que point il ne Lutherize : mais que sa foy n'est autre que celle-là que l'Eglise catholique luy a apprise, et nous apprend tous les jours.⁶

Le colloque de Poissy, en septembre 1561, avait de nouveau opposé les évêques catholiques et les théologiens calvinistes en dépit de la présence du roi et de la reine-mère : les propos tenus par le calviniste Théodore de Bèze contre la transsubstantiation ont fait scandale. Pour le traducteur Chesneau, il s'agit donc de réaffirmer la présence corporelle et substantielle du Christ dans l'eucharistie, et de corriger l'interprétation de saint Augustin monopolisée jusqu'alors par les calvinistes et luthériens. Le manuel de Gropper, qui allègue les phrases de l'évêque d'Hippone pour répondre aux attaques des protestants, contribuera à définir la doctrine des sacrements catholiques, tout en ramenant saint Augustin dans le parti du catholicisme.

On voit ainsi, autour des années 1560-70, fleurir les ouvrages polémiques catholiques imprimés en France. Cette stratégie éditoriale est dirigée en partie par le cardinal de Lorraine, représentant français lors de la troisième session du concile de Trente. Etant en contact avec les imprimeurs catholiques de Paris et de Reims, il est en mesure de faire diffuser les textes concernant la réforme tridentine, pour faire l'apologie de la religion catholique. C'est dans ce contexte tridentin d'affermissement de la foi catholique et de riposte contre les hérésies que Gentian Hervet fait publier en 1570 sa traduction française de la *Cité de Dieu*.

2. La traduction française de la *Cité de Dieu* (1570)

Chanoine de la cathédrale de Reims et théologien du cardinal de Lorraine présent à Trente, Gentian Hervet a déjà publié plusieurs textes catéchétiques ou polémiques des réformateurs, et la traduction des actes conciliaires. Mais loin d'être un simple

ecclésiastique, Hervet est également reconnu comme un grand éducateur et un traducteur notable : précepteur du frère de Reginald Pole, puis ancien professeur du collège de Guyenne et à Orléans, il a traduit les œuvres d'Erasme et de Xénophon en anglais, ainsi que plusieurs livres d'auteurs grecs en latin. C'est d'ailleurs cette figure d'humaniste qu'il fait valoir dans sa traduction de saint Augustin.

Hervet traduit la *Cité de Dieu* à partir de l'édition d'Erasme « illustrée des commentaires de Jean-Louys Vivès, de Valence ». Mais pour marquer une nouveauté, il met au seuil de l'œuvre la lettre à Charles IX. Dans cette longue lettre datée du 20 mai 1570 à Reims, Hervet fait la louange du roi de France qui s'est efforcé de défendre vaillamment l'Eglise, malgré les conflits et les révoltes des réformateurs qui désirent « édifier et eriger la Cité du diable » :

Ceste œuvre de la *Cité de Dieu* ne se doibt presenter ne adresser à autre qu'à vous, qui ayant cest insigne, et glorieux titre hereditaire de Tres-Chrestien, avez montré par effect combien vous est recommandée l'Eglise de Jesus Christ, qui n'est, à le bien prendre, autre chose que le Royaume et la Cité de Dieu, pour laquelle ruiner et du tout abolir, ayants fait tous leurs effortz les ministres de Satan, pretendans au lieu d'icelle edifier et eriger la Cité du diable, ennemy de Dieu, vous avez tellement resisté à leurs cruelles, felonnes, barbares, et plus-que demoniacles entreprises, que Dieu, qui par ses secretz et occultes jugemens nous a par eux longtemps chastiez pour noz offenses, vous a donné contre eux une [si] belle victoire [...].⁷

En évoquant les guerres et les affrontements religieux qui continuent à ébranler la France contemporaine, Hervet exhorte tout de même le roi à espérer que l'ordre sera rétabli dans l'Eglise et dans le royaume : « en la poursuyvant vivement [la belle victoire], comme on espere que ferez, la Cité de Dieu qui est l'Eglise Catholique sera plus forte, plus magnifique, et plus glorieuse qu'elle ne fut oncques ». ⁸ La tâche de la restauration est déjà entamée par « le Cardinal de Lorraine, qui a assez declaré et declare ordinairement combien il desire que le concile s'observe ». ⁹ En effet, dès son retour de Trente, le cardinal de Lorraine tente d'appliquer les mesures conciliaires en France, avec l'appui de la faculté de théologie de Paris et du nonce : il ouvre en 1564 le concile de Reims, en espérant que la réforme tridentine sera d'abord appliquée dans la province. Mais ses efforts n'eurent pas de suite : Catherine de Médicis s'y montra indifférente pour ne pas fragiliser la paix qu'elle venait de conclure avec les protestants, tandis que les évêques gallicans prônaient la supériorité du pouvoir royal sur la

décision du Saint-Siège. Face à cette situation stagnante, Hervet sollicite vivement le roi de prendre l'initiative d'appliquer les enseignements moraux et disciplinaires des décrets conciliaires à son peuple :

Il est d'autant plus expedient et necessaire, que de ceste sainte reformation depend le repos et la tranquillité de tout vostre royaume, qui a tant esté vexé d'heresies, de scismes, de seditions et guerres civiles. Or, qu'il ne soit en vous, Sire, qu'il s'execute, il n'y a personne qui en doute, veu que vous avez la puissance de nommer en vostre royaume les Evesques et les Abbez et tous Prelatz Ecclesiastiques [...]. Et pouvez s'il vous plaist, commander que le Concile s'observe en voz pays et seigneries, non seulement quant à la doctrine de la foy, mais aussi quant aux mœurs et la discipline Ecclesiastique.¹⁰

Dans cet ultime appel à Charles IX, on peut lire la préface de Gentian Hervet comme « le dernier tour d'escrime du cardinal » qui rêvait de mener à bien l'introduction de cette réforme, malgré l'hostilité d'une partie des catholiques. Selon Hervet, la paix du royaume doit passer par la restauration de l'Eglise, mais celle-ci en France fait pour le moment l'objet d'affrontements entre les prélats romains et les gallicans. Plus réaliste que d'autres prélats gallicans, Hervet considère que la réforme de l'Eglise ne peut pas être réalisée sans coopération entre le Pontificat et la royauté française, car c'est le roi seul qui détient d'une part le pouvoir de l'application conciliaire, et qui peut d'autre part maintenir la paix dans un pays susceptible de se faire ruiner par « toutes heresies et scismes, et toutes malversations ».¹¹ Mais plus pacifique que d'autres catholiques, il croit que la paix sera réalisable à condition de rassembler les « membres » au nom de la foi en Christ. En se référant à l'image paulinienne de l'Eglise-corps du Christ (Ephésiens, I, 14-22), il désigne la vraie Eglise comme un assemblage universel (*ecclesia catholica*) qui rallie et lie tous les fidèles chrétiens :

L'Eglise que je dis, Sire, qui est aussi la Cité de Dieu, est la congregation des fideles, qui n'ayant qu'un Dieu, une foy, et un baptesme, pretendent tous, moyennant la misericorde de Dieu, par la foy operante par charité, parvenir à la vie eternelle. De laquelle Eglise au grand regret de tous gens de bien, il y a plusieurs colonnes et pilliers si foibles et debiles, qu'ils ne peuvent pas bonnement porter le poix d'un si beau et si grand edifice. Et n'y a rien qui le soutienne que le fort fondement mis par le grand Architecte Jesus-Christ, et puis apres luy par ses Apostres.¹²

Bâtie par Jésus et consolidée par ses apôtres, la cité de Dieu apparaît ici comme le miroir de la cité terrestre, royaume idéal auquel le roi doit aspirer dans la réforme catholique, et non pas de la France contemporaine divisée entre catholiques et protestants. D'ailleurs, en rappelant au roi Charles IX les Vies de Plutarque, son œuvre préférée, Hervet lui garantit d'en tirer « une grande instruction, tant pour l'entretien de [son] royaume, que pour la conduite de tous [ses] affaires ».

Conclusion

A l'époque où les polémiques théologiques ont déclenché un conflit sur l'interprétation de l'Écriture et des textes patristiques, l'ouvrage de saint Augustin a fait l'objet de lectures différentes, de la part des catholiques comme des protestants. C'est ainsi que Gentian Hervet adresse au roi Charles IX la traduction française de la *Cité de Dieu*, en espérant que le royaume français réalisera une paix idéale selon la foi catholique. Il n'y a aucun doute sur le fait que tout au long du XVI^e siècle, plusieurs facteurs concernant les domaines culturel, religieux et politique ont influé sur la lecture, l'interprétation et l'utilisation des œuvres d'auteurs classiques telles que la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

* This work was supported by KAKENHI (23720179).

¹ « Nous entendons ici par libre arbitre la force de la volonté humaine, telle que par elle l'homme puisse s'attacher aux choses qui conduisent au salut éternel ou se détourner de celles-ci » (Erasme, *Diatribes : Du libre arbitre*, I b 10, in Martin Luther, *Du serf arbitre*, trad. de Georges Lagarrigue, Paris, Gallimard, 2001, p. 480).

² Voir également saint Augustin, *De spiritu et littera* (III, 5) : « *Nam neque liberum arbitrium quidquam nisi ad peccandum valet, si lateat veritatis via* » (*Patrologia Latina*, tomus XLIV, p. 203).

³ D'ailleurs, le terme même de serf arbitre est augustinien. Parlant de la perfection de l'homme, saint Augustin déclare ainsi dans le *Contra Julianum*, II, 8, 23 : « *Hic enim vultis hominem perfici atque utinam dei dono, et non libero, vel potius servo propriae voluntatis arbitrio* » (Migne, *P.L.*, tomus XLIV, p. 689).

⁴ Jean Calvin, *Institution chrétienne*, IV, xvii, 24, revue et corrigée sur l'édition française de 1560, Genève, E. Beroud et C^e, 1888, p. 638.

⁵ Le concile de Trente, dans son décret sur la justification, reprend ce qu'Augustin affirme dans le *De natura et gratia*.

⁶ Jean Gropper, *Recueil des passages de saint Augustin touchant la vérité du corps et du sang de Jesus Christ*, Paris, Claude Frémy, 1566, 4 v^o.

⁷ Préface de Gentian Hervet dans saint Augustin, *De la Cité de Dieu : contenant le commencement et progrès d'icelle Cité, avec Defense de la Religion Chrestienne contre les erreurs & mesdisances des Gentils, Heretiques, & autres ennemis de l'Eglise de Dieu : Illustrée des Commentaires de Jean Louys Vives, de Valence*. trad. par Gentian Hervet d'Orléans, chanoine de Reims. Paris, Nicolas Chesneau, 1570, 2 r^o.

⁸ *Ibid.*.

⁹ *Ibid.*, 3 r^o.

¹⁰ *Ibid.*, 3 r^o.

¹¹ Ce compromis entre attitudes gallicane et protestante est loin d'être exceptionnel, et courant chez les autres prélats tridentins en France.

¹² Préface de Gentian Hervet dans saint Augustin, *ibid.*, 2 v^o. Le terme "foy opérante par charité" est également d'origine paulinienne (Galates, V, 6).

Bibliographie

- BALSAMO Jean (1999). Le cardinal de Lorraine et la traduction française de la Cité de Dieu (1570). In : FLASCH Kurt et COURCELLES Dominique de (eds). *Augustinus in der neuzeit*. Turnhout : Brepols. pp. 83-99.
- BELLENGER Yvonne (1997) (ed.). *Le Mécénat et l'influence des Guises. Actes du Colloque de Joinville (31 mai au 4 juin 1994)*. Paris : Champion. pp. 295-496.
- DENZINGER Heinrich (1996) (ed.). *Symboles et définitions de la foi catholique*. Paris : Cerf. n° 1536-1537.
- DUFOUR Alain (2006). *Théodore de Bèze. Poète et théologien*. Genève : Droz. pp. 76-85.
- MAILLARD Jean-François (1999) (ed.). *La France des Humanistes. Hellénistes I*. Turnhout : Brepols. pp. 236-263.
- NATIVEL Colette (2006) (ed.). *Centuria latinae. Cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières*, T. 2. Genève : Droz. pp. 370-379.
- SESBOUË Bernard (1995). *Histoire des Dogmes*, T. 2. Paris : Desclée. pp. 293 et sqq..
- TALLON Alain (1997). *La France et le concile de Trente (1518-1563)*. Rome : Ecole française de Rome. pp. 542-547.

Plurilinguisme et multilinguisme

Plurilingualism and Multilingualism

Motoyuki MIYAGAWA

Doctoral Program in Literature and Linguistics
Graduate School of Humanities and Social Sciences
University of Tsukuba
University Paris 13

Abstract

Plurilingualism and multilingualism are both frequently used terms in talking about language policies or the multilingual situation of the world. However, the use of these terms is often confused, with no consistent distinction. In certain cases, a clear distinction between the two terms can be observed, as in the definition given by the Council of Europe for example. In examining the Japanese translation of these terms, which is invariably given as –syugi, we shall attempt to clarify the definition of the various terms used.

Keywords: plurilingualism, multilingualism, bilingualism, diglossia

要旨

Plurilinguisme と multilinguisme は共に、世界の多言語状況を語る際、またそれに関する言語政策などについて議論する際に使用される用語であるが、その使用にはしばしば混同が見られ区別することなく使用されることがある。一方でこの二つの用語を明確に区別する場合もあり代表的なものとしてヨーロッパ評議会によるものがある。またこれらの用語を日本語に訳出する際にはほぼ常に「～主義」とする現状について、本発表では、改めてこの分野に関する諸用語について、その定義を明らかにしつつまとめながら、それらの提起する問題について述べる。

キーワード：複数言語主義、多言語主義、バイリンガル、ダイグロシア

1. Introduction

Ce rapport se fonde sur l'exposé que nous avons communiqué lors du colloque franco-japonais organisé par l'Université de Aoyama-Gakuin, l'Université de Franche-Comté et l'Université de Tsukuba, les 27 et 28 janvier 2009. Étant donné que ce colloque s'intitulait « Conflits et interprétation », nous avons choisi comme titre « Plurilinguisme et multilinguisme ». Tout d'abord parce que ces deux notions reflètent véritablement des différences que l'on retrouve partout dans le monde, et que dans le même temps, nous pensons que ce sont les interprétations mêmes de ces termes qui déterminent ces conflits. Le sens de chacun de ces mots techniques est toujours remis en cause à partir de son interprétation. Le présent article a ainsi pour but d'éclaircir les définitions des termes « plurilinguisme » et « multilinguisme », que l'on emploie souvent, par exemple, dans le domaine de la didactique des langues étrangères. Lorsque l'on tente de discuter de ces notions au Japon, nous avons déjà une traduction fixe pour chacun de ces mots, ce qui pose le problème de savoir si ces traductions peuvent contenir pleinement le sens des expressions originales. C'est dans ce but que nous avons essayé dans le présent article de vérifier les terminologies concernant ce domaine. Comment apparaissent les sociétés que l'on qualifie de plurilingues et/ou de multilingues ? Cela doit être un processus multiple, au sens littéral du mot. Cependant comme la traduction japonaise du suffixe –isme est quasi-fixe et qu'elle a une forte tendance à mettre l'accent sur la notion des principes, il convient de réfléchir de plus près sur ces termes et leur traduction, afin de les redéfinir.

2. Terminologie

Il existe plusieurs termes spécifiques dans ce domaine, mais pour éviter trop de complications et pour bien nous focaliser sur la problématique de la traduction de –isme, nous allons nous contenter des termes suivants :

Plurilinguisme

Multilinguisme

Diglossie

Bilinguisme

Nous allons pour chaque terme vérifier sa définition et délimiter les emplois possibles.

2.1. Plurilinguisme vs. multilinguisme

Les mots « plurilinguisme » et « multilinguisme » sont des concepts qui sont souvent confondus, dans les usages aussi bien quotidiens que savants. Normalement on peut constater un accord général, qui n'est pas forcément partagé mais relativement respecté, où le mot multilinguisme réfère à la diversité linguistique dans une répartition géographique donnée, tandis que le mot plurilinguisme se réfère plutôt à la capacité individuelle d'utiliser plusieurs langues, c'est-à-dire à son répertoire linguistique.¹ Partant de cette distinction, et si l'on se réfère à la définition du Conseil de l'Europe, ces deux concepts sont nettement différenciés, et on pourrait dire que c'est par cette distinction même que le mot plurilinguisme a sa raison d'être. Tandis que le mot multilinguisme renvoie à l'idée de la connaissance de plusieurs langues et au renforcement dans le système éducatif de l'enseignement des langues étrangères, le mot plurilinguisme va plus loin, tout en conservant le même concept que le multilinguisme, en mettant l'accent sur la capacité des locuteurs individuels, leur répertoire linguistique et pour ce faire la formation continue dans l'enseignement public. C'est-à-dire qu'il y a là une intention nette de la part des dirigeants des États de renforcer notre capacité linguistique et d'élargir notre répertoire langagier. Cependant, si l'on observe attentivement ce que le Conseil énonce concernant le plurilinguisme, comme on a déjà remarqué dans Hirataka (2011 : 100), ce n'est pas du tout clair, voire trop abstrait. Cependant on note néanmoins que le Conseil, qui a joué un rôle très important dans la création du Cadre européen commun de référence pour les langues et l'élaboration de la notion même de plurilinguisme, a l'intention de promouvoir ce concept de plurilinguisme à partir de son alternatif éventuel, le multilinguisme.

Mais si c'est le cas, pourquoi devons-nous alors nous contenter d'une telle définition peu explicite ? Et pourquoi vouloir distinguer expressément ces deux notions qui sont plus ou moins similaires ? Pour répondre à ces questions, nous pouvons établir une hypothèse en nous basant sur une autre définition d'un des documents officiels du Comité des Ministres.

What distinguishes the concept of plurilingualism from the more usual term 'multilingualism' is that the languages and language varieties making up the linguistic repertoire of an individual are not seen as simply co-existing as completely separate entities, but as interacting, modifying and enriching each other, so as to form one overall communicative competence, all or any part of which can be called upon at any time as the situation demands. (CM documents 2008)

Les variétés linguistiques ne sont pas censées coexister simplement indépendamment, mais chacune d'entre elles se complémente, se modifie et s'enrichie mutuellement, et en interaction cela forme une seule compétence communicative. Et si l'on pense en même temps à la promotion de la formation continue des langues, ce que le Conseil vise à souligner est que la maîtrise parfaite de chaque langue étudiée n'est pas recherchée. Ce sont plutôt l'ouverture et la continuité de l'apprentissage des langues qui sont préconisées, même si chacune des langues n'est pas maîtrisée parfaitement. Autrement dit, dans ce contexte, la définition des mots plurilinguisme et multilinguisme fait partie de la stratégie de la part du Conseil de l'Europe pour obtenir de nombreux étudiants, quel que soit leur statut.

2.2. Diglossie

Selon la définition largement répandue de Ferguson, la diglossie renvoie à l'idée qu'elle n'est pas une simple utilisation de deux langues différentes, mais il s'agit d'une langue et d'une autre variété de la même langue. Un autre critère de ce concept est de constater la différence fonctionnelle entre ces deux variétés. Il y a la variété H (haute) et la variété B (basse), et entre elles existe la rupture des fonctions et des statuts, i.e. l'une avec l'orthographe établie et recommandée dans la sphère publique et l'autre sans l'orthographe et utilisée principalement dans les zones privées. Et comme ces deux critères ne sont pas toujours respectés, nous pouvons aussi élargir la limite de leur emploi pour désigner des situations conflictuelles ou non, cela dépend des points de vue des chercheurs, entre deux langues différentes dont la parenté génétique n'est pas tout à fait claire.

2.3. Bilinguisme

Nous nous servons traditionnellement de ce terme lorsqu'on désigne une situation où deux langues coexistent soit dans un seul individu soit dans une seule communauté. Cependant, Martinet a déjà signalé des inconséquences et des imprécisions terminologiques autour de ces notions. Selon lui, contrairement à ce que ce mot semble suggérer, la maîtrise parfaite des deux langues n'a guère de sens. Qu'il s'agisse de deux langues ou de plus de deux langues,² et quelle que soit l'aisance avec laquelle on parle lesdites langues, l'emploi de ce terme envisage toujours des situations complexes au niveau de celles-ci. Et pour éviter les incohérences, Martinet a proposé la terminologie suivante : unilingue, bilingue, trilingue, plurilingue, et s'il s'agit réellement de multiplicité de langues, multilingue.

En général, on dispose du mot bilinguisme pour mener des discussions autour de la capacité individuelle. Mais il y a aussi des cas où l'on distingue le bilinguisme individuel du bilinguisme collectif. Dans ces cas-là, la différence entre le « bilinguisme collectif » et la « diglossie » se révèle moins évidente, mais, selon Martinet, même si ces deux notions peuvent véhiculer le même sens, l'utilisation du mot « bilinguisme collectif », à l'inverse du mot « diglossie », présente l'avantage d'avoir plus de possibilités d'interprétations. Autrement dit, son emploi évite l'illusion d'avoir réussi à caractériser complètement, par l'emploi du mot « diglossie », une situation en réalité complexe.

2.4. Diglossie vs. bilinguisme

Il s'agirait là de la différence entre l'hellénisme et le latinisme, mais il est important de savoir à quel point l'on est conscient de l'unité « langue ». Dès le début, la question de savoir comment on peut distinguer une langue d'une autre, même si l'on admet qu'il existe déjà une unité « langue » bien définie et aux contours précis, nous a toujours été problématique. Etant donné que dans l'usage du mot diglossie, on envisage les variétés d'une même langue, on peut alors qualifier une société comme celle de la Tunisie par exemple comme le mélange de la diglossie entre l'arabe littéral et l'arabe régional d'une part et du bilinguisme entre l'arabe et le français d'autre part. Cependant, l'idée prédominante importante dans l'emploi du terme de diglossie est en réalité la prise en compte de la différence de statut entre les deux variétés et/ou langues, si bien que la différence entre diglossie et bilinguisme devient alors moins évidente, dans le sens où l'on envisage la différence entre « variété » et « langue ». Le mot diglossie renvoie dans le même temps à l'idée d'inégalité linguistique. Pourtant, même dans ce sens-là, les emplois ne sont pas fixés et son utilisation reste toujours polémique. Nous comprenons ainsi que dans les discussions autour de la diglossie et du bilinguisme, l'enjeu est de définir séparément ces deux notions afin d'expliquer des situations parfois conflictuelles.

3. Traduction de « -isme »

Si le suffixe « -isme » est polysémique, la traduction japonaise des mots ayant ce suffixe n'est, quant à elle, pas constante non plus. Cependant nous pouvons constater que dans la plupart des cas, on recourt au mot *-syugi* à forte connotation. Les mots « plurilinguisme » et « multilinguisme » sont toujours traduits respectivement sous les formes 複数言語主義 (*hukusuu gengo syugi*), 多言語主義 (*ta gengo syugi*). La traduction du style *-syugi* renvoie principalement à l'idée de principe, de doctrine, voire de dogme ou d'idéologie. Or il y a plusieurs termes qui peuvent signifier des

situations linguistiques complexes, où deux ou plusieurs idiomes coexistent. Mais si l'on observe ces termes de plus près, on peut constater qu'ils s'utilisent plutôt dans les contextes sociologiques. Par exemple, il faut faire attention au fait que le mot monolinguisme peut signifier une idéologie impériale et centraliste prônant l'unification au détriment des langues minoritaires. Le terme diglossie, tel que mentionné ci-dessus, est également utilisé pour signifier un « décalage entre langues » qui apparaît souvent après la domination coloniale, plutôt qu'une simple « coexistence et/ou concurrence entre langues ». Le mot bilinguisme, utilisé contre la diglossie afin de différencier ces deux notions, renvoie-t-il à une sorte d'idéologie ? Répondre à cette question n'est pas facile, mais comme nous avons remarqué ci-dessus que l'interprétation largement répandue est que le mot bilinguisme renvoie principalement à la capacité individuelle, il va dans ce cas-là être difficile de nous servir de la traduction du type *-syugi* pour ce bilinguisme. Toutefois, dans le cas où une distinction claire entre la diglossie et le bilinguisme existe et dans le cas également où l'on discute ces deux concepts séparément, il est possible que la traduction *-syugi* convienne bien à ce terme.

De ce point de vue, qu'il s'agisse du plurilinguisme ou du multilinguisme ou encore du bilinguisme, la traduction en japonais de ces termes ayant le suffixe *-isme* ne saura jamais se contenter d'une simple traduction par *-syugi*.

4. En guise de conclusion

Les termes plurilinguisme et multilinguisme ne sont pas toujours distingués clairement,³ mais certaines définitions ayant l'intention de les séparer ont toujours existé et il existe également la volonté de nous orienter vers un plurilinguisme défini autrement que le multilinguisme. On peut ajouter à cela une autre opposition entre diglossie et bilinguisme qui rend la situation terminologique encore plus complexe. Mais concernant les emplois de ces deux derniers, un accord peut se voir de façon assez générale. Cependant, en ce qui concerne la traduction japonaise du suffixe *-isme*, il faut être toujours attentif et sonder correctement les connotations que ces mots peuvent avoir selon la situation linguistique réelle des terrains d'investigation, que ce soit au plan national ou régional. Autrement dit, il faudra éviter de traduire automatiquement le mot plurilinguisme par 複数言語主義 (*hukusuu gengo syugi*), surtout quand ce mot s'utilise fréquemment dans certains domaines de recherches. Sinon on risque d'ignorer les situations sur place ainsi que les problématiques que l'on peut dégager de celles-ci.

-
- ¹ Chaudenson (1991 : 311) a proposé pour sa part la distinction suivante : le plurilinguisme est un phénomène national, le multilinguisme un phénomène supranational.
- ² Dans ce cas-là, Martinet a proposé le mot « plurilinguisme » en se basant sur le modèle latin.
- ³ Par exemple dans Mejri (2009 : 53) la situation linguistique en Tunisie est traitée sur la notion de diglossie et plurilinguisme, mais la distinction entre plurilinguisme et multilinguisme n'est pas envisagée.

Bibliography

- CALVET L.-J. (1974) : *Linguistique et colonialisme*. Paris : Édition Payot et Rivage.
- Council of Europe (2001). *Common European Framework of Reference for Languages: Learning, teaching, assessment*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Charte de la Francophonie adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie*, Antananarivo. le 23 novembre 2005.
- CHAUDENSON R. (1991). Plurilinguisme et développement en Afrique subsaharienne francophone : les problèmes de la communication. In : CHARMES J. (éd.). *Cahiers des sciences humaines*, vol.27, n°3-4. Marseilles : ORSTOM.
- HARA Kiyoshi 原聖 (2004). O-syu gengenon kara wareware ha nani wo manubu ka 欧州言語年からわれわれは何を学ぶか [Qu'apprend-on de l'année européenne des langues ?]. *Yoroppa no tagengo syugi ha dokomade kitaka*. Tokyo : Sangen-sha.
- HIRATAKA Humiya 平高史也 (2011). CEFR kara mita ikusei subeki gengo nouryoku toha nanika, CEFR から見た育成すべき言語能力とは何か [Quelle est la capacité linguistique demandée dans le CEFR]. *Waseda nihongo kyoiku-gaku* (Tokyo), n°9.
- MARTINET A. (1982). Bilinguisme et diglossie, appel à une vision dynamique des faits, *La linguistique* (Paris), n°18.
- MEJRI S., SAID M., SFAR I. (2009). Plurilinguisme et diglossie en Tunisie, La situation linguistique en Tunisie. *Synergies Tunisie* (Paris), n°1.
- MIURA Nobutaka 三浦信孝 (1997). Iti ni shite hukabun na jakoban kyo-wakoku to tagengo syugi 一にして不可分なジャコバン共和国と多言語主義 [République jacobine une et indivisible et multilinguisme]. *Tagengo syugi toha nanika*. Tokyo : Fujiwara-shoten.
- NISHIYAMA Noriyuki 西山教之 (2006). La pédagogie bilingue de Louis Machel et la politique du protectorat en Tunisie à la fin du XIX^e siècle. *Revue japonaise de didactique du français* (Tokyo), vol.1, n°1.

Internet Sources

LAROUSSI F. (2006). La problématique du plurilinguisme et du pluriculturalisme, Colloque Bilinguisme et interculturalité, Mayotte, mars 2006. <www.ac-mayotte.fr/IMG/pdf/Interv_Laroussi-Plurilinguisme.pdf> (2011.9.14).

Ministers' Deputies, CM Documents, CM (2008). 64. <www.coe.int/document-library/default.asp?urlwcd=https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1279435> (2011.9.10).

Conflict entre le vice et la vertu dans *Justine ou les malheurs de la vertu* **Conflict between vice and virtue in *Justine ou les malheurs de la vertu***

Yurina YAMAGUCHI

Doctoral Program in Literature and Linguistics

Graduate School of Literature

Aoyama Gakuin University

Abstract

Justine ou les malheurs de la vertu is a novel by the Marquis de Sade written in the eighteenth century and is the second version of the *Justine* series of books. The first and second versions are written in the first person while the third version is written in the third person. I was interested in this second version, which reflects the intimate world of the pious heroine *Justine*, presuming that Christian moral values would be protected by the philosophy of the French Enlightenment. In this article, I would like to demonstrate how Sade employed the stormy conflict between vice and virtue to portray the stereotypical images held by the readers of his day. Firstly, I will analyze the society and the philosophy of the French Enlightenment. Secondly, I will examine the representation of vice and virtue which plays an important role in the context of the theme of religion addressed in this novel. Then finally, in conclusion, I will try to show how this conflict can contribute to the interpretation of Sade's novel.

Keywords: Sade, *Justine*, Christianity, French Enlightenment, vice, virtue

要旨

『ジュスチーナまたは美德の不幸』はマルキ・ド・サドによって書かれた十八世紀の小説であり、いわゆる「ジュスチーナ」三部作の内の二作目に相当する。この三部作は一人称で書かれた第一作目と第二作目、そして三人称で書かれた三作目によって構成されている。リベルタン達の悪徳の哲学と放縦の場面が美德を表象するジュスチーナによる一人称の語りの中で、その枠内のぎりぎりのところで微妙な均衡を保っている点で、この作品には他の作品には見られない物語としての違反と適法のバランスが存在すると感じた事から、二作目を対立をめぐる議論の中で取り上げる事にした。本稿は、サドが読者みんなの抱くイマジネール

に違う概念を衝突させ、戯れながらも、あらゆるステレオタイプによって縛られている読者を解放しようとした彼の作家としての営為を解明しようと試みるものである。まずは、この作品が書かれた十八世紀の思想的、社会的背景を考察する。そしてこの物語の中で扱われる宗教のテーマにおいて重要な役割を果たす美德と悪徳の表象のされかたを分析する。そして、結論としてどの様にしてこの対立がサドの解釈に貢献するのか明らかにしたい。

キーワード：マルキ・ド・サド、ジュスチヌ、キリスト教、フランス啓蒙、美德、悪徳

Introduction

Justine ou les malheurs de la vertu est la deuxième œuvre dans la série de Justine qui compte trois versions de l'histoire de *Justine*. La première et la deuxième sont écrites à la première personne tandis que la troisième est écrite à la troisième personne. Nous nous intéresserons ici à la deuxième version en présupposant que la morale chrétienne était protégée d'un renversement par la pensée des Lumières dans cette histoire qui reflète le monde intérieur de la bonne chrétienne Justine.

Dans cette œuvre, la conception de la vertu représentée par Justine entre en conflit avec la conception du vice représentée par les scélérats. Nous nous proposons ici d'analyser comment Sade fait la satire de la société française du dix-huitième siècle. Nous analysons tout d'abord la société française et la pensée des Lumières. Ensuite, nous examinerons la représentation des vertus et des vices qui joue un rôle important dans le cadre du thème de la religion traité dans ce roman. Enfin, pour conclure, nous allons essayer de montrer comment ce conflit peut contribuer à l'interprétation du roman de Sade. Nous avons pour but de vérifier notre hypothèse selon laquelle Sade aurait voulu montrer aux lecteurs combien la réalité nous est souvent travestie par des conceptions imaginaires provenant de stéréotypes sociaux.

1. La pensée des Lumières

Il existe deux types de morale au dix-huitième siècle : d'un côté la morale chrétienne fondée sur la croyance en Dieu et une vie ascétique pour le secours de l'âme après la mort, de l'autre la morale de la philosophie des Lumières qui cherche à apporter le

bonheur aux personnes vivant dans la société de même qu'une utilité sociale. Le dix-huitième siècle est l'époque où toutes les valeurs existantes ont été renversées. Avec le déficit accumulé de l'État, la famine, la peste, la société française est entrée dans une instabilité constante. Dans de telles circonstances, il était tout naturel que la pensée des Lumières soit née pour critiquer la royauté et l'autorité de l'Église. La domination de la morale chrétienne est établie sur la base de la monarchie absolue et a été mise à mal par l'infidélité des libertins, avant d'être remplacée par la morale des philosophes des Lumières. Selon Daniel Mornet (1990) dans *La pensée française au 18e siècle*, il y a deux types de théorie dans la morale des philosophes : la théorie qui souligne l'instinct moral qu'on possède naturellement et la théorie qui met en avant la morale acquise par l'expérience. La première était proposée par Jean-Jacques Rousseau et Alexandre Pope et la dernière était proposée par Paul-Henri Thiry, baron d'Holbach. Cependant, il existe des points communs entre ces théories. Après l'ascétisme des chrétiens qui étouffe la passion, elles se rejoignent sur le point que la passion comme instinct n'est pas niée et elles considèrent le bonheur possible dans ce monde. Elles se retrouvent en ce qu'elles insistent sur l'utilité de la passion dans la vie sociale (Mornet 1990 : 70-72).

Les philosophes, s'inquiétant du désordre causé par le déclin de la morale chrétienne préconisent la vertu dans la société, qui mène au bonheur dans ce monde. Aussi, dans ce siècle, la vertu et le vice fondés sur les enseignements de Dieu et la Bible, et la vertu et le vice fondés sur l'utilité sociale proposés par les philosophes se rejoignent-ils avec difficulté. C'est pour cela que Sade joue avec les assertions des libertins et avec l'orthodoxie chrétienne dans *Justine*. D'abord, il ridiculise le christianisme au début de la préface en adoptant la position des philosophes. Il doute de l'existence de Dieu, « cette fatalité à laquelle on donne vingt noms différents » (Sade 1995 : 131), en le qualifiant d'être auquel on ne peut pas donner de définition. Et il tente de nous montrer la façon de vivre « dans la carrière épineuse de la vie », c'est-à-dire la vie de ce monde. Il n'y a pas de doute, dans son attitude, qu'il considère le bonheur des gens dans ce monde de la même manière que celui des philosophes qui proposaient la pensée des Lumières. Puis il se met à la place de l'orthodoxie chrétienne.

1) Si le malheur persécute la vertu et que la prospérité accompagne le crime, les choses étant égales aux vues de la nature, il vaut infiniment mieux prendre parti parmi les méchants qui prospèrent, que parmi les vertueux qui échouent. Il est donc important de prévenir ces sophismes dangereux d'une fausse philosophie. (op. cit. : 132)

« Aux vues de la nature », c'est-à-dire d'après « la loi de la nature » des philosophes, dans ce monde, il y a seulement des phénomènes naturels, ce qui revient à nier Dieu comme premier modérateur de l'existence. Il affirme que les bienfaits et les méfaits des hommes ne sont que la conséquence des actions et réactions immanentes dans la nature. Dans cette phrase, Sade critique les philosophes à la place des chrétiens et il suppose que la loi de la nature fait courir le risque à notre société de devoir augmenter le mal dans ce monde. Effectivement, cette théorie qui nie l'existence de Dieu s'attirait les reproches de beaucoup de théologiens.

On va se demander de quel côté Sade se situe, du côté des chrétiens ou du côté des philosophes ? Les lecteurs sont ballottés par l'attitude de Sade qui joue entre l'idée des chrétiens et l'idée des philosophes. En effet, la pensée de Sade mêle confusément toutes les pensées dans le texte en introduisant le conflit entre le vice et la vertu représenté à travers les voix de Justine et des scélérats.

2. Les représentations des vertus et des vices

Avant d'analyser la revendication de Sade au sujet de la religion, je voudrais vérifier la composition de plusieurs niveaux de morale dans cette œuvre. On relève en effet une composition de plusieurs couches de morale : utilité sociale=vertu/non sociale=vice ; croyance en Dieu=vertu/incrédulité=vice. Parce que si l'utilité sociale est la vertu et le non-social est le vice selon les philosophes, on peut voir aussi un conflit entre la vertu et le vice dans le christianisme. En premier lieu, on voit comment Justine représente la vertu et les scélérats représentent le vice pour le côté de l'ordre public. Dans le dialogue entre Justine et la voleuse Dubois qui a aidé Justine à s'évader de prison en y mettant le feu, Dubois, après avoir commis trois meurtres, qualifie l'aversion pour le meurtre de « maudits préjugés dans lesquels on nous a élevés » (op. cit. : 163) et se moque de l'ordre public qui se maintient sur la base de l'entraide des uns et des autres comme le fait la masse des faibles. En écoutant son avis de ne lier toutes les choses qu'à son bonheur, il tombe dans le vice, même selon la morale des philosophes. En effet, il est évident que cette logique de l'égoïsme est en opposition avec la pensée des Lumières qui

définit la sociabilité comme vertu. Le mot « égoïsme » a été créé dans ce siècle pour s'opposer à celui de « sociabilité » en vogue à cette époque. Justine réplique :

2) Comment voulez-vous que ne périsse pas celui qui par un aveugle égoïsme, voudra lutter seul contre les intérêts réunis des autres ? La société n'est-elle pas autorisée à ne jamais souffrir dans son sein celui qui se déclare contre elle ? Et l'individu qui s'isole, peut-il lutter contre tous ? Peut-il se flatter d'être heureux et tranquille si n'acceptant pas le pacte social, il ne consent à céder un peu de son bonheur pour en assurer le reste ? La société ne se soutient que par des échanges perpétuels de bienfaits, voilà les liens qui la cimentent. (op. cit. : 164)

En jugeant son propos de considérer le bonheur lui-même comme un ensemble d'échanges perpétuels de bienfaits, ne peut-on dire que nous avons là la voix de la vertu proposée par les philosophes ? Dans la pensée des Lumières, la vertu était souvent définie comme « amour de l'ordre » ou « préférence pour l'ordre ». Justine a également évoqué l'importance de la mutuelle co-existence dans la vie sociale par opposition aux scélérats qui joignent toutes les choses à leur bonheur d'après leur plaisir.

Dans un deuxième temps, nous voudrions voir comment Justine représente la vertu et les scélérats représentent le vice pour le côté de la morale chrétienne. Les deux citations suivantes appartiennent à la scène où Dubois a emmené Justine à la résidence du propriétaire dont le loisir pervers est de couper les têtes. Dubois a tenté d'associer Justine à la criminalité de son compagnon. Justine a refusé son offre avec une foi solide, répondant à la question de ce qu'elle pensait de la vertu :

3) (Justine) Oh madame ! qu'elle est bien souvent la proie du crime ; qu'elle doit être l'unique objet des récompenses de Dieu dans le ciel, si les forfaits de l'homme parviennent à l'écraser sur la terre. (op. cit. : 363)

4) (Dubois) Tu comptes sur un Dieu vengeur, détrompe-toi, Thérèse (Justine), détrompe-toi, le Dieu que tu te forges n'est qu'une chimère dont la sottise existence ne se trouva jamais que dans la tête des fous. (op. cit. : 364)

Ainsi, les scélérats et Justine séparent les bons et les méchants dans la composition de plusieurs niveaux de morale, à savoir la morale des philosophes qui définit l'utilité sociale comme la vertu et le non social comme le vice tandis que la morale des

chrétiens définit la croyance en Dieu comme la vertu, et l'incrédulité comme le vice. Et Justine, qui représente la double vertu, devient plus attirante pour les lecteurs qui ont vécu entre l'ancien et le nouveau temps. C'était l'intention de l'auteur qui, à travers ce personnage, articule l'ancien temps avec les Lumières. Il décrit Justine avec « un air de Vierge » pour évoquer sa beauté et sa sainteté. Y. Akiyoshi (2001) indique que Sade a tenté ainsi d'augmenter la violation du symbole culturel et religieux.

3. La religion

On peut facilement supposer que c'était pour raison d'athéisme que Sade a assimilé Justine à la proie des scélérats. Sade qualifie Dieu de « fantôme déifique » « qui n'est qu'une platitude révoltante, qui ne mérite de nous, ni un instant de foi, ni une minute d'examen » (op. cit. : 168) à travers les paroles des scélérats. Et aussitôt après que Justine a fait ses prières, il lui fait endurer les atrocités des scélérats en ridiculisant sa foi. Cette vie de Justine est comme celle de Jésus Christ qui a supporté l'épreuve pour la foi. En effet, Justine est décrite avec « un air de Vierge, de grands yeux bleus, pleins d'âme et d'intérêt, des dents d'ivoire et les plus beaux cheveux blonds » pour nous donner l'image de la martyre du christianisme.

En apparence, Justine ressemble à un symbole de la morale chrétienne, mais on voit un décalage entre la morale du christianisme et la parole de cette dernière.

5) (Justine) Daignez vous rappeler, monsieur, que je vous ai sauvé la vie ; qu'un instant ému par la reconnaissance, vous semblâtes m'offrir le bonheur, et que c'est en me précipitant dans un abîme éternel de maux que vous acquittez mes services. Ce que vous faites est-il juste, et le remords ne vient-il pas déjà me venger au fond de votre cœur ? (op. cit. : 322)

Conclusion

Sade a donc fait représenter par Justine et les scélérats la composition de plusieurs niveaux de morale dans ce siècle. On peut voir ici l'intention de l'auteur d'intensifier le conflit en attachant les doubles sens de la vertu et du vice à Justine et aux scélérats et

cela pour amuser les lecteurs. Justine et les scélérats ne font que se croiser, et leur conflit n'arrive à une conclusion qu'à la mort de Justine en tout point semblable à celle du Christ.

Ainsi, il est évident que ce conflit n'est pas préparé pour le scénario du triomphe de la vertu ou celui de la réconciliation de la vertu et du vice. En mettant Justine et les scélérats en conflit, Sade cherchait plutôt à créer une contradiction de sens dans ses propos et non pas à utiliser ce conflit pour le développement de l'histoire.

En apparence, Justine était comme une chrétienne qui supporte la douleur de ce monde pour la rédemption après la mort. Mais on voit dans ses propos la morale utilitariste du philosophe qui propose de faire du bien aux autres pour leur bien-être. Aussi, faire du bien provient des « mouvements de la commisération » et « l'extrême désir » (op. cit. : 319) de se sauver est bien semblable au choix de l'acte criminel par les scélérats fondé sur le principe de la douleur-plaisir. Sade a ridiculisé et nous a montré l'irréalité de la morale du christianisme. Sade a joué et a trahi l'image commune à tout le monde en mettant la vertu et le vice en conflit. Pour Sade, le conflit idéologique était une façon de faire la satire de la société du dix-huitième siècle.

Bibliographie

- AKIYOSHI Yoshito 秋吉良人 (2001). *Sado ni okeru kotoba to mono* サドにおける言葉と物 [Les mots et les choses chez Sade]. Tokyo : Kazama shobô.
- CRYLE Peter (1999). Etat présent de la critique sadienne. *Dix-huitième siècle* (Paris), no.31.
- DELON Michel (1979). Dix ans d'études Sadiennes (1968-1978) . *Dix-huitième siècle* (Paris), no.11.
- MORNET Daniel *La pensée française au XVIII^e siècle*. Paris : Librairie Armand Colin ; traduit par ICHIKAWA Shinichi and ENDÔ Masato 市川慎一、遠藤真人 訳 (1990). *Jûhasseiki Furansu shisô* 十八世紀フランス思想. Tokyo : Taishûkan shuppan.
- SADE Marquis de (1995). *ŒUVRES*, éd. Michel Delon. Paris : Gallimard.
- SADE Marquis de. *Justine ou les malheurs de la vertu* ; traduit par UEDA Yûji 植田祐次 (2001). *Justine mataha bitoku no fukô* ジュスチーナまたは美德の不幸. Tokyo: Iwanami shoten.

Source internet

- M. Romilly le fils (1982). *Encyclopédie*, sous la dir. de Diderot et d'Alembert. ARTFL. <encyclopedia.uchicago.edu/>

Conflits et Interprétations

Thématique B

EXPRESSIONS ET REPRESENTATIONS

Lectures plurielles du *Maître et Marguerite* Differing interpretations of the *Master and Margarita*

Aurélie LEBAUD
Graduate School of Languages, Space, Time and Society
University of Franche-Comté
University of Aix-Marseille

Abstract

The present paper is based on several critical studies of the novel the Master and Margarita by Mikhaïl Boulgakov. It will examine and question the concept of interpretative conflict applied to literature.

Keywords: criticism, literature, interpretation, conflict

要旨

ある小説に関する批評をコーパスとし、展開された解釈的多様な選択を研究する。

キーワード：批評、文学、解釈、対立

1. Présentation : le roman et ses réceptions en France

Le Maître et Marguerite est le dernier roman de Mikhaïl Boulgakov (1891-1940), son chef-d'œuvre. Composé et remanié de 1928 jusqu'à la mort de son auteur en 1940, condamné au silence par la bureaucratie stalinienne, il ne vit le jour qu'un quart de siècle plus tard. Sa parution en 1966-1967 dans la revue *Moskva* (dans une version certes amputée d'assez nombreux passages), à une époque où se trouvaient déçus les espoirs d'émancipation suscités par le Dégel, constitua un événement et devint rapidement, malgré les attaques en règle de la critique officielle, un livre emblématique pour le peuple soviétique d'alors ; il l'est resté pour les Russes d'aujourd'hui.

Simultanément à sa parution moscovite, et après un cheminement semi-clandestin que l'on qualifierait volontiers d'épopée éditoriale, le manuscrit du *Maître* passe "à l'ouest" dans sa version intégrale ; traduit en français, allemand, italien, puis en anglais, il paraît en France en juillet 1968.

Il est alors immédiatement acclamé au sein de l'espace journalistique et littéraire français, engagé haut et fort en faveur de la libéralisation artistique en URSS. Dans un contexte idéologique aussi fortement polarisé que celui de la Guerre froide, le « chef d'œuvre inconnu » d'un « Boulgakov ressuscité », « martyr » (sic) du stalinisme, fait sensation : *le Maître et Marguerite* incarne alors une prise de choix pour ceux-là qui, dans la presse française, se présentent comme les porte-paroles médiatiques du « monde libre », de la liberté de création et d'expression, et se veulent à ce titre les premiers soutiens des artistes soviétiques dissidents, contemporains ou exhumés.

Au-delà des tentations que le sensationnalisme fait peser sur la fonction d'évaluation "à chaud" de cette nouveauté littéraire, certains critiques entament un travail de fouille textuelle analytique, de lectures interprétatives, et entrent ainsi en dialogue avec le texte romanesque (énonciataire paradoxal qu'ils ont pour mission de « faire parler » !); s'ils concourent par là à inscrire le *Maître et Marguerite* au sein de l'horizon du lectorat français, ils inaugurent et ouvrent la voie à une lignée de réceptions qui ne s'interrompra plus.

Le contexte géopolitique international s'est considérablement modifié lorsque, après cette première génération de réception du *Maître*, mais aussi dans la mouvance des études boulgakoviennes qui se sont progressivement affirmées sur la scène des lettres internationales, la critique savante et universitaire française se saisit à son tour du roman, vers le milieu des années 80.

Le temps des fouilles analytiques et des relectures interprétatives se donne alors carrière, interrogeant jusqu'au vertige les strates narratives, intertextuelles et philosophiques du texte.

Certaines des nombreuses études françaises dédiées au « Maître-roman », qui ne cessent aujourd'hui de s'écrire et de se répondre, ont attiré notre attention et suscitent la réflexion que nous avons souhaité proposer lors du Colloque « Conflits et interprétation ».

2. Des interprétations divergentes

2.1. L'objet de notre interrogation et de notre étude

Les approches critiques - dont nous réunissons des extraits significatifs dans l'annexe ci-jointe - mettent à jour et interrogent un matériau textuel très comparable; en d'autres termes, c'est bien le même texte qui est lu. Elles enrichissent mutuellement, comme par une collaboration indirecte, leurs discours spéculatifs sur la poétique du *Maître et Marguerite*; elles appuient de plus leurs partis pris interprétatifs respectifs sur des analyses rationnelles, exigeantes, argumentées et de ce fait légitimées. En d'autres termes, leurs enquêtes textuelles concourent ensemble à élaborer un réseau de représentations concordantes des dynamiques et des « volumes de la langue » propres au roman, selon l'expression empruntée à Roland Barthes. Nous, lecteurs attentifs de ces études critiques, pouvons en effet faire l'expérience de cette cohérence globale qui se dégage des multiples entrées analytiques exposées.

Les analystes sont sans exception menés à un constat qui fait consensus: roman spéculaire, le *Maître* réfléchit l'activité d'écriture et de réécriture sous d'innombrables facettes; sa poétique telle qu'identifiée par les lecteurs critiques est celle de la représentation et de la mouvance sémiologique généralisée.

Ceci posé et reconnu: quel(s) sens alors donner à la saturation du texte par une activité générative quasi autonome? C'est là que les textes de la critique dite savante sont amenés à produire des lectures interprétatives du *Maître et Marguerite* radicalement divergentes.

Pour les uns, le *Maître et Marguerite* se donne comme la célébration de l'art contre l'absurdité de la tyrannie et l'annexion de la liberté dans l'histoire ; tantôt aire sanctuarisée voire sanctifiée, tantôt arme vengeresse, l'activité créatrice est là conçue comme horizon de salut du roman. Les extraits critiques 1, 2 et 3 regroupés dans les annexes en sont une illustration.

D'autres au contraire ouvrent à une lecture crépusculaire du roman, ainsi qu'y invite notre 4^{ème} exemple critique : nulle aire de salut n'est envisageable à l'horizon du *Maître et Marguerite*, « l'homme boulgakovien » est bel et bien « épuisé », et l'artiste mis en abyme dans le roman fait figure d'apprenti-sorcier pris dans un cauchemar de l'histoire où tout se reflète sans fin comme en un jeu de glace infernal, se démultiplie et se répète toujours.

A ces deux premières réponses – certes discordantes mais également qualifiables de tragiques – vient s'opposer une approche interprétative que l'on nommera ironiste, développée dans l'analyse qui constitue notre exemple 5 : la pensée créatrice à l'œuvre dans le texte de Boulgakov s'y donne à lire comme l'inusable partenaire dialogique du « monde comme il va », l'agent à la fois subversif, dérisionnel et conservateur requis par l'inusable « triomphe de la normalité ».

2.2. Peut-on parler d'un “conflit” d'interprétations ?

a) Oui, si nous considérons, du point de vue subjectif de l'interprète, la conflictualité qu'il peut mettre en scène par un dispositif énonciatif et argumentatif. Nous en avons des exemples dans les extraits du texte de Nivat et de Bonamour cités en annexes 4 et 5 où peuvent être relevés les affleurements énonciatifs d'une conflictualité tantôt explicitée, comme suit :

Boulgakov veut-il nous suggérer, comme le soutient le philosophe Piatigorski, que [...] Peut-être est-il plus pertinent d'estimer avec B. Gasparov que [...]. Beaucoup a été écrit sur la structure même de ce livre. La plupart des commentateurs ont voulu en fournir l'interprétation qui, selon eux, dévoilait le secret de ce livre. Or, l'essentiel est que [...] (Nivat)

Ne revenons pas sur l'inventaire des allusions à la terreur (disparitions, dénonciations, etc.) qui a souvent été dressé. Mais il serait illusoire de voir là une sorte d'approche apophatique de l'horreur [...] (Bonamour)

tantôt perceptible par le biais d'une stratégie énonciative double : ainsi que nous l'observons dans les énoncés ci-dessous, l'argument proposé y apparaît comme visant aussi bien à valider la présente interprétation qu'à invalider un argument contradictoire dès lors implicite, et bel et bien attesté par le positionnement interprétatif de prédécesseurs et/ou de contemporains (certaines des divergences interprétatives données dans les annexes à titre d'illustration en font la preuve).

Il est vrai que Boulgakov met au premier rang des vertus la création active [...] **mais** l'énergie créatrice [...] **n'est pas, ou plus**, l'essentiel [...]. **S'il s'était contenté** d'exercer une vengeance poétique sur les bourreaux, le Maître et Marguerite **serait resté** une "grande fantaisie" [...]. **Mais** cette vengeance poétique d'un grand poète comique et satirique s'est enracinée dans une méditation sur l'histoire et dans cette lassitude du Créateur [...] (Nivat)

Rien de nouveau sous le soleil **donc**, ou plutôt dans le monde sublunaire. **Mais** cette banale sagesse classique **serait** celle d'un observateur désabusé. **Or il n'y a pas** d'observateur [...]. La disparition des repères et des certitudes **semble** nouvelle, **en fait**, elle est littéralement "vieille comme le monde" [...] **illusoire** sont les frontières de l'Espace et du Temps. **Il n'existe pas** un Espace-Temps **qui serait** celui de la Révélation (Jérusalem il y a deux mille ans) **non plus qu'un** Espace-Temps de l'Horreur inouïe (Moscou, années trente). Bien plus : Tibère égale Stalin **sans doute**, mais l'un et l'autre, autant qu'omniprésents, sont absents [...]. Le pouvoir **est-il** omniprésent, absent ? **Question inutile, car** [...] (Bonamour)

(Remarque : sont ici mis en exergue [en gras] les marqueurs syntaxiques ou lexicaux qui nous semblent opérer la confrontation dialectique).

b) Non, si d'un point de vue objectif cette fois, la notion de conflit induit la nécessaire exclusion de l'une des parties antagonistes : dans le cas que nous exposons, il n'y a pas de nécessité objective, fondée en droit, à ce qu'une interprétation l'emporte et exclue l'autre. C'est pourquoi l'on préférera parler de "pluralité" interprétative, ou de lectures "divergentes".

D'ailleurs, certains critiques formulent, à l'horizon de leur analyse interprétative du *Maître*, un renversement possible de leur orientation, laissant penser par là qu'ils n'excluent pas des alternatives (même radicales) à leur propre lecture. Le renversement ainsi envisagé est alors fondé sur le postulat qu'en matière d'interprétation littéraire, il ne peut y avoir de certitude à espérer ou à défendre légitimement :

[...] l'essentiel est que la structure du Maître et Marguerite comporte une part énigmatique incompressible [...] C'est cette complexité structurelle qui confère au *Maître et Marguerite* l'inachevé, l'incomplétude qui accompagnent toujours les grandes œuvres. (Nivat)

A ce stade, le diagnostic hésite : tranquille tautologie du *ljudi kak ljudi*¹ ou nihilisme, un peu à la manière de Čexov² interprété par L. Šestov. (Bonamour)

Cette reconnaissance (même d'intention avant tout rhétorique) que d'autres lectures critiques sont possibles doit nous retenir, car elle sous-entend une certaine abdication de principe du critique face au produit de son activité interprétative : "voici UNE lecture, possible certes, argumentée et de ce fait vraisemblable certes ... mais une parmi tant d'autres". Que cette abdication a priori puisse être formulée, qu'elle doive en outre être considérée comme le lot nécessaire, fondé en droit, de toute démarche interprétative en

matière littéraire dénote, comme nous le verrons dans la suite de la discussion, une impuissance consubstantielle au choix théorique de l'interprétation.

3. Comment comprendre cette pluralité interprétative fondée en droit ?

3.1. La structure ouverte du discours littéraire détermine le jeu dialogique instauré par la tâche interprétative

Appliqué au discours littéraire, c'est-à-dire à un objet tant linguistique qu'esthétique, l'interprétation produite s'inscrit dans un jeu de questions et de réponses dont l'interprète reconnaît la structure originare dans le texte littéraire lui-même.

Si l'on suit d'abord le théoricien de la réception Hans Robert Jauss (1978), toute œuvre est réponse à une question et la tâche du récepteur-interprète est de reconnaître la question d'abord posée et comment fut articulée la réponse. A cette formulation de la structure dialogique qui préside à l'herméneutique littéraire, l'écrivain et sémiologue Roland Barthes ajoute l'incertitude qui est le lot du lecteur-funambule, aussi averti soit-il :

écrire c'est « déposer une interrogation indirecte » dans le monde, à laquelle l'écrivain, par un dernier suspens, s'abstient de répondre. La réponse, c'est chacun de nous qui la donne, en y apportant son histoire, son langage, sa liberté ; mais comme histoire, langage et liberté changent infiniment, la réponse du monde à l'écrivain est infinie : on ne cesse jamais de répondre à ce qui a été écrit hors de toute réponse : affirmés, puis mis en rivalité, puis remplacés, les sens passent, la question demeure. (Barthe 2002 : 55)

Cette magnifique définition de la succession des interprétations conçues comme autant de réponses – éphémères, nécessairement et structurellement insuffisantes – à un questionnement sous-jacent accreditte l'idée que l'interprète soumet sa propre production à la logique du texte-œuvre, à sa Loi : le discours interprétatif ne serait dès lors qu'un "moment" dans la série lancée par le discours littéraire pris comme référence du travail herméneutique. Dès lors, quel(s) horizon(s) pour le travail interprétatif ? Dans l'idéal, l'interprète se fait écrivain lui-même, auteur d'un texte sur le texte... et au pire : sa production s'effacera dans la série infinie des "réponses du monde" apportées à celle, suspendue, fomentée par l'œuvre.

Ceci, par parenthèse, doit nous rappeler l'acception musicale du vocable "interprétation" : interpréter, c'est actualiser une partition. Sans interprétation, la partition demeure lettre morte ; ainsi donc, le texte musical comme son actualisation demeurent pris dans une série homogène, parlant une même langue et possédant une même finalité. Néanmoins, la partition possède ontologiquement la préséance : sa « question demeure » pour reprendre Barthes, les interprétations passent.

3.2. Problèmes théoriques posés par l'interprétation littéraire

- a) En premier lieu, si l'on admet ce qui précède, la production interprétative appliquée à la littérature ne vaudrait qu'à proportion du degré de valeur littéraire qu'elle incarne. Interpréter, une affaire d'artiste en somme ? Ce qui est séduisant mais ne suffit pas à

circonscrire rationnellement l'apport ou la faiblesse des discours sur l'œuvre tels que nous en produisons ici des exemples.

- b) En second lieu, ce positionnement théorique sur la tâche de la critique interprétative ne ménage pas de place épistémologique pour envisager l'autonomie, la spécificité de l'activité critique appliquée à la littérature : réduisant le lecteur critique à un lecteur averti en qui sommeille, idéalement, un créateur, cette conception ne permet pas en effet de concevoir ni d'explicitier rationnellement le savoir éventuel construit par le discours critique et par lui seul. Si savoir effectif il y a, il s'intégrera alors dans un système de connaissances non soumis au discours littéraire, d'un autre ordre que la logique induite par le discours littéraire : pour parler comme G. Bachelard, il faut reconnaître la discursivité caractéristique du « vrai savoir ».
- c) En dernière instance, la lecture interprétative, entièrement placée sous la juridiction de l'objet littéraire, semble dans certains cas se faire un devoir de suivre les lignes significatives du texte pour décrypter et rendre à la communication directe un signifié caché. L'activité herméneutique tendrait alors à écouter une parole préexistante, diffuse, absconse (celle du discours littéraire et de la fable romanesque), pour la "traduire"... et la rendre de ce fait "consommable"! En somme, l'illusion interprétative voudrait que l'œuvre soit autrement qu'elle n'est.

A titre d'exemple concernant ce qui nous semble incarner cette toute dernière impasse théorique, reportons-nous à certaines séquences des lectures proposées par L. Troubetzkoy, F. Flamant et N. Mahieu-Talbot, respectivement en annexe 1, 2 et 3 :

Boulgakov, en renouvelant le dispositif du *roman dans le roman*, élève la littérature au carré **pour réaffirmer**, dans un monde où l'histoire est confisquée, une non moins hérétique exigence morale. (Troubetzkoy)

L'identification du Maître à Faust **permet à Boulgakov de communiquer la conception idéale qu'il a** de sa vocation et **sa conviction** [...]; le roman qu'il est en train d'écrire, *le Maître et Marguerite*, **révèle la Vérité et transmet** à ceux qui le liront **un message** tout aussi vital que le roman sur Pilate écrit par le Maître [...]. Or dans *le Maître et Marguerite*, **l'écrivain montre** la vengeance [...]; ce faisant, **il adopte** donc hardiment **un point de vue** inversé [...] (Flamant)

Symboles de culture, les opéras *Faust* et *Eugène Onéguine* qui dominent l'œuvre de Bulgakov, sont **porteurs de messages** dans la nouvelle société matérialiste [...]. Dans *le Maître et Marguerite*, l'opéra *Eugène Onéguine* **symbolise** la culture russe traditionnelle qui se heurte à des courants nouveaux, éventuellement **représentés** par le fox-trot et le jazz [...]. **En fait**, ces deux cultures musicales **consacrent** deux attitudes différentes : l'attachement aux valeurs du passé [...], le désir de faire table rase du passé [...]. Schubert rythme et **préserve la vraie création** artistique [...].

Bulgakov crée des mascarades musicales **qui se veulent jeux pour** s'opposer au pessimisme ambiant et **qui transmettent un message** de liberté. Dans son

œuvre finale, *le Maître et Marguerite*, **il souligne** que ceux qui nous gouvernent ont perdu la notion du bien et du mal : **ils représentent dès lors** une force diabolique qui étouffe l'homme. En parallèle, **Bulgakov montre que** seul le diable sur cette terre **est synonyme de** liberté, parce qu'il a pouvoir de briser tous les interdits, parce qu'il est **par définition** "l'ange rebelle" l'éternel insoumis [...]. Même opprimée, la musique [...] célèbre le « printemps du prisonnier » qui sort d'un long sommeil et qui s'élanche enfin à l'air libre avec un feu d'artifice de notes pour saluer sa victoire. (Mahieu Talbot)

Les termes surlignés [en gras] dénotent, de la part des critiques, une opération de déchiffrement. Les signes du roman décelés et interprétés s'en trouvent comme rendus à leur supposé « vrai » signifié : figures ou thèmes qui « représentent », « symbolisent », « expriment », « consacrent », sont « synonymes de » etc. Ils sont lus, en bref, comme autant de présences textuelles qui pointeraient vers un ailleurs du texte, une transcendance où règnent les signifiés pleins, les « par définition » (pour reprendre l'expression significative de Mahieu-Talbot).

L'interprète, en faisant parler ici le *Maître et Marguerite*, le court-circuite, se défait à bon compte du travail transformationnel qu'il déploie, et n'hésite donc pas même à se faire porte-parole de l'auteur-communicant : Bulgakov « réaffirme », Bulgakov « communique », l' « écrivain montre », le texte « transmet un message », « révèle ».

Voilà qui nous invite à penser l'activité interprétatrice dans les termes que M. Foucault (1963 : 13) accorde au commentaire :

Ce dernier, à vrai dire, interroge le discours sur ce qu'il dit et a voulu dire ; il cherche à faire surgir ce double fond de la parole [...] ; il s'agit, en énonçant ce qui a été dit, de redire ce qui n'a jamais été prononcé. Dans cette activité de commentaires qui cherche à faire passer un discours resserré, ancien et comme silencieux à lui-même dans un autre plus bavard, à la fois plus archaïque et plus contemporain, se cache une étrange attitude à l'égard du langage : commenter, c'est admettre par définition un excès du signifié sur le signifiant, un reste nécessairement non formulé de la pensée que le langage a laissé dans l'ombre, résidu qui en est l'essence elle-même, poussée hors de son secret ; mais commenter suppose aussi que ce non-parlé dort dans la parole, et que par une surabondance propre au signifiant, on peut en l'interrogeant faire parler un contenu qui n'était pas explicitement signifié.

3.3. Le savoir critique constitué hors de l'interprétation littéraire

Pour justifier notre réserve envers l'interprétation littéraire à titre de centre normatif de la lecture critique, et corrélativement, pour plaider en faveur de l'exigence à penser la spécificité du discours critique littéraire - fût-il d'intention interprétative - hors de la littérature (soit hors du donné littéraire, de l'œuvre), mettons à l'épreuve les différentes lectures du *Maître* proposées. Quels apports, quelles paroles neuves produisent-elles à nos yeux de lecteurs studieux ? Que nous en reste-t-il après examen ?

Au-delà de leurs divergences interprétatives, au-delà des errances ou des atouts argumentatifs décelables dans la valorisation du positionnement interprétatif choisi, subsiste bel et bien un réseau de connaissances élaborées par ces différents discours sur le *Maître*. Relevons-en les thèmes principaux :

- la riche mise à jour d'intertextes littéraires (procédés poétiques et thèmes en dialogue avec les œuvres de Tolstoï, Dostoïevski, Hoffmann, Gogol, Goethe), d'intertextes musicaux (genres, œuvres et artistes classiques côtoient ceux de la modernité), d'intertextes avant-gardistes (références à l'opposition des conceptions formalistes et des conceptions prolétariennes de la création, références à l'art total wagnérien, aux manifestes des Futuristes qui appellent à provoquer l'interpénétration des formes, des genres, des hiérarchies traditionnelles et des langages), d'intertextes mythologiques canoniques (la réécriture apocryphe de l'évangile de Matthieu produit l'évangile selon le Diable) ;
- nombre d'élucidations s'attachant aux modes d'insertion inédits de ces emprunts intertextuels et de leurs fonctions dans la dynamique propre à ce texte : le déplacement du leitmotiv faustien, le détournement et la resémantisation originale des procédés tolstoïens, la reprise et la transgression du sérieux de la tradition satirique russe, le rôle organisationnel de la référenciation à la sphère musicale comme support de la dynamique narrative, ou encore, le renversement des relations de préséance entre "Vérité révélée" des textes sacrés et vraisemblance de la *mimesis* fictionnelle ;
- la mise en évidence d'une vaste entreprise de thématization de la théâtralité : théâtralisation de l'espace romanesque et saturation du texte par des effets de représentation, brouillant ou inversant les catégories antagonistes acteur/spectateur, créateur/lecteur.

Ce réseau de connaissances, construit par l'enquête critique, tend à former un système (ce que nous avons appelé dans le point 1, un ensemble de représentations concordantes). Mais ce système se donne comme inachevé, *in progress* et sans achèvement rationnellement prédictible, signe que les lectures du *Maître et Marguerite* construisent un savoir sur le roman non inclus à la série interprétative. Nous dirions même : un "savoir du roman" pour rendre par-là l'idée que les lectures procèdent effectivement d'une confrontation dialogique avec le texte, d'une co-construction énonciative dont néanmoins, le critique est l'auteur en tant que producteur de connaissances explicites, pouvant être mises à l'épreuve, enrichies ou « falsifiées » (selon l'épistémologie popperienne).

C'est en ce sens d'ailleurs que les lectures critiques dites savantes doivent être entendues littéralement comme telles, et non seulement considérées comme "savantes" en un sens dégradé, synonyme de "habiles", "érudites", "brillantes".

4. Conclusion : vers une conception du discours critique littéraire contournant le défaut théorique de l'approche interprétative

Après avoir discuté et réévalué la qualification de conflictualité interprétative (voir 2.2.) du point de vue objectif, nous sommes ici menés, au terme de l'exposé, à réintroduire la notion de conflit : non plus conflit d'interprétation, mais à propos de l'interprétation. Le conflit est dès lors d'ordre théorique et se présente comme suit : doit-on, en tant que critique littéraire ou à titre d'enquêteur sur la critique prise comme objet d'étude, placer la tâche interprétative (et le jeu dialogique interne à la série littéraire qu'elle valide) au cœur du discours critique sur le texte littéraire ? Est-il légitime d'en faire le paradigme représentatif de cette activité dès lors que celle-ci peut prétendre à la qualification de "savante" ?

Nous pensons au contraire – en nous appuyant par exemple sur les travaux de Pierre Macherey (1966) – que la composante interprétative du travail critique appliqué à la littérature doit être, non pas proscrite ou même marginalisée, mais réévaluée en faveur de la composante spéculative du discours critique producteur de savoirs ; on se permettra alors de penser l'autonomie de cette activité et d'en constituer rationnellement la valeur dans le champ des sciences humaines. Ainsi que l'a formulé Noam Chomsky dans sa conférence *Science et rationalité* en 1992 :

Pouvons-nous faire tenir ensemble des pensées comme bon nous semble, en baptisant cela "argument", et arranger les faits à notre guise au motif que n'importe quelle histoire [story] en vaut une autre ? Il y a certaines règles fondamentales qui me sont familières : ce sont celles de l'enquête rationnelle.
(Chomsky 2010)

Annexes

1. Troubetzkoy (1994 : 25-32).

[...] l'univers amnésique du *Maître et Marguerite* [...] est désormais impossible dans la sphère de l'histoire. Le seul espace de liberté devient alors la création littéraire. Boulgakov élabore, dans son "roman du crépuscule", un système esthétique, système qui offre lui aussi un "labyrinthe infini de connexions" - non plus de la vie mais du texte, dont le jeu complexe des leitmotifs tend à affirmer l'autonomie. L'élément le plus tolstoïen du *Maître et Marguerite* et finalement la conception du roman du Maître comme un évangile apocryphe, d'esprit plus tolstoïen que chrétien. Mais la démarche de Boulgakov est inverse de celle de Tolstoï : si celui-ci finit par condamner la littérature au nom de l'éthique, Boulgakov en renouvelant le dispositif du *roman dans le roman*, élève la littérature au carré pour réaffirmer, dans un monde où l'histoire est confisquée, une non moins hérétique exigence morale.

2. Flamant (1997 : 106-116)

[...] Dans *le Maître et Marguerite*, l'œuvre dernière et la plus ambitieuse, le motif faustien remplit deux fonctions nouvelles et capitales :

1. C'est l'écrivain, et non un savant, qui est identifié au héros de Goethe ; or, le sujet principal de cette œuvre est le drame de l'écrivain [...]. Boulgakov avait de sa mission d'écrivain une conception hautement romantique, encore exaltée, sans doute, par sa résurgence récente dans un symbolisme russe théurgique ; il s'est vu très tôt laminé puis entièrement détruit, comme écrivain, par une campagne littéralement diabolique, décrétée par le pouvoir et orchestrée par les milieux littéraires asservis à celui-ci. L'identification du Maître à Faust permet à Boulgakov de communiquer la

conception idéale qu'il a de sa vocation, et sa conviction folle (et pourtant justifiée...) d'avoir réalisé une œuvre à la hauteur de cet idéal ; le roman qu'il est en train d'écrire, *le Maître et Marguerite*, révèle la Vérité et transmet à ceux qui le liront un message tout aussi vital que le roman sur Pilate écrit par le Maître. Détenteur de cette vision et des aptitudes nécessaires pour la transmettre, le Maître - l'écrivain - est un génie égal à Faust, comme lui il se situe aux avant-postes de l'Humanité. Toutefois, traitée par Boulgakov, l'identification de l'écrivain à Faust se trouve contrebalancée par une présentation infiniment modeste de la personne proprement dite de l'écrivain. On observe d'abord que c'est Marguerite, femme passionnément amoureuse, non le Maître lui-même ni son *alter ego* le narrateur, qui confère au Maître le statut de génie faustien. D'autre part, [...] toutes les qualités du Faust de Goethe, son énergie indomptable, son courage, sa vitalité insatiable, sont déniées au Maître (représenté comme une véritable loque humaine) et reportées sur son amante. [...]

2. La « Muse de la Vengeance » se déchaîne dans toute l'œuvre de Boulgakov qui est d'essence satirique, et son registre est celui du rire homérique, prolongeant et amplifiant le célèbre rire de Gogol. [...] dans *le Maître et Marguerite*, l'écrivain montre la vengeance exultante et déchaînée directement à l'œuvre dans un personnage sympathique, Marguerite devenue sorcière ; ce faisant, il adopte donc hardiment un point de vue inversé sur l'action des puissances du mal. C'est évidemment le modèle de *Faust* qui autorise et justifie ce retournement, mais un modèle une fois de plus manipulé et détourné de sa signification originelle. C'est en effet la surabondance de vie, l'aspiration grandiose de Faust à faire progresser l'humanité au-delà des limites qui lui sont apparemment dévolues qui le font s'allier aux puissances infernales – et réaliser, en définitive grâce à elles, ses ambitions surhumaines à l'intérieur du plan de la Providence. La « tragédie de Goethe » est, au total, un hymne à la vie et à l'univers. Alors que le pacte de Marguerite avec le Diable pour sauver le Maître lui confère, accessoirement, le pouvoir de contribuer avec délices à la destruction d'un monde dévalorisé, d'une humanité déchu. [...]

3. Nathalie Mahieu-Talbot, *Jeux de musique dans l'œuvre de Boulgakov* (1990)

Symboles de culture, les opéras *Faust* et *Eugène Onéguine* qui dominent l'œuvre de Bulgakov, sont porteurs de messages dans la nouvelle société matérialiste qui maintient l'homme prisonnier d'une seule idéologie et d'une seule musique : le jazz infernal à Griboedov. [...] Dans *le Maître et Marguerite*, l'opéra *Eugène Onéguine* symbolise la culture russe traditionnelle qui se heurte à des courants nouveaux, éventuellement représentés par le fox-trot et le jazz dans les années vingt et trente. Deux tendances musicales très différentes – l'une ancienne et raffinée, l'autre juvénile et primaire malgré un charme certain – coexistent tant bien que mal. En fait, ces deux cultures musicales consacrent deux attitudes différentes : l'attachement aux valeurs du passé, la pondération et la réflexion pour les mélomanes épris de classicisme ; le désir de faire table rase du passé, l'engouement pour les formes modernes, l'exaltation des sens ou la primauté des valeurs physiques au détriment de l'ascèse intellectuelle pour les amateurs de jazz [...]. Pour son bal romanesque, Bulgakov crée des mascarades musicales qui se veulent jeux pour s'opposer au pessimisme ambiant et qui transmettent un message de liberté. Dans son œuvre finale, *le Maître et Marguerite*, il souligne que ceux qui nous gouvernent ont perdu la notion du bien et du mal : ils représentent dès lors une force diabolique qui étouffe l'homme. En parallèle, Bulgakov montre que seul le diable sur cette terre est synonyme de liberté, parce qu'il a pouvoir de briser tous les interdits, parce qu'il est par définition "l'ange rebelle" l'éternel insoumis, et il est aussi « une partie de cette force qui, éternellement, veut le mal, et qui, éternellement, accomplit le bien » [...]. Même opprimée, la musique préserve un singulier pouvoir. Elle est prétexte à rire, elle abrite la joie et la garde en réserve pour le "dégel". Avec l'aide du diable d'opéra, elle célèbre le « printemps du prisonnier » qui sort d'un long sommeil et qui s'élançait enfin à l'air libre avec un feu d'artifice de notes pour saluer sa victoire.

4. Nivat (1983 : 247-259)

[...] Dans sa "grande fantaisie" sur fond stalinien, Boulgakov veut-il nous suggérer, comme le soutient le philosophe Piatigorski, que nous sommes "au-delà des significations" ? Le Maître introduit dans l'œuvre son "roman" sur Ieshua. Roman inspiré à Boulgakov par l'Evangile de Matthieu – lui-même un personnage du récit du maître – et par les apocryphes dont on a démontré que Boulgakov les avait scrupuleusement étudiés. Peut-être est-il plus pertinent d'estimer avec B. Gasparov que le récit du Maître a été conçu lui-même comme un nouvel "apocryphe". L'"apocryphisation" de l'histoire ferait alors partie intégrante du projet boulgakovien : il ne saurait y avoir dans le domaine du témoignage humain sur l'histoire de textes "canoniques". Toute l'histoire humaine est, en somme, "apocryphe", c'est-à-dire suspecte. [...] Beaucoup a été écrit sur la structure même de ce livre. La plupart des commentateurs ont voulu en fournir l'interprétation qui, selon eux, dévoilait le secret de ce livre. Or, l'essentiel est que la structure du *Maître et Marguerite* comporte une part énigmatique incompressible. Boulgakov raconte à la fois la naissance d'un mythe (le mythe chrétien) et en fait la parodie. La

naissance du mythe, c'est la conjonction d'un être totalement bon, irréaliste et idéaliste (Ieshua) avec une situation politique précise : le Sanhédrin, l'art d'utiliser l'assassinat politique pour forger une légende [...]. La parodie du mythe, c'est la Russie des années trente où le Maître est tourmenté par la gent des carriéristes solidement installés dans le régime ; le diable, alors, semble un ersatz de Providence, car il sévit contre cette gent odieuse et mesquine, leur démontrant à tous qu'ils mentent. Dans la parodie, selon les lois carnavalesques, a lieu l'inversion hiérarchique : le diable acquiert vertu bénéfique, les puissants sont dépouillés. [...] De par sa structure même le roman de Boulgakov est un roman sur la création, comme tous les grands romans mythologisants du XX^e siècle. Et Boulgakov a remarquablement mis en scène l'ambiguïté de toute création : elle relie deux époques, elle se nourrit à deux principes, elle pactise avec le mal comme avec le bien. [...] C'est cette complexité structurelle qui confère au *Maître et Marguerite* l'inachevé, l'incomplétude qui accompagnent toujours les grandes œuvres. En somme, ni *Inferno*, ni *Paradiso*, mais un entre-deux ambigu où l'auteur situe sa propre lassitude. Car la tonalité-clé, c'est bien celle de la lassitude [...]. Tout se répète mais en moins brillant, sous une forme parodique. Le créateur est en un sens, condamné à la redite : la conviction classique que tout est dit et que l'homme est une addition de vices bien cataloguables nourrit le scepticisme et la fatigue de Boulgakov. La conviction que le créateur sera toujours persécuté, qu'il sera toujours déclaré fou l'habite profondément. Cette lassitude est un élément fondamental de la structure même du roman. La richesse polysémique de la fable, des réemplois, de la polyphonie historique comporte un élément plus profond qui est l'épuisement. L'homme boulgakovien est épuisé par l'histoire [...]. C'est peut-être cette composante peu visible du roman qui est la plus profonde. Il est vrai que Boulgakov met au premier rang des vertus la création active et qu'il fait de la lâcheté le vice principal, comme Goethe le faisait de l'acédie ; mais l'énergie créatrice, si manifeste chez Boulgakov sous l'aspect de cette "grande fantaisie" diabolique qui ressemble au cirque et à la prestidigitation, n'est pas, ou plus, l'essentiel ; la fatigue personnelle et historique, une immense fatigue de l'humanité éternellement aux prises avec le mal, imprègne toute l'œuvre. [...] Boulgakov, qui n'a pas connu le Goulag, est néanmoins un rescapé de la "grande terreur", un homme qui a profondément intériorisé l'effet maléfique du totalitarisme au XX^e siècle. S'il s'était contenté d'exercer une vengeance poétique sur les bourreaux, *le Maître et Marguerite* serait resté une "grande fantaisie" où Woland aurait été chargé de dévoiler la vérité, comme dans la séance de magie au Théâtre des Variétés. Mais cette vengeance poétique d'un grand poète comique et satirique s'est enracinée dans une méditation sur l'histoire et dans cette lassitude du Créateur, exprimant métaphoriquement l'immense lassitude de l'humanité toute entière, et indiquant pourtant que le seul salut possible était la création et l'imaginaire. [...].

5. Bonamour (1989 : 255-259).

[...] Pour [Bulgakov] ce monde, quel qu'il soit, est un très vieux monde, et il laisse aux thuriféraires de César le soin de le proclamer nouveau. C'est même sans doute la vocation de l'écrivain et de l'intellectuel que de rappeler son ancienneté. Rien de nouveau sous le soleil donc, ou plutôt dans le monde sublunaire. Mais cette banale sagesse classique serait celle d'un observateur désabusé. Or il n'y a pas d'observateur parmi les personnages mortels du *Maître et Marguerite*, le propre de la terreur est d'être omniprésente. A la différence de la peste, elle est même protéiforme : acceptée, revendiquée, souriante, sans visage, elle peut être tout. En un mot, la terreur a vocation à s'identifier au monde (et dès lors il faut admettre que, sauf pour les politologues, l'expression "monde totalitaire" devient une manière de pléonasme). La disparition des repères et des certitudes semble nouvelle, en fait, elle est littéralement "vieille comme le monde". Ainsi le Maître doit-il affronter une exigence sotériologique à la fois impérieuse et impossible. L'art ne peut décrire ce monde sous peine de s'y enfermer [...]. Il ne peut désigner un ailleurs alors que les frontières se sont évanouies. Le salut n'a plus ni géographie ni histoire, il doit être pensé avec ce qu'on appelait jadis la dérision et la confusion des valeurs [...]. Visée d'une révélation dans laquelle serait intégrée l'idée qu'il ne peut plus y avoir de révélation. La scène du monde est donc une, et illusoire sont les frontières de l'Espace et du Temps. Il n'existe pas un Espace-Temps qui serait celui de la Révélation (Jérusalem il y a deux mille ans) non plus qu'un Espace-Temps de l'Horreur inouïe (Moscou, années trente). Bien plus : Tibère égale Stalin sans doute, mais l'un et l'autre, autant qu'omniprésents, sont absents ; Stalin l'est même doublement, car il est aussi absent stylistiquement : le monde moscovite est celui du cirque et des bouffonneries, où les victimes ont le trait commun de n'être pas pitoyables. [...] Le triomphe du tyran est aussi bien triomphe du bouffon. Couple classique, certes, et vérité ancienne, mais cette fois-ci le bouffon n'est plus le singe du prince, son double parodique. Quand le prince s'identifie au maître du monde, c'est le bouffon qui dit la loi, exprime l'ordre/désordre du monde, sa normalité. Seule une bouffonnerie imperturbable peut [...] devenir foyer de significations. [...] Du pouvoir, le monde de Moscou ne montre que l'empreinte en creux, empreinte formidable pour qui sait lire entre les lignes. Ne revenons pas sur l'inventaire des allusions à la terreur (disparitions, dénonciations, etc.) qui a souvent été dressé. Mais il serait illusoire de voir là une sorte d'approche apophasique de l'horreur, l'effet d'une attitude qui serait en quelque sorte symétrique de l'attitude réaliste, une non-désignation comme simple détour. Le monde de Moscou est un monde plein, concret [...], c'est surtout le monde de la normalité triomphante, dans la spontanéité

toujours recommencée de son évidence quotidienne, le monde comme il va avant d'être un monde subverti. Le pouvoir est-il omniprésent, absent ? Question inutile, car il n'a guère de spécificité. Les règles régissant la société moscovite sont, pêle-mêle, les lois de la physique enseignée dans les écoles, les préceptes de la morale courante, diverses habitudes de comportement [...]. Les autorités sont à l'occasion représentées par une police sans malice superflue [...]. Aucune angoisse (le Maître excepté), le monde va comme il va, tout plein de l'innocence de ses fonctionnaires, de ses filous, de ses froussards. Tant d'innocence est, bien sûr, un effet de l'art du marionnettiste. Bulgakov satiriste s'inscrit là, une fois de plus, dans la grande tradition russe (notamment celle de Gogol' et de Ščedrin), récupère la vigueur de son réalisme, mais la pervertit, si l'on peut dire, en une dénonciation frivole ou distraite [...]. La théâtralisation sera mise en œuvre de cet état d'apesanteur ontologique [...] On ne saurait prendre plus nettement congé du pessimisme, de l'optimisme, de la notion de progrès, et aussi d'un certain statut solennel de la satire [...] A ce stade, le diagnostic hésite : tranquille tautologie du *ljudi kak ljudi* ou nihilisme, un peu à la manière de Čexov interprété par L. Šestov [...]. Que cette théâtralisation vise deux archétypes possibles, le Christ et César, n'est peut-être pas indifférent pour le lecteur du *Maître et Marguerite*. Quand César détient le monde et avec lui le monopole du sens, il faut à chaque instant recréer le monde et retrouver le processus de surgissement du sens, singer à la fois dieu et l'Impositeur, tout abandonner au monde (totalitaire ou sublunaire) pour tout lui reprendre. Si le Maître peut faire allusion à la Vérité, c'est à travers la magie ambiguë du théâtre. Jeu sans doute, mais aussi tâche toujours recommencée puisque, selon le mot de Baader qu'affectionnait Berdjaev, tout dévoilement est re-voilement : « Omnis revelatio est re-velatio ». A jouer ce jeu-là, le Maître aura bien mérité le repos [...].

1 Nous traduirons en français l'expression tautologique *ljudi kak ljudi* par « les gens tels qu'ils sont ».

2 “Čexov” et “Tchékhov” sont deux variantes orthographiques de la transcription du nom “Чехов”.

Bibliographie

- BARTHES Roland (2002). *Œuvres complètes II, Livres, textes, entretiens, 1962-1967*. Paris : Seuil.
- BONAMOUR Jean (1989). *Le Maître et Marguerite* et le monde totalitaire. *Revue des études slaves* (Paris), t.61, fasc.3.
- BOULGAKOV Mikhaïl Afanassiévitch (1968). *Le Maître et Marguerite*. Traduction du russe de Claude Ligny. Paris : Robert Laffont ; 1993. (Coll. Pocket)
- CHOMSKY Noam (2010). *Raison et liberté*. traduit par COTTON F. et al.. textes choisis et présentés par DISCEPOLO T. et ROSAT J.-J.. Marseille : Agone. (Coll. Banc d'essais).
- FLAMANT Françoise (1997). Un grand roman faustien : *le Maître et Marguerite* de Mikhaïl Boulgakov. *Europe* (Paris), janvier-février.
- FOUCAULT Michel (1963). *Naissance de la clinique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- JAUSS Hans Robert (1978). *Pour une esthétique de la réception*. Paris : Gallimard. (Coll. Tel).
- MACHEREY Pierre (1966). *Pour une théorie de la production littéraire*. Paris : Maspero. (Coll. Théorie).
- MAHIEU-TALBOT Nathalie (1990). *Jeux de musique dans l'œuvre de Boulgakov*. Thèse de doctorat d'études slaves. Institut national des langues et civilisations orientales (Paris).
- NIVAT Georges (1983). Une cure de fantastique ou Mikhaïl Boulgakov. *Cahiers du monde russe et soviétique* (Paris), vol.XXXIV, fasc.3.
- TROUBETZKOY Laure (1994). Le statut des réminiscences tolstoïennes dans l'œuvre de Mikhaïl Boulgakov. *Cahiers Léon Tolstoï* (Paris), vol.8.

**Phénomènes célestes, miracles et apparitions :
une interprétation miraculeuse de la première croisade
Celestial phenomena, miracles and apparitions:
a miraculous interpretation of the First Crusade**

Armelle LECLERCQ

Doctoral Program in Literature and Linguistics

Graduate School of Literature

Aoyama Gakuin University

Abstract

The First Crusade (1095-1099) is described as both a historical and a miraculous event. Chroniclers and writers of epics of the 12th or 13th centuries, in France and in the Middle East, do not agree on the interpretation of miracles. For some miracles are mere falsifications, for others a sign of God's intervention within History. This conflict in interpretation is the foundation of the consciousness of writing History.

Keywords: First Crusade, miracle, saint, chronicle, writing of History

要旨

1095年から1099年にわたって行われた第一次十字軍は歴史的であり、また奇跡的な出来事であると考えられている。しかしこの奇跡的という解釈について、フランス、中東における12、13世紀の叙事詩編纂者、著述家達の意見は一致していない。第一次十字軍における奇跡は一方では作り話であると、他方では歴史への神の介入の徴であるといわれている。このような解釈の対立が歴史を記述しているという自覚の基盤となっているのである。

キーワード：第一次十字軍、奇跡、聖人、叙事詩編纂、歴史の記述

Une pauvre femme avait pris la sainte route avec une oie, instruite de je ne sais quels rudiments nouveaux bien au-delà de sa nature dépourvue de raison et qui suivait sa maîtresse en se dandinant. La renommée, volant avec la rapidité de Pégase, répandit par les châteaux et les villes la nouvelle que Dieu envoyait même des oies pour délivrer Jérusalem.

(Guibert de Nogent 1998 : 28)

Cette citation de Guibert de Nogent, interprétation quelque peu humoristique et critique d'un pseudo-miracle nous montre que, dans les récits concernant la première croisade (1095-1099), l'historien contemporain peut distinguer à l'intérieur d'une seule narration qui en est faite deux niveaux, d'une part un récit assez réaliste des événements (marche, combats, questions de ravitaillement, délibérations, processions religieuses, dates), d'autre part une histoire miraculeuse de l'expédition. On pourrait penser que pour les Francs de l'époque ces deux niveaux se superposent quasi totalement, alors que pour le lecteur d'aujourd'hui, il existe des faits d'une part, une perception miraculeuse des mêmes faits d'autre part. Pourtant, comme le prouve la citation, au sein même des œuvres médiévales, le débat fait rage et aboutit à un conflit interprétatif (dans les écrits) qui se surimpose au conflit réel (dans les faits).

C'est cette histoire complexe de la croisade, bien visible tant dans les chroniques des XII^e et XIII^e siècles que dans les chansons de geste les plus historiques du premier Cycle de la croisade, celles du XII^e siècle, que nous envisageons ici.

Le providentialisme et ses « preuves » cosmiques

Au Moyen Âge, et singulièrement à la fin du XI^e siècle, domine une conception théologique de l'Histoire, le providentialisme. L'instance divine régit le destin – bon ou mauvais – des hommes ; Dieu écrit l'Histoire (Werner 1985 : 118-145). Il ne s'agit pas là d'une simple représentation. Les textes font concrètement surgir Dieu dans les batailles. L'auteur anonyme des *Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum* (1924 : 50), par exemple, décrit l'arrivée d'une troupe de secours, lors de la bataille de Dorylée, comme le résultat d'une intervention divine : « Mais Dieu tout-puissant, pitoyable et miséricordieux, ne permit pas que ses chevaliers périssent ou tombassent entre les mains de leurs ennemis, et il nous envoya ce secours en toute hâte ».

Cette conception métaphysique des événements terrestres n'est évidemment pas spécifique aux relations de la croisade. Elle se trouve cependant décuplée par l'enjeu

d'une guerre confessionnelle où l'adversaire est un adversaire religieux (Leclercq 2005 : 77-100). Il paraît d'autant plus logique alors que Dieu s'engage dans les combats (Lacroix 1974 : 461-470). Répété par les textes, le cri des Croisés « *Diex le velt!* » (*La Chanson d'Antioche* 1977 : 8631) le suppose.

Tous les auteurs occidentaux se plaisent à souligner l'unicité de cet incroyable mouvement européen que constitue la croisade. De partout, des pèlerins se mettent en route pour l'expédition lointaine. Cette extraordinaire extension, ce succès de la croisade, sont perçus comme la preuve d'un dessein divin, ce dont témoigne Guibert de Nogent (1998 : 86)¹ :

Que dirai-je de ceux qui sont partis, sans seigneur, sans prince, sous la seule impulsion de Dieu, non seulement hors de leur province natale et de leur royaume d'origine, mais au-delà même d'une multitude de nations intermédiaires qui parlaient toutes les langues, pour porter leurs camps et leurs armes depuis les bords de l'océan Britannique jusqu'au milieu de la terre ?

Selon cet historien du XII^e siècle (Guibert de Nogent 1998 : 328), cette entreprise peu commune n'est menée que par la puissance du Seigneur : « Lui seul a conduit l'expédition, Lui seul l'a dirigée, Lui seul l'a corrigée, Lui seul a mené l'entreprise à son terme, Lui seul a étendu son royaume jusqu'à Jérusalem ».

Instrument du vouloir divin, les Francs possèdent cette seule gloire d'avoir été choisis par Dieu (comme le prouve le titre de sa chronique, *Geste de Dieu par les Francs*). On ne peut guère aller plus loin dans la conception théologique de l'Histoire.

Dans ces conditions, quoi de plus normal que de voir apparaître des phénomènes célestes indiquant un acquiescement divin ou même venant directement en aide aux Croisés ? Foucher de Chartres (2001 : 41 et 341) signale l'apparition de deux lueurs dans le ciel, respectivement à Héraclée et à Antioche :

Quand nous eûmes atteint la ville d'Héraclée, nous vîmes un prodige dans le ciel : il y parut en effet une lueur brillante et d'une blancheur resplendissante ayant la figure d'un glaive, dont la pointe était tournée vers l'Orient.

A cette époque nous vîmes une rougeur étonnante dans le ciel et nous sentîmes de plus un violent tremblement de terre qui nous glaça tous de frayeur. Plusieurs même aperçurent en outre un certain signe d'une couleur blanche, représentant une espèce de croix et se dirigeant en droite ligne vers l'Orient.

Ce qui, scientifiquement, constitue probablement un passage de météorites (donc des étoiles filantes) est interprété comme un signe de Dieu, d'autant plus que ces lueurs en forme de glaive ou de croix sont tournées vers l'Orient, semblant en étroite corrélation avec le but de la croisade (Rousset 1956 : 27-35).

Selon l'Anonyme, on observe même la chute directe d'une météorite sur l'armée turque (*Gesta Francorum* 1924 : 138). C'est sans doute la même lueur que chez Foucher de Chartres, mais ici elle semble avoir un impact réel, et, évidemment, elle frappe les ennemis. Dans le domaine épique, *La Chanson d'Antioche* 1977 : 7244-49) relate à peu près la même chose :

En l'autre nuit après, se l'estoire ne ment,
Descendi uns esfoudres par devers Occident,
El l'ost des Sarrasins caï hisdousement ;
Molt en furent li nostre en grant effreement,
Et li Sarrasin plus u l'esfoudres descent,
Onques puis en cel liu n'orent herbergement.

Enfin, selon Raymond d'Aguilers (1824 : 287), Dieu envoie une pluie miraculeuse qui régénère soudain le courage des combattants. Il fait de surcroît opportunément apparaître un fleuve, au moment où les Sarrasins viennent de détruire puits et citernes (Raymond d'Aguilers 1824 : 139). Il accompagne donc la croisade de manifestations cosmiques. Ces modifications climatologiques et topographiques, réelles ou supposées, sont toutes perçues comme des miracles (Sigal 1985). Les auteurs cependant sur ce terrain diffèrent, certains relatant nombre de signes, comme Raymond d'Aguilers, alors que d'autres sont plus mesurés.

Les apparitions de saints

Des apparitions de personnes viennent confirmer cette prégnance du miraculeux. Chroniques et chansons de geste occidentales font intervenir rien moins que l'armée des saints. C'est un motif bien répertorié, tout droit issu de la Bible (Deschaux 1987 : 431-443 ; Dickman 1974).

Selon Raymond d'Aguilers (1824 : 56-57), il se produit une démultiplication surnaturelle des troupes :

Les chevaliers s'étant donc formés en six corps, Dieu les multiplia au point que ceux qui, avant de s'être rangés en bataille, paraissaient faire une troupe de sept cents hommes tout au plus, étaient, à la suite de ces dispositions, plus de deux mille, au dire des hommes de tout rang.

L'Anonyme et ses continuateurs précisent l'identité de cette milice divine. Ses chefs sont saint Georges, saint Mercure et saint Démétrius. La bataille d'Antioche est ainsi retranscrite par l'Anonyme (*Gesta Francorum* 1924 : 154) :

On voyait sortir de la montagne des troupes innombrables, montées sur des chevaux blancs, et blancs étaient aussi leurs étendards. A la vue de cette armée, les nôtres ne savaient ce qui arrivait ni quels étaient ces soldats, puis ils reconnurent que c'était un secours du Christ, dont les chefs étaient saint Georges, Mercure et Démétrius. Ce témoignage doit être cru, car plusieurs des nôtres virent ces choses.

L'armée des saints est décrite de façon très traditionnelle ; elle se distingue par ses attributs blancs et ressemble aux armées célestes présentes dans l'Ancien Testament (*Macchabées* notamment). On remarquera que l'auteur insiste sur la véracité du miracle. Les saints ici mentionnés sont en fait les saints patrons des armées byzantines.

Cette armée des saints surgit aussi dans la matière épique. La Chanson d'Antioche (1977 : 2179, 2782-96) relate l'intervention de *saint Jorges* et *saint Domistres* (Démétrius) au *vals de Gurhénie* (Dorylée), à Nicée, puis à Antioche où ils sont épaulés par *saint Morisses* et *saint Mercures* :

Jo quit bien que il furent plus de .V. cent millier.
Plus sont blanc que li nois qui ciet après fevrier ;
Saint Jorges fu devant tot droit el cief premier,
Et li ber saint Morisses c'on tint por bon gerrier,
Domitres et Mercures, ço sont gonfanonier. [...]

Mais li vesques del Pui les prant a rehaitier :
« Baron ne dotés mie, cist nos vienent aidier,
Ço sont li angles Deu que je vos dis des ier ».

(*La Chanson d'Antioche* 1977 : 9061-65, 9069-71)

Immense, immaculée comme la neige, l'armée des saints effraie presque les Francs que l'évêque du Puy doit rassurer. C'est exactement l'aide céleste qu'il avait prévue. Reprenant le motif, *La Chanson de Jérusalem* (1992 : 809-814) l'amplifie en ajoutant saint Denis et sainte Barbe. La troupe céleste multiplie donc les apparitions pour venir en aide aux Francs.

Pour compléter cette expérience mystique de la croisade, certains saints ont des rôles particuliers. Parmi tous les saints combattants, il faut distinguer saint Georges défini par certaines chroniques comme le saint patron des Croisés.² Il a une place dominante dans *La Chanson de Jérusalem* (1992 : 5077-92), épaulant rien moins que Godefroi de Bouillon, dont on vient d'abattre le cheval.

A la vision lointaine de troupes de saints succède une intervention directe et individualisée du personnage : en pleine bataille, saint Georges encourage de la voix Godefroi de Bouillon. Il porte secours à Pierre l'Ermite, l'un des initiateurs de la croisade, qu'il tire selon les textes des mains des Sarrasins : « *Sains Jorges descendi si l'a desprisonnet / Et Pieres sali sus s'a son cors conraet* » (*La Chanson de Jérusalem* 1992 : 9384-85). Grâce à saint Georges, Pierre parvient à quitter le camp du Sultan de Perse. C'est l'intervention d'un saint qui dans ce passage-ci permet la libération d'un personnage historique. La présence d'éléments hagiographiques dans le domaine de la chanson de geste est traditionnelle, mais le premier Cycle de la croisade en fait un usage très amplifié. Rappelons d'ailleurs que *La Chanson d'Antioche* (1977 : 67) se présente dès son prologue comme un *saintisme sermon*.

Saint Georges intervient aussi dans une identification d'objets très concrets retrouvés par les Francs : des reliques. Selon Raymond d'Aguilers, les Francs souhaitent identifier des reliques anonymes découvertes à l'église saint Léonce de Tripoli, à côté des reliques de plusieurs saints identifiés (Cyprien, Epimaque, Léonce et Jean Chrysostome). Ils ont été menés à ces reliques par une apparition dont a été témoin le prêtre Pierre Didier, mais sont en peine pour identifier certains restes. Le chroniqueur Raymond d'Aguilers (1824 : 133) en personne suggère de laisser quelqu'un une nuit dans l'église afin d'obtenir une révélation du saint à qui appartiennent ces résidus

corporels (selon une démarche proche du rite d'incubation).³ C'est saint Georges qui apparaît au prêtre demeuré là ; il lui tient alors ce discours :

« Pourquoi n'as-tu pas enlevé mes reliques avec celles des autres ? » Et le prêtre lui dit : « Qui êtes-vous, Seigneur ? » Et le jeune homme : « Ne sais-tu pas qui est le porte-bannière de cette armée ? » [...] Et alors le prêtre dit : « Seigneur, on dit que saint Georges est le porte-bannière de cette armée. » Et alors le jeune homme : « Tu as bien dit ; je suis saint Georges en effet. Prends donc mes reliques et dépose-les avec les autres ».

Ce ne sera pas le seul objet matériel découvert par les Francs et c'est dans ce passage vers le concret que la bataille interprétative va naître.

Signes tangibles et bataille interprétative

Par-delà les phénomènes naturels et les visions subjectives, le miraculeux médiéval aime en effet les signes tangibles. La foi médiévale se régale de preuves matérielles, telles les croix qui apparaissent comme tatouées sur les corps de Francs naufragés qui s'étaient embarqués au port de Brindes. Foucher de Chartres (2001 : 330) narre ainsi l'épisode :

Quatre cents individus environ de l'un et l'autre sexe périrent noyés ; mais on eut promptement à faire retentir à leur occasion des louanges agréables au Seigneur, ceux en effet qui furent spectateurs de ce naufrage, ayant recueilli autant qu'ils le purent les cadavres de ces hommes déjà privés de vie, trouvèrent, sur les omoplates de certains d'entre eux, des marques représentant une croix, imprimée dans les chairs. Ainsi donc le Seigneur voulut que ces gens, morts à l'avance pour son service, conservassent sur leur corps, comme un témoignage de leur foi, le signe victorieux qu'ils avaient pendant leur vie porté sur leurs habits et que ce miracle fût connaître clairement à tous ceux qui le virent que ces gens avaient à bon droit joui, au moment de leur trépas, de la miséricorde divine, et mérité d'obtenir le repos éternel.

Les croix sont comme passées de l'habit à la chair même des pèlerins. Le symbole est clair. Le chroniqueur l'appuie d'une glose aussi longue que sa description propre. Il faut dire qu'en matière de miracle, l'interprétation a une importance primordiale.

D'ailleurs, tous les auteurs de l'époque sont loin d'être convaincus. Voici ce qu'écrit Guibert de Nogent (1998 : 330) en critiquant les notes de Foucher de Chartres :

Celui qui a écrit ces choses, s'il est encore en vie, doit s'interroger avec soin sur la réalité du fait. Car lorsque le bruit de l'expédition a commencé de se répandre dans les nations chrétiennes, lorsque l'on proclama par tout l'empire romain que la volonté divine seule pouvait mener une telle entreprise à bien, nombreux furent les hommes de la plus basse condition, et même les femmes de mauvaise vie, qui usurpèrent ce miracle à leur profit en employant n'importe quels moyens. Celui-là faisait étalage de raies bien visibles composant une croix, tracées sur sa peau avec un peu de son sang [...]. Tel autre utilisait du jus de fruit frais, ou toute espèce de teinture, pour dessiner l'image de la croix sur un point quelconque de son corps ; et comme on a coutume de se peindre le dessous des yeux avec du fard, ainsi certains offraient-ils sur eux-mêmes, peinte en vert ou en rouge, l'illusion frauduleuse d'un spectacle divin.

Guibert de Nogent tourne en ridicule ce miracle en l'assimilant donc à une possible supercherie et taxe Foucher de Chartres de crédulité. L'authenticité des miracles est sujette dès cette époque à vive discussion. Il n'empêche qu'en revanche leur existence ne suscite guère de doute, on discute seulement de la véridicité de tel ou tel fait précis.

Le grand miracle de l'expédition sera le surgissement d'un objet matériel, la Sainte Lance. Événement mystique central de la première croisade, la découverte de la Sainte Lance, narrée par tous les textes, relance l'enthousiasme des Croisés à cet instant crucial où, assiégés dans Antioche, en proie à la famine, ils commencent à ressentir des doutes sur l'issue de leur aventure en Orient.

Selon la légende, Saint André apparaît à cinq reprises à Pierre Barthélemy, un simple pèlerin provençal. Voici ce que relate la version de l'Anonyme (*Gesta Francorum* 1924 : 132-135) :

Il y avait un pèlerin de notre armée, Pierre était son nom, à qui, avant notre entrée dans la ville, l'apôtre saint André apparut en lui disant : « Que fais-tu, mon brave ? » – « Toi, qui es-tu ? » répondit-il. L'apôtre lui dit : « Je suis l'apôtre André. Apprends, mon fils, que quand tu entreras dans la ville, si tu rends à l'église Saint-Pierre, tu y trouveras la lance de notre Sauveur

Jésus-Christ, par laquelle il fut blessé lorsqu'il était suspendu au gibet de la croix. » Après avoir dit ces mots, l'apôtre disparut. Cet homme, craignant de révéler le conseil de l'apôtre, s'abstint d'en faire part à nos pèlerins. Il pensait qu'il n'avait eu qu'une vision et il lui dit : « Seigneur, qui pourrait le croire ? » A l'heure même, saint André le prit et le conduisit à l'endroit où la lance était cachée dans la terre.

C'est désormais saint André qui a une influence concrète sur le cours de l'Histoire⁴ en délivrant aux Francs un signe tangible de sa venue, la Sainte Lance.⁵ L'action du saint et les indications fournies aux Francs par Pierre mèneront évidemment à la découverte d'une lance au lieu dit. S'attardant longuement sur cette scène hagiographique, Raymond d'Aguilers (1824 : 69-70) fait une description plus précise de la révélation matérielle :

Il y avait dans l'église deux lampes qui répandaient autant de lumière que s'il eût fait jour en plein midi ; il me dit : « Attends ici » et m'ordonna de m'appuyer sur la colonne qui était la plus proche des marches par lesquelles on monte à l'autel du côté du midi, et son compagnon se tint loin devant les marches de l'autel. Etant alors entré sous terre, saint André en retira la lance et la remit entre mes mains [...]. Comme je la tenais en main, versant des larmes de joie, je lui dis : « Seigneur, si vous le voulez, je la porterai et la remettrai au comte » et il me répondit : « Tu le feras sans le moindre retard, aussitôt après que la ville sera prise ; alors tu viendras avec douze hommes, et tu la chercheras en ce lieu d'où je l'ai tirée, et où je vais la renfermer ». Et il la renferma.

Il évoque ensuite les craintes de Pierre Barthélemy concernant sa position sociale afin de souligner encore davantage le choix de Dieu.⁶

Cette Sainte Lance, historiquement trouvée (que l'objet soit ou non authentique, bien sûr – découverte en 1098 à Antioche, elle serait celle avec laquelle on aurait percé le flanc du Christ en croix) est aussi bien présente dans le domaine épique. *La Chanson d'Antioche* (1977 : 7204-16) prend donc tout le temps de faire parler à ce sujet Pierre Barthélemy, qui s'adresse à l'évêque du Puy et aux prêtres rassemblés pour l'entendre :

Me dormoie en mon lit, la fors enmi ces prés,
Devant moi vint uns hon qui molt ot grant beltés
Et fu, en droit batesme, sains Andrius apelés.

Si me dist : Bels amis, un petit m'escoutés,
La dedens Anthioce quant vos i enterrés,
Va au moustier saint Piere qui del ciel tient les clés,
La troveras le lance de coi Dex fu navrés
Et en le sainte crois travelliés et penés.
Quant li ber m'ot ce dit, lors se fu esconsés.
El demain par matin, quant jo me fui levés,
Quidai ce fust fantosmes, longement est remés.
A nuit, en ceste nuit, est a moi retornés,
Si m'a mostré le liu u vos le troverés.

La plupart des auteurs considèrent la Sainte Lance comme authentique. Raymond d'Aguilers (1824 : 75), le chapelain du comte de Saint-Gilles, fait même jouer sa fonction testimoniale : il se décrit comme ayant été l'un des premiers à toucher l'objet miraculeux : « et moi qui écris ceci, au moment où l'on ne voyait encore que la pointe paraître au-dessus de la terre, je la baisai ». Aucune substitution malhonnête n'aurait donc été possible. Soutenant une position originale à l'inverse, Foucher de Chartres (2001 : 54) émet de sérieux doutes quant à ce prodige :

Après la prise de la cité d'Antioche, il arriva qu'un certain homme trouva une lance qu'il assurait avoir tirée d'une fosse où elle était enfouie dans l'église du bienheureux Pierre, et être celle dont Longin perça les côtes de Notre Seigneur. Il disait que l'existence de ce saint trésor lui avait été révélée par l'apôtre André, que cet apôtre lui était apparu par trois fois, et que, d'après ses instructions, il avait creusé le pavé de l'église à l'endroit même désigné par sa vision et trouvé cette lance que peut-être on y avait adroitement cachée. Cet homme découvrit d'abord sa vision à l'évêque du Puy et au comte Raimond. L'évêque croyait toute cette histoire fausse ; le comte Raimond, au contraire, se flattait qu'elle était vraie.

On note là encore chez les contemporains des avis divergents sur le miracle, l'évêque du Puy, autorité morale de la croisade jusqu'à sa mort, n'y croyant pas (de même que le chroniqueur Foucher), le comte de Saint-Gilles au contraire valorisant l'appui divin au cœur de ce conflit religieux qu'est la croisade.

Foucher par ses doutes rejoint les chroniqueurs arabes qui, bien sûr, interprètent les faits comme une supercherie. L'historien Ibn al-Athîr s'en donne à cœur joie :

Il y avait aussi un moine dont l'autorité était grande, un fin matois qui leur affirma qu'une lance du Messie était enterrée dans le Qusyân [l'église Saint-Pierre d'Antioche], un grand édifice d'Antioche. Le moine leur déclara : « Si vous la trouvez, vous vaincrez ; sinon, c'est la mort certaine. » Il avait auparavant enterré une lance en un certain lieu et effacé toutes les traces. Il leur ordonna de jeûner et de faire pénitence pendant trois jours ; le quatrième il les fit entrer dans l'édifice avec leurs domestiques et leurs ouvriers, qui creusèrent partout et trouvèrent la lance, comme il l'avait annoncé. Alors le moine proclama : « Exultez ! La victoire est certaine ! »

(Gabrieli 1997 : 30)

Mais revenons aux Francs : ces hésitations historiques sur le statut de la Sainte Lance mènent à l'ordalie. Selon Raymond d'Aguilers (1824 : 338-40), c'est Pierre Barthélémy lui-même qui, ulcéré par l'attitude dubitative de ses interlocuteurs, propose de s'en remettre au jugement de Dieu : il traversera un brasier avec la lance d'où il sortira sain et sauf s'il a dit vrai. Le chroniqueur (Raymond d'Aguilers 1824 : 341) adjoint alors un nouveau miracle, censément attesté par plusieurs témoins :

[Un chevalier] vit, avant que Pierre n'entrât dans la flamme, un homme portant un vêtement sacerdotal, et ayant une chasuble repliée sur la tête [...]. Après que Pierre Barthélemy fut sorti du feu, si bien que sa tunique ne fut point brûlée, et qu'on ne put non plus découvrir aucun indice de la moindre atteinte sur la pièce d'étoffe très fine avec laquelle on avait enveloppé la lance du Seigneur, le peuple se jeta sur lui, lorsqu'il eut fait sur tout le monde le signe de la croix, avec la lance du Seigneur et crié à haute voix *Dieu nous aide*, le peuple, dis-je, se jeta sur lui, le renversa à terre, et il fut foulé aux pieds au milieu de cette immense multitude, chacun voulant le toucher, ou prendre quelque chose de son vêtement, pour s'assurer que c'était bien lui. On lui fit ainsi trois ou quatre blessures dans les jambes, en lui enlevant des morceaux de chair, on lui brisa l'épine du dos et on lui enfonça les côtes.

Voyant Pierre Barthélemy ressortir indemne, les Croisés se ruent sur lui. Selon la version de Raymond d'Aguilers, ils sont si émerveillés par ce miracle qu'ils malmènent le pauvre homme et déchirent ses vêtements. Raymond Pelet doit l'extraire

de la foule pour éviter qu'il ne périsse étouffé. Pierre Barthélemy explique alors que l'apparition, surgie au centre du foyer, n'était autre que le Seigneur venu à lui pour le rassurer. On constate ensuite que son corps n'est pas atteint, ce qui confirme l'authenticité de la Sainte Lance. Pierre meurt pourtant quelques jours plus tard. Pour les chroniqueurs non convaincus par l'ordalie, il est mort de ses brûlures ; voici ce qu'écrivit par exemple Foucher de Chartres (2001 : 54-55) :

[...] l'homme qui avait trouvé la lance passa vite et résolument au milieu du brasier enflammé. On reconnut aussitôt qu'en le traversant, cet homme, comme il arrivait à tout vrai coupable, avait eu la peau brûlée par la flamme, et l'on présuma promptement que quelque partie intérieure de son corps devait être mortellement endommagée ; cela fut bientôt clairement confirmé par la fin de ce criminel imposteur, qui mourut le douzième jour des douleurs de sa brûlure.

A l'inverse, pour Raymond d'Aguilers, la cause de son décès est l'inconsidéré piétinement de la foule qui a mis à mal l'homme choisi par Dieu.⁷ On voit donc que l'ordalie elle-même censée servir de preuve définitive est cependant sujette à interprétations divergentes.

Un revenant ou *quod erat demonstrandum*

Pour appuyer les saints, d'autres personnages vont aussi apparaître : des revenants. Très facilement reconnaissables par les témoins à qui ils se manifestent, les revenants ont toute l'autorité morale de ceux qui ont franchi la ligne de l'au-delà (Schmitt 1994). Dans la chronique de Raymond d'Aguilers (1824 : 290-292) très prodigue en histoires miraculeuses, c'est encore Pierre Barthélemy qui, dans la cathédrale Saint-Pierre d'Antioche, aperçoit l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, alors décédé, en solide compagnie puisque ce dernier est accompagné de saint André et de Jésus et lui tient les propos suivants :

J'ai péché gravement, après que la lance du Seigneur a été découverte. C'est pourquoi j'ai été conduit dans l'Enfer, et là j'ai été flagellé très rudement, et ma tête et mon visage ont été brûlés [...]. Si [Bohémond] doute des choses que je te dis, qu'il ouvre mon sépulcre, et il verra ma tête et mon visage brûlés.

Pour confirmer le miracle, il a fallu l'ordalie, pour confirmer le sens de l'ordalie, il faut rien moins qu'une apparition de revenant. En effet, ayant douté de l'authenticité de la Sainte Lance, l'évêque du Puy se retrouve la face brûlée pour ses péchés.⁸ Cela confirme bien dans la version de Raymond d'Aguilers (1824 : 334) la thèse de l'authenticité de la Sainte Lance. Accompagné de saint Nicolas, l'évêque du Puy se montre aussi à un prêtre nommé Pierre Didier et réitère ses conseils en matière de foi :

Je suis maintenant en chœur avec le bienheureux Nicolas ; mais comme j'ai douté de la lance du Seigneur, moi qui aurais dû croire plus que tout autre, j'ai été conduit en Enfer, et là mes cheveux sur la partie droite de ma tête, et la moitié de ma barbe ont été brûlés, et quoique je ne sois pas en voie de châtement, cependant je ne pourrai voir Dieu clairement que lorsque mes cheveux et ma barbe auront repoussé comme ils étaient auparavant.

On voit quel châtement est réservé aux incrédules. L'évêque apparaît aussi au prêtre Etienne de Valence cette fois, pour préconiser l'usage de la Vraie Croix (un deuxième objet miraculeux) comme étendard⁹ :

Pourquoi as-tu négligé une première et une seconde fois ce que je t'ai dit au sujet de la croix, en présence de notre souveraine et mère la bienheureuse Marie, toujours vierge ? Je parle de la croix que je faisais toujours marcher devant moi, afin qu'elle fût portée à l'armée. Quelle bannière vaut mieux que la croix ?

(Raymond d'Aguilers 1824 : 347-48)

Comme preuve matérielle de sa venue, il confie à Etienne un anneau destiné à être remis au comte de Saint-Gilles. Un troisième objet miraculeux pénètre ainsi dans la réalité. Rythmant toute la chronique, ces interventions du revenant, qui semble mener une véritable seconde vie *post mortem*, ponctuent les étapes de la croisade.¹⁰ Elles dévoilent l'emprise spirituelle de l'évêque du Puy sur les Francs. Peut-être incarne-t-il aussi un type de miraculeux plus simple, plus proche que les figures hiératiques de saints. En tout cas, prêtant foi au miracle, le chroniqueur Raymond d'Aguilers appuie sa thèse par cette preuve *a posteriori*, preuve qu'il pense irréfutable.

Godefroi de Bouillon thaumaturge

Le miracle va même pour finir toucher les barons de la croisade. Ces personnages historiques menant à bien une œuvre perçue comme divine vont bien sûr être marqués du sceau de Dieu. Mais chaque chroniqueur chante seulement les louanges de celui auquel il est affilié et les auteurs s'opposent ainsi les uns aux autres, en dévalorisant les barons adverses. Pour ne pas allonger le propos, nous citerons seulement les passages élogieux. Pour l'Anonyme (*Gesta Francorum* 1924 : 18-19), c'est Bohémond de Sardaigne le saint homme :

De son côté, Bohémond le Victorieux, qui se trouvait au siège d'Amalfi du Pont-Scaphard, apprenant la venue d'un peuple chrétien innombrable, composé de Francs, résolu à se rendre au sépulcre du Seigneur et, prêt à livrer bataille à la gent païenne, fit rechercher exactement de quelles armes ce peuple se servait au combat, quel emblème du Christ il portait en chemin, quel cri de ralliement il poussait dans les batailles. Il lui fut répondu dans le même ordre : « Ils ont des armes convenables à la guerre ; sur l'épaule ou entre les deux épaules ils portent la croix du Christ ; leur cri : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* est poussé par tous d'une seule voix. » Aussitôt, incité par l'Esprit-Saint, Bohémond ordonna de découper un précieux manteau qu'il portait et en fit distribuer les morceaux découpés en croix.

On a là un type de récit proche de l'hagiographie : tel saint Martin, Bohémond distribue les pièces de son manteau. Dans la chronique de Raymond d'Aguilers (1824 : 239-240), c'est la vie même du comte de Saint-Gilles qui est préservée grâce à un miracle ; ce dernier est en effet gravement malade et un comte de Saxe se présentant comme envoyé par saint Gilles en personne lui fait passer le message suivant de la part de son saint patron :

« Sois tranquille, tu ne mourras pas de cette maladie ; j'ai obtenu de Dieu un délai, et je serai toujours avec toi. » Le comte était assez disposé à le croire, et cependant il fut tellement accablé par le mal, qu'on le déposa de son lit sur la terre, ayant à peine un souffle de vie. Aussi l'évêque de la ville d'Orange lui dit l'office comme s'il était déjà mort, mais la clémence divine, qui l'avait fait chef de son armée, l'enleva soudainement au trépas et lui rendit la santé.

Le saint patron du comte l'aurait ainsi sauvé de la maladie. Mais c'est le cycle épique qui élabore la plus belle figure de baron inspiré à travers le portrait de Godefroi de Bouillon.¹¹ Il faut dire que ce cycle a été écrit pour célébrer la maison de Boulogne-Bouillon. Godefroi de Bouillon y possède une dimension christique. Il accomplit en effet un miracle : il rend la vue à un aveugle, un Sarrasin gardien d'un palais (qui se fera baptiser juste après) :

Cil qui li palais fu tint en sa main le clé,
Ne vit goute des iex lumiere ne clarté [...].
Quant il oï le duc, merchi li a crié :
« Gentius Frans, ne m'ocire, jo voel crestienté ! »
Quant li dus l'entendi s'a pres de lui alé.
Le paile qu'il tenoit li a el vis jeté :
« Tien, » dist il, « or le garde, jo t'ai asseüré. »
Si tost con il le paile ot as iex adesé
De maintenant li furent ens el cieuf ralumé.
Grant joie ot en son cuer, si l'a al duc conté
Qu'il n'avoit veü goute bien a .XXX. ans passé
Et ore a par cel palie lumiere recovré.
Quant li bons dus l'entent, s'en a Deu aoré.

(*La Chanson de Jérusalem* 1992 : 4914-15, 4918-28)

Le passage rappelle bien sûr la guérison des deux aveugles de Jéricho par Jésus dans les Evangiles. *La Chanson de Jérusalem* fait donc de Godefroi de Bouillon un héros thaumaturge. De plus, ce dernier ne consent à prendre sa fonction qu'une fois qu'elle a été refusée par chacun des autres barons. Sa proximité avec le miracle est telle qu'il est désigné roi de Jérusalem par un phénomène surnaturel ; alors que tous les barons sont réunis dans le Temple de Salomon, un orage vient allumer le cierge du seul Godefroi :

Es vos .I. grant tonnoire par mi le maistre tor
Que tot nos barons fist caïr jus en pasmor.
Après vint uns esclistres, par issi grant rador
Que il esprist le cierge qui fu a cel segnor
Qui Dex voloit doner le roïame et l'onor
De terre de Surie, por tenir en valor.

A la clarté del cierge qui est grans alumee
Revint cuers a no gent qui est espeüree.
Virent le cierge au duc jeter grant embrasee
Que Dex i envoia par bone destinee.

(*La Chanson de Jérusalem* 1992 : 5255-64)

Ce miracle fait songer au miracle du feu pascal s'accomplissant traditionnellement au Saint Sépulcre (Canard 1965 : 13-43). Il faut ajouter que Godefroi avait déjà dans la chanson de geste été désigné par un présage. On l'avait en effet vu abattre trois escouffles, sauvant ainsi deux colombes poursuivies par ces rapaces (Leclercq 2009 : 153-162). Grâce à Godefroi, les colombes du Saint-Esprit (les Francs) sont protégées des rapaces (les Sarrasins) tombés près de « *le sinagoge Mahon et Tervagant* » (la mosquée). Le coup d'arc de Godefroi de Bouillon est prophétique et miraculeux, les Francs l'ont compris dans *La Chanson de Jérusalem* (1992 : 1438-40) : *Li dus maine grant joie, François en vont riant ! / Li pluisor sevent bien qu'il va senefiant : / C'est grans senefiance que Dex lor va mostrant.*

L'interprétation chrétienne qui en est faite par les textes se trouve de plus relayée par le camp sarrasin dont les devins énoncent des prédictions ; Lucabel dit ainsi (*La Chanson de Jérusalem* 1992 : 1509-12) : « *Cil qui cest trait a fait ert de grant segnorie. / Rois ert de Jursalem, si l'avra en baillie : / Desci qu'en Anthioce corra s'avouerie!* » Comme semble le reconnaître le Sarrasin Lucabel, ce miracle annonce déjà le futur couronnement de Godefroi de Bouillon. On remarque donc que chaque auteur met en avant son propre baron en développant une interprétation fort subjective de la croisade.

Ainsi, des auteurs eux-mêmes aux acteurs de la croisade, tous sont touchés par la grâce du miracle. Le miraculeux régit tous les niveaux de l'Histoire telle qu'elle est conçue à cette époque : motif d'écriture, insertion dans le récit réaliste (détails climatiques, objets magiques), expansion dans le récit subjectif (visions, apparitions de saints, de revenants), métamorphose et développement de personnages historiques atteignant la hauteur de la légende. La croisade, conflit religieux s'il en est, incite grandement à cette interprétation miraculeuse de tous les petits faits de la réalité historique.

In fine, les auteurs diffèrent néanmoins dans leur appréhension tant de la réalité que du miracle. C'est paradoxalement dans une chronique historique, celle d'un témoin oculaire en plus, Raymond d'Aguilers, que se trouve l'interprétation miraculeuse la plus élaborée de la croisade. Son ouvrage est peuplé d'apparitions qui forment une

sorte de contrepoint interprétatif aux faits. Les autres œuvres en font un usage plus modéré, avec de temps à autre une vision critique (chez Guibert de Nogent, chez Foucher de Chartres) montrant qu'il existe une limite à la crédulité et à la perception religieuse des faits. Dans cette bataille interprétative, avec la sélection de récits crédibles face à des récits douteux, existe sans doute, notamment chez Guibert de Nogent, la conscience d'écrire l'Histoire.

-
- ¹ Dans l'esprit des contemporains, l'arrivée de tous les peuples à Jérusalem est le prélude au retour glorieux du Christ à la fin des temps (Dupront 1963 : 449-483).
 - ² Le corps de saint Georges se trouve dans une église de Ramla selon l'Anonyme (*Gesta Francorum* 1924 : 192) : « Tout près se trouvait une église vénérable dans laquelle repose le corps très précieux de saint Georges, car c'est là que les païens perfides lui ont fait subir un heureux martyre pour le nom du Christ ». De fait, une église a été élevée non loin de Ramla, à Lydda, par Justinien en l'honneur de saint Georges (Didi-Huberman 1994).
 - ³ Incubation : pratique héritée de l'Antiquité, encore attestée durant le haut Moyen Âge, qui consiste à passer la nuit dans un sanctuaire auprès des reliques d'un saint afin d'en obtenir la guérison durant le sommeil (Touati 2000 : 159).
 - ⁴ Saint André, frère aîné de saint Pierre, pêcheur sur le lac de Tibériade, est le premier apôtre à suivre le Christ. Il a été crucifié sur une croix en sautoir et a, durant sa vie, accompli de nombreux miracles. Son caractère de saint thaumaturge et sa prééminence dans le culte chrétien font sans doute qu'il est associé au miracle de la Sainte Lance (Duchet-Suchaux et Pastoureau 1994 : 23 ; Denoël 2004).
 - ⁵ Il s'agit de la lance dont un centurion romain (anonyme, dans les Évangiles) a percé le flanc du Christ pour vérifier sa mort. Voir *Matthieu* (27, 54), *Marc* (15, 39) et *Jean* (19, 33-34). Selon la légende, ce centurion aveugle, nommé Longin (du grec *λόγχη*, la lance), aurait recouvré la vue en se frottant les yeux de sa main, où avait coulé le sang rédempteur. Il se serait alors converti au christianisme et serait mort en martyr à Mantoue. La lance trouvée par les Francs a été offerte par Raymond à Alexis quand il a visité Constantinople en 1100. On perd sa trace par la suite. Il faut dire que Constantinople possédait déjà une Sainte Lance, bien plus ancienne, puisqu'elle avait été apportée à Sainte-Sophie en 614 (Runciman 1950 : 197-209 ; Giese 1988 : 485-504 ; Morris 1984 : 33-45).
 - ⁶ Pierre Barthélemy est chargé par saint André de donner au comte une lettre (encore un objet matériel !) ; son ignorance du latin fait qu'elle est considérée comme authentique (Raymond d'Aguilers 1924 : 279) : « Et cette épître est celle-ci : Humiliez-vous sous la main puissante de Dieu. Que, tous les jours, les clercs chantent devant la lance cette hymne : *Luxtra sex quae jam peracta* ; et lorsqu'ils auront dit : *Agnus in crucis levatur immolandum stipite*, qu'ils fléchissent les genoux et qu'ils finissent leur hymne. Lorsque l'évêque d'Orange et moi nous demandâmes à ce jeune homme s'il connaissait les lettres, il nous répondit « je ne les connais pas », pensant que, s'il disait les connaître, nous ne le croirions pas ».
 - ⁷ Guibert de Nogent (1998 : 225-226), lui, fait directement mourir Pierre Barthélemy dans le piétinement.
 - ⁸ La punition des incrédules fait fréquemment partie du récit de miracle au Moyen Âge (Sigal 1985 : 210-216). Les doutes de l'évêque du Puy étaient probablement liés à sa connaissance de la relique byzantine de la Sainte-Lance qu'il avait eu l'occasion d'aller voir lors de son passage par Constantinople (Runciman 1950 : 197-209).
 - ⁹ La Sainte Lance n'est en effet pas le seul objet sacré trouvé par les Croisés ; ils découvrent aussi un morceau de la Vraie Croix lors de la prise de Jérusalem. Voici le récit de Foucher de Chartres (2001 : 82-83), qui cette fois y croit : « Il plut, à cette époque, au Seigneur que l'on trouvât dans Jérusalem une petite partie de la croix de Notre Seigneur ; ce trésor, enfoui depuis un temps reculé dans un lieu secret, nous fut alors découvert par un certain Syrien, qui, avec son père, l'avait autrefois caché et conservé ».
 - ¹⁰ Raymond d'Aguilers (1824 : 324) mentionne aussi un autre revenant, Enguerrand de Saint-Pol (mort à Ma'rrat al-Nu'mân). Ce dernier prédit à Anselme de Ribemont qu'il aura le lendemain une très belle demeure. Anselme va en fait mourir : cette demeure n'est autre que la demeure céleste des martyrs.
 - ¹¹ Son couronnement est mis en valeur par une lettrine historiée du manuscrit BN, fr 786, un manuscrit du XIII^e siècle du nord de la France (Leclercq 2009 : 21-49).

Bibliographie

- D'AGUILERS Raymond (1824). *Histoire des Francs qui ont pris Jérusalem*. Guizot François (trad.). Paris : J. Brière.
- BREHIER Louis (éd et trad.) (1924). *Gesta francorum et aliorum hierosolimitanorum (Histoire anonyme de la première croisade)*. Paris : Champion.
- CANARD Marius (1965). La destruction de l'église de la Résurrection par le calife Hakim et l'histoire de la descente du feu sacré. *Byzantion*, 35.
- DENOEL Charlotte (2004). *Saint André. Culte et iconographie en France (V^e-XV^e)*. Paris : Ecole des Chartes.
- DESCHAUX Robert (1987). Le merveilleux dans la Chanson d'Antioche. *Senefiance*, 20.
- DICKMAN A. J. (1974). *Le Rôle du surnaturel dans les chansons de geste*. Genève : Slatkine Reprints.
- DIDI-HUBERMAN Georges (1994). *Saint Georges et le dragon : versions d'une légende*. Paris : A. Biro.
- DUCHET-SUCHAUX Gaston et PASTOUREAU Michel (1994). *La Bible et les saints*. Paris : Flammarion.
- DUPARC-QUIOC Suzanne (éd.) (1977). *La chanson d'antioche*, Paris: Geuthner.
- DUPRONT Alphonse (1963). La spiritualité des croisés et des pèlerins d'après les sources de la première croisade. In: *Pellegrinaggi e culto dei santi in Europa, fino alla la crociata*. Todi : Accademia tudertina.
- FOUCHER DE CHARTRES (2001). *Histoire de la croisade, Le récit d'un témoin de la première croisade*. Guizot François (trad.). Paris : Cosmopole.
- GABRIELI Francesco et PAQUES Viviane (trad.) (1997). *Chroniques arabes des croisades*. Paris : Sindbad.
- GIESE W. (1988). Die *Lancea Domini* von Antiochia (1098-1099). *Fälschungen im Mittelalter*, (Hannover) vol. 5.
- GUIBERT DE NOGENT (1998). *Geste de Dieu par les Francs*. Garand Marie-Cécile (trad.). Turnhout : Brepols.
- LACROIX Benoît (1974). *Deus le volt ! La théologie d'un cri*. In : *Mélanges E.R. Labande*. Poitiers : CESC.M.
- LECLERCQ Armelle (2005). Temps historique et temps sacré : deux chroniqueurs de la première Croisade face à la prise de Jérusalem. In : BAUMGARTNER Emmanuèle et HARF-LANCNER Laurence (éds.). *Dire et penser le temps dans l'historiographie médiévale (XII^e-XV^e siècles)*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- LECLERCQ Armelle (2009). Une narration imagée de la croisade : le cas du manuscrit BN fr 786. *Aoyama Gakuin Bungakubu Kiyô* (Tokyo), vol.51.

- LECLERCQ Armelle (2009). Oiseaux épiques : l'exemple du premier Cycle de la croisade. *Senefiance* (Aix-en-Provence), n°54.
- MORRIS Colin (1984). Policy and visions : the Case of the Holy Lance at Antioch. In : GILLINGHAM J. et HOLT J.C.. *War and government in the Middle Ages. Essays in honour of J.O. Prestwich*. Cambridge : Boydell Press.
- ROUSSET Paul (1956). Le sens du merveilleux à l'époque féodale. *Le Moyen Age* (Bruxelles), 72.
- RUNCIMAN Steven (1950). The Holy Lance found at Antioch. *Analecta Bollandiana* (Bruxelles), 68.
- SCHMITT Jean-Claude (1994). *Les Revenants, les vivants et les morts dans la société médiévale*. Paris : Gallimard.
- SIGAL Pierre-A. (1985). *L'Homme et le miracle dans la France médiévale (XI^e-XII^e siècles)*. Paris : Le Cerf.
- THORP Nigel R. (éd.) (1992). *La chanson de Jerusalem*. Tuscaloosa : University of Alabama Press. (*The Old French Crusade Cycle* ; vol.VI)
- TOUATI Franz-O. (2000). *Vocabulaire historique du Moyen Age (Occident, Byzance, Islam)*. Paris : La Boutique de l'Histoire.
- WERNER Karl F. (1985). Les structures de l'histoire à l'âge du christianisme. *Histoire de l'historiographie*. Kalamazoo : Medieval Institute Publications.

**Variations de langage sur fond de conflits politiques : une lecture de
Les Soleils des indépendances et de *Sozaboy : A novel in rotten English*
Political conflict and linguistic variation as seen in *The Suns of
Independence and Sozaboy: A novel in rotten English***

Catherine PAULIN
ELLIADD-LLC/UFR SLHS
University of Franche-Comté

Abstract

*This paper will attempt to demonstrate that linguistic variation creates a tension between linguistic mimesis and creativity, and that, more importantly, it acts as a genuine condemnation of political conflict which texts such as *Les Soleils des indépendances* and *Sozaboy: A novel in rotten English*¹ portray. The choice of non standard linguistic forms is interpreted as an attempt to affirm a sociolinguistic and political identity.*

Keywords: variation, *mimesis*, creativity, conflict

要旨

本論稿は、動詞に関する例を通じて、言語のヴァリエーションというものは、言語のミメーシスとその創造性を衝突させるものであり、さらには、*Les soleils des indépendances*と*Sozaboy: A novel in rotten English*のようなテキストが主題としている政治的な紛争の真の告発を構成するものである、ということを示す。標準的ではない形式の選択は、そのようにして、アイデンティティや社会言語学的、政治的主張の試みとして現れるのである。

キーワード：ヴァリエーション、ミメーシス、創造性、対立

Dans les deux textes considérés, le récepteur est souvent arrêté dans son acte de lecture par un sentiment de curiosité : il y a dans ces textes quelque chose qui entre en conflit, ou tout au moins en tension, avec la langue française ou encore la langue anglaise, langues officielles et nationales et aussi langues mobilisées pour nous faire vivre l'expérience discursive de défamiliarisation que provoquent ces discours une cinquantaine d'années après l'accès à l'indépendance de bon nombre de pays africains.

1. Présentation des romans : *Les soleils des indépendances* (LSDI), *Sozaboy*

Fama, prince malinké, assiste aux temps de l'indépendance et du parti unique au duel tragique et dérisoire entre « l'ancien » et « le nouveau ». Fama, époux de Salimata dont il n'aura pas d'enfant, est privé par un administrateur colonial de son statut de chef de Togobala, dans le Horodougou, espace frontalier entre la Côte d'Ivoire et la Guinée. Fama est « un déplacé » qui vit mal ses échecs économiques et politiques répétés. D'une province pauvre du Nord, il est venu s'installer dans la capitale Abidjan. Le pays connaît une situation de néo-colonialisme qui se lit dans l'opposition entre la « ville nègre » et la « ville blanche » qui sont séparées par un pont :

La ville nègre s'éloignait, se rapetissait, se fondait dans le noir des feuillages et la ville blanche, lointaine encore, indistincte, mais éclatante dans les lumières des lampes. [...] A droite, les nuages blafards barbouillaient un fond de ciel incendié et plus au nord-est une bande comme un grand pagne doré barrait tout l'horizon jusqu'au sommet du quartier blanc. [...] Sur le plateau en face, le quartier blanc grossissait, grandissait, haut et princier avec des immeubles, des villas multicolores écartant les touffes de manguiers. (LSDI : 46)

Fama repart au village de Togobala qui se situe de l'autre côté de la frontière toute artificielle entre la Guinée et la Côte d'Ivoire. Il y est incarcéré comme opposant au parti unique de la république socialiste du Ninkai, la Guinée, ce qui fait écho à une incarcération vécue par Kourouma.

Le roman révèle les conflits plus ou moins sous-jacents à l'époque et qui ont, plus tard, à partir des années 1990, conduit à l'effondrement du pays : confiscation de l'économie par le pouvoir politique, tensions sociales et ethniques entre le Nord et le Sud qui déboucheront sur la partition du pays en 2002.

Ce premier roman, refusé par les éditeurs français qui considéraient qu'il maltraitait trop la langue française, a été publié au Québec en 1968. Il a reçu le Prix de la Francité, prix littéraire au-delà de la France, et le Seuil en a racheté les droits en 1970. Il apparaît que la question de la langue et celle de la vision politique de l'Afrique que propose le texte sont indissociables. Si l'objectif de Kourouma n'est pas linguistique, il soumet néanmoins le français à une rude épreuve linguistique, comme il l'explique dans des propos recueillis pour l'UNESCO par René Lefort et Mauro Rosi en 1999 :

Quoi que les gens disent, je ne cherche pas à changer le français. Ce qui m'intéresse, c'est de reproduire la façon d'être et de penser de mes personnages, dans leur totalité et dans toutes leurs dimensions. Mes personnages sont des Malinkés. Et lorsqu'un Malinké parle, il suit sa logique, sa façon d'aborder la réalité. Or cette démarche ne colle pas au français: la succession des mots et des idées, en malinké, est différente. Entre le contenu que je décris et la forme dans laquelle je m'exprime, il y a une grande distance...

Pour Kourouma, pour que ses personnages soient crédibles, ils doivent « parler dans le texte » comme ils parlent dans la réalité. Constatons un premier conflit entre la langue d'expression, le français, et l'aspiration à une représentation mimétique du mode de pensée malinké.

Je crois que les français ont leur langue. Ils ont violé beaucoup de peuples mais ils voudraient que leur langue reste pure. Ce n'est pas possible. Le français s'impose chez nous parce que nous sommes trois cents millions et que nous utilisons le français pour communiquer. Le Wolof ne comprend pas le Malinké. C'est pourquoi je me suis imposé comme règle de permettre au français de saisir un peu les particularités de la joujoute africaine. Le français je l'ai changé de sorte qu'il puisse saisir les jeux. Et pour cela, il y a plusieurs moyens : prendre des mots africains, les franciser, et puis des mots français et les faire changer de sens. (« chat » sur Radio France Internationale 05/09/2001).

Le roman de Kourouma nous offre une expérience de l'altérité en ce qu'il nous donne accès à des situations, des valeurs, un univers d'affect éloignés culturellement et géographiquement. Notre objectif ici est la question du langage : le texte pose des « problèmes » lexicaux et syntaxiques, et, derrière la voix des personnages, on perçoit

celle de l'auteur-narrateur qui met une distance ironique entre le point de vue des personnages et celui du narrateur-narrant. L'expérience à laquelle le texte convie le lecteur « se situe d'emblée sur le plan du référent imaginé, de la conscience évoquée et des valeurs collectives construites ». Elle « est dépendante du langage, de la matérialité des mots utilisés et des choix stylistiques qui président à leur utilisation » (Lecerle et Shusterman 2002 : 13). Nous aurons sur le texte un point de vue agonistique : le texte ne « sert » pas à communiquer un contenu informationnel mais il est l'expression de conflits et de tentatives d'affirmation identitaire contre celle des autres. Se pose alors la question de la représentativité du texte : de quel groupe ou de quelle collectivité le texte est-il représentatif, quel rapport entre l'univers fictionnel et le référent ? En d'autres termes, quel est le statut ontologique de l'univers fictionnel ? Quel rapport établir entre ce monde construit et la réalité ?

Dans le roman de Ken Saro-Wiwa, *Méné*, jeune apprenti chauffeur de quatorze ou quinze ans, vit à Dukana, ville du Biafra. Il se marie très jeune et se laisse convaincre par Agnès, sa jeune épouse, de s'engager dans l'armée. Il part à la guerre contre l'avis de sa mère et pour répondre aux attentes de son épouse qui voit dans la prise de l'uniforme courage et force, des valeurs que sont censés incarner les hommes jeunes. C'est ainsi qu'il vit les horreurs de la guerre civile nigériane (1967-1970), guerre qui n'est pas explicitement nommée dans le texte. Les peuples ne sont pas nommés, les lieux rarement et ils sont fictionalisés : Dukana, Pitakwa, « Diobu New York ». Ce choix fictionnel correspond à la réalité de la guerre du Biafra qui n'est pas une guerre pour un territoire correspondant à des peuples bien définis. La forme du récit que fait Méné de la guerre tient aux choix linguistiques qui sont ceux de Ken Saro-Wiwa : le mélange de « rotten English », de pidgin, d'emprunts et de néologismes constitue une dénonciation des absurdités de la guerre. Après trois années de guerre, Méné rentre chez lui pour découvrir que sa mère et son épouse sont mortes. Il a aussi perdu sa maison et son village, voire son existence puisqu'on le prend pour un fantôme.

Le point de vue est de bout en bout du roman celui de Méné qui ne comprend pas le conflit qui dévaste son pays. Il n'est pas en mesure de prendre une quelconque distance interprétative par rapports aux événements. Il les vit sans les comprendre : Méné finit totalement dépossédé de lui-même et des siens.

L'auteur de *Sozaboy*, Ken Saro-Wiwa, a été pendu ainsi que huit de ses compagnons qui appartenaient tous au Mouvement de Lutte pour la Survie du Peuple Ogoni en novembre 1995 à Port Harcourt au Nigéria. Ken Saro-Wiwa revendiquait dans son

œuvre littéraire, et aussi en tant que journaliste, une autonomie politique, un juste partage des richesses pétrolières et le droit de contrôler l'évolution écologique de l'environnement dévasté par les compagnies pétrolières internationales.

2. Problématique : conflits, intentionnalité et interprétation

Dans les deux romans, la représentation de conflits politiques qui est faite met en tension l'intentionnalité sous-jacente au texte, que le lecteur ressent, et l'interprétation qu'il en fait. Les thématiques mettent en scène des conflits socio-politiques majeurs. Par conflit, selon l'article du dictionnaire historique de la langue française, Le Robert (1994), conformément à l'étymologie du mot emprunté au latin *conflictus* (fin XII^e – début XIII^e), il faut entendre « choc, lutte, combat » au propre et au figuré, combat intérieur, combat entre personnes ou entre peuples. D'antagonisme entre forces intellectuelles, morales, affectives, sociales (XVII^e), le mot connaît une spécialisation sémantique en psychanalyse (1949, *liquidation d'un conflit*) et ainsi se retrouve l'idée de combat intérieur, de « violent dualisme intérieur ».

Les conflits socio-politiques exposés et dénoncés dans LSDI peuvent s'exprimer en termes d'oppositions binaires qui constituent des structurations sémantiques stables dans le récit : le noir / le blanc ; la ville nègre / la ville blanche ; le masculin / le féminin ; le colonisé / le colonisateur ; la colonisation / l'indépendance ; l'indépendance / le parti unique et la perte de toute forme de liberté politique ; la religion musulmane / les croyances et les traditions ancestrales ; la religion / le manque de compassion ... La récurrence de paires d'antonymes permet de définir la politique comme le lieu de toutes les contradictions et aussi comme le lieu ou les rapports agonistiques, qui donnent du sens à l'existence, entre forces opposées se dissolvent :

La politique n'a ni yeux, ni oreilles, ni cœur ; en politique le vrai et le mensonge portent le même pagne, le juste et l'injuste marchent de pair, le bien et le mal s'achètent ou se vendent au même prix. (LSDI : 157)

Le conflit intérieur que vit et que ne parvient pas à résoudre Fama trouve une illustration symbolique dans le thème des frontières: le Horodougou traditionnel est partagé entre deux pays différents par une frontière issue de la décolonisation et des indépendances à laquelle Fama ne reconnaît aucune légitimité. A la fin du texte, Fama franchit le pont malgré les barrages de police et saute dans le cours d'eau, s'exposant ainsi à la blessure mortelle d'un caïman. Cette mort est symbolique : cette

mort est à la fois celle de Fama et celle du Horodougou, déchiré entre deux républiques et pouvoirs rivaux. La question de l'intentionnalité de Fama reste en suspens : est-il mort par inconscience ou a-t-il convoqué sa mort pour échapper au dégoût éprouvé face à un monde dans lequel il n'avait pas sa place et ainsi « liquider son conflit » ?

De façon plus générale, le conflit se joue dans une zone frontalière entre un intérieur (le même) et un extérieur (l'autre). De même que le conflit se résout lorsque la frontière peut librement être traversée, l'identité (le même) se construit dans le contact avec l'altérité.

Dans *Sozaboy*, le conflit politique, la guerre civile, fait l'objet dans la narration, selon le point de vue du jeune Méné, narrateur homodiégétique, d'un jeu linguistique dans lequel la langue de la narration s'oppose à la langue standard, la subvertit ; mais, en la subvertissant, la fait vivre. Ken Saro-Wiwa traduit par le jeu sur les signifiants la conjoncture historique et linguistique du Nigéria à l'époque de la guerre civile. La fluctuation de la frontière entre langue standard et « langue pourrie » (*Sozaboy. A novel in rotten English*), dans un contexte postcolonial et dans un roman initiatique canonique permet de mettre à mal le rapport dominant / dominé. C'est dans la matérialité du langage que se manifeste l'engagement politique : l'auteur rend compte des horreurs et de l'absurdité de la guerre civile nigériane (1967-1970) qui a éclaté après l'indépendance non pas dans la langue du colonisateur mais dans une langue qu'il crée, qui n'est ni l'anglais standard, ni le pidgin des villes du Nigéria, ni une des langues locales. La langue du roman est une création de l'auteur et, cependant, elle entre dans un rapport mimétique avec le déchirement que vit le pays. Ce n'est pas Méné seul qui s'exprime en « anglais pourri », tout le roman est écrit dans cette langue fictionnelle largement inspirée du pidgin nigérian.

Au plan thématique, le jeune soldat (le nom *soza* est une corruption de *soldier*) est amené pour survivre, comme d'autres soldats, à combattre dans les deux camps. Le surnom d'un des soldats *Manmuswak*, corruption de *Man must wak* (« il faut survivre quels que soient les moyens pour y parvenir ») symbolise la perte de tout *ethos* devant les horreurs de la guerre. Morale et langue se démembrent devant l'horreur. Méné dénonce la langue officielle, la langue du pouvoir qui l'asservit, la *big big grammar* ou le *big big English* :

The man with fine shirt stood up. And begin to talk in English. Fine fine English. Big big words. Grammar. 'Fantastic. Overwhelming. Generally. In

particular and in general.’ Haba, God no go vex. But he did not stop there. The big grammar continued. ‘Odious. Destruction. Fighting.’ I understand that one. ‘Henceforth. General mobilisation. All citizens. Able-bodied. Join the military. His Excellency. Powers conferred on us. Volunteers. Conscription’. Big big words. Long long grammar. ‘Ten heads. Vandals. Enemy.’ Everybody was silent. Everywhere was silent like burial ground. Then they begin to interpret all that long grammar plus big big words in Kana. In short what the man is saying is that all those who can fight will join army. My heart begin to cut. Plenty. Join Army? So I am now a soza? For what? No. No. I cannot be soza. Soza for what? (*Sozaboy* : 46-47) ²

Chaque fois que le narrateur fait allusion à la *big big grammar*, le lecteur peut s’attendre à une catastrophe.

Before before, the grammar was not plenty and everybody was happy. But now grammar begin to plenty and people were not happy. As grammar plenty, na so trouble plenty. And as trouble plenty, na so plenty people were dying. (*Sozaboy* : 3) ³

Dans *Sozaboy*, le conflit est déterritorialisé, il est politique et linguistique et non pas géographique ou ethnique. Ken Saro-Wiwa démembré l’anglais standard (qui est aussi la langue des compagnies pétrolières Shell-BP qui vont provoquer le désastre écologique dans le delta du Niger) par l’agôn langagier. Citons quelques lignes de la note de l’auteur qui constitue un paratexte important :

Twenty years ago (...) I wrote a story titled ‘High Life’ and showed it to one of my teachers (...). He read it (...) but he did say that while the style I had used might be successful in a short story, he doubted that it could be sustained in a novel. (...) Mr. Dathorne later published ‘High Life’ in a collection (...). The entry against it runs thus ‘... the piece is not in true ‘Pidgin’ which would have made it practically incomprehensible to the European reader. The language is that of a barely educated primary school boy exulting in the new words he is discovering and the new world he is beginning to know.’ (...) Both ‘High Life’ and *Sozaboy* are the result of my fascination with the adaptability of the English language and of my closely observing the speech and writings of a certain segment of Nigerian society. (...) *Sozaboy*’s language is what I call ‘rotten English’, a mixture of

Nigerian pidgin English, broken English and occasional flashes of good, even idiomatic English. This language is disordered and disorderly. Born of a mediocre education and severely limited opportunities, it borrows words, patterns and images freely from the mother-tongue and finds expression in a very limited English vocabulary. To its speakers, it has the advantage of having no rules and no syntax. It thrives on lawlessness, and is part of the dislocated and discordant society in which Sozaboy must live, move and have not his being. (Author's note) ⁴

La langue symbolise la décadence du pays : au début, Méné imagine, comme d'autres, que la guerre viendra à bout de la corruption qui ronge le pays. Tel ne fut pas le cas, loin de là. L'agôn linguistique du texte symbolise la lutte guerrière, le conflit physique : la matérialité du langage minimal dit les souffrances physiques et morales de Méné, le « vide de sens » des horreurs de la guerre. Plus encore, la violence faite à la langue est aussi une violence faite au lecteur occidental qui vit une expérience difficile de lecture et qui est contraint de faire un lourd travail d'interprétation. La matérialité du langage force le lecteur à accéder à l'altérité qui se cache dans le non-dit, les trous du texte, la parataxe.

3. Revendications identitaires, rapport à l'altérité, interpellations agonistiques de sujets

Grâce à la matérialité des signes, le texte acquiert une fonction de représentation (au sens de « rendre présent ») d'une réalité et prend valeur politique. L'expérience de lecture de ces textes donne la capacité au lecteur – ou bien la renforce – de « penser contre » : contre le lissage linguistique, l'homogénéisation, contre la pensée unique.

Dans LSDI, les variations de langage, qui se situent à des niveaux ontologiques différents, du français standard, recherché, à un français subverti censé rendre le mode de pensée malinké sont à la fois des *subjectivèmes*, ou marques de subjectivité et des marqueurs de représentation du collectif. Le texte porte plusieurs voix parfois conflictuelles, celle de Fama, celle de Salimata, celle du personnage narré, celle du narrateur narrant. Les points de vue fluctuent. L'auteur met une distance ironique entre le point de vue des personnages (entre le traditionalisme de Fama, la tolérance de Salimata face aux mutilations sexuelles dont elle a grandement souffert...) et le sien : la matérialité des signifiants constituent un commentaire métalinguistique qui se manifeste dans les variations de langage, de registre, les tropes, les « déviances

grammaticales »... Que ce soit dans LSDI ou dans *Sozaboy*, les variations de langage relancent du sens dans une autre direction : les bouleversements de la syntaxe canonique sont des signes d'intensité : affect, colère, conflit. Le rapport du texte au langage est réflexif : le texte est une réflexion sur la langue qui se fait acte.

Ce que la littérature met en scène, ce n'est pas l'identité (en général opprimée) d'un personnage représentatif, ce sont les procédures linguistiques de subjectivation : la construction linguistique et pragmatique de l'identité, l'interpellation d'individus en sujets toujours fictifs. (Lecerle et Shusterman 2002 : 36)

Nos textes sont affaire d'altérité exprimée par un rapport particulier au langage. S'il est permis de reconnaître l'intentionnalité des auteurs qui revendiquent leur identité politique et linguistique, le lecteur ne peut pas penser à la place des auteurs. Le lecteur est confronté à l'écart entre le vouloir-dire de l'auteur, le dit et l'interprétation qu'il en fait :

Le texte littéraire couvre le même terrain que les textes (politiques, autobiographiques, historiques, etc) mais il le fait de façon différente. Il ne vise pas à construire des représentations (dé)valorisées de soi et des autres, il met en scène le processus linguistique d'interpellation des individus en sujets. Le texte littéraire est affaire non de représentativité (source de politiquement correct et de bons sentiments), mais de subjectivation, dans laquelle l'interpellation du sujet se fait toujours par autrui. (Lecerle et Shusterman 2002 : 36)

Le lecteur construit « la position d'auteur » dans l'interprétation qu'il fait du texte selon le contexte socio-historique et idéologique dans lequel la narration est ancrée et aussi selon le contexte dans lequel il s'inscrit lui-même. Ceci revient à dire que le texte est à la fois source de construction d'altérité et d'identité. Les deux textes dont il est question ici sont essentiellement recontextualisables : ils persistent même si la conjoncture d'écriture et la conjoncture d'interprétation ne présentent pas d'intersection.

J'emprunte à Wittgenstein le concept de « ressemblance de famille » pour qualifier la « parenté » entre LSDI et *Sozaboy* et, cela, même si la situation géo-politique, l'époque (1970/1985), la situation socio-linguistique diffèrent. Ce sont deux textes « réflexifs »

qui jouent de variations agonistiques de langage pour ouvrir une voie d'accès à l'altérité, singulière et ancrée, mais aussi généralisable. Ces deux textes font un travail de transfiguration de la réalité grâce à l'emploi de métaphores, métonymies, « déviances » syntaxiques, néologismes – cependant formés par analogie. Néologismes, analogie, subversion du langage et inspiration « mimétique mais transfigurante » d'une réalité socio-linguistique, tentative de reproduction d'un mode de pensée sont en tension permanente.

4. Transfiguration de réalités socio-linguistiques : mimesis et créativité langagières

La Côte d'Ivoire dénombre plus de 60 ethnies et langues différentes. Le français est la langue officielle et celle de l'école. Néanmoins la vitalité des langues ivoiriennes est incontestable dans les villages et dans la communication informelle. En 1960, Houphouët-Boigny déclare l'indépendance de la Côte d'Ivoire et défend le français qui constitue « le ciment de l'unité nationale ». Le français, langue de l'école à tous les niveaux, du pouvoir, de la justice est parlé dans les villes mais un nombre croissant de locuteurs utilisent une variété pidginisée de français, principalement dans les banlieues d'Abidjan. Ces variétés de français ivoirien s'inscrivent dans un continuum : le français des élites constitue la variété acrolectale, le français des lettrés la variété mésolectale et le français des peu ou pas lettrés la variété basilectale. Le *nouchi*, qui est apparu récemment, est un sociolecte des jeunes des banlieues qui mélange français et langues locales et génère beaucoup de néologismes. Déjà à l'époque où Kourouma écrit LSDI, le français occupe une place centrale : en Côte d'Ivoire, le français n'a jamais été en concurrence avec une seule langue ivoirienne véhiculaire interethnique ; contrairement à ce qui se passe au Nord du Sénégal où le wolof joue ce rôle, ou encore au Mali où le bambara a cette fonction, pour ne prendre que deux exemples.

Les Ivoiriens, privés d'une langue véhiculaire interethnique, adaptent le lexique et les constructions syntaxiques du français, et, en cela, Ahmadou Kourouma reproduit – au moins en partie – une variété de français ivoirien. Kourouma est précurseur et son texte annonce ce qui a lieu aujourd'hui, à savoir une « nativisation » du français en Côte d'Ivoire. Cependant, il présente les variations de langage qu'il « met en littérature » comme une manière de traduire le mode de pensée malinké des personnages. Aujourd'hui, le français ivoirien occupe la sphère officielle et les variétés de français ivoirien occupent la sphère privée et répondent aux besoins linguistiques et identitaires des locuteurs.

Le Pidgin English nigérien est une *lingua franca* très répandue dans un pays qui compte plus de 300 langues. Si l'origine du Pidgin English est à rechercher dans les échanges commerciaux entre les Britanniques et les ethnies locales au XVII^e siècle, il s'est beaucoup développé et il convient aujourd'hui de considérer qu'il fait partie d'un continuum qui va du pidgin basilectal à des variétés créolisées. La situation au Nigéria est comparable à celle d'autres pays anglophones de la côte ouest comme la Sierra Leone, le Libéria, le Ghana. En cela, la situation des pays anglophones est très différente de celle des pays francophones parmi lesquels la Côte d'Ivoire fait exception en ayant développé un continuum de variétés de français ivoirien. L'usage du pidgin nigérien est lié à l'urbanisation : dans les grandes villes et les ports cohabitent des ethnies différentes qui ne sont pas nécessairement en situation d'intercompréhension. Le pidgin joue le rôle de langue véhiculaire et n'est pas lié à une quelconque appartenance ethnique. Par le passé, le pidgin était principalement utilisé par les populations peu ou pas lettrées. Aujourd'hui, la situation évolue, il est de moins en moins perçu négativement par les populations instruites qui, selon les situations de communication, ont de plus en plus recours à cette langue qui est en phase d'acquiescer une fonction identitaire. Le pidgin nigérien incarne une identité nigérienne, comme ne peuvent le faire ni l'anglais, langue du pouvoir colonial, ni les langues ethniques mais, jusqu'à présent, il n'a pas de statut officiel.

4.1 *Mimesis*⁵ linguistique et créativité littéraire dans LSDI et *Sozaboy*

4.1.1 Quelques particularités morphosyntaxiques d'une variété de français de Côte d'Ivoire dans LSDI

Ces particularités, dans le domaine de la détermination nominale et verbale, qui ne sont pas uniquement explicables par l'interférence du substrat de langues locales mais par des processus de nativisation du français ivoirien, apparaissent nettement dans LSDI au niveau de la valence verbale. Les constructions verbales sont modifiées : de transitif à intransitif, de transitif indirect à transitif direct :

- De transitif à intransitif :

- (1) Les ronflements de Fama **ébranlaient** ;⁶ il grognait comme un verrat,⁷ barrait comme un tronc d'arbre toute une grande partie du lit des avant-bras et genoux. (LSDI : 33)

- (2) Salimata fut interrompue dans ses réflexions par une ruade de Fama sûrement piqué par une punaise. Il s'était détendu comme un arc et **avait bousculé, fouetté** avant de continuer à ronfler. (LSDI : 35)

On reconnaît dans les exemples (10) et (11) une modification courante de la valence verbale comme dans : Les femmes **préparent** ! (les femmes préparent le repas).

- D'intransitif à transitif :

- (3) Du côté de la lagune, le quartier nègre **ondulait des toits de tôle** grisâtres et lépreux sous un ciel malpropre, gluant. (LSDI : 26)
- (4) Salimata **séchera de la stérilité**, tant que l'enfant ne germera pas. Allah ! fais, fais donc que Salimata se féconde. (LSDI : 28)
- (5) Elle retint son souffle, **marcha la rigole** creusée par les pieds nus des passants, arriva à la plate-forme du quai chauffée par les appels des patrons des bateaux. Une chaloupe partait. Salimata y embarqua. (LSDI : 51)

Le verbe d'activité, processuel et non téléique, *marcher*, acquiert dans la construction transitive le sens de « enjamber, traverser », verbes téléiques.

- (6) Qu'allait-il chercher ailleurs ? [...] Pourquoi tourner le dos à tout cela pour **marcher un mauvais voyage** ? (LSDI : 146)

- De transitif direct à transitif indirect :

- (7) Les hurlements des hyènes s'étaient tus, mais aux grognements craintifs des chiens grattant les stores, queues serrées entre les pattes, on savait que les fauves guettaient derrière les cases, tout le village devait **en puer**. (LSDI : 96)

- De transitif indirect à transitif direct :

- (8) Mais un homme qu'elle n'aimait pas, le vrai coq du chantier qui osa demander à **coucher Salimata**. Devant tout le monde. (LSDI : 50)
- (9) A gauche passait une ruelle perdue. Elle y pénétra pour pleurer son malheur et cacher son visage de femme qui n'aura jamais d'enfant parce que ne sachant **coucher qu'un homme stérile**. (LSDI : 78)

De nouveau, on reconnaît dans les exemples (8) et (9) une modification courante de la valence verbale comme dans : Il ne faut pas **mentir quelqu'un**. C'est le frère aîné qui **hérîte le mari**.

- Emploi causatifs :

(10) Une intrigue **tombera** Nakou, désolera la ville, mais si Nakou tue le sacrifice, il s'en sortira plus tard [...] (LSDI : 164)

- Diathèse réfléchie :

(11) Les murmures s'amplifièrent, s'élevèrent en clameurs et brusquement comme à un signal tous s'abattirent sur Salimata, l'attaquèrent en meutes de mangoustes, la dépouillèrent, la maltraitèrent et avant qu'elle n'eût poussé trois cris, se dispersèrent, **se débandèrent** et disparurent dans le marché comme une volée de mange-mil dans les fourrés. (LSDI : 62 + d'autres occurrences 163, 192...)

(12) [...] depuis que le monde existe, les choses importantes et sérieuses **se palabrent** dans la cour des Doumbouya. (LSDI : 133)

(13) Le délégué ouvrit la bouche de celui qui se surprend sur la queue d'une vipère. Il ne sut pas qu'au gros du remue-ménage, quand tout déborda des bras des villageois, les anciens eurent peur. A laisser **se continuer**, il n'y aurait plus d'humanisme, de fraternité ; plus d'équilibre des forces invisibles qui sauvent le village, [...] (LSDI : 136)

L'interprétation de ces constructions verbales ne peut se faire en fonction de la situation de communication dans laquelle sont censés se trouver les personnages fictionnels. Leur appartenance à une ethnie commune (Malinké), leur attachement aux coutumes et valeurs traditionnelles, leur statut social (ils n'ont pas été scolarisés) font que le malinké serait la langue de communication. Il ne s'agit pas d'une tendance à la *mimesis* d'une situation linguistique mais plutôt d'une « transfiguration » de celle-ci pour marquer une « ivoirienité », voire une subversion de la langue du pouvoir colonial. La dimension identitaire est construite dans le rapport conflictuel, agonique au français. La langue dans LSDI contre-interpelle le français standard / central et interpelle les personnages fictionnels en sujets. Le processus d'interprétation ne peut cependant pas être déclaré achevé : il n'est pas d'interprétation « vraie » qui serait en adéquation avec l'intention de l'auteur. Ce dont nous pouvons débattre, c'est ce que le texte nous dit et

surtout comment il nous le dit, nous pouvons interroger ce que nous enseigne l'inscription de français marqué comme « de Côte d'Ivoire ».

4.1.2 « Bégaiement de la langue » et agôn langagier dans *Sozaboy*

Citons le dernier paragraphe du roman dans le but de montrer que la violence est certes langagière mais, surtout, qu'elle est la partie immergée d'un engagement politique. Ken Saro-Wiwa crée un langage qui n'est ni pidgin, ni créole, qui subvertit l'anglais standard. Ce langage fictionnel constitue la réponse que Méné fait face à la langue de la domination, la *big big grammar* :

(14) And I was thinking how I was prouiding before to go to soza and call myself Sozaboy. But now if anybody say anything about war or even fight, I will just run and run and run and run and run. Believe me yours sincerely. (*Sozaboy* : 181)⁸

La langue de *Sozaboy* n'est pas « répertoriée » : c'est un exemple de subversion, voulue par l'auteur, de l'anglais standard. Cette langue romanesque instable emprunte à l'anglais standard comme au pidgin, et, bien que la compréhension par le lecteur ne soit pas rendue trop difficile – sauf, principalement, dans quelques cas d'emprunts lexicaux – elle ne respecte aucune grammaire : la langue de *Sozaboy* fait bégayer la langue :

Faire bégayer la langue : est-ce possible sans la confondre avec la parole. Tout dépend plutôt de la manière dont on considère la langue : si l'on extrait celle-ci comme un système homogène en équilibre, ou proche de l'équilibre, défini par des termes et des rapports constants, il est évident que les déséquilibres ou les variations n'affecteront que les paroles (...). Mais si le système apparaît en perpétuel déséquilibre, en bifurcation, avec des termes dont chacun parcourt à son tour une zone de variation continue, alors la langue elle-même se met à vibrer, à bégayer, sans se confondre pourtant avec la parole qui n'assume jamais qu'une position variable parmi d'autres ou ne prend qu'une direction. Si la langue se confond avec la parole, c'est seulement avec une parole très spéciale, parole poétique qui effectue toute la puissance de bifurcation et de variation, d'hétérogénèse et de modulation propre à la langue. (Deleuze 1993 : 137 cité dans Rinzler 2005).

Sozaboy est un texte éminemment pacifiste : c'est par l'agôn langagier que Ken Saro-Wiwa mime la domination politique inacceptable et minore l'anglais standard. Les

marqueurs empruntés au Pidgin sont récurrents, au niveau de la détermination verbale, des formes pronominales, de la reduplication, du lexique, mais, la dimension mimétique de la langue de la narration vaut surtout pour sa force expressive (centrage sur la forme de l'énoncé) et pour le rapport hiérarchique qu'elle établit en le bousculant entre les langues mineures et la langue standard. En ce sens, nous parlerons de valeur performative, dans une acception large du terme, du langage réduit au plan des agencements syntaxiques et du lexique de Méné. Afin de rendre compte du rôle agonique du langage dans *Sozaboy*, nous ne pouvons pas seulement procéder par micro repérages et micro analyses strictement linguistiques. Il nous faut « changer d'échelle » et adopter une posture pluri-dimensionnelle, entre langue/ aire géographique / culture, ajustement de la langue au « pourrissement » dénoncé de la société. Procédons à quelques repérages, du point de vue de la réception que nous en faisons, et pas tant du rapport à un pidgin nigérian ancré dans la réalité socio-linguistique. Dans le cadre de cet article, nous ne citerons que des exemples appartenant au domaine verbal.

- Détermination verbale :

- (15) By this time, everybody **don dey laugh** well well. (*Sozaboy* : 7)⁹
 (16) «How can person give something to government ? When we **have paid tax finish**, then they begin to ask for dash again. Na good government so?» Bom said. (*Sozaboy* : 8)¹⁰

Dans l'exemple (15), les marqueurs aspectuo-temporels pré-verbaux DON(E) et DE(Y) sont combinés comme ils le sont en Pidgin ouest-africain. DE(Y) est orienté vers le début d'un procès que le narrateur envisage sous l'angle de son accomplissement, c'est le rôle de DON(E), mais, qui, dans la situation, est en cours : le procès n'a pas atteint son terme (Paulin 2008 : 75). L'énoncé équivaut à « Everybody has started laughing ». En revanche, dans l'exemple (16), alors que la situation de communication dans laquelle les personnages se trouvent est la même qu'en (15), on note une instabilité des marqueurs aspectuo-temporels qui ne correspondent plus à une variété authentique de Pidgin.

- (17) Then we two laughed again. By that time the drink **don begin turn-turn for** my eye. (*Sozaboy* : 19)¹¹
 (18) ... and Dukana people **will be prouding** because one of their daughter who **have gone** to Lagos **have returned**. (*Sozaboy* : 19)¹²

Dans les exemples (17) et (18), l'instabilité du marquage aspectuo-temporel dans la langue du narrateur est comparable à ce qui se passe en (15) et (16). Par ailleurs, la conversion de l'adjectif *proud* en verbe, très récurrente dans le texte, est attestée en Pidgin.

(19) Very soon they were saying we will travel to oversea to fight. I tell you I **was prouiding** plenty. (*Sozaboy* : 27, 28, 31...) ¹³

La conversion d'adjectif en verbe est fréquente dans la langue du roman : ce processus de recatégorisation, s'il est attesté en Pidgin, semble cependant davantage représentatif de la langue romanesque que d'une tendance à la *mimesis* :

(20) Myself too I begin to **glad small small**. (*Sozaboy* : 38) ¹⁴

(21) ... all the big big men in Dukana begin to bring goat, yam, chicken and plantain. They **full** the motor of the soza people. Even one man bring him daughter to give the soza captain. But the sozaman do not want the girl so she went away crying. (*Sozaboy* : 39) ¹⁵

(22) One time they beat Zaza proper proper. By that time Zaza does not know what to do. He forget self that he is old soza before. He forget the foto of his woman from Burma. If you see Zaza by then you **will sorry** for him. He does not even know why they are beating him. (*Sozaboy* : 40) ¹⁶

(23) I begin to **jealous** the man small. Small small. (*Sozaboy* : 30) ¹⁷

Sozaboy est pour le lecteur une « mise en cause de l'identité et une expérience de l'altérité, là où l'étrange se fait étranger » (Lecerle et Shusterman 2002 : 236). Il s'agit de dissensus linguistique et non pas de consensus.

5. Variations langagières, emprise éthique du langage et engagement politique.

Avant de conclure, nous développerons l'idée selon laquelle ces textes de fiction, qui sont partiellement au moins dégagés de rapport propositionnel de vérité avec le réel, ces textes qui ne reproduisent pas de réel linguistique mais qui créent « du langage », nous offrent une vision de la vérité qui est liée à « ce qu'on veut en faire » : « L'emprise des signes est ici plutôt éthique que cognitive » (Lecerle et Shusterman 2002 : 171). Nous comprenons par là que ces textes qui ont partie liée avec une forme de résistance et d'engagement politique posent la relation à l'autre, à la langue de l'autre, comme une forme de confrontation qui peut aller jusqu'au conflit. Cette relation conflictuelle

implique une forme de responsabilité face à l'Histoire ou à l'histoire que les textes mettent en récit en prenant la forme de la subversion de la langue, la forme de l'excès parfois, de la répétition, de l'hybridité.... Ces textes de fiction s'approprient un passé qui est à la fois fictif et historique, individuel et collectif et ils mettent le lecteur, de là où il se trouve, dans le monde qui est le sien, au travail de l'interprétation des stratégies représentationnelles qu'ils mettent en œuvre. Dans leur dimension éthique de l'altérité, il nous semble que ces textes guident le jugement d'appréciation appliqué à la distinction du bien et du mal que le lecteur a de l'Histoire qu'ils recréent sur la scène fictionnelle et qui fait écho à l'Histoire géo-politique et socio-politique. Comme le souligne Ricoeur (1991 : 270-293), l'éthique¹⁸ dont l'enjeu est bien la réalisation de l'homme en sujet, est soumise au conflit des interprétations dans le respect des différences. En cela, ces textes sont éminemment politiques, bien davantage de par les tours langagiers qu'ils offrent au lecteur, que de par le récit en soi. Les formes de résistance langagières dans leurs différentes modalités et dans leur dynamisme invitent à une éthique – morale – qui permet d'échapper à l'autoritarisme et qui permet d'affirmer l'histoire réécrite face à l'Histoire officielle. C'est la création linguistique et littéraire qui a émergé dans un contexte autoritaire qui permet d'instaurer une forme de résistance. Les variations de langage, la subversion du langage « normé » défient la doxa et exigent une réflexion, une quête de réponses pour une meilleure connaissance de l'altérité, de la nature humaine, qui passe par la reconnaissance de ce que ces variations langagières ont de singulier. Les variations subversives de langage ouvrent un espace de liberté et répondent peut-être en partie aux interrogations de leurs auteurs : Qu'est-ce que je veux faire ? Que puis-je faire ? Que dois-je faire ?

La dimension d'éthique de l'altérité que nous reconnaissons à ces textes n'exclut pas leur dimension cognitive : ce sont des lieux de construction de l'identité et de l'altérité, de la réalité des sujets qui n'est pas le réel du monde, de cette réalité qui donne à sentir l'expérience d'événements. Dans ces textes, l'agoniste ou l'entité dont le destin (le *telos*) est en jeu rentre dans un rapport de forces opposées avec l'antagoniste qui intègre la doxa en place, grâce au langage (Talmy 2003 : 324-336).¹⁹

1 Le sous-titre « Un roman en anglais pourri » constitue un paratexte important.

2 L'homme avec joli zhabit s'est levé. Il commence parler anglais. Bon bon anglais. Gros gros mots. Anglais fort fort là. « Formidable. Écrasant. En général. En particulier et en général. » Haba, Bon Dieu faut pas fâcher hein ! Mais c'est pas tout. Il a continué avec anglais fort fort là. « Odieux. Destruction. Combat. » ça je comprends. « Dorénavant. Mobilisation générale. Tous les citoyens. Aptes. Recrutement militaire.

Son excellence. Pouvoirs à nous conférer. Volontaires. Conscription. » Gros gros mots. Beaucoup beaucoup anglais fort fort. « Dix têtes. Vandales. Ennemi. » Y a pas quelqu'un qui parle encore. Tout partout c'est silence tu vas dire au cimetière. Et puis ils ont commencé dire en kana tout l'anglais fort fort là avec tous les gros gros mots que l'homme-là a parlés. Pour finir, ce que l'homme-là dit c'est que tous ceux qui peuvent combattre vont partir pour faire minitaire.

Mon cœur commence couper. En pagaille. Partir pour faire minitaire ? Pour quoi même ? Donc je suis minitaire maintenant. Ah non, je ne peux pas être minitaire. Minitaire pour faire quoi ? (*Pétit Minitaire* : 91-92)

- 3 Avant avant, anglais fort fort là c'est pas beaucoup et tout le monde était content. Mais maintenant y a anglais fort en pagaille et les gens ne sont pas contents. Façon y a anglais fort fort en pagaille, la même chose y a malheur en pagaille. Et façon y a malheur en pagaille, la même chose les gens commencent mourir en pagaille. (*Pétit Minitaire* : 26)
- 4 « Il y a vingt ans (...) j'ai écrit une nouvelle intitulée « High Life » et je l'ai fait lire à un de mes professeurs (...). Il l'a lue (...) mais il m'a dit qu'alors que le style pouvait convenir dans une nouvelle, il doutait qu'il puisse être maintenu tout au long d'un roman (...). M. Dathorne a publié, plus tard, « High Life » dans un recueil de nouvelles (...). Elle est introduite ainsi : « il ne s'agit pas de 'vrai Pidgin' qui aurait rendu la compréhension du texte quasi impossible pour le lecteur européen. La langue est celle d'un enfant, à peine instruit, qui a le niveau du primaire, qui se régale des mots nouveaux et du monde qu'il découvre » (...) « High Life » et *Sozaboy* sont le produit de ma fascination pour l'adaptabilité de la langue anglaise et de mon analyse des productions orales et des écrits d'une partie de la société nigériane. La langue du *Pétit Minitaire* est ce que j'appellerais de 'l'anglais pourri', c'est-à-dire, un mélange de pidgin nigérian, de mauvais anglais, et ici et là, d'expressions en bon anglais ou même en anglais idiomatique. C'est une langue désordonnée et instable. Produit d'une instruction médiocre et de possibilités très réduites, elle emprunte volontiers des mots, des structures et des images à la langue maternelle et a recours à des expressions lexicales anglaises très limitées. Elle a pour avantage de n'imposer ni règle ni syntaxe à ses locuteurs. Elle se développe dans l'anarchie, elle est partie intégrante de la société désorganisée et chaotique dans laquelle *Pétit Minitaire* doit vivre, se mouvoir, et qui ne lui permet pas d'être. » (Ma traduction)
- 5 Par *mimesis*, il faut comprendre imitation et/ou représentation.
- 6 Le surlignement dans les exemples est le nôtre.
- 7 Verrat : porc mâle.
- 8 Et j'étais là penser la façon je faisais mon malin avant de partir pour faire minitaire et prendre nom de *Pétit Minitaire*. Mais maintenant si n'importe qui parle n'importe quoi sur affaire de guerre ou même de combat, je vais seulement courir, courir, courir, courir et courir. Crois-moi amicalement. (*Pétit Minitaire* : 305)
- 9 Le temps que il a parlé ça, tout le monde a commencé rire bien bon. (*Pétit Minitaire* : 34)
- 10 – Comment l'homme peut donner gouvernement quelque chose ? Le moment que on a payé l'impôt fini, juste eux ils commencent pour demander cadeau encore. Ça là c'est bon gouvernement encore ? Bom a dit. (*Pétit Minitaire* : 34)
- 11 Puis on a ri tous les deux encore. Maintenant boisson a commencé faire tourner tourner ma tête. (*Petit Minitaire* : 50)
- 12 ... et puis les gens de Dukana vont faire bruit parce que un fille pour eux qui est posée à Lagos a revenu au village. (*Pétit Minitaire* : 51)
- 13 Ça fait pas longtemps même et puis ils disaient que on va monter sur la mer pour aller combattre. Je te dis, je faisais mon malin en pagaille. (*Pétit Minitaire* : 63)
- 14 Moi-même aussi, je commence content un peu un peu. (*Pétit Minitaire* : 79)
- 15 ..., tous les grands types de Doukana commencent pour apporter cabris, ignames, poulets et bananes. Ils ont rempli camion de minitaires-là avec ça. Même y a un l'homme qui a attrapé sa fille amener pour donner capitaine minitaire-là. Mais minitaire dit il veut pas fille-là, alors elle a commencé pleurer partir. (*Pétit Minitaire* : 81)
- 16 Y a une fois même, ils ont frappé Zaza jusqu'à, et puis Zaza sait pas ce qu'il va faire encore. Il oublie même qu'il est ancien minitaire. Il oublie foto de sa femme de Birmanie-là. En ce temps-là, si tu vois Zaza, tu vas pitier lui. Il connaît pas la raison on est là frapper lui. (*Pétit Minitaire* : 81)
- 17 Je crois que je commence être jaloux un peu de l'homme-là. Un peu un peu. (*Pétit Minitaire* : 81)
- 18 Le terme « éthique » vient du grec *ethos/ethike* qui désigne la manière d'être, le lieu de vie, les mœurs... Il s'agit dans notre acception du terme de l'art ou de la pensée de « l'être-ensemble ».
- 19 Talmy cherche à intégrer le langage à d'autres systèmes cognitifs. Nous retiendrons ici la relation entre langage et structure culturelle (doxa) étant entendu que les différents systèmes cognitifs interagissent et entrent dans un rapport de force. Nous aurions pu développer, dans le prolongement de ce que nous avons énoncé lors du séminaire de janvier 2010 à Tsukuba, une analyse des métaphores ou superposition d'une entité sur une autre et relier métaphore et cognition : en effet dans LSDI et *Sozaboy* les métaphores les plus inattendues pour le lecteur non africain représentent une vision du monde qui lui est étrangère. Les métaphores donnent accès à une connaissance du réel fictionnel, mais pas seulement fictionnel, qui n'est pas dicible sans avoir recours à la métaphore.

Bibliographie

- BUTLER Judith (2004). *Le Pouvoir des mots. Politique du performatif*. traduit de l'anglais par Charlotte Nordmann. Paris : Éditions Amsterdam.
- CALVET Louis-Jean (1974). *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*. Paris : Payot.
- DELEUZE Gilles (1993). *Critique et Clinique*. Paris : Minuit.
- KOUROUMA Ahmadou (1970). *Les Soleils des indépendances*. Paris : Seuil.
- LECERCLE Jean-Jacques (1990). *The Violence of Language*. London : Routledge.
- LECERCLE Jean-Jacques (1999). *Interpretation as Pragmatics*. New York : St. Martin's Press.
- LECERCLE Jean-Jacques et Ronald SHUSTERMAN (2002). *L'Emprise des signes. Débat sur l'expérience littéraire*. Paris : Seuil.
- LECERCLE Jean-Jacques (2004). *Une Philosophie marxiste du langage*. Paris : Presses Universitaires de France. (Actuel Marx Confrontation).
- LECERCLE Jean-Jacques (2009). Hybridation linguistique ou *agôn* langagier : le rôle de la littérature dite postcoloniale. In : VENTURA Héliane (éd.). *Hybridation, multiculturalisme, postcolonialisme*. Orléans : Presses Universitaires d'Orléans.
- LOCK Charles (2002). Amos Tutuola and Ken Saro Wiwa: A Heritage of Rotten English. *Kiabàrà. Journal of Humanities* (Port Harcourt, Nigeria), vol.8, No.1.
- MANESSY Georges (1994). *Le français en Afrique noire*. Paris : l'Harmattan.
- MILLOGO Samuel et BISSIRI Amadou (1998). *Pétit Minitaire*. Traduction de Ken Saro-Wiwa, *Sozaboy – a novel in rotten English*. Paris : Actes Sud.
- PAULIN Catherine (2008). Effets d'oralité à l'écrit dans un corpus de littérature africaine. In : GIRARD Geneviève (éd.). *Étrange / Étranger. Études de linguistique anglaise. Travaux*, 137. Saint-Etienne : CIEREC, l'Université de Saint-Etienne.
- RICŒUR Paul (1991). *Lecture I. Autour du politique*. Paris : Seuil.
- RICŒUR Paul (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil.
- RINZLER Simone (2005). Textes, contextes, hors-textes dans *Sozaboy, a novel in rotten English* de Ken Saro-Wiwa : pour une linguistique encyclopédique postcoloniale, Bulletin de la Société de Stylistique Anglaise, n°26.
- SARO-WIWA Ken (1985). *Sozaboy – a novel in rotten English*. New York : Longman ; 1994 ; 2003.
- SHUNUKAL, Anna and Lynell MARCHESE (1983). Creolization of Nigerian Pidgin English: a progress report. *English World-wide* (Amsterdam), 4.
- TALMY Leonard (2003). *Toward a cognitive Semantics, volume II : Typology and Process in Concept Structuring*. Cambridge/London : The MIT Press.

**Difficultés interculturelles d'interprétation des termes
exprimant la texture d'un aliment**
**Intercultural interpretative difficulties of terms
describing the texture of food**

Ken TAKIZAWA

Doctoral Program in Literature and Linguistics

Graduate School of Literature

Aoyama Gakuin University

Abstract

This is a contrastive study of terms used to describe the texture of food in the French and Japanese languages. The number of texture words used in French seems to be much more limited than in Japanese. It also seems that a characteristic of Japanese texture words is the vast amount of onomatopoeic expressions used to mimic appearance or sound. It can, therefore, be confirmed that complete semantic correspondences are not recognized between the two languages. This study will attempt to clarify the reasons for which the interpretation of the terms in different languages is difficult and the cultural problems related to these terms.

Keywords: interpretation, onomatopoeia, texture, intercultural

要旨

本稿では、食に関するテクスチャー用語について、フランス語と日本語における対照言語学的な考察を行う。テクスチャー用語の数はフランス語に比べて日本語のほうが圧倒的に多く、その日本語の多くは音や様態を象徴的にあらわすオノマトペが多いという特徴が挙げられる。それゆえ、この2言語間における完全な意味の一致というのがなされていないと考えられる。そこで、なぜ異なる言語でテクスチャー用語を解釈するのが難しいのか、付随する文化的問題点とともに見出していく。

キーワード： 解釈、オノマトペ、テクスチャー、異文化間

Introduction

Pour traduire les saveurs, les termes japonais exprimant la texture d'un aliment sont beaucoup plus nombreux que les termes français. Il est confirmé que le japonais possède l'un des lexiques de texture les plus riches : *torokeru* (fondant), *torotoro* (utilisé quand un solide fond et devient un liquide visqueux), *torori* (utilisé pour représenter la réaction d'un liquide épais qui ne coule pas vite). Le nombre de ces lexèmes japonais est de 445 contre 227 en français (Nishinari et al. 2008). En outre, il a aussi été montré que les caractéristiques décrites en japonais et en français étaient différentes, et qu'une correspondance totale ne pouvait être reconnue entre ces deux langues. Il est donc nécessaire d'étudier les raisons pour lesquelles l'interprétation de ces termes dans des langues différentes est difficile, et de considérer les problèmes culturels qui leur sont liés.

1. Classification des termes de texture

Selon Nishinari et al. (2008), 227 mots français et 445 mots japonais sont reconnus comme termes exprimant la texture :

Tableau 1 : termes exprimant la texture en français

| Termes français | Exemples des aliments |
|-----------------|--------------------------------|
| <i>aéré</i> | mousse, génoise |
| <i>croquant</i> | carotte crue, pomme |
| <i>épais</i> | sauce béchamel, lait concentré |
| <i>fondant</i> | glace, gelée, chocolat |
| <i>moelleux</i> | pain, génoise |

Tableau 2 : termes exprimant la texture en japonais

| Termes japonais | Exemples des aliments |
|---|---------------------------------|
| <i>funwari</i> (moelleux et léger) | pain, guimauve |
| <i>sakusaku</i> (croquant) | biscuit, feuilleté |
| <i>shakishaki</i> (son imité en mordant les légumes ou les fruits) | céleri, pomme, rhizome de lotus |
| <i>shittori</i> (moelleux) | pain, génoise |
| <i>torotoro</i> (quand un solide fondu devient un liquide visqueux) | potage, bouillie de riz |

Les termes français consistent en adjectifs, participes présents et passés. Ils sont assez explicatifs. Quant aux termes japonais, ce sont des adjectifs et des adverbes. Dans cette classification, on peut remarquer que les termes japonais sont des termes qualificatifs qui ont la forme d'onomatopées (y compris les onomatopées mimétiques). Il semble donc que le message en japonais soit plus apte à transmettre une sensation de la texture proche de la réalité que les termes français, qui, eux, sont explicatifs.

2. Problématique de la traduction

Dans le dictionnaire français, l'onomatopée est définie comme l'ensemble des mots qui imite par le son la chose dénommée. Cependant on remarque que cette définition ne fait mention que du son, et on a l'impression qu'elle ne prend pas en compte la perception visuelle et le sens du toucher. En effet, dans la langue française, on trouve peu de mots qui imitent la chose dénommée à travers la perception visuelle ou le sens du toucher comme les *gitaigo* (mots mimétiques) du japonais. Ainsi pour exprimer les nuances d'un mouvement, le japonais recourt aux onomatopées comme termes qualitatifs, tandis que le français laisse apparaître cette nuance dans le verbe lui-même. On le comprendra avec un exemple concernant le mouvement de marcher (*aruku*) :

- (1) tituber = *yoroyoro* aruku
adv. (onomatopée)+v
- trotter = *sekaseka* aruku
adv. (onomatopée)+v
- trottiner = *chokochoko* aruku
adv. (onomatopée)+v

Comme le montrent les exemples (1), il est difficile de trouver dans la langue française des onomatopées imitant la perception visuelle et le sens du toucher. Selon Izumi (1989), si l'on traduit les phrases japonaises dotées de *gitaigo* en français, le sens du *gitaigo* apparaîtra dans les termes déjà présents ordinairement (adjectifs, adverbes, verbes), comme dans les exemples suivants :

- (2) i ga *kirikiri* itamu.
Je souffre de *violents maux* d'estomac.
- (3) kare no koto wa koremade *jitto* gamanshite kita noda.
Je l'ai *patiemment* supporté jusqu'ici.

- (4) hiyake de hifu ga *hirihiri* suru.
J'ai attrapé un coup de soleil. La peau me *cuit*.

Comme dans les exemples (2), (3), (4), les expressions françaises sont figurées ou explicatives par rapport aux expressions japonaises qui sont directes ou proches de la réalité. De plus, les onomatopées apparaissent comme la manifestation d'une forte subjectivité de la part de l'émetteur lorsqu'il exprime un état et se différencient en cela des qualifications objectives relevant du physique (Yoshimura et Sekiguchi 2006), comme le laisse entrevoir l'exemple (5) qui fait appel aux mots mimétiques pour exprimer la perception visuelle et le sens du toucher :

- (5) *pikapika* no kuruma = une voiture *flambant* neuve
subesube shita hada = la peau *lisse*

Pour le premier, rien n'interdit de penser que l'objet (la voiture) rutilé physiquement (objectivement), mais en réalité, c'est par la subjectivité de l'émetteur que la rutilance de la voiture est appréhendée. Dans ce cas, l'émetteur ajoute une appréciation positive par sa sensibilité. Il en va de même pour le dernier. A partir de ces réflexions sur les onomatopées, on comprend que les caractéristiques relatives à l'expression de la texture en japonais et en français sont différentes, et qu'une correspondance totale ne peut être reconnue entre ces deux langues. En revanche, la traduction en japonais suppose d'employer les onomatopées, comme on peut l'observer dans la traduction japonaise de l'œuvre de Molière. Ce sont, dans ce cas, les onomatopées qui permettent d'évoquer la saveur des aliments.

[...] de vous parler d'un pain de rive, à biseau doré, relevé de croûte partout, croquant tendrement sous la dent ; d'un vin à sève veloutée, armé d'un vert qui n'est point trop commandant, d'un carré de mouton gourmandé de persil ; d'une longe de veau de rivière longue comme cela, blanche, délicate, et qui sous les dents est une vraie pâte d'amande, de perdrix relevées d'un fumet surprenant ; et, pour son opéra, d'une soupe à bouillon perlé soutenue d'un jeune gros dindon cantonné de pigeonneaux et couronné d'oignons blancs mariés avec la chicorée. (Molière, *Le Bourgeois gentilhomme* cité dans Hirota et Akiyama 2001 : 93)

[...] hyomen wo *karitto* (utilisé quand l'extérieur d'une pâte cuite est très croustillant comme pour les cannelés) *yakiageta* pan, *kongari to kitsuneiro*

(utilisé quand une pâte cuite exhale une odeur agréable et la surface est très brillante comme des madeleines encore toutes chaudes) de, achikochi ni kogeme ga tsuiteite, kuchi no naka de *sakusaku* (croquant) to oto wo tatete kuzureteiku shokkan no pan. *Maroyaka* (doux, utilisé pour la saveur, la texture et l'odeur avec une nuance savoureuse) de hojun na kaori de, amari wakasuginai wain, paseri de kaorizuke wo shita hitsuji no shimofuriniku no katamari, *tappuri* (riche avec une nuance savoureuse) abura no notta koushi no koshiniku, konnani nagakute, masshiro de, yawarakakute, kamuto marude amondo pesto mitai ni *torokete* (fondant). Bikkuri suru kurai kaori ga ii yamazura ni gokujo no sosu wo soeta mono. Sorekara kiwametsuke wa, shinjiro no tobikiri no supu. Sore ni, kobato wo yosumi ni narabeta *marumaru* (gros avec une nuance savoureuse) to shita wakai shichimencho, shirotamanegi ni chikori wo zetumyo ni kumiawasete. (traduit du français par Hirota et Akiyama 2001)

3. Problématique culturelle

La divergence culturelle est perceptible aussi à travers certains programmes de cuisine en France et au Japon. Bien que les programmes concernent la même recette du gâteau au chocolat, les scénarios sont complètement différents. Cette comparaison met très clairement en lumière l'abstraction du français. Par exemple, le narrateur insiste sur le goût et la texture du gâteau au chocolat. Le narrateur français explique abstraitement ce gâteau (6), tandis que le narrateur japonais explique concrètement le détail du goût et de la texture par l'emploi d'onomatopées dotées de nuances positives (7).

- (6) [...] Ça c'est vraiment le gâteau le plus élémentaire qui soit. Et le plus *savoureux*. Pour quelqu'un qui aime *vraiment* le chocolat, c'est la quintessence.
[...]
- (7) [...] chokoreto wo *tappuri* (riche avec une nuance savoureuse) to nerikonde yakiageru, *shittori* (moelleux) to *kokubukai* (épais, savoureux) chokoreto-keki desu. [...]
? [...] C'est un gâteau au chocolat très savoureux [...]

Également, en ce qui concerne l'explication de la manière de fouetter les blancs, et d'incorporer les ingrédients, les expressions françaises sont assez abstraites :

- (8) [...] dans nos blancs et vont créer très *aériens*. [...]
- (9) [...] on incorpore *délicatement* notre chocolat à notre gâteau. Je dis *délicatement* [...]
- (10) [...] On continue très *doucement* à incorporer. [...]

En revanche, les expressions japonaises sont très concrètes et il est facile de comprendre précisément les différents états de fabrication par l'évocation des expériences sensorielles que décrivent les onomatopées :

- (11) [...] *ranno ni sato wo ire, mottari* (utilisé pour représenter la réaction de la crème ou de l'œuf qui devient un peu visqueux et un peu lourd quand on l'incorpore) to shioppoku naru made surimaze [...]
[...] Blanchissez le jaune avec le sucre [...]
- (12) [...] *bouru ni ranpaku wo ire, awadateki de fuwatto* (très aérien) suru made awadate [...]
[...] Mettez les blancs dans un bol et fouettez-les jusqu'à ce que les blancs soient montés très aériens [...]
- (13) [...] *sakkuri* (utilisé pour représenter l'action concrète quand on incorpore délicatement) to mazeawase mashi [...]
[...] Incorporez-les délicatement. [...]
- (14) [...] *awaga kienai youni sakkuri* (utilisé pour représenter l'action concrète quand on incorpore délicatement) to mazeawase masu [...]
[...] Incorporez-les délicatement pour ne pas faire éclater les bulles. [...]

Ainsi, on peut dire que le français présente une tendance à l'abstraction. Le linguiste Wartburg donne en effet les caractéristiques suivantes du français :

[...] Ces faits donnent au vocabulaire français quelque chose d'incohérent, d'abstrait, arbitraire. Les notions abstraites y gagnent peut-être, parce que les termes qui les désignent ne réveillent pas, comme en ancien français, une quantité d'associations concrètes. La notion abstraite paraît donc dépouillée et dégagée de toute autre représentation concrète. Un mot comme *murison* avait quelque chose d'imaginé, de pittoresque, grâce à ses rapports avec d'autres mots ; *maturité* est un simple signe sans valeur expressive. Bien entendu ce

phénomène se retrouve aussi dans d'autres langues. Mais il serait facile de démontrer qu'aucune ne le présente au même degré que le français. Par là encore le français prend un aspect intellectuel très marqué. [...] On a souvent appelé le français une langue statique, c'est-à-dire une langue qui permet de saisir et d'exprimer surtout ce qui demeure stable, ce qui dure. On l'oppose ainsi à l'allemand, langue dynamique par excellence, c'est-à-dire langue qui présente surtout l'évolution des choses et des événements. Il va sans dire que de pareilles comparaisons ont toujours une valeur très relative. Mais il serait impossible de nier que cette opposition ait une part de vérité.

(Wartburg 1965 : 264-265)

Le français est donc une langue statique, qui fait usage de mots à caractéristique abstraite. Il semble que le français, historiquement, préfère la notion abstraite plutôt que d'évoquer des notions concrètes et que cette notion abstraite se reflète pour les Français dans leur manière de voir et de s'exprimer. C'est pourquoi on trouve en français peu d'onomatopées équivalentes aux onomatopées japonaises qui expriment concrètement et de façon précise un état.

Bibliographie

- HIROTA Masayoshi et AKIYAMA Nobuko 廣田昌義・秋山伸子 (2001). *Mori êru zenshû dai 8 kan* モリエール全集 第8巻 [Œuvres complètes de Molière, vol.8. traduit par Hirota et Akiyama]. Kyôto : Rinsen shoten.
- IZUMI Kunihiisa 泉邦寿 (1989). *Furansugo, imi no sansaku. nichi futsu hyôgen no hikaku* フランス語、意味の散策—日仏表現の比較— [Promenades d'études sémantiques en français. Comparaison des expressions entre le français et le japonais]. Tokyo : Taishûkan.
- NISHINARI Katsuyoshi et al. (2008). Comparative study of texture terms : English, French, Japanese and Chinese. *Journal of Texture Studies* (Hoboken), vol.39, no.5.
- WARTBURG Walther V. (1965). *Evolution et structure de la langue française*. Bern : Francke Verlag.
- YOSHIMURA Hirokazu et SEKIGUCHI Hiromi 吉村浩一・関口洋美 (2006). Onomatopée de toraeru sakasa megane no sekai オノマトペで捉える逆さめがねの世界 [L'emploi des onomatopées pour exprimer le monde vu à travers des lunettes à l'envers]. *Hôsei daigaku bungakubu kiyô* (Tokyo), no.54.

Conflits et Interprétations

Thématique C

LANGAGES ET INTERPRETATIONS

Marqueurs de discordance à l'oral

Discordance markers in spontaneous dialogue

Yuki ANZAI

Doctoral Program in Literature and Linguistics
Graduate School of Literature
Aoyama Gakuin University

Abstract

The purpose of this study is to consider how the conflicting relations between two speakers appear in interactive situations when differences of opinion are encountered. We will examine discordance markers in French, especially the way in which the epistemic verb trouver and the conjunction mais are used in spontaneous dialogue at syntactic and intonational levels. By analysing the linguistic elements around these markers and characteristics of the intonational variations, we can deduce that the occurrence of discordance markers contributes not only to the creation of opposition but also anticipation of an adjustment process to the co-construction of dialogue. In this study, we will also demonstrate how prosodic facts make it possible to describe the operation for discourse markers in the enunciative plan.

Keywords: discordance markers, conflicting relations, intonation, spontaneous dialogue, enunciative function

要旨

対話者間で意見の相違が生じる場合、その対立関係はどのように現れるのか、相手にはどのように対応し対話を続けるのか。本研究は、フランス語の自然対話における動詞 *trouver* と接続詞 *mais* の表出例について、主に音声レベルでの分析を行い、話し言葉に特徴的な対立関係の現象を考察するものである。それぞれの標識が対話者間で交互に使用される例と、周辺の言語現象の観察から、これらの標識の使用は対話者間の対立を表すだけでなく、異なる意見を付き合わせながら、ともに一つの対話の構築を目指そうとする協調的態度を示唆していると考えられる。すなわち、主体間の対立と調整という対話にとって不可欠な過程が、この標識の使用によって表されているといえる。

キーワード：不一致の標識、対立関係、イントネーション、自然対話、発話機能

Introduction

Comment les marqueurs de discordance apparaissent-ils à l'oral ? Quelles sont les réactions des interlocuteurs lorsqu'ils sont face à une opinion divergente ? L'objectif de cette étude est de considérer les relations conflictuelles entre les deux interlocuteurs. Ici, nous examinerons, dans des extraits de dialogues spontanés du type *à bâtons rompus*, les occurrences d'un verbe épistémique, *trouver*, et de la conjonction *mais*, qui contribuent à exprimer un point de vue ou un changement de point de vue. Nous les analyserons aux niveaux syntaxique et intonatif. Pour ce dernier, nous utiliserons le logiciel de traitement de la parole et de l'intonation *Praat*.¹ Nous voulons également montrer comment les faits prosodiques et les phénomènes sonores permettent d'illustrer les indices d'une discordance dans la description du dialogue oral.

1. Lecture instrumentale des tracés mélodiques

Pour appliquer l'analyse de l'intonation des tracés mélodiques obtenus par *Praat* en rapport avec les indices de co-énonciation et de co-locution, nous nous référons à l'étude de Morel et Danon-Boileau (1998). Selon leur théorie, les variations de la mélodie (F0 : *Fundamental frequency* = variations du fondamental de voix gestion de la co-énonciation) et d'intensités (I : *intensity* = gestion de la co-locution) sont liées aux anticipations que fait nécessairement celui qui parle eu égard à celui auquel il s'adresse. En effet, nous avons des couplages interprétables des indices intonatifs, principalement des niveaux de [F0] et de [I],² la durée de la pause, la durée de l'hésitation et l'allongement de la syllabe.

2. Analyse des occurrences de marqueurs de discordance

2.1. Verbe épistémique : *trouver*

Considérons l'exemple (1)³ :

(1) M1 : elle a des airs à *Lorie je trouve*

C1 : *ah oui*

M2 : mm *t(u) trouves pas* [des faux airs

C2 : [mm:: (D83) /{101}/ non /{322}/ *i'aime pas du tout
*Lorie** §tire§ /-/ ce genre de fille *je trouve* trop banale quoi qui aucun {60}
aucun charme tu vois

M3 : mm

Cet extrait est construit à l'aide d'un verbe épistémique, *trouver*, et il sert à annoncer un point de vue propre en tant que modalité épistémique. Des faits intonatifs décrits par l'analyseur de mélodie *Praat*, nous avons finalement dégagé des valeurs distinctes pour chaque occurrence :

1. La première apparition de ce verbe (M1 : *je trouve*) : F0-, I- (voir Fig.1)

La séquence *je trouve* est en position finale du tour de parole juste après un rhème comme le serait un ponctuant (en finale de paragraphe oral). L'association des deux indices intonatifs, F0- et I-, souligne que l'on ne recherche aucun consensus. On peut constater ainsi que cette occurrence marque une rupture d'anticipation et une cohérence de pensée pour soi-même. Le locuteur M donne un point de vue et clôture ainsi son énoncé par ce marqueur sans prise en compte de la position de l'autre.

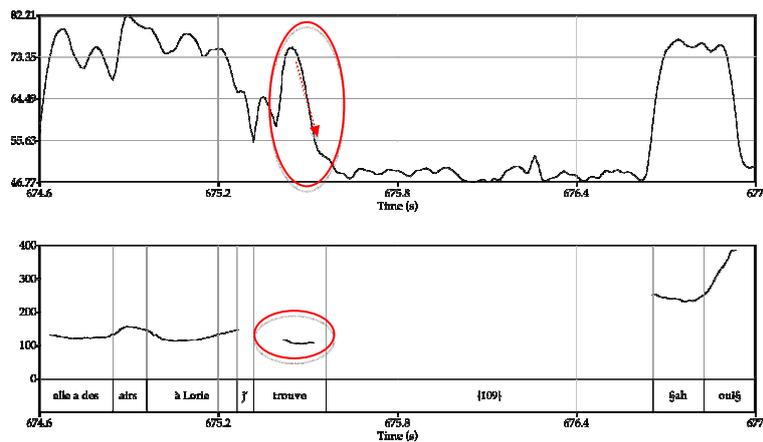


Fig.1 : ex. (1) F0 : 0-400 Hz, Intensité : 46-82 dB

2. La deuxième occurrence (M2 : *t(u) trouves pas*) : F0+ (H2), I- (voir Fig.2)

Après la réaction sonore inattendue *ah oui* (l'interjection vocalique *ah* + *oui* (F0+ (H3-H4), I-), séquence exclamative) de la part de la locutrice C, cette deuxième occurrence *tu trouves pas* finit par la variation intonative F0+ (le niveau de F0 monte légèrement du niveau H1 au niveau H2) avec une chute d'intensité. C'est la marque d'une question totale et d'un appel à la prise en considération de ce qui vient d'être énoncé. On peut supposer que M essaie de savoir si son interlocuteur manifestera un point de vue soit convergent soit divergent.

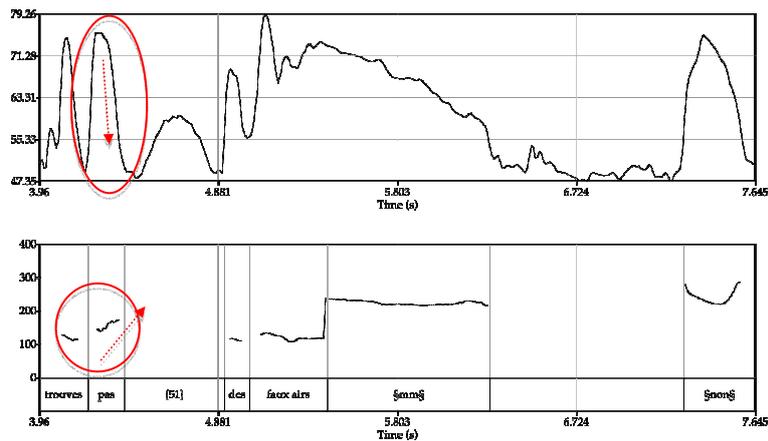


Fig. 2 : ex. (1) F0 : 0-400 Hz, Intensité : 47-79 dB

3. La troisième occurrence (C2 : *je trouve*) : F0+ (H2.5-3), I+ (voir Fig.3)

Comparativement au premier cas ci-dessus, cette troisième occurrence se positionne avant un rhème. Par ailleurs, avant l'occurrence de ce verbe, on constate une durée de l'hésitation (mm :: D83) et une pause assez longue. Ces phénomènes signifient que la locutrice C désire continuer son énoncé et qu'elle essaie de réinitialiser la construction syntaxique en anticipant, à travers *non*, une position oppositionnelle à celle de son interlocuteur. Enfin, il existe une divergence d'opinion entre les deux interlocuteurs. Quant aux indices intonatifs, F0 indique une plage haute, signe que l'on anticipe une discordance ou une mauvaise compréhension et qu'on recherche une convergence de points de vue sur l'énoncé précédent. De plus, le *je trouve*, par lequel C manifeste un point de vue personnel, est suivi d'une activité de formulation [ce genre de fille---> trop banale---> quoi---> aucun charme] : le mot *genre* s'emploie pour définir un ensemble d'éléments et il anticipe ainsi une opposition aux éléments d'un autre ensemble. Le marqueur *quoi* clôture une séquence en donnant une qualification personnelle.

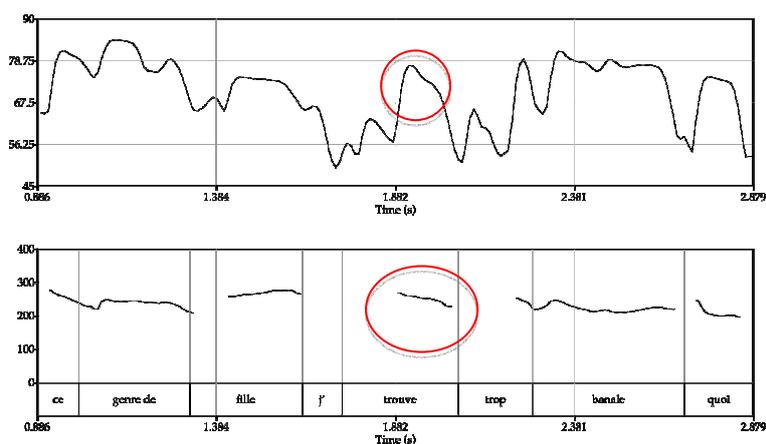


Fig. 3 : ex. (1) F0 : 0-400 Hz, Intensité : 45-90 dB

Enfin le marqueur d'ajustement *tu vois* à la finale de cette séquence. C espère que M acceptera d'entendre son opinion et qu'il abondera dans son sens. Quant à l'intonation, F0 sur *tu vois* reste au niveau moyen [H2] et l'intensité chute à la fin du segment (voir Fig.4). Cette chute d'intensité indique que C cède la parole à M (ici, C demande une réaction sonore). En effet, nous y voyons un indice de fin d'intervention pour C, de plus la marque d'écoute *mm* de la part de M apparaît juste après le marqueur *tu vois*.

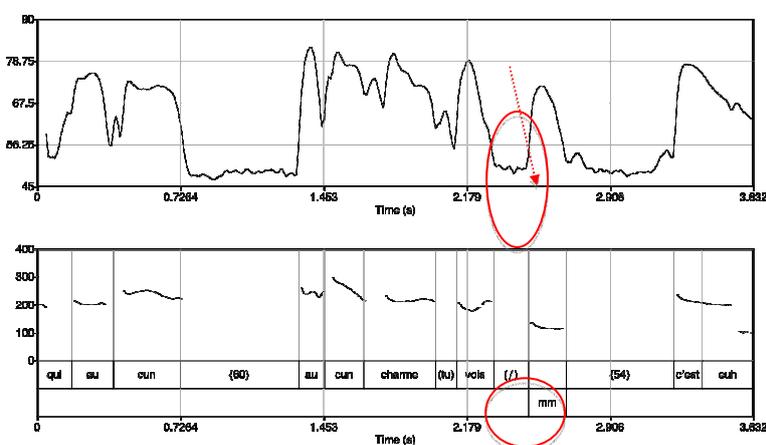


Fig. 4 : ex. (1) F0 : 0-400 Hz, Intensité : 45-90 dB

À travers l'analyse de cet extrait, nous comprenons que lorsque l'on rencontre des occurrences alternatives (employées alternativement par les deux interlocuteurs) d'un verbe épistémique, ce sont plus particulièrement leurs variations mélodiques et les réactions sonores qui sont les indices d'une relation conflictuelle entre les deux

protagonistes. En outre, on peut constater que les apparitions des marqueurs de manifestation de point de vue qui suggèrent une divergence d'opinion anticipent dans le même temps la volonté d'ajuster la relation informationnelle afin de dissiper un malentendu entre les interlocuteurs.

2.2. Conjonction : *mais*

Voyons à présent l'exemple (2).

(2) A1: *Glein* j'ai acheté le:: Karama^{zovy} §xxx§ oui (h){98} mais ***j'trouve qu'***à la *Fnac* euh:{87} tu sais i(l) n'enveloppe pas bien les:: les cadeaux là c'est n'importe [quoi ce qu'i(l)y a

K1: [i(l) y a toujours i(l) y a à côté(é) derrière euh la sortie [i(l)y a des des des ce ce secours

A2 : [là ***ouais*** c'est toujours ce secours populaire ***mais c'est c'est moche*** les paquets qu'i(ls) font

K2 : ***mais*** ça dépend des ^{gens} i(l) y a des gens qui est c'est plutôt les vieillards qui font

A3 : ***non mais i(ls) font pas les vrais paquets*** comme ça ***tu vois*** i(ls) plient pas le papier c'est toujours euh *flop* dans une enveloppe vite fait euh ***§mm§*** ***c'est pas très joli*** /-/ ***enfin***

K3 : ***bon***

La conjonction *mais* anticipe une discordance par rapport à un autre point de vue et à un discours préalablement construit et partagé entre les deux interlocuteurs. Ce qui est remarquable dans cet extrait, c'est que ce marqueur apparaît chez les deux partenaires/protagonistes au moment du changement de tour de parole. Ces occurrences signifient que l'énonciateur de *mais* a l'intention de conserver le sujet de discussion, car il a encore son point de vue à développer sur ce sujet. Au niveau de l'intonation, il indique souvent la hausse de l'intensité (I+) et marque un soulignement sur l'autre pour le contraindre à porter son attention sur ce point. De plus, comme dans l'exemple (1), une activité de formulation co-occure avec le marqueur d'ajustement *tu*

vois après que les deux interlocuteurs ont alternativement employé la conjonction en question. Cette activité de formulation donne à voir une certaine gradation :

[Je trouve que : ils n'enveloppent pas bien les cadeaux là]

mais (0) c'est moche les paquets ---> **mais** ça dépend ---> non **mais**

(1) ils font pas les vrais paquets ---> tu vois

---> (2) ils plient pas les papiers

---> (3) une enveloppe vite fait **mm**

---> (0)' c'est pas très joli ---> **enfin** ---> **bon**

Quant à l'intonation sur *tu vois*, contrairement à l'exemple (1), F0 reste à un niveau moyen [H2] (le tracé est plat) et l'intensité reste constante. Le locuteur essaie donc de continuer sur sa modulation en maintenant son droit à la parole. Par ailleurs, l'émergence sonore *mm* contribue à répondre à l'attente du partenaire et il ne s'agit pas d'intervenir ni de saisir le tour de parole. Ce signal permet aux deux interlocuteurs d'avancer vers l'étape suivante. En outre, nous avons le marqueur de reformulation *enfin* à la fin de tour de parole de la locutrice A. Il est employé pour marquer la fin d'une énumération et il implique donc la fin de l'intervention, à savoir une cession d'adresse à son interlocuteur. À la suite du passage d'un locuteur à un autre, on observe le marqueur *bon* qui anticipe un changement de plan. Il marque la clôture d'une séquence et dans le même temps il donne une évaluation positive sur l'argument.

Par cet acte interactif, les deux interlocuteurs manifestent leur intention de construire ensemble un échange en développant par étape leur dialogue. Enfin, l'occurrence du marqueur de discordance vise non seulement à faire réagir le co-énonciateur mais aussi à préparer/anticiper une proposition d'ajustement des points de vue concernant l'objet du discours.⁴

3. Conclusion

À travers l'observation intonative des extraits ci-dessus, au plan co-énonciatif, nous pouvons constater que la co-occurrence des marqueurs de discordance et d'ajustement joue le rôle de croisement au cours de l'échange, c'est-à-dire que les premiers apparaissent dans un processus d'ajustement d'une entente sur le point de vue entre les deux interlocuteurs qui se dirigent vers la co-construction d'un dialogue. Par ailleurs, à

travers cette analyse détaillée avec codage des variations mélodiques, on peut constater que ce sont les faits prosodiques qui nous servent à interpréter les valeurs sémantico-pragmatiques des marqueurs et des manifestations sonores des deux interlocuteurs dans l'énoncé. L'analyse prosodique nous permet ainsi de préciser objectivement les règles de la structure de l'oral en rapport avec la variation de sa position syntaxique dans l'énoncé et également de décrire la dimension cognitive dépendant de notre perception subjective.

¹ Ce logiciel est distribué gratuitement sur internet : <www.praat.org>.

² F0 : Hauteur mélodique (*Pitch* : Hz), désormais « H » : niveau H1 (100 Hz), niveau H2 (200 Hz), niveau H3 (300 Hz). I : Intensité (*Intensity* : dB). Ces anticipations sont de deux ordres et portent sur la prise en compte du droit à la parole de chacun (I+ (haute) indique une revendication du droit à la parole pour assurer, retrouver son droit à la parole, I- (chute) indique une cession du droit à la parole, c'est un indice de fin d'intervention, de la possibilité pour l'autre de prendre la parole) d'une part, et la façon dont celui qui parle envisage la réception de son discours (F0+ indique une mise en place de la co-énonciation, consensus, discordance, construction d'un foyer d'attention partagé, F0- indique une rupture de co-énonciation, retour sur soi, construction d'une cohérence pour soi-même) d'autre part.

³ Conventions de transcription : {450} durée de la pause en centisecondes, (h) note une pause remplie par une inspiration audible, (D 56) durée de l'allongement de la dernière syllabe, §mm§ indique qu'une autre voix intervient à l'intérieur d'un énoncé, (/) note pause brève, | provoque un chevauchement de paroles, /-/ note un silence de plus d'une seconde, :: note l'allongement d'un son (plus il y a de points, plus l'allongement est long), () encadrent des éléments qui n'ont pas été prononcés et qui sont destinées à faciliter la lecture, * * prononciation très rapide du segment encadré entre les deux astérisques, *Paris* lettres en italique indiquent un nom propre.

⁴ Selon Morel et Danon-Boileau (1998 : 118), ce marqueur est un indice d'une démarche coopérative.

Bibliographie

- ANZAI Yuki (2008). *Quelques considérations sur l'ajustement intersubjectif et informationnel dans les dialogues spontanés. A travers l'analyse de deux marqueurs « tu vois », « tu sais » en français et de quelques marqueurs correspondants en japonais*. Thèse de doctorat, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 et Université Aoyama Gakuin (soutenue en 2008 à Paris).
- AUCLIN Antoine (1981a). *Réflexions sur les marqueurs de structuration de la conversation. Etudes de linguistique appliquée* (Paris), no.44.
- AUCLIN Antoine (1981b). *Mais euh, pis bon, ben alors, voilà, quoi ! Marqueurs de structuration de la conversation et complétude. Cahiers de Linguistique française* (Genève), no.2.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire et al. (1991). *Le français parlé. Etudes grammaticales*. Paris : CNRS.

- CHANET Catherine (2001). 1700 occurrences de la particule *quoi* en français parlé contemporain : approche de la « distribution » des fonctions en discours. *Marges Linguistiques*, novembre 2001, no.2. <www.revue-texto.net/Parutions/Marges/Marges_sommaire.html>
- MOREL Mary-A. et DANON-BOILEAU Laurand (1998). *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français oral*. Paris : Ophrys. (Bibliothèque de Faits de langues).
- MOREL Mary-A. (2003). Fusion/Dissociation des points de vue dans le dialogue oral : intonation et syntaxe discursive. *Cahiers de praxématique* (Paris), no.41.

Analyse des divergences relatives aux énoncés génériques

Analysis of generic noun phrases in French

Rie INABA

Post-doctorant in Literature and Linguistics
Graduate School of Humanities and Social Sciences
University of Tsukuba

Abstract

In French, the definite noun phrase, le + SN, is generally used for a generic expression. However, if the generic expression is a proverb, the indefinite noun phrase, un + SN, seems to be more appropriate. This article will attempt to clarify the function of the indefinite noun phrase, un + SN, in French as a generic expression in discourse through an examination of content and context.

Keywords: generic, proverb, discourse, context

要旨

フランス語では総称文は一般に定名詞句 *le + SN* が用いられるが、不定名詞句 *un + SN* もしばしば用いられ、その場合、総称用法の下位分類にあたる格言的用法に位置付けられる。そこで、定名詞句 *le + SN* の総称用法を引き合いに出しながら、共起する言表内容や用いられる文脈の特徴を考察し、談話において総称用法として用いられる不定名詞句 *un + SN* の機能について明らかにすることを目的とする。

キーワード：総称用法、格言的用法、談話、文脈

Introduction

Cet article a pour but d'éclaircir l'interprétation de la tournure *un SN* dans les énoncés génériques. En français, les expressions génériques peuvent avoir trois formes différentes :

- a) Le castor construit des barrages.
- b) Les castors construisent des barrages.
- c) Un castor construit des barrages.

On peut les séparer en deux selon la nature de l'article : l'article défini avec les exemples a) et b), et l'article indéfini avec l'exemple c). Cela étant, chacun de ces exemples peut être interprété comme une phrase générique.

Il existe néanmoins un débat autour du contenu du prédicat de la tournure générique *un SN*. Pour certains, lorsque le prédicat exprime un théorème d'ordre général ou bien une définition scientifique, l'emploi de *un SN* est inapproprié. Par exemple :

- (1) a) L'homme est mortel. (Furukawa 1986)
- b) Les hommes sont mortels. (ibid.)
- c) ? Un homme est mortel. (ibid.)

Pour d'autres, au contraire, comme le montrent les exemples suivants en (2), la tournure *un SN* est la plus adéquate lorsqu'il s'agit d'indiquer une propriété inhérente qui peut prendre la forme d'une définition – (2a), d'une condition nécessaire – (2b) ou bien encore d'une norme – (2c) :

- (2) a) Un carré a quatre côtés. (Corblin 1987)
- b) Un mouton a quatre pattes. (Galmiche 1983)
- c) Un enfant se tait à table. (Kleiber 1989)

Dans le présent article, nous étudierons tout d'abord les différentes implications de chacun de ces deux points de vue autour de l'emploi de la tournure *un SN* générique. Ensuite, nous nous appuierons sur l'étude d'exemples afin de voir dans quels contextes *un SN* générique peut apparaître. Il s'agira de mettre en lumière les propriétés des prédicats concernés et d'expliquer pourquoi le locuteur emploie l'article indéfini pour les énoncés génériques au lieu de l'article défini.

1. Conditions d'emploi de *un N* générique

En ce qui concerne l'opposition de ces deux points de vue autour de l'emploi de *un N* générique, on remarque que chacun envisage le procès de manière différente.

- (3) a) L'homme est mortel. (Furukawa 1986)
- b) Les hommes sont mortels. (ibid.)
- c) ? Un homme est mortel. (ibid.)

- d) La baleine est un mammifère. (ibid.)
- e) Les baleines sont des mammifères. (ibid.)
- f) ? Une baleine est un mammifère. (ibid.)

Avec les exemples du type (3), empruntés à Furukawa (1986), linguiste et spécialiste de l'article dans la langue française, il s'agit de comparer l'article défini avec l'article indéfini. En (3), l'acceptabilité des exemples c) et f) n'est pas très élevée. Furukawa explique que « la forme *un N*, qui évoque trop un individu particulier et ne peut donc pas aboutir facilement à la généricité sans quelque aide, est en conflit avec les prédicats signifiant une propriété commune à tous les éléments de l'ensemble » (id. : 18). En ce sens, *un SN* générique est inapproprié lorsque le prédicat exprime un théorème d'ordre général ou bien une définition scientifique.

Il s'agit maintenant de comparer les différentes interprétations possibles de la tournure *un SN*, plus particulièrement de comparer l'interprétation particularisante à l'interprétation générique. Comparons les exemples (4) et (5).

- (4) Le matin, *un client* vient toujours me déranger. (Corblin 1987)
- (5) Le matin, *un homme* a toujours du mal à se lever. (ibid)

Dans l'exemple (4), Corblin explique que la mention explicite d'un élément particularisant (dans ce cas, il s'agit du complément d'objet direct *me*) empêche de considérer que la proposition puisse être vérifiée par tous les membres potentiels de la classe N. Au contraire, dans l'exemple (5), rien ne s'oppose à ce que le parcours du nom ait l'extension maximale. Avec ces observations, Corblin soutient que les énoncés qui mentionnent une propriété définitoire de chaque membre d'une même classe comme dans *Un carré a quatre côtés*, ne peuvent pas être interprétés comme renvoyant

à du particulier, dans la mesure où une propriété définitoire ne peut pas être utilisée pour extraire un membre particulier d'une classe.

Comme nous venons de le signaler, il existe donc deux manières principales d'aborder le problème de l'emploi de *un SN*.

2. Contexte d'emploi de *un SN* générique

Dans ce paragraphe, nous allons analyser des exemples précis et essayer de déterminer pourquoi et dans quelles situations le locuteur emploie *un SN* générique au lieu de *le N* générique. Observons quelques exemples tirés de scénarios de films.

(6) (*Les Parapluies de Cherbourg*)

Geneviève : Le facteur est-il passé ?

Mme Émery : Il n'y avait rien que des factures. Et aussi quelques prospectus.
Pourquoi ? Tu attends donc toujours ?

Geneviève : Dans sa dernière lettre, il me disait qu'il était triste parce qu'il ne me verrait pas enceinte. Et c'est peut-être aussi bien comme ça. Je suis affreuse.

Mme Émery : **Une femme enceinte est toujours belle**, ma chérie.

Dans l'exemple (6), il s'agit d'une discussion entre deux personnages, Geneviève et Mme Émery. Ici, Geneviève est enceinte et elle se plaint de son apparence, en disant qu'elle se trouve « affreuse ». Mais Mme Émery réfute l'avis de Geneviève en répondant qu'« une femme enceinte est toujours belle ». Il s'agit ici d'un énoncé générique avec *un SN* générique.

Observons l'exemple suivant.

(7) (*Les liaisons dangereuses 1960*)

Valmont : Tu n'iras pas rejoindre Danceny ! C'est compris ?

Juliette : Le Valmont que j'aimais était charmant, La Tourvel m'a rendu un mari.

Valmont : **Un mari a des droits** : J'en userai ! Tu resteras ici ce soir,... cette nuit... Toute la vie si je veux.

Dans l'exemple (7), Valmont et Juliette sont un couple et, comme tous les couples, ils se disputent. Pour Valmont, « un mari a des droits ». On peut considérer que c'est un argument type et qui revient souvent lorsqu'un couple se dispute, mais cette affirmation ne reposant sur rien d'établi, la femme ne se soumet jamais, en réalité, à de tels droits imaginaires.

Observons un autre exemple.

(8) (*Simone de Beauvoir*)

Beauvoir : ...Par exemple, on m'a beaucoup reproché de ne pas avoir eu d'enfants tandis que personne n'a songé à vous reprocher de ne pas en avoir eu, quoiqu'il soit aussi normal pour un homme que pour une femme d'avoir des enfants et qu'on puisse autant les aimer quand on est un père que quand on est une mère. Mais le reproche a porté uniquement sur moi parce qu'on pense qu'**une femme écrivain est d'abord une femme qui se distrait en écrivant**, ce qui n'est pas vrai...

Dans l'exemple (8), Simone de Beauvoir dit qu'« une femme écrivain est d'abord une femme qui se distrait en écrivant ». Il ne s'agit pas de l'idée de Simone de Beauvoir uniquement mais au contraire de l'opinion des gens en général. Comme le dit la suite du texte, Simone de Beauvoir n'est absolument pas d'accord sur le contenu de cet énoncé.

Après avoir observé ces trois exemples, nous allons étudier maintenant pourquoi le locuteur emploie dans ces énoncés *un SN* générique au lieu de *le N* générique.

Il semble que cela vienne du contexte. En effet, dans chacun de ces exemples, le contexte renvoie à une divergence d'opinions des participants du discours. Par exemple, dans l'exemple (6), Geneviève pense que son apparence de femme enceinte est affreuse, ce que Mme Émery réfute en disant qu'« une femme enceinte est toujours belle ». Il y a donc une divergence entre Geneviève et Mme Émery. Ensuite, dans l'exemple (7), Valmont insiste sur les droits hypothétiques du mari en disant qu'« un mari a des droits », mais sa femme Juliette ne les admet pas puisqu'ils ne reposent sur rien de concret. Et dans l'exemple (8), il existe une divergence entre ce que pense Simone de Beauvoir et les idées préconçues du monde en général.

L'une des raisons qui pousse le locuteur à choisir la tournure *un SN* générique semble donc se situer au niveau de l'existence d'une divergence au niveau du contexte. Cela

nous amène à nous demander quelle relation y a-t-il entre l'existence d'une divergence au niveau du contexte et l'emploi de la tournure de *un SN* générique. Pour répondre à cette question, il faudra expliquer le statut de *un SN* dans le discours.

3. Statuts informatives

L'expression indéfinie *un SN* s'emploie lorsque le locuteur introduit pour la première fois dans le discours un syntagme nominal dont le statut n'est pas encore établi, et par rapport auquel ni le locuteur ni l'interlocuteur ne peuvent encore se positionner. Au contraire, l'expression définie *le N* ne s'emploie que lorsque le locuteur et l'interlocuteur peuvent clairement saisir le référent.

En général, le prédicat associé à la tournure *le N* générique est un théorème d'ordre général ou bien une définition scientifique, où il est naturellement impossible de trouver une quelconque divergence. Mais le prédicat associé à *un SN* générique est au contraire, comme nous l'avons vu dans les exemples précédents, une appréciation subjective dans laquelle peut s'introduire une divergence entre le locuteur et l'interlocuteur. En ce sens, *un N* générique s'emploie comme une sorte de gnomique.

On peut expliquer l'exemple (2c) « Un enfant se tait à table » par cette théorie. Essayons d'imaginer la situation dans laquelle cet énoncé serait pertinent. C'est par exemple la scène où il y aurait une mère et un ou des enfants dans la salle à manger, et où l'enfant chahuterait à table. Puis la mère dirait à l'enfant « Un enfant se tait à table ». Dans cette scène, on peut trouver une divergence entre l'attitude ou le comportement de l'enfant et l'idée ou l'opinion de la mère.

Il s'agit donc d'une telle divergence qui permet d'employer *un SN* générique en tant que gnomique, et la généralité gnomique est l'emploi standard de la tournure de *un SN* générique. Observons d'autres exemples.

- (9) Un homme ne pleure pas. (Green *Moïra* : 82. cité par Asakura 2002)
- (10) Un officier n'a qu'une parole. (Claire : 305. cité par Asakura 2002)

On peut dire que ces exemples s'emploient en tant que généralité gnomique.

4. Réexamen du type « *Un carré a quatre côtés* »

Pour finir, il faut réexaminer les tournures génériques du type *Un carré a quatre côtés* et *Un mouton a quatre pattes*. Comme nous l'avons signalé au début de cet article, l'interprétation de *un SN* dans ce type de tournure générique est *un SN* générique absolu, dans la mesure où le prédicat est une définition ou une condition nécessaire, et de ce fait, il est impossible d'extraire un membre particulier de la classe désignée par *SN*. Mais peut-on vraiment les considérer comme le même type de générique que les exemples précédents ? Pour répondre à cette question, il faut réexaminer la définition des génériques. Mais on sait du moins que ce type de générique n'a pas la même propriété que les exemples cités plus haut.

L'emploi standard de la tournure *un SN* générique est l'expression de la généricité gnomique. Mais les tournures du type *Un carré a quatre côtés* ou *Un mouton a quatre pattes* ne renvoient pas à la généricité gnomique. Pour ces types de tournures génériques, nous proposons la notion de généricité à nombre contrastif. Qu'est-ce que la généricité à nombre contrastif ? C'est ce qu'indiquent les exemples suivants.

- (11) a) Un carré a quatre côtés.
b) Deux carrés ont huit côtés.
c) Trois carrés ont douze côtés.
- (12) a) Un mouton a quatre pattes.
b) Deux moutons ont huit pattes.
c) Trois moutons ont douze pattes.

Comme le montrent ces deux exemples, il existe une règle de proportion, c'est-à-dire « $y = ax$ » ; de ce fait, avec les deux exemples (11) et (12), la règle de proportion est « $y = 4x$ ».

Regardons ici un exemple de généricité à nombre contrastif.

(13) (*Manon des sources*)

Manon : ...**Un grain donne toujours un épi de quatre cents à quatre cents cinquante grains, et parfois deux épis.** On peut compter théoriquement sur un rapport égal à quatre cents fois la semence.

Jean : Tu vois, Aimée, quatre cents fois la semence. J'admets trois cents fois, ce qui est prudent. J'en ai planté dix kilos. Avec trois tonnes de maïs, nous sommes tranquilles... Merci ma chérie !... A cent kilos par pied, nous pouvons espérer vingt tonnes de courges. Je ne compte que la moitié, ce sera largement suffisant... Tu vois, le livre parle de huit tonnes de pâtée par an... Il ne nous reste que sept cent vingt francs !

Dans l'exemple (13), le prédicat de l'énoncé « Un grain donne toujours un épi de quatre cents à quatre cent cinquante grains, et parfois deux épis. » n'est pas une appréciation subjective, pas plus qu'une propriété définitoire. Cet énoncé repose sur la connaissance ou l'expérience du locuteur au sujet des sciences de la nature. Et dans ce contexte, les personnages parlent des nombres calculés sur les semences ou les grains. De ce fait, on peut dire que cet énoncé renvoie à la généricité à nombre contrastif.

5. Conclusion

Pour conclure, on peut résumer les propriétés de *SN* générique comme suivant.

Généricité gnomique :

Si le locuteur emploie *un N* générique gnomique, c'est parce qu'il y a une divergence au sujet de la propriété ou la nature de N.

Généricité à nombre contrastif :

Si le prédicat de l'énoncé porte sur des nombres calculés, autrement dit où la règle de proportion $y = ax$ s'établit, il s'agit de la généricité à nombre contrastif.

En dernier lieu, soulignons pourquoi nous avons parlé ici d'énoncés génériques au lieu de phrases génériques. Les exemples du présent article sont presque tous des phrases génériques. Mais quand est-ce que l'on énonce ces phrases ? Autrement dit, à quelle situation ces phrases sont-elles adéquates ? Cette question est cruciale. Il est important d'analyser les phrases afin d'élucider la fonction essentielle des langues, aussi bien que d'analyser leurs emplois dans les contextes réels, surtout pour les linguistes modernes.

Bibliographie

- CORBLIN Francis (1987). *Indéfini, défini et démonstratif*. Genève : Droze.
- CORBLIN Francis (1989). Spécifique-générique : un modèle pour les indéfinis. *Modèles linguistique* (Toulon), vol.11, no.2.
- FURUKAWA Naoyo (1986). *L'article et le problème de la référence en français*. Tokyo : France-Tosho.
- FURUKAWA Naoyo (1997). Les Glaneuses de Millet : emploi intentionnel de LE(S). *Revue de Sémantique et Pragmatique* (Orléans), vol.2.
- GALMICHE Maurice (1985). Phrase, syntagmes et articles génériques. *Langages* (Paris), vol.79.
- KLEIBER Georges (2009). Généricité standard. *Des topoï à la théorie des stéréotypes en passant par la polyphonie et l'argumentation dans la langue*. Chambéry : Université de Savoie.
- ASAKURA Suelo 朝倉季雄 (2002). Shin Furansu bumpou jiten 新フランス文法事典 [Nouveau dictionnaire des difficultés grammaticales de la langue française]. Tokyo : Hakusuisha.
- INABA Rie 稲葉梨恵 (2010). Futei meishiku un N no kaishaku ni tsuite 不定名詞句 un N の解釈について [Étude sur l'indéfini un N dans les phrases génériques]. *Bulletin de linguistique et de littérature françaises de l'Université de Tsukuba* (Ibaraki), vol.25.

Référence des scénarios des films

- Les Parapluies de Cherbourg* シェルブールの雨傘. 2003. Tokyo : Hakusuisha. (Collection scénarios bilingues français-japonais).
- Les liaisons dangereuses 1960*. dans la revue *France* 雑誌『ふらんす』, mai 1961. Tokyo : Hakusuisha.
- Simone de Beauvoir*. dans la revue *France* 雑誌『ふらんす』, juin 1980. Tokyo : Hakusuisha.
- Manon des sources* 愛と宿命の泉. 1988. Tokyo : Hakusuisha. (Collection scénarios bilingues français-japonais).

Le conflit inter-subjectif : le cas de *se faire* + *Vinf* vs *se voir* + *Vinf*
Intersubjective conflict: *se faire* + *Vinf* versus *se voir* + *Vinf* in French

Ai KIJIMA

Graduate School of Languages, Space, Time and Society

University of Franche-Comté

Doctoral Program in Literature and Linguistics

Graduate School of Humanities and Social Sciences

University of Tsukuba

Abstract

*This paper will principally discuss the differences between the two constructions *se faire* + *Vinf* and *se voir* + *Vinf* in French. From an in-depth analysis of examples, I will try to clarify how the subject functions in each construction. First, I will focus on how the relationship between the subject and the event is constructed, then I will study the contextual properties of the subject. I will attempt to demonstrate that a conflict exists among the subjects of these constructions.*

Keywords: subjectivity, reflexive verb, causal, agent of activity, actor

要旨

現代フランス語において、être + p.p.という受動形に関する研究は数多くみられる。その中で、代名動詞 *se faire* や *se voir* との比較も言及されている。本研究では、「対立」という概念を出発点とし、*se faire* と *se voir* が受動形で用いられる場合の主語の役割に焦点を当てる。*se faire/se voir* + *Vinf* という表現形式を研究対象とし、これらの表現形式における相違点を主語と言及される出来事の関係性に注目し分析を行う。

キーワード：主観性、代名動詞、使役、動作主、行為者

Une littérature abondante traite de la forme passive en français. Ainsi, les linguistes tels que Tasmowski-de-Rick et Van Oevelen (1989), Hayashi (1989), Bat-Zeev Shyldkrot (1981), Sega (1994), etc, comparent l'emploi de la forme passive ordinaire *être + p.p.* avec les verbes pronominaux, surtout *se faire* et *se voir*. Afin de traiter la notion de « conflit », nous proposons ici d'analyser les différences d'emploi entre les constructions *se faire + Vinf* et *se voir + Vinf*, puisque ces deux constructions sont concurrentes dans certain usages. Alors qu'elles distinguent dans d'autres des fonctions différentes pour leur sujet.

1. Quelques recherches précédentes

Quelques recherches existent sur *se faire + Vinf* : Hayashi (1987), Tasmowski-de-Rick et Van Oevelen (1987), etc. et sur *se voir + Vinf* : Bat-Zeev Shyldkrot (1981), Sega (1994), Nerio (1996) et Sutô (2001).

1.1. *se faire + Vinf*

Hayashi (1987) distingue deux emplois de *se faire + Vinf* : causatif (1a) et non causatif (1b, 1c) et il analyse notamment le cas non causatif en comparaison de *être + p.p.*.

- (1a) Je me suis fait couper les cheveux par un ami. (Hayashi 1987 : 49)
- (1b) Je me fais toujours gronder par ma mère parce que ma chambre n'est pas rangée. (ibid.)
- (1c) En sortant de l'église, Marie-Chantal se fait aborder par un mendiant. (id. : 50)

Dans le cas non-causatif comme (1c), le sujet est simplement patient de l'activité d'autrui et n'a pas de volonté de faire cette activité. Le sujet peut aussi subir l'action de *Vinf*, ce qui est le cas de la plupart des verbes impliquant un désavantage pour le sujet, comme (1b). Dans l'emploi non causatif, si la volonté ou l'attente du sujet sont

évidentes, on utilise la construction *se voir* + *Vinf* à la place de *se faire* + *Vinf* comme dans les exemples suivants :

(2a) ? Il s'est fait attribuer un prix alors qu'il ne s'en était jamais douté. (Hayashi 1987 : 50)

(2b) Il s'est vu attribuer un prix alors qu'il ne s'en était jamais douté. (ibid.)

En revanche, avec la construction *se faire* + *Vinf*, même si l'emploi est non causatif comme (1b), il existe un lien entre le sujet et le procès exprimé par *Vinf*. Ce lien ne se trouve pas dans la construction *être* + *p.p.*, comme on peut l'entendre à la suite de Tesnière (1959 : 264-265) :

Il y a simplement lieu d'observer que les factitifs réfléchis de ce type ont une valeur stylistique particulière, du fait que le renvoi anaphorique vise l'instigateur et non l'agent de l'action. C'est ainsi que les phrases du type *Alfred s'est fait tuer*, tout en donnant *Alfred* comme la cause première de sa mort, n'impliquent nullement que son rôle d'instigateur soit intentionnel et conscient, et qu'il soit par conséquent responsable en définitive d'avoir causé sa propre mort. Bien au contraire, elles indiquent qu'Alfred n'a pas eu l'intention d'aller au devant de la mort et que c'est tout-à-fait inopinément qu'il l'a rencontrée, par sa faute, il est vrai, mais par une faute inconsciente et dont il n'est pas responsable. La même remarque vaut pour toutes les tournures analogues : *Alfred s'est fait battre*, *Alfred s'est fait voler*, *Alfred s'est fait pincer*, etc...

Hayashi (1987) résume les trois fonctions du sujet de *se faire* + *Vinf*, comme suit :

- Le sujet est agent de *Vinf* et le procès est fait par une volonté du sujet. (1a)
- Le sujet n'est pas volontaire, mais il est une cause d'un procès. (1b)
- Le sujet est non causatif. (1c)

Tasmowski-De Ryck & Van Oevelen (1987) classent les verbes succédant à *se faire* en trois catégories :

- Une activité volontaire : *nager, courir, venir, entrer*
(le sujet domine, initie et interrompt comme il l'entend.)
- Une activité involontaire
 - (a) celles qui sont en principe incontrôlable : *penser, réfléchir, ronfler, rêver*
 - (b) celles où le sujet est patient, auxquelles il est soumis.

Entrent en principe dans la tournure *se faire Vinf* où $S=N_1$ les verbes désignant des activités que S peut délibérément provoquer mais qui se prolongent dans une situation où il est soumis à une modification.
(Tasmowski-De Ryck & Van Oevelen 1987 : 45)

Dans les cas où $S=N_2$, nous adoptons le point de vue selon lequel *se faire Vinf* reste dans son ensemble un tour causatif, où S est Facteur Déterminant Externe, dont les valeurs vont d'Agent à Cause pour finir par simplement fournir à N_1 l'occasion d'instaurer une situation.

1.2. *se voir + Vinf*

Concernant la construction *se voir + Vinf*, les recherches précédentes découpent son analyse en trois mouvements principaux : la classification de cette construction, la nature de *Vinf* et le lien entre le sujet et le procès de *Vinf*. En ce qui concerne le classement, il porte sur le fonctionnement du pronom réfléchi : l'objet direct ou indirect de *Vinf*. Nerio (1996) classe cette construction comme suit :

- (a) *se voir + participe passé* (verbe transitif)
Exemple : Les Musulmans de Bosnie vivent dans l'angoisse permanente de se voir arrêtés et internés. (Nerio 1996 : 207)

- (b) pronom réfléchi, *se* prend le rôle de l'objet direct de *voir*
(*se voir* + *Vinf* (verbe transitif))

Exemple : Voulant éviter de se voir mettre en concurrence avec le président du RPR, le premier ministre s'est trouvé contraint de faire deux annulations. (id. : 208)

- (c) le pronom réfléchi, *se* prend le rôle de l'objet indirect de *voir*
(*se voir* + *Vinf* (avec les trois arguments) + objet direct)

Exemple : Isabelle se vit proposer un poste qui ne correspondait en rien à ses prétentions. Elle refusa... (ibid.)

En outre, plusieurs analyses tiennent compte de l'étude du verbe *voir* issue des travaux de Franckel et Lebaud (1990) et ils adoptent la notion de « non agentivité » et étudient l'aspect inchoatif dans la construction *se voir* + *Vinf*.

Nous allons réfléchir ici à la relation entre le sujet et le procès afin de mettre en évidence le conflit inter subjectif. Bat-Zeev Shyldkrot (1981) distingue deux types de sujet dans la construction (a) et (b) : animé ou non animé abstrait. Dans (c), l'emploi de *se voir* ne se limite pas aux humains. Après avoir comparé *se faire* + *Vinf* avec *être* + *p.p.*, Bat-Zeev Shyldkrot (1981) résume le lien entre le sujet et le procès ainsi :

On se rend compte que *se voir* ne constitue pas toujours une variante libre de *être*. Quand le sujet de la phrase est un N_{hum} , l'emploi de *se voir* n'est admis que lorsque le sujet de la phrase participe d'une certaine manière à l'action ou au procès exprimés par *Vinf*. Ceci n'implique pas nécessairement que le sujet prenne une part active au déroulement de l'action ou du procès décrits par le verbe ; sa simple présence est parfois suffisante.

(Bat-Zeev Shyldkrot 1981 : 397)

Considérons, à la suite de Sega (1994) l'exemple suivant :

- (3) Cyril Collard s'est vu décerner le César du meilleur film quelques jours après la mort. (Sega 1994 : 60)

Dans cet exemple, le sujet n'est pas présent au déroulement du procès. Mais cette phrase est tout à fait acceptable. Car le sujet est considéré comme receveur de l'image rémanente ou de la trace du procès.

L'analyse de Sega (1994) porte sur la notion de *non agentivité* et d'*inchoativité* développée par Franckel et Lebaud¹ pour retravailler les propriétés de *se voir* + *Vinf* à partir des exemples suivant :

- (4) ?Pierre s'est vu attribuer le premier prix de composition française comme il s'y attendait.
(4') Pierre s'est vu attribuer le premier prix de composition française alors qu'il ne s'y attendait pas du tout. (Sega 1994 : 63)

Il en résulte que *se voir* n'est pas pertinent dans le cas où le sujet, receveur, suppose le procès qui se réalise. Avec l'aspect inchoatif, nous pouvons considérer les deux exemples suivants de Sega.

- (5) Pierre s'est vu renvoyer de l'école et pour une si petite chose !
(5') *?Pierre s'est vu renvoyer de l'école, pour cause ! Il avait grièvement blessé son professeur ! (id. : 64)

L'exemple (5) exprime la confusion, le doute et le mécontentement que le locuteur a accordé au sujet. Avec *se voir*, l'aspect inchoatif de *voir* apparaît comme inattendu.

Parmi les recherches précédentes, seule Sutô (2001) compare *se faire* + *Vinf* et *se voir* + *Vinf*. Dans l'exemple suivant, on ne peut pas remplacer *se voir* + *Vinf* par *être* + *p.p.*

mais par *se faire* + *Vinf*. Sutô montre l'énoncé suivant comme exemple où le remplacement de ce verbe est acceptable :

- (6) Le général Giraud, enchanté de se voir [se faire] confirmer un titre qui lui était cher et de prendre sous ses ordres les unités des forces françaises libres, affichait son loyalisme. (Sutô 2001 : 26)

Dans cet exemple, l'utilisation de *se faire* signifie que le sujet, *le général Giraud*, a fait quelque chose pour *confirmer*, alors que *se voir* exprime qu'il n'a rien fait.

Avec cet exemple de contrainte structurelle, Sutô explique que *se voir* n'a ni causalité, ni responsabilité pour le sujet et qu'il est possible de mettre une chose inanimée comme sujet de *se voir* + *Vinf*. En outre, le sujet de *se voir* n'est pas agent mais *expérienceur*. Pour cette raison, *se voir* ne peut suivre ni *pouvoir* qui a la modalité de possibilité ni *être en train de*. De plus, la forme impérative de *se voir* n'existe pas non plus. En revanche, *se voir* peut s'accompagner d'un participe passé à la place de l'infinitif. *Se voir* exprime que P se produit sur S à un certain moment. Le lien « S = patient de P » se constitue dès que le procès se réalise.

2. Analyses des exemples

Au niveau statistique, nous avons trouvé 155 exemples de la construction *se faire* + *Vinf* dans notre corpus² et 10 exemples de *se voir* + *Vinf*.³

Nous allons ici en analyser quelques exemples. Nous constatons trois types de cas concernant la substitutivité: remplaçable, remplaçable avec le changement de sens et non remplaçable. Nous traitons ici des deux premiers cas, plus ou moins remplaçables. Notre corpus ne comporte aucun exemple où *se voir* peut supporter une substitution avec *se faire*. Ainsi, l'exemple suivant est un énoncé avec *se voir* où le remplacement par *se faire* n'est pas tout à fait acceptable.

(7) Je me mis à répéter ce mot de débauche, sourdement, en me regardant les yeux, et, tout à coup, je me vis sourire. Quelle débauche, en effet : quelques malheureux verres, une gifle et des sanglots. Je me lavai les dents et descendis. (*Bonjour Tristesse* : 54)

(7') je me fis sourire.

Dans cet exemple, *je me vis sourire* signifie que le sujet s'est rendu compte qu'il était en train de sourire, alors que l'interprétation de *se faire* est qu'il s'est forcé à sourire. L'activité du sujet est différente.

Nous allons, cette fois-ci, regarder la substitution de *se faire* par *se voir*. Le corpus en montre trois types. Dans le premier, il n'y a pas de changement de sens entre *se faire* et *se voir* comme plusieurs chercheurs le confirment. Nos exemples ne sont pas strictement acceptables, mais le sens de la phrase ne change pas beaucoup comme dans les exemples suivants :

(8) Pour un rien, pour la moindre expédition punitive menée dans les rues de Berlin, la voyoucratie des feuillistes réactionnaires aboyait. Si Heinrich se faisait prendre cette nuit, il y aurait fatalement un de ces chiens de sociaux-démocrates pour monter l'affaire en épingle. (*La dame de Berlin* : 216)

(8') Si Heinrich se voyait prendre cette nuit.

(9) Il possédait, puisqu'il était libre, les biens essentiels, le droit de se faire aimer, de marcher vers le nord ou le sud et de gagner son pain par son travail. (*Terre des hommes* : 106)

(9') le droit de se voir aimer par quelqu'un.

Si l'on ajoute *par quelqu'un* à l'exemple (9'), cet exemple devient alors plus acceptable. L'interprétation entre (8) et (8'), (9) et (9') est assez proche. Dans ce cas, comme le montre Hayashi (1987), la volonté du sujet est très faible et le procès se produit imprévisiblement pour le sujet. De plus, le sujet n'est ni agent ni cause de ce procès. Le conflit intersubjectif n'existe pas dans cette catégorie. Le deuxième type de substitution concerne des phrases qui changent de signification avec le remplacement par *se voir*. De

la même façon que Sutô a trouvé des exemples acceptables basés sur *se voir*, il existe des phrases parmi les exemples de *se faire* qui sont dans le même cas.

- (10) Il se tourna vers Anne : « Cette fille est extraordinaire ! Elle a dû mettre le grappin sur ce pauvre garçon et se faire adopter par la vieille dame. » Mais Anne ne l'écoutait pas. Elle me regardait. (*Bonjour tristesse* : 94)
- (10') se voir adopter par la vieille dame.
- (11) Il montait des tas de marches, il était très mal reçu ; on lui lançait à la tête des objets lourds et blessants, et des mots durs et pointus, et on le mettait à la porte ; il touchait de l'argent pour cela et donnait satisfaction ; il conserverait ce travail. La seule chose qu'il pouvait faire, c'était cela, se faire mettre à la porte. (*L'écume des jours* : 285)
- (11') se voir mettre à la porte.

La volonté du sujet dans ces deux phrases, (10) et (11) est très forte. Les expressions, *mettre le grappin sur* en (10) et *la seule chose qu'il pouvait faire* en (11) expliquent les raisons de ladite volonté du sujet. Dans ces deux exemples, le sujet a fait tout ce qu'il pouvait faire pour réaliser le procès représenté par *Vinf*, alors qu'avec *se voir*, il n'a rien fait. Le procès de *Vinf*, *adopter ce garçon* et *mettre à la porte* se lit alors comme un simple résultat obtenu par hasard. Voyons les exemples suivants dans lesquels *Vinfs* sont des verbes de mouvement :

- (12) Et sûre d'elle-même et liée à tout et faisant partie d'un grand concert. Elle s'était fait porter le soir près de sa fenêtre. Les arbres visaient, montaient, tiraient un printemps du sol : elle était leur égale. (*Courrier sud* : 54)
- (12') ?Elle s'était vu porter le soir près de sa fenêtre.
- (13) Comme ses lettres restaient sans réponse, elle loua un modeste équipage et se fit conduire à la cabane du prince solitaire. (*Nouvelles orientales* : 64)
- (13') ?se vit conduire à la cabane du prince solitaire.

Selon le contexte, la demande du sujet est très forte. Avec *se faire*, c'est le sujet qui a demandé de le *porter* ou le *conduire*, alors que dans le cas de *se voir*, c'est l'agent de

cette action qui décide d’emmener le sujet à l’endroit qu’il a décidé. Selon le verbe principal, *se faire* ou *se voir*, la personne qui prend la décision n’est plus la même. La décision de *Vinf* dans l’exemple suivant change également selon le verbe.

- (14) – Et ton travail à toi, dit Colin.
– Je me faisais remplacer par un type, dit Chick, parce que j'avais beaucoup de choses à faire... (*L'écume des jours* : 205)
- (14') je me voyais remplacer par un type.

La différence entre (14) et (14') se situe au niveau de l’agent de *Vinf*. En (14), c’est le sujet qui a demandé à se faire remplacer, alors qu’en (14') c’est autrui, peut-être son patron, qui l’a fait. Le sujet ne savait pas qu’il y avait un remplaçant et vient de découvrir que ce n’est plus sa place. Les exemples (12)-(14) expriment ainsi ce changement du décideur de l’action qu’implique *Vinf*. Nous avons un autre type de changement. Dans les exemples suivants, nous trouvons le troisième type : l’agent de *Vinf* change.

- (15) « L'Infini. C'est là que se fait la littérature d'aujourd'hui. Il faut envoyer vos textes à Sollers. » Un peu surpris Bruno se fit répéter le nom - s'aperçut qu'il confondait avec une marque de matelas, puis envoya ses textes. (*Les particules élémentaires* : 184)
- (15') Un peu surpris Bruno se vit répéter le nom.
- (16) Il vécut dans notre baraque une douce captivité jusqu'à l'heure du départ. Il se faisait décrire vingt fois par jour le facile voyage : il descendrait d'avion à Agadir, et on lui remettrait, dans cette escale, un billet d'autocar pour Marrakech. (*Terre des hommes* : 103)
- (16') Il se voyait décrire vingt fois par jour le facile voyage

Dans l’énoncé (15), c’est l’interlocuteur du sujet qui répète le nom, alors que dans (15'), c’est le sujet. Egalement, dans l’exemple (16), c’est le sujet qui raconte cette histoire du « facile voyage », mais dans (16'), c’est quelqu’un d’autre qui rapporte cette histoire et

le sujet la suit simplement dans sa tête. Dans l'exemple suivant aussi, l'acteur de *Vinf* est différent.

- (17) – L'autre? interrogea à nouveau le jeune communiste.
– Un Anglais qui se faisait passer pour un Allemand.
– Je n'ai pas le temps de comprendre, répondit Dimitri. Savez-vous si vos noms ont été transmis à la frontière? (*La dame de Berlin* : 519)

(17') ?Un Anglais qui se voyait passer pour un Allemand

L'énoncé (17) signifie que le sujet veut se déguiser en Allemand, alors que dans l'exemple (17'), ce sont les gens qui le considèrent comme un Allemand, sans que le sujet n'ait rien fait pour l'être.

3. Conclusion

Nous avons examiné la substitution de *se faire* par *se voir*. Lorsqu'ils peuvent se remplacer l'un l'autre, trois types de résultats existent. Dans le premier cas, on peut substituer *se faire* à *se voir* ou inversement dans un même contexte et l'interprétation de la phrase en question ne change pas, comme : *il s'est fait [s'est vu] attribuer un prix*. Dans ce cas, il existe peut-être malgré tout une différence au niveau de l'attente ou de la demande du sujet, mais la signification des deux énoncés est très proche. Dans le deuxième cas, le remplacement de *se faire* par *se voir* fonctionne, mais la signification de l'énoncé change. La substitution sans changement est acceptée dans un autre contexte. Cela veut dire qu'un conflit intersubjectif existe dans le remplacement de *se faire* par *se voir* avec le changement interprétatif. Comme nous l'avons vu avec l'exemple (10), *se faire [se voir] adopter par la vieille dame*, l'agent prenant la décision de réaliser le procès change. L'agent de ces deux verbes principaux, *se faire* et *se voir*, n'est pas le même. Nous disons donc qu'il existe ici un conflit entre les agents de *Vinf*. Dans le dernier cas, il existe également le même conflit entre agents. Si l'on remplace *se faire* par *se voir*, l'interprétation de la phrase change, comme dans l'exemple (15),

Bruno se fit [se vit] répéter le nom. L'agent de *Vinf* n'est plus la même personne. Nous résumons les implications du remplacement entre *se faire* et *se voir* comme suit :

- pas de changement dans l'interprétation
- conflit entre agents en ce qui concerne la décision de réaliser le procès de *Vinf*
- conflit entre agents en ce qui concerne l'activité de *Vinf*

-
- 1 Nerio (1996) adopte aussi la valeur « inchoative » de *voir* de Franckel et Lebaud (1989, 1990). Comme *voir* représente l'apparition d'état et de situation, *se voir* n'exprime pas le passif d'état mais passif de processus.
 - 2 Notre corpus est constitué de romans du 20^e siècle.
 - 3 Concernant les statistiques générales, *faire* a 6787 occurrences dont 372 *se faire* ; *voir* 3103 occurrences dont 155 *se voir*.

Bibliographie

- BAT-ZEEV SHYLDKROT Hava (1981). A propos de la forme passive « se voir + *Vinf* ». *Folia Linguistica* (Stockholm), no. 15.
- FRANCKEL Jean-Jacques (1989). *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*. Paris : Droz.
- FRANCKEL Jean-Jacques et LEBAUD Daniel (1990). *Les figures du sujet*. Paris : Ophrys.
- GAATONE David (1970). Le rôle de *voir* dans les procédures de retournement de la phrase. *Linguistics* (Berlin), no. 58.
- GAATONE David (1998). *Le passif en français*. Paris : Champs linguistiques Duculot.
- HAYASHI Michiyoshi 林迪義 (1987). *se faire + inf.* koubun ni suite se faire + inf. 構文について [Sur la construction *se faire + inf.*]. *Bulletin d'études de linguistique Française* (Tokyo), no. 21.
- NERIO Tsuyoshi 練尾毅 (1996). *se voir ni yoru judou koubun ni suite se voir* による受動構文について [Sur la construction passive de *se voir*]. *Academia; Journal of the Nanzan Academic Society. Literature and language* (Nagoya), no. 60.

- SEGA Masaaki 瀬賀正章 (1992). Furansugo no judouhyougen keishiki *se faire* + *Vinf.* to judoutai ni tsuite フランス語の受動表現形式 *se faire* + *Vinf.* と受動態について [Sur la forme passive *se faire* + *Vinf.* et la voix passive en français]. *The Journal of the Literary Association of Kwanseï Gakuin University* (Nishinomiya), vol. 42, no. 3.
- SEGA Masaaki 瀬賀正章 (1994). *se voir* + *Vinf.* koubun ni tsuite *se voir* + *Vinf.* 構文について [A propos de *se voir* + *Vinf.*]. *The Journal of the Literary Association of Kwanseï Gakuin University* (Nishinomiya), vol. 42, no. 3.
- SUTÔ Yoshiko 須藤佳子 (2001). *Se voir* + *Vinf.* koubun ni tsuite *Se voir* + *Vinf.* 構文について [Sur la construction *se voir INF*]. *Bulletin d'études de linguistique Française* (Tokyo), no. 35.
- TASMOWSKI-DE RYCK Liliane et VAN OEVELEN Hildegard (1987). Le causatif pronominal. *Revue Romane* (Amsterdam), vol. 22, no.1.
- TESNIÈRE Lucien (1959). *Eléments de syntaxe structurale*. Paris : Éditions Klincksiek ; 2^e éd. revue et corrigée. 1965 ; 1988.

Corpus

- FRANK Dan & VAUTRIN Jean (1987). *La dame de Berlin*. Éditions Fayard et Éditions Balland.
- HOUELLEBECQ Michel (1998). *Les particules élémentaires*. Éditions J'ai lu.
- SAGAN Françoise (1954). *Bonjour tristesse*. by René Julliard.
- SAINT-ÉXUPÉRY Antoine (1929). *Courrier Sud*. Éditions Gallimard.
- SAINT-ÉXUPÉRY Antoine (1939). *Terre des hommes*. Éditions Gallimard.
- VIAN Boris (1979). *L'écume des jours*. Société Nouvelle des Éditions Pauvert.
- YOURCENAR Marguerite (1963). *Nouvelles orientales*. Éditions Gallimard.

Les marques de divergences d'opinion dans les phrases nominales

Markers of divergence of opinion in nominal sentences

Yui KURIHARA

Doctoral Program in Literature and Linguistics
Graduate School of Literature
Aoyama Gakuin University

Abstract

In this article we will attempt to clarify the role of predicative nominal sentences in the case of divergence of opinion. Concentrating on the relation between the assessment of predicative nominal sentences and the varying points of view they express, we will analyze such nominal sentences in the two cases of divergence of opinion: the case of conflict; and the case where we simply see a divergence of opinion.

Keywords: nominal sentence, assessment, divergence of opinion, point of view

要旨

本論は意見の相違の際の属性付与名詞文の役割を明らかにすることを目的とする。属性付与名詞文は前述した事物へのある評価を表すが、意見の相違の際にはこの評価はどの視点から発され、発話者自身の意見はどう表されているのだろうか？名詞文の表す評価と混在する複数の視点との関係に重点を置き、二種類の意見相違のケース—論争的文脈と単に異なる意見が見られる文脈—のそれぞれにおいて属性付与名詞文の考察を行う。

キーワード：名詞文、評価、意見の相違、視点

Introduction

Dans les articles journalistiques,¹ certains syntagmes nominaux semblent assumer le rôle de prédicat et constituer donc une phrase comme dans (1) et (2) :

(1) Dans cette période où les affaires sont difficiles, les galeries les plus puissantes se permettent de montrer des œuvres qui ne sont, pour la plupart, pas à vendre. *Une stratégie qui sert à renforcer leur image.*²

(Le Point 19/03/09, n°1905 : 95)

(2) Terrible dénouement pour les Sénégalais. Les Lions de la Teranga ont été incapables de faire la décision face à la Gambie. Résultat : un match nul 1-1 qui n'arrange aucune des deux équipes. *Et des émeutes au Sénégal.* Triste fin...

(rfi.fr, 12/10/08)

Les phrases ainsi constituées seulement par un prédicat nominal, sont appelées, pour reprendre la terminologie de Lefevre (1999) et de Le Goffic (1994), « phrases nominales à un terme » : « nominal »³, parce que le rôle de prédicat y est assumé par un syntagme nominal et « un terme », parce que la phrase est constituée par un seul syntagme nominal.

Les phrases nominales à un terme se divisent en deux groupes (Lefevre 1999 : 62) : les phrases nominales attributives dont le syntagme nominal prédicatif exprime l'attribution d'une qualité à ce qui a été dit avant, comme (1), que l'on peut interpréter par « c'est une stratégie... » et les phrases nominales existentielles, dont le syntagme nominal exprime l'existence d'un fait ou d'une chose comme (2), que l'on peut interpréter par « il y a des émeutes... ». Seules les phrases nominales attributives à un terme peuvent porter les marques d'une divergence d'opinion, et nous nous limiterons donc à ce cas. Dans ce type de phrases, la qualité attribuée est dans la plupart des cas de nature appréciative. Les phrases nominales attributives expriment en fait un jugement appréciatif sur ce qui a déjà été dit. L'appréciation y est exprimée par un certain sens appréciatif impliqué soit dans le nom (seul constituant indispensable aux phrases nominales) lui-même, comme le nom « stratégie » dans (1) soit son modificateur comme l'expression adjectivale « incroyable de franchise » dans (3).

(3) Pour ne pas nous laisser seuls ici-bas, elle (sœur Emmanuelle) avait décidé de publier enfin, la semaine de sa mort, ses vrais Mémoires qu'elle préparait depuis vingt ans et que tous les initiés attendaient : « Confessions d'une religieuse » (1). Nous en publions les bonnes feuilles, page 66. *Un livre incroyable de franchise où l'on entend à chaque page cette voix chantante, souvent moqueuse, qui va tant nous manquer.* Grâce à lui, soeur Emmanuelle ne partira pas de sitôt. (1) Flammarion

(Le Point 23/10/08, n°1884 : 4)

Dans ces deux cas, les appréciations qui y sont exprimées sont toutes les deux celles de l'énonciateur. Dans ces textes, un fait (ce que font certaines galeries) ou une chose (un livre) est décrit à partir d'un seul point de vue, celui de l'énonciateur et on n'y voit pas la présence d'un co-énonciateur qui s'y oppose.

Or, dans certains cas, il semble que l'énonciateur envisage une divergence d'opinion et qu'il s'exprime en en tenant compte. Dans un tel cas, comment traite-t-il son propre point de vue et celui des autres dans une phrase nominale ? Par qui l'appréciation exprimée dans les phrases nominales est-elle faite et comment l'énonciateur exprime-t-il sa prise de position ? Nous verrons que l'énonciateur agit d'une manière différente selon le type de contexte.

Type I : les articles à contexte conflictuel où s'opposent deux points de vue : celui de l'énonciateur et celui du parti adverse

Ce type d'article est, dans la plupart des cas, un éditorial qui traite d'un débat déjà lancé. L'énonciateur (par exemple l'éditorialiste) prend parti et développe son argument sans jamais sortir de son point de vue. Il construit alors l'autre parti du conflit d'une manière favorable à son propre parti et la phrase nominale exprime un jugement appréciatif de la part de l'énonciateur.

(4) est extrait d'un éditorial, où l'énonciateur (éditorialiste) condamne la Caisse d'épargne (qui a annoncé une perte de 600 millions d'euros).

(4) Ce scandale dans une banque bien de chez nous, voilà qui mesure à domicile l'empoisonnement mondial de la finance ! La Caisse d'épargne, son écureuil en goguette et ses 600 millions d'épargne en fumée font les frais de cette leçon de choses. Après Kerviel, mécano de la Générale et ses 4,9 milliards partis au diable, voici donc le plus digne de nos vieux bas de laine, celui de la Caisse d'épargne, aventuré dans le tripot des chevaliers de finance. Voici ces artistes de la martingale, le nez sur l'ordinateur, détroussés dans la grande nouba interbancaire... Vieille dame indigne, la Caisse gémit que, pour entretenir leur pelote, les banques rament désormais sur un fleuve d'argent virtuel, infesté de produits toxiques. *Piètre jérémiade d'apprentis sorciers !* Où nous ne comprenons goutte sinon que la finance mondiale est un grand corps malade...

(Le Point 23/10/08, n°1884 : 3)

L'énonciateur introduit dans le discours l'autre parti du conflit, la Caisse d'épargne, d'une manière défavorable pour ce parti adverse. Il choisit, pour décrire le contexte, des termes à connotation péjorative « scandale », « empoisonnement » et « nouba ». Concernant la Caisse elle-même, « vieille dame indigne » et le verbe « gémir », qui a aussi une connotation négative. Et la phrase nominale « *Piètre jérémiade d'apprentis sorciers !* », qui ne se compose que de termes défavorables à la Caisse « piètre », « jérémiade », « apprentis sorciers », exprime nettement une dépréciation de l'énonciateur vis-à-vis de la Caisse et de la justification qu'elle avance. La phrase nominale permet à l'énonciateur de rejeter ainsi complètement l'opinion de l'autre.

En fait, les phrases de ce type n'expriment pas simplement un jugement de l'énonciateur, mais aussi un rejet de l'opinion de l'autre parti du conflit par l'énonciateur.

(5) traite du débat sur le retour de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN :

(5) Il est absurde de dire ensuite qu'en reprenant sa place au Comité des plans de défense, qui est la seule instance majeure qu'elle continue de bouder et que concerne, donc, la décision de Sarkozy, la France perdra de son influence. Et cela est absurde parce qu'elle a obtenu, en échange, la tête d'un des deux centres de commandement stratégiques de l'Alliance (Norfolk) et d'un de ses trois centres régionaux (Lisbonne). Aujourd'hui, nous ne sommes à la tête de rien. Nous envoyons nos soldats risquer leur vie sans avoir la moindre influence sur la définition de la stratégie. Demain, ce sont des généraux

français qui siégeront dans le saint des saints de l'Allied Command Transformation où se conçoivent, notamment, les nouveaux systèmes d'armement. *Perte d'influence, vraiment ?*

(Le Point 19/03/09, n°1905 : 98)

Avec la phrase nominale « Perte d'influence, vraiment ? », l'énonciateur met en question l'opinion de l'autre, à savoir qu'« en reprenant [la] place au Comité des plans de défense, la France perdra de son influence ». Etant donné que la remise en cause d'une opinion peut être interprétée comme une sorte de rejet de cette opinion, la phrase exprime ici plutôt la dépréciation de la part de l'énonciateur envers l'opinion de l'autre. Dans ce cas aussi, l'énonciateur reste toujours sur sa position en présentant l'opinion de l'autre avec l'adjectif « absurde ».

Le rejet de l'opinion de l'autre parti du conflit est souvent renforcé comme on peut le voir par le rajout d'un point d'exclamation à la fin de la phrase nominale dans (4), et aussi dans l'exemple suivant. Dans (6), l'énonciateur accuse l'attitude (supposée) du G20 qui n'abordera pas les sujets importants avec la phrase nominale « fâcheux oublié... ». Cette dépréciation vis-à-vis du G20 est renforcée par la répétition de la même expression :

(6) Il y a d'autant plus de raisons d'être optimiste que le G20 n'abordera pas les sujets qui fâchent. A commencer par celui, central, décisif, de l'organisation du Système monétaire international (SMI). Il ne figure même pas au menu. *Fâcheux oublié pour un sommet que M. Sarkozy a présenté comme « un nouveau Bretton Wood »* : la refondation du SMI avait pourtant été au cœur des accords de juillet 1944 (Les accords de Bretton Woods).

Fâcheux oublié, lorsqu'on sait la pagaille monétaire qui règne actuellement. Les devises des pays de l'Est ont dévissé, le yen s'est envolé, la livre sterling a plongé, le dollar est en lévitation et les Chinois maintiennent leur yuan sous-évalué. [...]

Fâcheux oublié, enfin, lorsqu'on sait à quel point le capitalisme est malade de sa monnaie, pour reprendre le titre du livre que deux économistes, Edouard Husson et Norman Palma, viennent de publier. Plus encore que de sa finance.

(Le Monde 22-23/03/09, n°19955 : 28)

En résumé, dans ce type d'articles, les phrases nominales attributives servent à marquer le refus de la part de l'énonciateur, souvent un fort refus, vis-à-vis de l'autre parti du conflit.

Type II : les articles à contexte non conflictuel, mais où l'énonciateur envisage une divergence d'opinion

Si le contexte d'un article n'est pas conflictuel, l'énonciateur envisage dans certains cas une divergence d'opinion, qui pourrait provoquer une situation conflictuelle. Dans ce cas, l'appréciation exprimée dans les phrases nominales ne semble pas émise du point de vue personnel de l'énonciateur, mais d'un autre point de vue.⁴ L'énonciateur y marque néanmoins sa propre attitude vis-à-vis de l'appréciation soit par le complément de point de vue, soit par certaines expressions modales.

Dans certaines phrases nominales, l'appréciation s'accompagne d'un complément de point de vue, qui marque qu'elle est émise d'un autre point de vue que celui de l'énonciateur. En présentant ainsi une appréciation, l'énonciateur s'écarte lui-même de cette appréciation. Dans (7), le complément de point de vue « à ses yeux » montre que ce n'est pas l'énonciateur lui-même qui juge que « [faire]un pied de nez [est] synonyme de succès ». L'énonciateur présente ainsi une appréciation en affirmant de manière détournée que lui-même n'est pas d'accord sur cette idée. Cette manière d'exprimer une appréciation lui permet enfin d'esquiver un reproche éventuel de la part de ceux qui ne l'approuvent pas.

(7) Jean-Marie Le Pen qui ressort son « détail » sur les chambres à gaz, affiche de Jean Jaurès détournée pour les européennes : le FN fait de la provocation une arme de communication. Une véritable stratégie pour Jean-Marie Le Pen. [...]

Refusant le terme de provocation, il préfère parler de « pied de nez aux socialistes ». *Un pied de nez synonyme de succès, à ses yeux* : « C'est sûr que pour mon lancement de campagne, j'avais prévu qu'on parle de moi. Je savais bien que ça allait faire un pétard ». Un tract est d'ores et déjà prévu, reprenant le même détournement.

(Libération.fr 27/03/09)

Dans (8), la phrase nominale exprime un jugement défavorable aux activités du cabinet de recrutement TH Recrut' en qualifiant de « faible » son chiffre de résultats. Or cette dépréciation est présentée ici, avec l'expression modale « peut paraître », comme une dépréciation possible. En outre, l'énonciateur ajoute, par la suite, une autre qualité plutôt positive de ce cabinet en tant que sa « spécificité ». D'où, on peut supposer qu'il adopte le point de vue favorable au TH Recrut' et que la phrase nominale exprime un jugement d'un autre point de vue que celui de l'énonciateur, jugement supposé par l'énonciateur. De même que (7), la phrase nominale sert ici à éviter un conflit d'opinions entre l'énonciateur et ceux qui pourraient juger les activités de ce cabinet autrement que lui.

(8) Depuis sa création, il y a un an, le cabinet TH Recrut' a mis en liaison une dizaine de demandeurs d'emplois handicapés avec des entreprises en quête de compétences. *Un chiffre qui peut paraître faible*, mais la spécificité de TH Recrut' est de considérer d'abord les compétences du salarié avant son handicap.

(La voix du nord.fr 09/11/08)

Il en va de même pour (9). La phrase nominale « Un nom peu évocateur » déprécie le papier découpé comme art. Mais la présence de l'adverbe d'opinion « certes » révèle que, bien qu'il l'accepte dans une certaine mesure, ce n'est pas l'énonciateur lui-même qui émet cette dépréciation. L'opinion et l'attitude de l'énonciateur se voient aussi à travers le complément de lieu « dans notre pays » qui borne la portée de cette appréciation et la description du papier découpé comme art avant et après la phrase nominale. On comprend enfin que l'énonciateur, lui, apprécie le papier découpé en tant qu'art. Cette phrase nominale permet d'introduire sans encombre une opinion supposée différente de celle des lecteurs français.

(9) À la différence de beaucoup de passionnés, Emmanuel Fornage n'est pas tombé dans la marmite quand il était petit. Ce professeur (Emmanuel Fornage) des écoles dans l'agglomération troyenne n'a même que très récemment découvert son attrait et son don pour ce qu'il faut bien appeler un art : le papier découpé... *Un nom certes peu évocateur dans notre pays*.

C'est d'ailleurs hors de nos frontières (en Suisse) que l'artiste a connu sa révélation. [...] Emmanuel Fornage s'est décidé dans la foulée à suivre une formation pour marcher dans les pas de ces artistes. Notamment Johann-Jacob Hauswirth (1809-1871), le précurseur, qui a su élever le découpage papier au rang d'art expressif.

(Libération.fr, 03/11/08)

Dans le cas d'une simple divergence d'opinion, l'énonciateur a tendance à exprimer dans les phrases nominales une appréciation du point de vue autre que le sien, mais en marquant de manière sous-entendue son propre point de vue. Cette façon de faire semble efficace pour éviter d'étendre une divergence d'opinion à un conflit.

Pour finir

Dans les cas de divergence d'opinion, les phrases nominales servent à établir une certaine distance entre les différents points de vue. Dans un contexte conflictuel, elles ont tendance à exprimer une appréciation synthétique de l'énonciateur, qui marque une rupture définitive entre les deux côtés du conflit. En revanche, dans un contexte non conflictuel, elles expriment une appréciation du point de vue autre que celui de l'énonciateur, laquelle est cependant accompagnée d'une certaine marque de désaccord de la part de l'énonciateur. Dans ce dernier cas, elles créent plutôt une sorte de zone tampon entre deux opinions susceptibles de s'opposer. Le rôle des phrases nominales attributives ne se limitent pas alors à celui d'exprimer une appréciation, mais elles servent pour l'énonciateur, face à une divergence d'opinion, à marquer son attitude soit agressive soit inoffensive envers son co-énonciateur.

¹ Etant donné le sujet étudié et le style qu'il implique, notre corpus est limité aux articles journalistiques.

² La phrase nominale en question est mise en italique par l'auteur.

³ Lefeuvre (1999) et Le Goffic (1994) impliquent dans la classe de « phrases nominales » des phrases constituées par un syntagme dont l'élément régissant est un adjectif. Mais cette recherche ne se centre que sur les phrases nominales constituées par un syntagme nominal.

⁴ Cette tendance est bien différente des phrases nominales de type I qui expriment un jugement de l'énonciateur et son parti pris d'une manière directe et définitive.

Bibliographie

- BENVENISTE Emile (1966). *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard.
- CISLARU Georgeta et al. (2007). *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*. Paris : Presse Sorbonne Nouvelle.
- DAMOURETTE Jacques et PICHON Edouard (1911-1927). *Des mots à la pensée ; essai de grammaire de la langue française*, tome 1. Paris : Editions d'Artrey.
- DAMOURETTE Jacques et PICHON Edouard (1911-1930). *Des mots à la pensée ; essai de grammaire de la langue française*, tome 2. Paris : Editions d'Artrey.
- LEFEUVRE Florence (1999). *La phrase averbale en français*. Paris : L'Harmattan.
- LE GOFFIC Pierre (1994). *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette (HU).

Sources des exemples

- Le Monde (Edition Nationale Sélection hebdomadaire), 06/09/08, n°3122
- Le Monde 22-23/03/09, n°19955
- Le Point 23/10/08, n°1884
- Le Point 29/01/09, n°1898
- Le Point 19/03/09, n°1905
- La voix du nord.fr 09/11/08
- Libération.fr 03/11/08
- Libération.fr 27/03/09
- rfi.fr 12/10/08

Normal ou marginal ?
Quelques emplois de l'imparfait de l'indicatif et du futur simple
Normal or Marginal ? Some functions of imperfect and simple future
verbal forms in French language

Daniel LEBAUD
ELLIADD-LLC, UFR SLHS
University of Franche-Comté

Abstract

The aim of this paper is to demonstrate that certain uses of the imparfait de l'indicatif and futur simple or futur antérieur verbal forms, usually categorized as uncommon or marginal in French grammars, could be accounted for in the same way as other, supposedly normal, uses in the framework of a general functional hypothesis. It would then appear that the various emerging referential values are the result of interaction of the verbal forms being discussed and their context.

Keywords: *imparfait de l'indicatif, futur simple and futur antérieur, non-temporal use, functional invariancy, referential values*

要旨

この研究では、直説法半過去、単純未来、前未来の全ての用法（フランス語文法において一般的とされている用法から稀な用法まで）がその機能に関する共通した一つ仮説から説明することが可能であることを証明することを目的とする。

キーワード：直説法半過去、単純未来と前未来、非時制的用法、機能的不変、指示的価値

1. Dynamiques conflictuelles : repérages

Si l'on admet à titre de principe que lorsque

un sujet produit un énoncé (c'est-à-dire une occurrence textuelle, elle-même constituée d'occurrences de termes constitutifs), cet énoncé et chacune de ses parties constitutives, est situé dans un espace énonciatif muni d'un système de coordonnées subjectives et spatio-temporelles, pris dans un champ de relation intersubjectives (Culioli 1990 : 29)

on peut s'attendre à ce que l'activité énonciative, tant du point de vue de la production que de la reconnaissance, engendre des dynamiques conflictuelles entre les coordonnées subjectives (repères de type **S**), les coordonnées spatio-temporelles (repères de type **T**) elles-mêmes, d'une part, et entre les coordonnées subjectives et les coordonnées spatio-temporelles, d'autre part. Dynamiques conflictuelles dans la mesure où des positionnements subjectifs ou des repères temporels seront mis ou pourront être mis en concurrence, dans la mesure où des positionnements subjectifs pourront être confrontés à des localisations temporelles effectives ou non.

C'est précisément quelques-unes des manifestations de ces dynamiques conflictuelles que je propose d'appréhender ; je m'en tiendrai à quelques emplois remarquables, parfois réputés atypiques ou marginaux, de l'**imparfait de l'indicatif**, et du **futur simple** ou du **futur antérieur**, que les exemples ci-dessous manifestent :

- 1) Une deuxième place suffisait à l'Italien, dimanche 18 septembre, lors du Grand Prix du Japon, pour gagner son cinquième titre consécutif de champion du monde des pilotes de Moto GP, la catégorie reine. Il pourrait rejoindre l'écurie Ferrari dès 2007.
- 2) Le récidiviste habitait à deux pas d'une ancienne victime.
- 3) Tiens ! Tu étais là toi ? !
- 4) Tout plein de nostalgie, le Conde regardait l'inaltérable paysage qui s'offrait à lui de la fenêtre de son bureau : [...]
- 5) Vu le temps qu'il fait à Besançon, il neigera à Morteau/aura neigé à Morteau.
- 6) - Tiens, voilà Claudine qui revient !
- Elle aura oublié ses clés, comme d'habitude !

- 7) - Tu entends ce boucan ?
- Ce sera encore les voisins qui s'engueuleront !
- 8) Je dirai que le gouvernement mène une politique qui favorise très fortement les plus riches et accable les plus pauvres.

La question de la différence (exemples 5) et 7)) entre le futur simple et le futur antérieur est de peu de pertinence pour mon propos, dans la mesure où ce qui nous intéressera est le jeu modal permis par la forme même de futur, que ce soit celle de l'auxiliaire dans un temps composé ou du verbe dans un temps simple.

Il faudrait comparer ces exemples avec des futurs simples ou des futurs antérieurs avec des exemples apparentés du point de vue interprétatif avec des conditionnels présents et des conditionnels passés 1^{ère} forme ; il faudrait alors comprendre pourquoi il faut un enchaînement avec ... *que ça ne m'étonnerait pas !* : enchaînement qui n'est possible qu'avec des conditionnels.

- 5') Vu le temps qu'il fait à Besançon, il neigerait à Morteau/aurait neigé à Morteau que ça ne m'étonnerait pas !
- 6') - Tiens, voilà Claudine qui revient !
- Elle aurait encore oublié ses clés que ça ne m'étonnerait pas !!
- 7') - Tu entends ce boucan ?
- Ce serait encore les voisins qui s'engueuleraient que ça ne m'étonnerait pas !!

Une telle étude excéderait les limites de cet article.

Si j'attire particulièrement l'attention sur des emplois supposés être à la marge, c'est précisément parce que je soutiens qu'ils manifestent très significativement les propriétés spécifiques des formes considérées et qu'ils permettent d'échapper à la toute puissance des explications par la temporalité comme valeur fondamentale de ces formes : *révolu* ou *passé* pour l'imparfait et *non révolu* et *non actuel* ou *futur* pour le futur simple.¹ Je soutiens également que ces valeurs temporelles sont des valeurs particulières parmi l'ensemble des valeurs possibles, consécutives à leur interaction avec leur contexte, donc sans aucun privilège ni statut exorbitant.

Je défendrai donc l'hypothèse, *mutatis mutandis*, que ces emplois sont représentatifs des propriétés en langue de l'imparfait de l'indicatif et du futur simple et que ce sont

précisément ces propriétés et les modes de repérage qu'elles permettent ou imposent qui rendent possible les valeurs référentielles émergentes que nous étudierons dans le corpus.

2. Quelques préalables sur les formes étudiées

2. 1. Imparfait

Pour ce qui est de l'*imparfait*, je supposerai que cette forme :

- I. procède d'une *prédication attributive* (contre une *prédication d'existence*, comme ce serait le cas pour le passé simple ou le passé composé) « *visant à singulariser une situation en la rapportant à un prédicat* » (De Vogüé 1999 : 59). Ou pour dire autrement, l'imparfait spécifie/qualifie une situation, un repère, mais ne construit pas de situation, de repère ; ou encore : l'imparfait ne structure pas la classe des instants (une façon de signifier son indétermination aspectuo-temporelle).² Par exemple dire que *De Gaulle n'écrivait pas de romans* est une façon de dire que *De Gaulle n'était pas un romancier*, qu'il n'avait pas cette qualité : il ne validait pas le prédicat *écrire des romans*. Je soulignerai tout de suite que la valeur de passé qui s'impose dans cet énoncé (en supposant une prosodie assertive) repose en totalité sur les propriétés du nom *De Gaulle* dont on sait qu'il fait référence à un personnage historique mort en novembre 1970. En effet, dans un énoncé tel que *Tous admettaient que si Charles n'écrivait pas de romans, il n'en n'était pas moins un grand écrivain ...* pourrait figurer dans un roman précisément et n'aurait alors pas une valeur de révolu.
- II. mobilise, ce qui est corrélatif de la première propriété, une logique de la validation du prédicat (et non pas de la localisation / instanciation comme ce serait le cas avec le passé simple et le passé composé) : *Claudine écrivait une lettre quand Aurélie est arrivée/arriva ...* rien ne dit que *Claudine a écrit/écrivit une lettre ...* ou que *Raphaël est sorti dans Raphaël sortait de chez lui quand la sirène a retenti/retentit*, à la différence de *Raphaël est sorti/sortit de chez lui quand la sirène a retenti/retentit*. Prenons encore l'exemple du présent de l'indicatif qui partage les deux premières propriétés de l'imparfait (prédication attributive et validation du prédicat) : ainsi *Il pleut beaucoup en Franche-Comté* dit simplement que *la Franche-Comté est une région pluvieuse* (validation du prédicat *pleuvoir beaucoup* et prédication attributive *être une région pluvieuse*) mais ne dit rien du moment présent (*il peut pleuvoir* ou *ne pas*

pleuvoir au moment To : il n'y a donc pas de problématique de la localisation). Ou encore *Je parle français* : je suis francophone ou francisant et je le dis en français et *Je parle japonais* : je suis nipponophone ou nipponisant et je le dis toujours en français ! A la différence de *Je vous parle en Japonais ...* qui est un énoncé paradoxal s'il fait référence à la façon actualisée de parler ! Mais qui ne l'est plus dans *Quand je vous donne des informations administratives importantes, je vous parle en japonais.*

III. implique un *double repérage du prédicat*,³ soit la prise en compte de la situation ou du repère spécifié(e)/qualifié(e) en relation nécessaire à une **autre** situation (d'autres situations), à un **autre** repère (d'autres repères) :

- i. où la situation ou le repère qualifié(e) est repéré(e) par la 2^{ème} situation ou le 2^{ème} repère ;
- ii. où un exemple comme *Dans ces circonstances exceptionnelles, certains faisaient preuve d'un grand courage ... alors qu'ils étaient habituellement plutôt timorés/alors que d'autres collaboraient sans retenue ...* fait apparaître, avec les variations contextuelles proposées, que l'imparfait permet de jouer sur les instances temporelles ou les instances subjectives ;
- iii. où les deux repérages actives :
 - des valeurs référentielles opposées. Par exemple, *jusqu'ici je comprenais bien, ...* : je ne comprends plus ; *Claudine s'asseyait toujours là, en face de moi, ...* : elle n'est plus en face de moi, ... ;
 - un jeu entre le plan subjectif et le plan temporel. Par exemple (réaction à une invitation à laquelle je ne peux déroger), *Ah non, c'est pas vrai ! Demain soir, il y avait une émission à ne pas manquer sur ARTE, et voilà que je suis convoqué à une réunion.*⁴
 - Un jeu intersubjectif : *Et la petite dame, qu'est-ce qu'elle voulait ? ; Mais c'est qu'il était coléreux, ce petit garçon !*

C'est à partir de cet ensemble de propriétés que je chercherai à rendre compte des interprétations qui s'imposent dans les emplois du corpus.

2. 2. Futur simple

Pour ce qui est du *futur simple*, j'assumerai pour l'essentiel l'hypothèse formulée par Antoine Culioli, à savoir :

Il nous faut rappeler ici deux propriétés du futur : (1) le futur implique une visée. On entend par là que, du repère énonciatif T_0 , on vise une relation prédicative non encore validée λ_i . Puisque la relation prédicative n'est pas encore située (repérée énonciativement), elle est un énonçable (un construit notionnel) ; dire que l'on vise λ_i signifie que l'énonciateur distingue une des valeurs de (p, p') , p pour fixer les idées. Il dit, considère, espère, veut, ordonne, craint, suppose, etc., etc., que, en T_i , la relation prédicative sera validée. Ainsi en $T_1 = T_0$, on a (p, p') et l'on vise p en T_i . Nous noterons la visée (p/p') , où la barre oblique marque que la visée de p dans (p, p') n'entraîne pas nécessairement la réalisation de p . On est donc, d'un point de vue modal, dans le non certain, puisque le certain se caractérise par une probabilité 1 ; il s'ensuit que, seuls, le révolu ou l'actuel sont du certain. (2) le futur est un aoristique. De façon schématique cela signifie qu'il y a une rupture entre l'énonciation de la visée ($T_1 = T_0$) et sa validation visée par le biais de l'énoncé (T_i). (Culioli 1990 : 146-147)

Je ne considérerai que deux sortes d'emplois - dont un est qualifié de « rare dans le discours oral courant » par Riegel, Pellat et Rioul (1996 : 314), et pour ce qui nous concernera, je m'en tiendrai à dire que cette forme suppose également la mise en jeu d'un double repérage du prédicat qui peut jouer :

- comme condition de la mise en place d'une visée - au sens où « La visée implique un objectif à atteindre et un hiatus (une distance à combler) » (Culioli 1990 : 133). Existence donc d'une disjonction entre la situation/repère origine de la visée (sélection de la valeur de P , comme bonne valeur à valider (validabilité de cette valeur)) et situation/repère de validation et/ou de localisation (instanciation) de la valeur sélectionnée ;
- comme condition d'une dissociation entre le repère qui fonde la validabilité d'une valeur de P (validable ou à valider) et le repère qui en opère la localisation et, du coup, la validité. Ce sera ce dernier cas qui nous intéressera.

Il apparaîtra dans les propositions d'analyse que je ferai de deux emplois du futur simple que tous les emplois de cette forme sont aoristiques ; mais il s'agira alors d'une manifestation assez singulière d'un fonctionnement aoristique. Je rappellerai pour que mes propos soient compréhensibles la notion d'aoristique telle qu'elle est formulée par Sarah de Voguë, formulation que je reprends à mon compte.

2. 3. Aoristique

De Voguë écrit que :

Lorsque Culioli introduit la catégorie de l'aoristique, il ne s'agit pas de décrire la valeur de quelque marqueur que ce soit. Bien au contraire, la catégorie est construite pour pouvoir rendre compte des effets de sens pouvant être associés à des marqueurs extrêmement divers, d'une langue à l'autre, et au sein d'une même langue. Je cite ci-dessous, pour illustrer cette diversité, quelques-uns des énoncés qui vont se trouver impliquer dans cette catégorie :

- (18) Vous prenez trois œufs.
- (19) Un seul mot et je te frappe.
- (20) Tiens ! Un oiseau.
- (21) Voilà qu'il entre.
- (22) Je reviendrai.

Avec l'aoristique, on a affaire à des procès qui sont donnés comme acquis (la présence d'un oiseau, et le fait que ce soit un oiseau en (20), son entrée en (21), le fait que je revienne en (22)). Qu'ils soient acquis ne veut pas dire qu'ils soient nécessairement accomplis : ils peuvent être simplement pris comme tels, de manière plus ou moins fictive, comme en (18), (19) ou (22). Cela veut dire en revanche qu'ils vont être rapportés à une rupture qualitative, [...] qui implique un passage de borne au titre duquel le procès est validé ((20) implique le surgissement d'un oiseau, (21) celui de l'entrée ; (19) implique un déclenchement, virtuel ; (18) et (22) invoquent un passage à l'acte).

Cette rupture ne suffit cependant pas à caractériser l'aoristique. De fait le passé composé, dans sa valeur dite aspectuelle, procède lui aussi d'une

rupture de cet ordre, quand il marque la construction d'un état résultant dans lequel le procès est donné comme acquis. Le propre d'une configuration aoristique est en effet que la validation du procès soit coextensive au point d'avènement où la borne est passée. Or un état résultant est par définition strictement adjacent à ce point, et donc extérieur. Dans une configuration aoristique, le procès est acquis mais, paradoxalement, sa validation ne s'appuie pas sur l'instanciation d'un état résultant. (De Vogüé 1999 : 56-57)

3. Commentaires et représentations schématiques des emplois

Je proposerai un commentaire descriptif de chacun des emplois des formes verbales considérées en focalisant l'attention sur les propriétés qui me paraissent ressortir en propre de ces formes et de sorte à en faire comprendre à des non natifs les particularités interprétatives.

Notation

p, p' : valeurs que peut prendre un prédicat P (p' peut s'interpréter comme la négation de p (*ne pas travailler* par rapport à *travailler*) ou comme autre que p (*bricoler* par rapport à *travailler*)) ;

R_i, R_j : repères mis en jeu par la forme verbale. R_i est repéré par R_j ($=, \neq, \omega$) ;

R_i est le repère qui est directement inscrit dans l'énoncé ;

R_j est le repère que l'on doit calculer à partir de l'énoncé ;

T : repère de type temporel (T_0 étant le repère (spatio-) temporel origine) ;

S : repère de type subjectif (S_0 étant le repère subjectif origine (énonciateur)) ;

$=$: identité ; \neq : différence ; ω : rupture.

Le fait qu'un paramètre soit en caractère gras marque une prépondérance/pondération de ce paramètre.

3. 1. Imparfait de l'indicatif

1) Une deuxième place suffisait à l'Italien ...

Valentino Rossi, maître de la moto, rêve de F1

Une deuxième place suffisait à l'Italien, dimanche 18 septembre, lors du Grand Prix du Japon, pour gagner son cinquième titre consécutif de

champion du monde des pilotes de Moto GP, la catégorie reine. Il pourrait rejoindre l'écurie Ferrari dès 2007.

IL SUFFISAIT à Valentino Rossi de terminer deuxième du Grand Prix du Japon, qui devait se disputer dimanche 18 septembre sur le circuit de Motegi, à une centaine de kilomètres au nord de Tokyo, pour s'adjuger un cinquième titre consécutif de Moto GP, cinq épreuves avant la fin du championnat. Cela serait le deuxième succès de suite du champion italien avec Yamaha, écurie à laquelle il appartient depuis 2004, les trois autres ayant été obtenus pour le compte de Honda en 2001, 2002, 2003.

Avant le Grand Prix du Japon, le douzième des dix-sept que comptent la saison, Valentino Rossi comptait déjà 261 points, alors que Max Biaggi (Honda), Marco Melandri (Honda), Colin Edwards (Yamaha) et Sete Gibernau (Honda) en étaient respectivement à 129, 126, 123 et 115 - chaque cours attribue 25, 20 et 16 points aux trois premiers. (*Le Monde*, Dimanche 18 - Lundi 19 septembre 2005 : 18)

Commentaire

Le Monde est un quotidien qui paraît l'après-midi, en fin d'après-midi dans les grandes villes, qui est daté du lendemain du jour effectif de sa publication : le lecteur est en fait supposé lire le journal à la date officielle (dans notre cas, le dimanche 18 septembre 2005). Donc cet article a été écrit le samedi matin au plus tard, le lecteur est supposé le lire le dimanche ; le *Grand Prix du Japon* s'est déroulé dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18, en raison du décalage horaire. Le lecteur au moment de sa lecture peut donc connaître le résultat de la course : il est même supposé qu'il le connaît. Donc on voit comment se mettent en place deux points de vue distingués sur le même événement :

- d'une part, celui du journaliste (repère de type S) qui formule une conjecture tout en prenant en compte le décalage temporel entre moment de l'écriture (ti), qui valide p', et moment de la lecture (To), qui valide p ou p', p étant pondéré comme bonne valeur, et en intégrant ce décalage dans sa formulation ;
- d'autre part, celui du lecteur qui saura si la conjecture est validée ou non (est-ce le cas que *Rossi a au moins fait 2^{ème} au Grand prix de Motegi* ou

n'est-ce pas le cas ?). Le lecteur à son tour comprendra que la formulation implique une disjonction des points de vue : un jeu entre valeur pondérée du point de vue de l'auteur (S) et valeur localisée du point de vue temporel (T).

Nous sommes donc dans une situation assez étonnante où le lecteur lit un article en connaissant un résultat que ne peut que conjecturer l'auteur. D'où l'emploi des imparfaits *Il suffisait ...*, *qui devait ...* et du conditionnel *cela serait le deuxième* C'est d'ailleurs la présence de ce conditionnel qui oblige à interpréter l'imparfait comme une conjecture ; en effet si ce conditionnel était remplacé par *En gagnant le grand prix, il rejoint X dans l'histoire de la discipline* ou *En ne terminant que troisième, il devra attendre la prochaine course pour ...* l'interprétation qui s'imposerait alors serait celle de révolu (Rossi a fait ou n'a pas fait ce qu'il fallait pour ...).

En ti, du point de vue de S (journaliste) p et p' seront posés comme validables avec une pondération sur p ; en To p' est validé parce que localisé (Valentino Rossi n'a effectivement pas fait ce qu'il fallait pour gagner son 5^{ème} titre de champion du monde : il a abandonné !).

Représentation schématique

Ri : S, ti (p, p')

Rj : T, To, (p')

ti ≠ To

Ri ≠ Rj

S, ti : journaliste et moment de l'écriture ; validabilité de p (p' reste possible)

To : moment de la lecture ; localisation de p' (p est éliminé).

2) Le récidiviste habitait à deux pas d'une ancienne victime

Caricature Plantu, *Le Monde*, 03 octobre 2010

Contexte : un condamné pour de multiples agressions sexuelles, récemment remis en liberté, a récidivé et a été arrêté ; il se trouve qu'il habitait près d'une ancienne victime dont les parents avaient maintes fois porté à la connaissance de la justice cette situation pour le moins étonnante. La caricature fait référence à cet ensemble de faits.



Commentaire

La caricature suppose deux points de vue sur la scène qui représente la cohabitation d'une petite fille et de son agresseur :

- celui des juges qui commentent la scène ;
- celui du lecteur : la caricature est corrélée à un événement (l'agression commise par un homme (le voisin), un récidiviste, sur une petite fille). C'est ce point de vue qui nous concernera.

L'emploi de l'imparfait est directement lié au nom « récidiviste » qui nous permet d'établir une corrélation avec la scène et l'événement « agression ». En effet « récidiviste » est un nom d'agent, il permet donc immédiatement, par des inférences directement tirées de la caricature (tête de l'homme, visage anonymé, présence d'une petite fille apeurée, présence de juges, etc.), d'établir une relation entre deux situations : la situation (ti) à laquelle réfère directement la caricature et la situation

présente (To) qui est celle de la publication du journal (3 octobre 2010). L'emploi de l'imparfait permet précisément d'articuler ces deux situations :

- en ti, *l'agresseur habite près de son ancienne victime* est le cas (est localisé) ; mais l'imparfait en raison de son fonctionnement attributif qualifie rétroactivement la situation initiale (Ri) de dangereuse compte tenu de ce qui est localisé en To ;
- en To, en effet, est localisé *l'homme qui était voisin d'une jeune fille qu'il avait agressée par le passé était dangereux en ti* (classe des instants que délimite To), *puisque'il a effectivement récidivé.*

Donc, c'est ce qui est le cas en To qui permet de qualifier ce qui est le cas en ti de dangereux pour l'ancienne victime ; en conséquence p et p' vont s'interpréter, respectivement, comme : *que l'agresseur habite près d'une ancienne victime est dangereux* et *que l'agresseur habite près d'une ancienne victime n'est pas dangereux.* Du coup, nous sommes conduits à investir subjectivement la situation initiale (Rj) : les juges, les policiers ont jugé que la situation n'était pas dangereuse en Rj, puisqu'ils n'ont pas répondu aux signalements réitérés des parents de la jeune fille. D'où la pondération du repère S en Ri.

Il convient de bien souligner que l'emploi de l'imparfait ne correspond nullement à la localisation dans le passé de la relation prédicative *le récidiviste-habiter à deux pas d'une ancienne victime*, mais bien à la mise en relation d'un état de chose (le récidiviste habite au moment de l'événement près d'une ancienne victime) à un événement lié à l'actuel, avec un réinvestissement subjectif de l'état de chose en question (cet état de chose s'avère dangereux en ti, contrairement à ce que pense la justice en ti).

Représentation schématique

Ri : ti, S (p')

Rj : To, T (p)

ti ≠ To

Rj ≠ Ri

ti : instant (sous-classe d'instant) qui localise du point de vue de S (la justice) *que le récidiviste habite à deux pas d'une ancienne victime n'est pas dangereux*

To : instant qui localise l'événement *l'homme, un récidiviste, a agressé une petite fille.*

3) Tiens ! Tu étais là toi ?!

Commentaire

Cet énoncé manifeste la surprise du locuteur : il constate que *tu* est à un endroit en To alors qu'il l'ignorait, ou qu'il pensait que *tu* était ailleurs que là. Donc au moment même où le locuteur produit son énoncé il manifeste une disjonction entre son état cognitif et ce qui est le cas : il y a donc à travers l'emploi de l'imparfait un jeu entre une représentation mentale et un état de chose, donc entre un repérage de type S (subjectif) et un repérage de type T (spatio-temporel). Cette confrontation entre ces deux types de repérages entraîne un changement de l'état cognitif du locuteur : ce qui est traduit en particulier, pour le dire très approximativement, par une prosodie exclamative (*Tiens !*) et interro-exclamative (*Tu étais là Toi ?!*).

Donc, ce qui est remarquable, c'est que l'imparfait dans cet emploi ne marque pas que la relation prédicative *tu-être là* est posée comme révolue. Tout au contraire, il marque que cette relation est précisément le cas en To mais que c'est l'état cognitif du locuteur qui a subitement été modifié :

- soit il est passé de *tu-ne pas être là* (p') à *tu-être là* (p), si le locuteur pensait que *tu* était ailleurs que là où il est effectivement (nous appellerons cette lecture « erreur ») ;
- soit il est passé de rien à *tu-être là* (p), si le locuteur ne se posait pas la question de savoir où *tu* était (nous appellerons cette lecture « ignorance »). Dans ce cas, p' n'a aucun statut : il n'est introduit que parce que p est le cas.

Il est vraisemblable qu'une description fine de cet énoncé ferait apparaître qu'il y a non pas un mais deux énoncés distingués de par leur contour prosodique : quoiqu'il en soit, nous aurons deux schématisations possibles.

Représentations schématiques

1° Lecture « erreur »

p = *tu-être là en Sito*

p' = *tu-ne pas être là en Sito*

Ri : T, ti = To (p)

Rj : S, To (p')

To joue alors le rôle de frontière entre les deux états mentaux du locuteur (S : p'/p), et rend possible le passage de p' à p pour S.

2° Lecture « ignorance »

p = *tu-être là en Sito*

Ri : T, ti = To (p)

Rj : S, To (∅)

To joue alors le rôle de frontière entre l'ignorance et la connaissance de la localisation de *tu* (S : ∅/p) et rend possible le passage de ∅ à p pour S.

- 4) Tout plein de nostalgie, le Conde regardait l'inaltérable paysage qui s'offrait à lui de la fenêtre de son bureau : des cimes d'arbres, le clocher d'une église, les étages supérieurs de plusieurs immeubles, et l'éternelle promesse de la mer comme un défi, toujours en toile de fond, toujours insaisissable, comme cette circonstance malheureuse, toute cette eau de toutes parts, dont avait parlé le poète grand ami du Marqués. Il aimait ce paysage découpé par le cadre de la fenêtre, bucolique et amène, aujourd'hui diffus sous la lumière rase et calcinante d'août, parce qu'il lui permettait de penser et, surtout, de se souvenir, lui le grand imbécile amateur de souvenirs. Et à présent il se souvenait comme il avait voulu se consacrer à la littérature et être un vrai écrivain, à l'époque de plus en plus lointaine du lycée et des premières années de sa carrière universitaire interrompue. Il sentait qu'Alberto Marqués, possesseur de pouvoirs méphistophéliques, avait réveillé cet espoir cyclique, dont il se croyait définitivement à l'abri, mais qui à nouveau, au moindre contact, revenait l'obséder comme un virus récurrent dont en réalité il n'avait jamais guéri. [...]

(Padura 1988 : 113)

Je me contenterai d'analyser le premier emploi de l'imparfait, les autres emplois de l'extrait relevant du même fonctionnement : *Tout plein de nostalgie, le Conde regardait l'inaltérable paysage qui s'offrait à lui de la fenêtre de son bureau ...*

Commentaire

Cet extrait commençant par une séquence qui implique nécessairement une subjectivité *Tout plein de nostalgie* et se continuant par la mise en scène d'un personnage *le Conde regardait ...*, la nature en est immédiatement fixée : il se présente comme l'expression d'une subjectivité en troisième personne dans le cadre d'un roman. C'est un emploi très classique de l'imparfait où abondent des verbes et

des expressions de sensation, sentiment, ... : il relève du style indirect libre. On s'attend alors à trouver dans la suite du texte des passés simples : ce qui est effectivement le cas dans le roman de Padura d'où l'extrait est tiré.

Ce qui nous intéresse spécifiquement dans cet emploi, c'est qu'il ne réfère à aucune valeur de révolu - il s'agit de l'expression d'états mentaux du personnage qui adviennent à l'existence au moment même où sont verbalisés ses sensations, sentiments, désirs, ...- et qu'il implique néanmoins un rapport entre deux repères. Mais un rapport d'un type particulier : un rapport de type rupture (ω) entre

- R_i , la situation de référence qui est celle construite par le texte lui-même et strictement interne au texte ;
- et R_j , la situation de lecture qui actualise le texte dans le cadre des situations qu'il construit en relation avec ses repères origines internes.

En conséquence aucune relation ne peut être établie entre les différents paramètres (S, T) constitutifs de ces deux situations, si ce n'est celle construite sur le mode de la rupture. Nous sommes donc hors de toute problématique de l'identification (=) ou de la différenciation (\neq).

Représentation schématique

$R_i : S(T), p$

$R_j : S(T), p$

$R_i \omega R_j$

p n'a aucun statut (p peut être un prédicat de forme affirmative ou négative).

Au terme de cette rapide analyse d'emplois de l'imparfait, nous constatons qu'aucun de ceux-ci - c'est en cela qu'ils sont considérés comme marginaux - ne met en jeu une valeur temporelle de révolu. A chaque fois nous sommes conduits, pour élaborer une interprétation acceptable, à calculer un repère autre que celui qui est mobilisé par l'énoncé, ne serait-ce, comme c'est le cas de l'emploi 4), pour signifier que le repérage entre R_i et R_j est de type ω . Il apparaît donc que c'est de la prise en compte et de la confrontation de R_i et R_j que les interprétations se mettent en place.

3. 2. Futur simple et futur antérieur

De la même façon que je n'ai retenu pour l'imparfait que des emplois non temporels - au sens où l'imparfait ne conduisait pas à faire référence à un événement révolu -, je retiendrai pour le futur simple ou le futur antérieur des emplois également non temporels. Considérons les énoncés suivants :

- 5) Vu le temps qu'il fait à Besançon, il neigera à Morteau/aura neigé à Morteau.
- 6) - Tiens, voilà Claudine qui revient !
- Elle aura oublié ses clés, comme d'habitude !
- 7) - Tu entends ce boucan ?
- Ce sera encore les voisins qui s'engueuleront !
- 8) Je dirai que l'actuel gouvernement mène une politique qui favorise très fortement les plus riches et accable les plus pauvres.

Les énoncés 5), 6) et 7) relèvent d'un même cas de figure du fonctionnement du futur (que ce soit en tant que forme simple ou en tant que forme composée), à savoir que le repère de validation et le repère d'instanciation (localisation) étant dissociés, il en ressortira une interprétation de conjecture. Dans les trois cas, le locuteur confronté à un état de chose tire des conclusions, sur la base d'expériences antérieures, dont il ne peut garantir qu'elles soient adéquates à l'état de chose : ces conclusions sont pour le locuteur probables mais non certaines.

Examinons plus précisément chacun des énoncés :

5) suppose une corrélation habituelle entre une certaine qualité de temps à Besançon et une certaine qualité de temps à Morteau : *des conditions météorologiques X à Besançon (p) entraîne normalement des conditions météorologiques Y à Morteau (q)*. Or au moment T_0 , les *conditions météorologiques X à Besançon (p)* sont actualisées, donc le locuteur conjecture que les *conditions météorologiques Y (q)* sont également actualisées à Morteau ; mais ce n'est qu'une conjecture qu'il formule. En employant un futur ou un futur antérieur, il se pose en repère de validation de *les conditions météorologiques Y* sont actualisées à Morteau mais il pose également que le repère de localisation/instanciation est autre que lui-même. Nous avons alors une dissociation entre S, repère subjectif de validation, et T, repère spatio-temporel de localisation/instanciation. En marquant la dissociation des repères en T_0 , l'emploi du futur réfère à un état de chose (q) probablement actualisé en T_0 .

Représentation schématique

Étant donné un état de chose (p)

Ri : S, To (**q**, (q'))

Rj : T, To (q ou q')

(**q**, (q')) exprime le fait que si q est posé comme probable, q' ne peut être éliminé.

6) est très proche de 5) : à partir d'un procès actualisé (*Claudine revient vers son lieu de départ* (p)) et de connaissances acquises par expérience (*Claudine est distraite, elle a coutume d'oublier ses clés chez elle* (q) : d'où la présence d'un marqueur tel que *comme d'habitude*), le locuteur en infère qu'il est probable que Claudine, en To, ait effectivement oublié ses clés. Donc à partir de p actualisé (T, To), le locuteur (S, To) conjecture q, cependant il ne peut éliminer complètement q'. Nous aurons en conséquence la même représentation schématique que pour 5).

Représentation schématique

Étant donné un état de chose (p)

Ri : S, To (**q**, (q'))

Rj : T, To (q ou q')

(**q**, (q')) exprime le fait que si q est posé comme probable, q' ne peut être éliminé.

7) dit qu'un *bruit indéterminé (du boucan) se manifeste* en Sito (So, **To**), il s'agit donc de la localisation/instanciation d'un procès P non stabilisé qualitativement (ce que nous noterons par P()). Le locuteur sur la base de ses expériences passées (d'où la présence nécessaire d'une marque de ces expériences : ici *encore*) conjecture que ce bruit peut être rapporté à une engueulade entre ses voisins (stabilisation qualitative de P()). Là encore nous avons une modalité de probable introduite par une instance subjective S : P() est qualifié par p (P(p)), mais sans que autre que p (p') ne soit totalement éliminable (P(p') reste possible). Nous avons une inférence de nature qualitative : s'il y a du boucan à un moment donné, alors ce boucan est qualifiable comme une engueulade entre les voisins. De nouveau le futur marque la dissociation en To du repère de validation S (p est valable, p' reste possible en To) et du repère de localisation/localisation T (p ou p' est le cas en To).

Représentation schématique

Étant donné un état de chose non déterminé (P)

Ri : S, To (**P(p)**, (p'))

Rj : T, To (P(p) ou P(p'))

(**p**, (p')) exprime le fait que si p est posé comme probable, p' ne peut être éliminé.

8) présente une configuration différente des trois cas précédents, mais il mobilise le même principe général, à savoir la dissociation du repère de validation et du repère de localisation/instanciation. C'est précisément cette dissociation qui va justifier le commentaire interprétatif des grammairiens (voir en annexe) en terme de politesse ou d'adoucissement : alors que dans 5) ; 6) et 7) nous avons une valeur modale de probabilité, 8) introduit une modalité intersubjective. L'emploi du futur détermine en effet une modulation de la relation entre l'énonciateur (locuteur) et le co-énonciateur (allocutaire) en impliquant une forme de distance entre la validation de p et l'actualisation/instanciation de p : ce qui revient à dire que si le locuteur dit p, il n'exclut pas que p' puisse être le cas d'un autre point de vue que le sien, par exemple celui de l'interlocuteur. Ou pour dire les choses autrement : S pose que p est validable en To mais que p' (autre que p) n'est pas exclu en To : donc nous aurons p pondéré (**p**) et p' possible (**p** (p'))).

Représentation schématique

p = Je-dire que le gouvernement ...

p' = autre que Je-ne pas dire que le gouvernement ...

Ri : S, To (**p**, (p'))

Rj : T, To (p ou ')

(**p**, (p')) exprime le fait que si p est posé comme validable, p' ne peut pour autant pas être éliminé.

Pour terminer mon propos sur ce cas de figure, je donnerai un dernier exemple que l'on doit à D'Alembert : « *Je dirai* que la chaleur de J. J. Rousseau me paraît tenir plus aux sens qu'à l'âme. ». Cet énoncé est significatif dans la mesure où se manifeste très explicitement une modalisation qui autorise d'autres points de vue sur la chaleur de Rousseau : ... *me paraît tenir plus*

Il serait intéressant, mais l'objectif de mon actuel propos serait dépassé, de considérer les variations interprétatives que permet l'emploi du futur avec *dire* (ou des verbes de dire). Je me contenterai de donner un exemple qui fleure bon le mensonge : *Je dirai que j'étais/suis malade*.

4. Pour conclure

Au terme de ces rapides analyses de quelques emplois de l'imparfait de l'indicatif, du futur simple ou du futur antérieur, il apparaît que l'on peut faire l'économie :

- d'une part, de rapporter tous les emplois de ces formes à des valeurs temporelles plus ou moins dégénérées en valeurs modales ;
- et, d'autre part, de produire des listes de valeurs sans que l'on puisse expliquer comment les différentes valeurs sont articulées les unes aux autres et comment elles sont générées au gré des énoncés, si ce n'est par l'artifice du glissement d'une valeur centrale stable à des valeurs « impressionnistes » instables manifestant des discontinuités sémantiques surprenantes.

En formulant des hypothèses sur des propriétés invariantes abstraites de ces formes verbales - c'est-à-dire dégagées des valeurs référentielles singulières qui adviennent dans les énoncés -, je pense avoir montré :

- que les emplois, périphériques pour les grammairiens, examinés dans cet article relèvent en fait de ces fonctionnements généraux ;
- que les valeurs référentielles qui émergent sont à la fois calculables et régulières en prenant en compte les propriétés contextuelles mises en jeu dans les énoncés ;
- et, qu'à ce titre, ces emplois ne sont en rien marginaux ou étranges : les locuteurs ne s'y trompent d'ailleurs pas en les produisant et les interprétant naturellement.

Annexe

Extraits de grammaires sur les emplois du futur simple étudiés

1. Garde-Tamine (1988 : 82)

Du fait qu'il situe l'événement dans l'avenir, le futur a une inévitable valeur modale. Comme l'imparfait, il est apte à atténuer les contours de la réalité et sera donc utilisé pour traduire l'hypothèse en l'absence même de toute indication contextuelle :

Quel est ce bruit ? Ce sera le vent.

ou pour atténuer une affirmation :

Vous avouerez qu'il y a de quoi s'inquiéter.

2. Rigel, Pellat et Rioul (1996 : 314-315)

Futur d'atténuation

La part d'incertitude liée à l'avenir permet aussi d'atténuer une affirmation formulée souvent à la première personne (*Je vous dirai/ferai remarquer que ...*) : *Nous avouons que notre héros était fort peu héros en ce moment* (Stendhal). Comme avec les temps du passé, le décalage marqué par rapport au moment de l'énonciation rend l'affirmation moins directe pour le destinataire, qui a l'illusion de pouvoir s'y opposer, puisque sa réalisation est fictivement située dans l'avenir. [...]

Futur de conjecture ou de supposition

Quand un procès contemporain de l'énonciation n'est pas avéré, le futur simple est employé pour le présenter comme une hypothèse, que l'avenir confirmera ou permettra de vérifier (la probabilité lui donne le plus de chances de validation). L'énoncé au futur simple est souvent associé à une phrase au présent ou au passé à laquelle il apporte une explication possible, car reportée dans l'avenir ; il comporte souvent le verbe *être* : *J'ai trouvé ce beau livre sur le bureau : ce sera le cadeau d'une admiratrice*. Cet usage est cependant rare dans le discours oral courant.

3. Togeby (1982 : 388-390)

1019. Futur de la supposition et conditionnel de la rumeur

1. Le futur sert à formuler une supposition que fait la personne qui parle, mais seulement lorsqu'il s'agit des verbes *être* et *avoir* : *Siméon s'entendit appeler furieusement*. « *Ce sera ma vieille voisine* » se dit-il (Pons 114) *Notre ami est absent : il aura encore sa migraine* (Grevisse).

Avec les autres verbes, on emploie le futur antérieur : *L'assassin se sera introduit par la fenêtre* (Leroux, Sten 205) *Elle aura certainement oublié* (Bernstein, ib.).

1021. *Futur de l'ordre et conditionnel de la politesse*

Il peut s'agir d'une demande polie : *Messieurs, vous m'excuserez. Mon fils vient d'avoir un accident* (Saint Pierre, Milliardaire 98) *Vous voudrez bien ne pas sourire de l'accent de Mr Gore* (Green, Autre 75).

1022. *Futur de la volonté et conditionnel du rêve*

Mais l'emploi du futur au lieu du présent peut aussi représenter un certain adoucissement de la volonté : *Je vous prierai seulement, dit-il, d'éteindre votre pipe ; la fumée me dérange* (Peyrefitte, Malte 113).

-
- 1 Voir les extraits de grammaires en annexe. On trouvera des commentaires fondés sur le même principe pour ce qui touche à certains emplois « marginaux » de l'imparfait et du futur:
 - l'imparfait étant conçu comme une forme verbale dont la valeur centrale est celle de passé, on invoquera alors le fait que le passé permet de produire un effet d'éloignement, de simuler une mise à distance intersubjective, d'où les effets d'atténuation qui sont observés dans ces emplois (hypocoristique, politesse, ...)
 - le futur étant supposé avoir pour valeur centrale celle de non révolu, on supposera que cette distance temporelle entre l'actuel et le non révolu pourra engendrer des effets modaux tels que la « politesse », « l'adoucissement de la volonté », ...Voir tout particulièrement Garde-Tamine (1988 : 82) en annexe.
 - 2 Ce qui permettrait de justifier le nom un peu étrange d'*imparfait* dans l'ensemble des formes verbales : pas de mention d'une valeur temporelle assignable et expression d'une indétermination aspectuelle.
 - 3 Je proposais, il y a quelques années, la formulation suivante : « Le paradigme des désinences *ais, ais, ait, ions, iez, aient* marque qu'un procès P fait l'objet d'un double repérage : une valeur (p ou p') de P repérée par un repère Ro fait l'objet d'un repérage par un repère R1. » (Lebaud 2004 : 26). Je maintiendrai l'essentiel de cette caractérisation, en ajoutant - ce qui n'était alors que supposé - comme je le fais ci-dessus, que les repères Ro (Ri) et R1 (Rj) sont également dans une relation *repéré/repère*.
 - 4 Que l'on compare cet énoncé avec *Ah non, c'est pas vrai ! Demain soir, il y a une émission à ne pas manquer sur ARTE, et voilà que je suis convoqué à une réunion*, qui n'implique nullement, à la différence du premier, que le locuteur rende les armes : il peut très bien enchaîner en manifestant son intention de ne pas aller à la réunion en question.

Bibliographie

- CULIOLI Antoine (1990). *Pour une linguistique de l'énonciation*. Tome 1. Paris : Ophrys.
- DE VOGUË Sarah (1999). L'imparfait aoristique, ni mutant ni commutant. *Cahiers de praxématique* (Montpellier), no.32.
- GARDE-TAMINE Joëlle (1988). *La Grammaire*, tome 2, *Syntaxe*. Paris : Armand Colin.

LEBAUD Daniel (2004). Entre Temps et Sujet. Le paradigme des formes ais, ais, ait, ions, iez, aient : le cas de l'imparfait de l'indicatif. In : CHAUVIN-VILENO Andrée et al. (éds.). *Le vif du sujet*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté. (Linguistique et Sémiotique).

RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René (1996). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.

TOGEBY Knud (1982). *Grammaire française*, volume 2. Copenhague : Akademisk forlag. (Études romanes de l'Université de Copenhague).

Corpus

PADURA Leonardo (1988). *Électre à La Havane*. Paris : Métailé.

L'expression du détriment dans l'énoncé en être à+infinitif

Expression of detriment in the construction être à+infinitive

Ryūsuke MIURA

Doctoral Program in Literature and Linguistics

Graduate School of Literature

Aoyama Gakuin University

Abstract

The purpose of this study is to clarify the value of the construction être à+infinitive in French. In French contemporary dictionaries this construction is said to express the progressive aspect. However, particularly in contemporary French, this form is mostly used as a modal expression which implies criticism, blame and so on. We will analyze the double value of être à+infinitive by examining adverbs (là, toujours, encore, dans) which are almost always necessary in this construction.

Keywords: detriment, divergence, progressive, disruption

要旨

本稿はフランス語の連辞 *être à+infinitif* の価値を明らかにすることを目的とする。現代フランス語辞書類においてこの連辞は進行相の価値を持つとされるが、とりわけ現代語においては、進行相よりも非難や文句といった否定的価値を示すモーダルな表現として使用されることが多い。この連辞においてほぼ義務的である *là, toujours, encore, dans* といった副詞に注目し、この構文における2つの価値を考察する。

キーワード：否定的価値、相違、進行相、途絶

Objet

Dans le jeu conflictuel du langage - une dispute, une querelle - il est difficile d'éviter les mots dépréciatifs ou les phrases détrimmentales quand on cherche à attaquer ou critiquer son interlocuteur. Ces phrases à effet détrimmental sont de types variés et elles font appel à des constructions morpho-syntaxiques qui relèvent souvent de l'ordre aspectuel et modal à la fois. C'est le cas des phrases au gérondif en (1) et (1') : elles désignent l'une et l'autre l'aspect duratif du procès, mais la dernière comporte de plus la modalité d'obligation (je « devais » recoudre cette veste).

- (1) J'ai passé mon temps en recousant cette veste.
- (1') J'ai passé mon temps à recoudre cette veste.

C'est le cas aussi des phrases en *être à+inf.* qui dénoteraient, d'après les dictionnaires, l'aspect purement duratif. L'objectif de notre recherche est de déterminer la nature de l'effet détrimmental en *être à+inf.*, en particulier sa valeur modale : comment se fait-il que la valeur détrimmentale puisse naître de cette construction qui n'a pas en elle-même d'éléments négatifs (verbe *être*, préposition *à*) ?

Selon les dictionnaires contemporains, le syntagme *être à+inf.*, sans les marqueurs spatio-temporels (*être ø à+inf.*) tels que *là, toujours, encore, souvent*, dénoterait toujours l'aspect purement duratif qui est l'équivalent de *être en train de+inf.* Pourtant, si on a bien *il est en train d'écrire une lettre*, on ne peut pas dire *il est à écrire une lettre* au sens de la durée pure et simple (*être en cours*).

En français contemporain notamment, le syntagme *être à+inf.* avec des marqueurs spatio-temporels (*être toujours à+inf.*), quasi obligatoires dans la construction, dénote une valeur modale, une dépréciation nette de l'énonciateur vis-à-vis de la situation comme le montrent les exemples du type :

- (2) Eh ! non, elle est toujours à me lancer des mots malins. (Picard Louis-Benoît, *La petite ville* cité dans Gougenheim 1929 : 54)
- (3) Celui-là ! il est toujours à se mêler de ce qui le regarde pas ! (Saunier 1999 : 270)

Ces phrases sont des exemples types de la valeur détrimmentale en *être toujours à+inf.* L'énonciateur reproche en (2), à *elle*, sujet de l'énoncé, de dire sans cesse des méchancetés, et en (3), critique *il* qui intervient systématiquement dans les affaires d'autrui.

Valeur modale : le type [*être toujours à+inf.*]

Dans la majorité des cas, *être à+inf.* avec un adverbe comme *toujours* donne une valeur modale dépréciative comme dans l'exemple (4) :

(4) Il est toujours là à se moquer des autres.

Mais, dans cet exemple, le verbe lui-même *se moquer de*, est déjà dépréciatif. On peut penser que l'effet détrimental dans *être toujours à+inf.* tient au sémantisme des verbes utilisés, négatif, positif ou neutre. Mais en fait, ce n'est pas toujours le cas, ce n'est pas nécessairement non plus la combinaison du verbe négatif avec le terme *toujours* qui est obligatoire, parce qu'on trouve des exemples à la valeur négative avec *toujours*, alors que les verbes en tant que tels ne sont pas dépréciatifs. Les énoncés (5) et (6) sont de ce type.

(5) Il est toujours à vouloir se mettre à côté d'elle.

(6) Il est toujours là à vouloir m'aider / Il est toujours là à vouloir me protéger.

Le verbe, ici, n'est pas décisif. Sémantiquement, les verbes *se mettre à côté d'elle* et *aider*, *vouloir aider* sont a priori des termes non-dépréciatifs, mais pourtant on donne à ces énoncés une interprétation dépréciative. En (6), il est impossible d'interpréter ces phrases comme *Il est toujours là quand j'ai besoin de son aide*.

On pourrait en conclure que c'est le terme *toujours* qui détermine la valeur dépréciative. Cependant on constate que le mot *toujours* ne montre pas systématiquement une telle valeur. On retrouve des exemples analogues avec le verbe *rigoler*, comme en (7) et (8).

(7) Elle est toujours là, à rigoler avec moi...¹

(8) Et puis, il est toujours là à rigoler avec le petit au lieu de mettre la couche...²

En (7), l'adverbe *toujours* est bien présent, mais cet énoncé n'exprime qu'une valeur positive dans son contexte. En revanche, (8), qui est un énoncé similaire, recevra plutôt une interprétation dépréciative.

Par ailleurs, on peut constater une valeur modale dépréciative même dans la construction *être à* sans ajouter le mot *toujours* comme dans l'exemple suivant :

(9) Il est *dans* sa chambre à rêvasser / ? à lire / ? à dormir.

Le verbe *rêvasser* qui a une connotation négative, est plus acceptable que *lire* ou *dormir* qui sont plutôt neutres. C'est pourquoi on ne peut pas non plus faire porter seulement sur l'adverbe *toujours* la valeur dépréciative, puisque le syntagme *être à* peut avoir, sans *toujours*, une portée dépréciative.

Cela dit, *être à+inf.* a quand même tendance à vouloir s'allier à des termes dépréciatifs. Autrement dit, le tour lui-même ne contient pas d'éléments dépréciatifs, mais il demande, ou il a tendance à s'allier à quelque chose de dépréciatif.

Valeur aspectuelle et effet de bascule / perturbation : le type [*être* LOC. à+inf.]

Il est vrai que les phrases en *être toujours à+inf.* indiquent très souvent une valeur dépréciative, mais il arrive que *être à+inf.* puisse désigner l'aspect purement duratif. Et dans ces cas, des termes spatiaux comme *là*, *dans son bureau*, *au parc* sont obligatoires (*être* LOC. à+inf.).

(10) Il est là à regarder le ciel.

(11) Je suis là à m'acharner sur cette pauvre bête.

(12) Elle était là à admirer les étoiles, (quand soudain...)

Malgré tout, si la valeur dépréciative n'est pas aussi marquée que sur les énoncés précédents, en (10) et (11) elle est sous-jacente. Ces énoncés ne sont pas d'ordre purement duratif. On y sent une position critique et on tend, le plus souvent, à imaginer les suites comme *alors qu'il a autre chose à faire*.

En revanche, en (12), le tour en tant que tel représente bien l'aspect purement duratif. Mais dans ce cas, la plupart du temps, l'énoncé demande, dans la phrase qui suit, des mots indiquant un *basculement de la situation* ou une *perturbation* comme *quand soudain* qui marque un changement d'état.

La valeur aspectuelle est plus nette avec les marqueurs spatiaux tels que *dans son bureau*, *dans sa chambre*, *au parc* qu'avec l'adverbe *là*. Le tour lui-même indique un

aspect purement duratif, comme dans les exemples suivants.

- (13) Un jour pendant qu'il est *au parc* à lire son journal, Walter note une nouvelle qui le frappe. (Internet)
- (14) Il est *dans son bureau* à parler avec son camarade (quand tout à coup le téléphone sonne.)
- (15) J'étais *là* à parler avec mes copines (quand soudain on m'a dit : « Ah! t'as gagné au loto. »)

En (13), la suite *une nouvelle qui le frappe* va perturber et couper la situation antérieure *lire son journal*.

De même, en (14) et (15), on attend une suite qui indique un basculement de la situation comme *soudain, d'un seul coup* qui introduisent un changement d'état.

Valeur dépréciative en *être à+infinitif*

Pourquoi *être à+inf.*, si sa valeur fondamentale est aspectuelle, porte-t-il aussi une valeur dépréciative?

Hypothèses :

Valeur modale [*être toujours à+inf.*] :

Dans la plupart des cas où *être toujours à+inf.* prend une valeur modale, on peut le remplacer au sens dépréciatif par le syntagme *être en train de+inf.*, qui est également censé avoir une valeur purement durative (être dans le déroulement du procès). Cependant, dans certains cas, la permutation est plus difficile comme dans (5) et (6). En effet, *Il est toujours en train de vouloir se mettre à côté d'elle* et *Il est toujours là en train de vouloir m'aider* sont moins naturels que *Il est toujours à vouloir...*, dans ces exemples, c'est visiblement le verbe *vouloir* qui gêne la compatibilité. Le verbe *vouloir* implique le but, l'intention. Quand on vise ou se dirige vers un but, on est encore à l'extérieur du procès. Par contre, avec la valeur d'être en cours en *être en train de*, on est déjà à l'intérieur du procès. À ce moment-là, il y a une divergence (discordance) entre l'intérieur (le procès est déjà réalisé) et l'extérieur (le procès ne se réalise pas encore). Il en résulte que *être en train de* n'est pas totalement compatible avec *vouloir*. Mais alors, d'où vient la possibilité de *Il est toujours à vouloir...*? Peut-être, le tour *être à+inf.* n'est-il pas de valeur purement durative.

Valeur aspectuelle et basculement de situation [*être* loc. à+inf.] :

Quand le procès est envisagé à l'intérieur, à la valeur durative (être en cours) vient s'ajouter parfois une valeur dépréciative, comme on observe en (10) et (11). Dans ces emplois, on voit que l'énonciateur désire quitter le domaine intérieur du procès ou rester dans un univers où le procès n'aurait pas à se réaliser. Il en résulte que la valeur d'être en cours en *être* à+inf. révèle un procès en déroulement qui est indésirable pour l'énonciateur. De là s'imposent les suites implicites telles que *alors qu'il a autre chose à faire* quand le syntagme *être* à+inf. a pour effet d'exprimer une valeur dépréciative.

Par ailleurs, lorsque la construction *être* loc. à+inf. semble indiquer une valeur purement durative comme on l'observe dans les exemples (12) - (15), il ne s'agit pas d'un emploi purement duratif, mais du type « bascule » ou « perturbation ». Si, en revanche, le tour tend à dénoter une valeur purement aspectuelle *hors contexte*, des termes explicites de « bascule » ou de « perturbation » deviennent nécessaires pour déclencher la valeur de détriment ou d'indésirabilité.

L'essentiel est dès lors l'expression d'un franchissement de seuil qui marque le passage à l'extérieur du procès. La valeur durative pourrait représenter un effet secondaire. Or, n'importe quelle suite ne peut jouer ce rôle. En effet, il faut des mots comme *soudain*, *d'un seul coup* pour faire basculer ou perturber la situation antérieure, comme on le voit en (12).

De même, en (13), *une nouvelle qui le frappe* introduit un basculement ou une coupure. Ici, le sujet de l'énoncé reste toujours dans le procès *lire son journal*, contrairement à *lire le journal*: il ne s'agit pas d'une lecture quelconque mais le sujet de l'énoncé est situé entièrement dans l'intérieur du procès (I). Cependant, dans cet emploi, il faut sortir d'I, *lire son journal*, pour passer à l'extérieur du procès (E), *ne pas lire son journal*. En bref, il faut des marqueurs de « basculement de situation » afin de désigner la frontière entre les deux domaines I et E dans les emplois du type de « perturbation ».

Quand *être* loc. à+inf. ne dénote qu'une valeur purement aspectuelle sans donner lieu à l'expression du détriment, il faut un marqueur de coupure ou de « bascule » comme *quand* (*soudain.../d'un seul coup.../une nouvelle le frappe*). Quant à la préposition *à*, non seulement elle joue le rôle de localisateur – le sujet de l'énoncé reste toujours à l'intérieur du procès – mais aussi apporte un changement qualitatif à la situation antérieure.

Prenons un exemple comme *un homme à la mer*. La préposition *à* est ici liée à la qualité, dénotant un mode de visibilité ou une façon d'envisager le procès. Ainsi *un homme à la mer!*, équivaut à *au secours*, car l'homme en question est nécessairement en train de se noyer. Avec *à*, localisateur et qualificateur de procès à la fois, *un homme à la mer* ne signifie pas simplement qu'*un homme est dans la mer*, mais aussi et surtout que c'est *un homme qui se noie*.

Aussi la préposition *à* sert-elle à introduire un changement de qualité du procès. Les mots comme *soudain* qui sont indispensables à cet effet, annoncent dans la suite un basculement par rapport à la situation antérieure, c'est-à-dire une requalification du procès.

Conclusion

On a vu la valeur des énoncés en *être à*+inf. On retrouve la même valeur dépréciative en anglais avec la forme en *...ing*.³ Quoi qu'il en soit, le tour français dénote le plus souvent la valeur dépréciative. De fait, pour peu qu'on s'intéresse aux exemples attestés, on constate aisément qu'en français actuel, la valeur du tour n'est plus purement durative. Un tour que les dictionnaires contemporains ont considéré jusqu'ici comme d'ordre purement temporel a acquis de nos jours le statut d'un dispositif désignant beaucoup moins la relation aspecto-temporelle qu'une modalité nettement dépréciative.

¹ Contexte : Dans la vie, vous rencontrez tout style de personnes.. Des gentilles, des Méchantes.. Des Focus, des Vrais.. Des personnes que vous ne savez qu'elles ne vous trahiront Jamais. Cette fille fait parti des meilleures. La plus vraie de toutes même. Vous savez pourquoi? Elle a toujours été là pour moi. Elle est toujours là, à rigoler avec moi. J'ai besoin d'elle.. Elle est toujours là, & Je ne la remercierai Jamais assez. Elle est celle dont je ne pourrais jamais me détacher.. Je ferais n'importe quoi pour elle. C'est celle sur qui Je peux compter, peu importe ce qui se passe. C'est une amie, ma meilleure amie.. Personne ne me connaît bien autant qu'elle. Au fond, elle l'a toujours été ma Meilleure Amie & elle le restera, quoi qu'il arrive & même si le temps passe. Je pense que Je ne lui dis pas assez souvent à quel point Je tiens à elle.. Je t'aime .. <madm0iselle-x3.skyrock.com/>

² Contexte : Ben, moi pareil... C'est une source d'engueulade avec ma moitié. Il nettoie jamais assez bien les fesses de Petitou...entre ses couilles, y'a toujours un peu de caca quand je viens inspecter... Et puis, il est toujours là à rigoler avec le petit au lieu de mettre la couche... bilan, Petitou fait pipi, il n'avait pas sa couche, y'en a plein partout, dans son dos, dans ses cheveux... Sans arrêt, je lui dis de mettre la couche ... après, il pourra rigoler tant qu'il veut avec Petitou... mais non, il n'en fait qu'à sa tête. Ce matin encore, il changeait la couche... et v'là en train d'analyser le caca de Petitou alors que Petitou avait le zizi à l'air... Ben, Jackpot, il nous a fait un beau petit jet de pipi ! Grrrrr ! <forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/bebes_annee/Bebesdejuin2006/maniaque-couche-sujet_191003_1.htm>

³ "You are always being sick when something has to be done." (Dès qu'il y a quelque chose à faire, tu te fais toujours porter pâle) (MELIS 2002 :157)

Bibliographie

- BENVENISTE Emile (1948). *Noms d'agent et noms d'action en Indo-Européen*. Paris: Adrien-Maisonneuve.
- DAMOURETTE Jacques & PICHON Edouard (1911-1930). *DES MOTS A LA PENSEE : Essai de Grammaire de la Langue Française, Tome III*. Paris: Artrey.
- FRANCKEL Jean-J. (1989). *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*. Genève : Droz.
- GOUGENHEIM Georges (1929). *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*. Paris: Les Belles Lettres.
- MELIS Gérard (2002). Anaphorisation et aspect : le cas de ING en anglais. In : LAGAE Véronique, CARLIER Anne, BENNINGER Céline (eds.). *Temps et Aspects : de la grammaire au lexique*. Amsterdam/New York : Rodopi. (Cahiers Chronos; vol.10).
- SAUNIER Evelyne (1999). Contribution à une étude de l'inchoation : *se mettre à + inf*. Contraintes d'emploi, effets de sens et propriétés du verbe *mettre*. In : VOGELEER Svetlana, BORILLO Andrée, VUILLAUME Marcel, VETTERS Carl (eds.). *La modalité sous tous ses aspects*. Amsterdam/Atlanta: Rodopi. (Cahiers Chronos; vol.4).

**Divergences dans l'idée du nombre grammatical
en français et en japonais**
**Divergence in concept of grammatical number
in French and Japanese**

Baptiste PUYO

Doctoral Program in Literature and Linguistics
Graduate School of Humanities and Social Sciences
University of Tsukuba

Abstract

Traditional European grammars define the grammatical number category as a basic dichotomy between the unmarked singular form and the marked plural form. Influenced by this type of description, Japanese grammars then went on to interpret this morphologico-semantic opposition. By focusing on an analysis of the counting system in French and Japanese, we will show that the function of the number category in Japanese is not to express grammatical distinctions between singular and plural values as in French but to express enunciative distinctions involved in discourse.

Keywords: plural, singular, grammatical number, enunciation

要旨

フランス語における文法数は文法的一致が生み出され、発話の状況とあまり関係なく、文の中に統辞的統一をもたらす役割をもっているのに対し、日本語における文法数は発話の状況によるものであり、文法的場面とあまり関係なく、文の中に発話的そして意味的統一をもたらす役割をもっていることを、名詞の数え方の比較分析を通じて明らかにすることが、本稿の目的である。

キーワード：複数、単数、文法数、発話

1. Introduction

Les grammaires du japonais utilisent très souvent les termes de *singulier* et de *pluriel* issus des grammaires européennes pour décrire ce qui se passe au niveau de la catégorie du nombre. Les grammaires européennes définissent généralement la catégorie du nombre comme une opposition entre une forme singulier non-marquée et une forme pluriel marquée. Sous l'influence de ces descriptions, les grammaires japonaises ont repris à leur compte cette opposition morphologique entre une forme singulier fondamentale et une forme pluriel obtenue par dérivation. Mais peut-on réellement appliquer ces valeurs à la grammaire du japonais ?

En général, l'expression du nombre en japonais contemporain est facultative, voire inutile, ce qui pousse à dire qu'il n'existe pas de système du nombre comme en français où le locuteur doit obligatoirement choisir entre le singulier et le pluriel. En japonais contemporain, la forme non-marquée du nom commun ne doit pas être comprise comme une forme au singulier mais comme une forme indifférenciée en nombre.

Cela étant, le fait qu'il n'y ait pas de système du nombre en japonais contemporain ne veut pas dire que la grammaire du japonais ne peut pas exprimer le nombre. Qu'il s'agisse de l'affixation de marqueurs à valeur pluriel, de la formation de composés par reduplication lexicale, ou bien de l'emploi de classificateurs lors de l'opération de dénombrement, la grammaire du japonais possède de nombreux moyens d'exprimer le nombre grammatical.

Le but du présent article est de mettre en évidence les différences dans l'expression du nombre en français et en japonais. Nous essaierons de montrer que le rôle du nombre grammatical en japonais n'est pas d'exprimer l'opposition entre les valeurs de singulier et de pluriel, comme en français, mais d'exprimer plutôt le contenu des rapports interpersonnels impliqués dans le discours.

Notre argumentation se fera en deux mouvements. Dans un premier temps nous étudierons comparativement l'opération de dénombrement en français et en japonais ; dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux domaines spécifiques de la définitude et de l'actualisation.

2. Le dénombrement en français et en japonais

Tout d'abord, nous nous proposons d'étudier le fonctionnement des expressions numérales en français et en japonais.

Les noms de nombre ne désignent directement aucun objet. Ce sont des valeurs numériques fixes. Ils sont donc, pour ainsi dire, auto-référentiels. Cette auto-référentialité est un problème lorsqu'on dénombre un objet. Le problème est de savoir comment donner à une valeur numérique, purement symbolique, une valeur et un contenu référentiels concrets, c'est-à-dire comment lui donner une valeur en langue.

A ce niveau-là, le français et le japonais procèdent à des ajustements grammaticaux différents.

En français, le nombre appartient à un syntagme nominal, qui lui donne son statut syntaxique dans la phrase. Ainsi, en (1), « trois » est adjectif de « cochons » :

(1) Il était une fois **trois** petits cochons. (Tamba 1992 : 26)

Alors qu'en (2), « trois » est un nom :

(2) **Trois** et trois font six. (Tamba 1992 : 26)

Et en (3), « trois » est un pronom :

(3) **Trois** de ces petits cochons paraissent malades. (Tamba 1992 : 26)

En japonais, le numéral s'attache obligatoirement à un classificateur. Ce classificateur varie suivant la classe de l'objet dénombré. En (4), il s'agit de compter les cochons. On utilise le classificateur *-hiki* :

(4) 昔、ある所に三匹の子豚がいました。

Mukashi aru tokoro ni san-biki no kobuta ga imashita

Autrefois / quelque part / **trois** + **spécificatif numéral** / petit cochon / être / passé

Il était une fois **trois** petits cochons.

Maintenant que j'ai expliqué comment se passe le dénombrement en français et en japonais, je voudrais étudier rapidement le cas précis de l'anaphore pronominale. Regardons l'exemple (5) et sa traduction en japonais :

(5) – Où ont disparu les **assiettes** ? – **Trois** grandes ont été cassées et **deux** autres ébréchées. Les **cinq** restantes sont dans le placard. (Tamba 1992 : 30)

(6) 皿はどこに行っちゃった。—三枚は割れて、また二枚は縁が欠けた。残りの五枚は押し入れの中にある。

*Sara wa doko ni icchatta. San-mai wa warete, mata ni-mai wa fuchi ga kaketa.
Nokori no go-mai wa oshiire no naka ni aru.*

Comme nous le montre la traduction en japonais, les emplois anaphoriques pronominaux en français et en japonais diffèrent au niveau de l'organisation syntaxique.

En (5), les anaphoriques numériques trois, deux et cinq se comportent comme des pronoms qui s'accordent en genre et en nombre avec leur antécédent nominal « assiettes ». Cet accord ne se manifeste pas au niveau du numéral, morphologiquement invariable, mais au niveau des accords qu'il déclenche avec le syntagme nominal et le syntagme verbal. En français, c'est donc le nombre (et aussi le genre) du nom qui assurent la liaison anaphorique entre l'antécédent nominal et le numéral.

En japonais, au contraire, il n'y a pas d'accord grammatical en nombre. L'antécédent nominal *sara* (assiette) est une forme indéterminée en nombre qui ne renvoie ni à du singulier ni à du pluriel. S'il n'y a pas d'accord grammatical en nombre, la question qui se pose est alors celle de savoir comment le lien anaphorique entre l'antécédent nominal *sara* et les numéraux *san-mai*, *ni-mai* et *go-mai* peut être assuré ?

En japonais, les classificateurs sont incapables de désigner un référent à eux seuls. Mais ils sont dotés d'une valeur sémantique et notionnelle bien déterminée. Par exemple, ici, *-mai* sert à compter les objets plats. En (6), le rôle du classificateur *-mai* est d'associer le nombre à un certain champ sémantique, celui des objets plats, pour pouvoir faire le lien anaphorique entre l'antécédent nominal et le nombre.

En se basant sur cela, on peut dire que le suffixe numéral a deux rôles en japonais : d'un côté supprimer l'auto-référentialité des noms de nombre ; de l'autre adapter le nombre à un champ sémantique délimité, comme celui des objets plats.

Pour conclure sur cet exemple, on voit donc que l'anaphore pronominale repose en français et en japonais sur des mécanismes différents. En français, l'anaphore repose sur un accord grammatical en nombre (et en genre), commandé par les propriétés du nom antécédent. En japonais, l'anaphore repose sur un accord sémantique entre le nom antécédent et le classificateur. Les spécifications de nombre n'ont donc aucun rôle en japonais.

C'est pourquoi je choisis de parler d'une anaphore grammaticale en français qui s'oppose à une anaphore lexicale en japonais.

3. Rapport nombre/actualisation

Maintenant que nous avons vu que le nombre grammatical n'a pas le même rôle en français et en japonais, il faut se demander quel est alors l'intérêt d'exprimer le pluriel en japonais ?

Pour répondre à cette question, j'ai choisi d'étudier les exemples suivants qui montrent le rapport qui existe en japonais entre le nombre grammatical et l'actualisation du référent dans le discours.

En japonais, contrairement au français, il est impossible d'employer le pluriel lorsqu'on dénombre un objet. Par exemple, en (7) et (8), où il s'agit uniquement de dire de façon objective combien de personnes sont venues, l'emploi du pluriel est impossible ou du moins est-il senti comme inapproprié:

(7) * 彼らは二人くる。

Kare-ra wa huta-ri kuru

Il + **pluriel** / thème / **deux** + **spécificatif numéral** / venir

Eux, ils sont venus **deux**.

(8) (?) 三人の人たちが来た。

San-nin no hito-tachi ga kita

Trois + **spécificatif** / génitif / homme + **pluriel** / sujet / venir / passé

Trois personnes sont venues.

Comme on le voit avec ces exemples, en japonais, l'expression du nombre dépend de la situation énonciative. Or, le dénombrement ne fait pas appel à une situation interpersonnelle, donc le pluriel est impossible en (7) et (8). En revanche, si on utilise,

comme en (10), le démonstratif déictique *kono*, le pluriel devient possible. L'emploi d'un déictique permet de situer le référent par rapport au locuteur et à l'interlocuteur. Il est donc possible d'exprimer le pluriel.

(9) この三人の人たちが来た。

Kono san-nin no hito-tachi ga kita

Démonstratif / trois + spécifique / génitif / homme + pluriel / sujet / venir / passé

Ces trois personnes sont venues.

Comme le montre l'exemple (10), le pluriel est même obligatoire :

(10) *この三人の人が来た。

Kono san-nin no hito ga kita

Démonstratif / trois + spécifique / génitif / homme / sujet / venir / passé

Ces trois personnes sont venues.

Comme le montre l'analyse de ces exemples, la compatibilité des noms japonais avec le pluriel dépend d'abord du critère connu / non-connu. On peut donc dire que la pluralité en japonais est organisée en fonction de la situation interlocutive et des rapports interpersonnels, catégories très marquées et structurantes dans la grammaire japonaise.

4. Conclusion

Pour conclure, il est apparu clairement que le français et le japonais sont organisés structurellement de façon différente au niveau de la catégorie du nombre grammatical. L'opposition singulier/pluriel en français implique des accords grammaticaux qui permettent à leur tour de donner une cohésion aux syntagmes nominaux, puis aux phrases entières. Cette opposition se combine avec la personne et le genre. En japonais, l'accord se situe au niveau de la cohésion du discours, et l'expression du pluriel se combine avec d'autres principes de détermination, comme notamment le critère connu / non-connu

Bibliographie

CHIERCHIA G. (1998). Reference to kinds across languages. *Natural Language Semantics* (Berlin), no.6.

DANON-BOILEAU L. (1993). Le pluriel dans l'ensemble des opérations constitutives de l'énoncé : dénombrement, pluriel, singulier. *Faits de langues* (Paris), no.2.

- FURUKAWA N. (1977). *Le nombre grammatical en français contemporain*. Tokyo : Librairie-Editions France Tosho.
- LUCAS N. & LE NESTOUR P. (1992). Pluralité et relations interpersonnelles en japonais : les suffixes nominaux. *Cahiers de linguistique – Asie Orientale* (Paris), vol.21, no.1.
- TAMBA I. (1992). Spécificatifs numériques, unité de pluralité en japonais et expression du nombre en français. *Cahiers de linguistique – Asie Orientale* (Paris), vol.21, no.1.

**Autour de la notion de point de vue :
la particule *to* en comparaison avec *tara*
Notion of viewpoint: the particle *to* in comparison with *tara***

Yoshiko SUTO
Graduate School of Languages, Space, Time and Society
University of Franche-Comté
College of Commerce
Nihon University

Abstract

*This paper will discuss the Japanese particle *to* which is generally considered temporal. It will attempt to examine the position of the temporal *to* in comparison with the temporal *tara*. With *tara*, the appearance of an event in a situation is described from the viewpoint of the person experiencing the event. On the other hand, *to* merely locates the point of view spatially and temporally without indicating the qualitative peculiarity of the subject. The event described from this exterior viewpoint is, therefore, disconnected from the situation of the utterance.*

Keywords: temporal *to*, temporal *tara*, exteriority of viewpoint, disconnection from the situation of the utterance.

要旨

本稿では、時をあらわす接続詞「と」をとりあげ、時をあらわす「たら」との比較を通じて、「と」が規定する視点について考察する。ある状況における出来事の生起がそれを経験する主体の視点からとらえられる「たら」と異なり、「と」では主体の固有性は問題とされず、その視点は時空間における位置を規定するにすぎない。このような外在的な視点からとらえられた出来事は、発話状況から切り離して定位される。

キーワード：時をあらわす「と」、時をあらわす「たら」、視点の外在性、発話状況からの切り離し

Introduction

Cet article va traiter de la notion de point de vue dans l'emploi inter-propositionnel de la particule *to* (notons la protase P et l'apodose Q), et principalement le sous-emploi où l'énoncé en *to* renvoie à une suite d'événements qui s'est réalisée dans un espace-temps singulier dans le révolu. J'appelle ce sous-emploi: *to événementiel*.

Les énoncés en *to événementiel* peuvent avoir différentes valeurs, j'en distingue trois. *To* prend la valeur de « circonstances » lorsque P exprime les circonstances où Q se produit : exemple (1). *To* prend la valeur de « déclenchement », lorsque P entraîne / déclenche Q, comme dans (2). *To* prend la valeur de « succession », lorsque P et Q expriment deux actions intentionnelles et successives du même agent, comme dans (3).

Valeur de circonstances :

- (1) Tachiagaru **to** Fuji-san ga mieta.
se-lever *to* Fuji-san P voir. ACC¹
En me levant, j'ai vu le Mont Fuji.

Valeur de déclenchement :

- (2) Anshô-bangô wo nyûryokusuru **to**, okane ga dete kita.
code-secret OBJ mettre *to* argent SUJ sortir. P AUX.ACC
J'ai composé le code secret, et de l'argent est sorti.

Valeur de succession :

- (3) Shachô wa kuruma kara oriru **to**, doa wo shimeta.
PDG TH voiture P descendre *to* porte OBJ fermer.ACC
Le directeur est sorti de la voiture et il a fermé la porte.

Il est souvent remarqué que *to événementiel* instaure un « observateur » et qu'ainsi « les événements exprimés par S1 *to* S2 [P TO Q] doivent être observables par le même **observateur** (en général le sujet parlant ou le sujet de S1 [P]) » (Kuno 1973 : 117). La présence supposée d'un observateur se traduit par la perceptibilité « objective » d'un même individu et par l'orientation du regard qui est « extérieur » à la suite d'événements se réalisant (Hasunuma 1993, Maeda 2009). Ces études s'appuient sur les contraintes suivantes :

- La suite des procès P et Q doit se dérouler au même endroit avec peu d'intervalle de temps entre les deux. L'impossibilité de (4b) est expliquée par l'incapacité d'*observer* les deux événements qui se déroulent dans des endroits différents (chez moi et chez Hanako).
- (4) Ie de nete iru **to**, Jiro ga ((a) tazunete kita / (b) *Hanako wo tazuneta). (Kuno 1973)
maison P dormir.P AUX *to* Jiro SUJ((a) visiter.P AUX(venir).ACC / (b) Hanako OBJ visiter.ACC)
a) Je dormais chez moi, quand Jiro est venu me voir. (cf. quand Jiro s'est rendu chez Hanako.)²

- L'énoncé en *to* ne peut pas exprimer les modalités intersubjectives comme l'injonction (5a), demande (5b), l'interdiction (5c), la permission (5d), ou la volition (5e).
- (5) *Tachiagaru **to** Fuji-san wo ((a) mi-nasai / (b) mite-kudasai / (c) mite-wa ikenai / (d) mite-mo-ii / (e) mi-you).
 se-lever *to* Fuji-san OBJ ((a) regarder-AUX[impératif] / (b) regarder.P-AUX[sollicitation] / (c) regarder.P-P-AUX.NEG / (d) regarder.P-P-bon / (e) regarder-AUX[volitif])

L'idée selon laquelle « le sujet parlant raconte du point de vue extérieur d'un observateur » (Hasunuma 1993) supposerait le déplacement du point de vue dans celui de l'observateur, et pour ainsi dire l'identification du sujet parlant avec cet observateur (cf. Kuno 1978, Sawada 1993). En effet, l'énoncé en *to* produit l'impression de *revivre* la situation à la place de celui qui voit la scène. Mais dans certains cas, comme dans (4a), l'observateur est le sujet de P lui-même. Comment s'agencent la notion de « point de vue » et cette « extériorité » qui se manifeste dans l'énoncé en *to* ?

Dans cette perspective, il est intéressant de comparer *to* à *tara*. Dans beaucoup d'énoncés en *to* événementiel, *to* peut être remplacé par *tara*. L'énoncé en *tara* exprime également la perception (ou cognition) d'un nouvel événement que rapporte le sujet parlant « comme s'il s'agissait de sa propre expérience » (Hasunuma 1993).

Je vais présenter de façon sommaire les caractéristiques différenciant *to* de *tara* que soulèvent les travaux antérieurs (Kuno 1973, Hasunuma 1993, Kato 1998, Maeda 2009 etc.).

Tableau 1 : Récapitulatif des emplois de *tara* et de *to*

| | TARA | TO |
|---|---|--|
| Modalités intersubjectives dans Q | Compatible | Incompatible |
| Marqueurs de citation pour exprimer une expérience d'un autre | Requis (Hasunuma 1993) | Non requis (Hasunuma 1993) |
| Effet de sens | Etonnement face à l'événement imprévu (Kuno 1973, Hasunuma 1993, Kato 1998, Maeda 2009) | Suspense (Kuno 1973) |
| Style de texte qui comprend l'énoncé | Affinité avec l'oral (Maeda 2009) | Affinité avec l'écrit, notamment du type « récit » (Hasunuma 1993, Oguma 2003) |

Je remarque que les caractéristiques soulevées par rapport à *to* relèvent d'une double question : d'une part, la question sur le sujet percevant, qui concerne en particulier la mise en relation de deux procès (P et Q) ; d'autre part, la question de la relation de

l'événement exprimé par rapport à la situation d'énonciation. Etant donnée que la question de point de vue de *to* concerne les deux questions, il est fructueux de les traiter séparément afin de les agencer. Je choisis de les traiter dans le cadre de la théorie énonciative culiolienne.

Je traiterai d'abord la question du sujet percevant à qui le point de vue est lié. Et ensuite, la question de la relation entre l'événement exprimé et la situation d'énonciation sera traitée.

1. Sur le « sujet percevant »: vers qui le point de vue est-il rivé ?

1.1. Valeur de circonstances

Je rappelle que *to* prend la valeur de circonstances, lorsque P exprime les circonstances où Q se produit. L'énoncé implique très souvent que Q est « perçu », même s'il n'y a pas un verbe de perception. Ainsi, prenons l'énoncé (6a) et on peut y rajouter le verbe « *mieru* (voir) » comme dans (6b) sans avoir un changement radical du sens de la phrase.

- (6a) Hanako ga heya he iku **to**, kabin ga atta. (Toyoda 1979a)
Hanako SUJ chambre P aller *to* vase P il-y-a.ACC
Hanako est allée dans la chambre : il y avait un vase.
- (6b) Hanako ga heya he iku **to**, kabin ga aru no ga mieta.
Hanako SUJ chambre P aller *to* vase P il-y-a NOM P voir.ACC
Hanako est allée dans la chambre, et a vu qu'il y avait un vase.

Dans (6a) et (6b), *to* peut être remplacé par *tara* et on obtient des énoncés très proches.

- (6c) Hanako ga heya he it-**tara**, kabin ga ((a) atta / (b) aru no ga mieta).
Hanako SUJ chambre P aller *tara* vase P ((a) il-y-a.ACC / (b) il-y-a NOM P voir.ACC).
Hanako est allée dans la chambre : (et a vu qu') il y avait un vase.

Cependant, le sujet percevant est de nature différente avec *to* et avec *tara*. Dans (7) où l'événement exprimé est bien observable pour la même personne et dans le même lieu, *to* n'est pas acceptable.

- (7) TGV ni not-**tara** (?**to**), atto iu ma ni Lyon ni tsuite ita. (Oguma 1983)
TGV P monter.*tara* (*to*) ah.P dire pendant P(=en-un-clin-d'œil) Lyon P arriver.P AUX.ACC
A peine j'étais monté dans le TGV, que j'étais déjà à Lyon.

En général, *tara* comme *to*, relie deux procès qui se succèdent avec peu d'intervalle de temps. Ainsi les deux particules ont souvent un effet de « dès que ». Or dans (7), l'intervalle du temps entre les deux moments (le moment de la montée dans le TGV et le moment de l'arrivée à Lyon) existe bien physiquement, mais c'est comme s'il était annulé, parce que le sujet a fortement *ressenti* la vitesse du train. *To* n'est pas acceptable dans ce contexte.

Dans (8), il s'agit de la prise de conscience « après-coup » du changement de son propre état. Entre le moment du visionnage de télévision (P) et le moment de la prise de

conscience de l'endormissement (Q) existe un intervalle de temps qui est ressenti comme s'il n'existait pas. Alors que *tara* peut rapporter l'étonnement lié à une reprise de conscience après une brève coupure, *to* ne le peut pas. En revanche, comme le montre (8'), *to* est possible, si celui qui s'est endormi est quelqu'un d'autre.

- (8) Terebi wo mite i-**tara** (?**to**), itsu no ma ni ka nete ita. (Oguma 1983)
 télé OBJ regarder.P AUX.*tara* (*to*) quand P pendant P P (=sans-que-je-sache)
 dormir.P AUX.ACC
 En regardant la télévision, je m'étais endormi sans m'en rendre compte.
- (8') Terebi wo mite iru **to**, itsu no ma ni ka musuko ga nete ita.
 télé OBJ regarder.P AUX *to* quand P pendant P P (=sans-que-je-sache) mon-fils
 TH dormir.P AUX.ACC
 Je regardais la télévision, et mon fils s'était endormi sans que je m'en rende compte.

(7) et (8) montre que *to* ne convient pas dans un contexte où le ressenti du sujet est affecté par la perception de l'événement. Dans (9), l'explicitation de l'étonnement du sujet bloque l'emploi de *to*. Remarquons que la suppression de l'expression en question augmente l'acceptabilité de *to*, illustré par (9').

- (9) Itsuka kôkô no kurasu-kai ni it-**tara** (***to**), mou shôgakkô ichinensei wo motteiru tomodachi ga Adachigahara no onibaba mitai ni natteiru no ni ikkyôshita. (Maeda 2009)
 un-jour lycée P réunion-des-anciens-élèves P aller.*tara* (*to*) déjà école-primaire première-année OBJ avoir.AUX ami SUJ Adachigahara P vieille-sorcière comme P devenir.AUX P P s'étonner.AUX
 Je suis allé à la réunion des anciens élèves du lycée, et j'ai été étonné par le fait qu'une amie, mère d'un enfant de première année d'école primaire, soit devenue comme une vieille sorcière d'Adachigahara.
- (9') Itsuka kôkô no kurasu-kai ni iku **to**, ... tomodachi ga Adachigahara no onibaba mitai ni natteita.
 un-jour lycée P réunion-des-anciens-élèves P aller *to* ami SUJ Adachigahara P vieille-sorcière comme P devenir.AUX.ACC
 Je suis allé à la réunion des anciens élèves du lycée. Une amie ... est devenue comme une vieille sorcière d'Adachigahara.

Dans ces énoncés, *tara* met en jeu l'affect du sujet percevant (qui coïncide avec le sujet des procès) qui est étonné de constater Q. En revanche, *to* n'est pas apte à exprimer l'impact de l'événement sur le sphère intime du sujet, le sujet percevant ne fait qu'enregistrer l'avènement de Q dans la situation de P.

1.2. Valeur de déclenchement

Lorsque l'énoncé a la valeur de « déclenchement » (2), l'énoncé exprime la relation de causalité (puisque P entraîne Q), cependant ni *to* ni *tara* ne peut exprimer une causalité finale. Comparons les deux énoncés suivants.

- (10a) Chûsha wo utte morau (**to / tara**) naotta.
 piqûre OBJ injecter.P AUX(recevoir) (*to / tara*) guérir.ACC
 Je me suis fait donner une piqûre, et j'ai guéri.
- (10b) *Chûsha wo utte morau (**to / tara**) naoshitta.
 piqûre OBJ injecter.P AUX(recevoir) (*to / tara*) faire-soigner.ACC
 (cf. Je me suis fait donner une piqûre, pour me faire soigner.)

Dans (10a) le prédicat de Q étant « *naoru* (guérir) », la piqûre n'est pas effectuée dans le but de provoquer la guérison, alors que le prédicat de (10b) « *naosu* (faire soigner) » oblige l'interprétation selon laquelle la piqûre est effectuée dans le but de se faire soigner. *To* et *tara* conviennent uniquement en (10a) : le déroulement de l'événement est présenté comme inscrit dans les faits et autonome par rapport à tout contrôle de la volonté du sujet. Dans ce cas-là, la conséquence (Q) ne constitue pas la finalité de la cause (P). Ni *to*, ni *tara*, ne rendent compte de la volonté du sujet de P par rapport à la réalisation de Q.

Tara fait intervenir tout de même l'état du sujet de P affecté par l'événement imprévu. Comme je l'ai déjà remarqué, *to* ne convient pas à ce type de contexte.

- (11) Kinô kono kusuri wo ((a) **nondara** / (b) ??nomu **to**), yoku kikimashita. (Toyoda 1982)
 hier ce médicament OBJ ((a) boire.*tara* / (b) boire *to*) bien agir.ACC
 (a) Hier, j'ai pris ce médicament, ça a bien agi sur moi.

Dans l'énoncé suivant, même si le sujet du prédicat de Q n'est pas explicité, c'est le lecteur qui est invité à effectuer lui-même l'action comme s'il était un sujet expérimentant. En remplaçant *tara* par *to*, cette dimension de l'expérience disparaît.

- (12) Jagaimo ni hi ga têt-**tara**, aji wo totonoeru. (extrait d'une recette)
 pomme-de-terre P feu SUJ passer.*tara* goût OBJ ajuster
 Lorsque les pommes de terre sont cuites, assaisonnez-les.

Avec *tara*, l'état de choses est présenté du point de vue d'un sujet-*expérienceur* affecté, subissant l'événement qui l'implique. En revanche, *to* ne permet pas de rendre compte ni de l'affect, ni de la volonté du sujet percevant. Son point de vue ne sert ainsi qu'à enregistrer l'enchaînement de l'événement.

1.3. Valeur de succession

En règle générale, *tara* ne peut pas remplacer *to*, lorsque ce dernier relie deux actions intentionnelles du même agent, c'est-à-dire lorsque l'énoncé a la valeur de succession. Si *tara* ne s'emploie pas dans ce contexte, c'est qu'en général la succession des actions de la même personne n'a rien d'étonnant et d'imprévu surtout pour la personne elle-même (Maeda 2009).

Par rapport à ce type d'énoncé, il est intéressant de noter que le point de vue de *to* se sépare du sujet de P (Suzuki 1986). Comparons deux énoncés dont le sujet n'est pas explicité : (13a) relève de la valeur « circonstances » et (13b) de la valeur de

« succession ». Alors que (13a) suscite une interprétation avec le sujet à la première personne, l'interprétation spontanée de (13b) convoque un sujet à la troisième personne :

- (13) Tachiagaru **to** ((a=1) Fuji-san ga mieta / (b) gaishutsu no shitaku wo hajimeta).
se-lever *to* ((a) Fuji-san P voir.ACC / (b) sortie P préparation OBJ
commencer.ACC)
(a=1) En me levant, j'ai vu le Mont Fuji ; (b) Il s'est levé, et il a commencé à se préparer pour sortir.

Ce changement du sujet grammatical peut s'expliquer par le fait que l'énoncé en *to* implique la perception de l'événement, sans pouvoir mettre en jeu la volonté du sujet percevant. Ce qui caractérise le point de vue de *to* est l'indétermination qualitative : il ne met en jeu ni le ressenti du sujet percevant comme *tara*, ni sa volonté par rapport à la réalisation de Q. S'il a une singularité, elle est purement situationnelle.

Sur ce point, il est intéressant de mentionner Tsubomoto (1993) : l'auteur souligne le fait que le prédicat P (suivi de *to*) est limité à la forme en *ru*. En s'appuyant sur le fait que la forme en *ru* a une fonction de « description en direct », il avance que *to* introduit, à l'aide de la forme en *ru*, un « point de vue sur place (*genba shiten*) » de la situation. Cela distingue nettement *to* de *tara*. Alors qu'on peut supposer derrière le point de vue de *tara* un sujet-expérienceur qui correspond au sujet de P, *to* instaure le point de vue qui *montre* la situation sans mettre en jeu des qualités subjectives d'un quelconque sujet, dans le sens où n'importe qui qui se trouverait à la même place verrait la même scène.

2. Repérage énonciatif

Je vais traiter la question de la relation de l'événement exprimé par rapport à la situation d'énonciation. Cette question concerne principalement *to*. Tout d'abord, il convient de noter les deux contraintes suivantes sur *to*.

La première contrainte : l'énoncé en *to* ne peut pas exprimer l'état actuel du sujet parlant au moment de l'énonciation (Kato 1989).

- (14) Ichinichijû arukimawat-**tara** (?**to**), (tsukareta / nodo ga kawaita / hara ga hetta).
(Kato 1989)
toute-la-journée marcher.*tara* (*to*) ((devenir)fatigué.ACC / gorge SUJ sécher.ACC
/ ventre SUJ diminuer.ACC)
Comme je n'arrêtais pas de marcher toute la journée, (je suis fatigué / j'ai soif / j'ai faim).

Les prédicats employés dans les énoncés (*tsukareru* (devenir fatigué), *nodo ga kawaku* (avoir soif), *hara ga heru* (avoir faim)) sont connus comme pouvant exprimer un état émotif ou sensible du locuteur au moment même de l'énonciation en *ta*, alors qu'en général ce dernier marqueur indique le révolu en s'accolant à un prédicat d'action. *To* s'emploie difficilement avec le type en *ta*. Cela signifie que *to* ne convient pas pour exprimer un événement qui a une influence sur la situation d'énonciation.

La deuxième contrainte déjà mentionnée en haut : Q ne peut pas contenir des modalités intersubjectives, ce qui montre l'incapacité de *to* à exprimer les rapports entre les interlocuteurs dans la situation d'énonciation.

- (5) *Tachiagaru **to** Fuji-san wo ((a) mi-nasai / (b) mite-kudasai / (c) mite-wa-ikenai / (d) mite-mo-ii / (e) mi-you).
se-lever *to* Fuji-san OBJ ((a) regarder-AUX[impératif] / (b) regarder.P-AUX[sollicitation] / (c) regarder.P-P-AUX.NEG / (d) regarder.P-P-bon / (e) regarder-AUX[volitif])

Ces contraintes montrent que l'événement exprimé dans l'énoncé en *to* n'est pas repéré par rapport au plan énonciatif.

Notons que dans les travaux antérieurs, l'affinité de *to* à l'écrit, notamment au style de récit est souvent mentionnée comme une condition qui permet le déplacement de point de vue. Hasunuma (1993) remarque par exemple qu'à la différence de *tara*, l'énoncé en *to* peut exprimer une expérience d'une autre personne sans avoir recours aux marqueurs de citation ou de oui-dire comme *toiu* (on dit que), *sôda* (on dit que), *yôda* (il paraît que), dans la condition où il s'emploie dans un récit. Il me semble que cette tendance stylistique de *to* n'est pas simplement une condition mais est essentielle à son fonctionnement.

Considérons les énoncés suivants.

- (15a) Kinô 10 kiro (?hashiru **to** / hashit-**tara**) 2 kiro yaseta.
hier 10 km (courir *to* / courir.*tara*) 2 kg maigrir.ACC
J'ai couru 10 km hier, et j'ai perdu 2 kg.

- (15b) Kinô wa 10 kiro hashiru *to* 2 kiro yaseta.
Hier TH 10 km courir *to* 2 kg maigrir.ACC
J'ai couru 10 km hier, et j'ai perdu 2 kg.

Comme le juge Toyoda, l'emploi de *to* dans (15a) est quelque peu instable à la différence de *tara*. Cependant, en rajoutant la particule *wa* à « *kinô* (hier) » comme dans (15b), l'emploi de *to* devient acceptable. Avec *wa* qui met « hier » en contraste avec d'autres moments, l'enchaînement de « courir 10 km » à « perdre 2 kg » n'est plus un événement isolé, mais s'inscrit en contraste avec d'autres données : « hier, courir 10 km → perdre 2 kg », « avant-hier, courir 5 km → perdre 0.5 kg », et ainsi de suite.

La diversification peut porter sur le sujet de procès comme (15 c)

- (15c) Yoko wa 10 kiro hashiru **to** 2 kiro yaseta. Tomoko wa dôdarô.
Yoko TH 10 km courir *to* 2 kg maigrir.ACC Tomoko TH ainsi.COP.P
Yoko a couru 10 km hier, et elle a perdu 2 kg. Comment s'était le cas de Tomoko ?

Notons que dans (15b) et (15c) l'événement est présenté comme une des données constatées et rapportées de façon détachée. Cela montre que l'événement exprimé ne doit pas être isolé, mais doit s'inscrire dans une classe d'événements. Cette condition est assurée par le texte de type récit. Ceci dit, *to* peut s'employer dans d'autres styles comme dans le contexte d'explication de données (15b) (15c).

Le fait que *to* inscrive l'événement exprimé dans une classe d'événements est étroitement lié au détachement par rapport à la situation d'énonciation. Puisque l'événement ne peut pas être repéré par rapport à la situation d'énonciation, il est nécessaire qu'il soit repéré par un autre plan qui s'ordonne de façon autonome.

Conclusion

Dans cet article, afin de dégager la spécificité de l'« extériorité du point de vue » de *to* événementiel, j'ai comparé *to* à *tara*, deux particules qui ont plusieurs points communs mais qui se différencient radicalement sur deux questions : sur la nature du sujet percevant d'un côté, et sur le repérage énonciatif de l'autre.

En ce qui concerne la première question, j'ai avancé qu'avec *tara*, l'avènement de Q dans la situation de P est présenté du point de vue d'un sujet-expérienceur identifiable au sujet (siège) de P : ainsi le ressenti d'un sujet dépassé par la situation entre en jeu. Avec *to*, le sujet percevant n'a pas de singularité qualitative (ni ressenti, ni volonté entrant en jeu) : le point de vue est purement situationnel.

Cela est étroitement lié à la deuxième question. L'événement montré depuis ce point de vue situationnel est en rupture avec le plan énonciatif. Ceci nécessite la construction d'une classe d'événements, dont l'événement exprimé fait partie, et qui est ordonné de façon autonome par rapport à la situation d'énonciation.

L'agencement de ces deux questions explique l'« extériorité du point de vue », ainsi que le penchant stylistique de co-texte où apparaît *to* événementiel.

-
- 1 ACC : forme accomplie, AUX : verbe auxiliaire, COP : copule, NEG : négation, NOM : nominalisateur, OBJ : particule d'objet, P : particule, SUJ : particule de sujet, TH : particule de thématization.
 - 2 Les exemples jugés bizarres ou inacceptables ne sont pas traduits. S'il y a un équivalent qui permet d'aider la compréhension du lecteur, celui-ci est indiqué en confère.

Bibliographie

- CULIOLI Antoine (1980). Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives: l'aoristique, la notion d'aspect. *Recherches linguistiques* (Metz), V.
- CULIOLI Antoine (1985). *Notes du séminaire de D.E.A. - 1983-1984*. Poitiers : DRL de Paris VII.
- DE VOGUE Sarah (1985). *Références, prédication, homonymie : le concept de validation et ses conséquences sur une théorie des conjonctions*. Thèse de doctorat. Université Denis Diderot - Paris 7.
- DE VOGUE Sarah (1995). L'effet aoristique, In: BOURSCQREN Janie, FRANCKEL Jean-Jacques and ROBERT Stéphane (eds.). *Langues et langage. Mélanges offerts à Antoine Culioli*. Paris : PUF.

- GUENTCHEVA Zlatka (1995). L'énonciation médiatisée et les mécanismes perceptifs, In: BOUSCAREN Janie, FRANCKEL Jean-Jacques and ROBERT Stéphane (eds.). *Langues et langage. Mélanges offerts à Antoine Culioli*. Paris : PUF.
- HASUNUMA Shoko 蓮沼昭子 (1993). *Tara to to no jijitsuteki yôhô wo megutte* 「たら」と「と」の事実的用法をめぐって [Sur l'emploi factuel de *tara* et de *to*]. In: MASUOKA Takashi 益岡隆志 (ed.). *Nihongo no jyôken hyôgen* 日本語の条件表現 [Exprésions hypothétiques japonaises]. Tokyo : Kuroshio.
- HYBERTIE Charlotte (1996). *La conséquence en français*. Paris : Ophrys. (Collection l'essentiel français)
- ITO Isao 伊藤勲 (2005). *Jyôkenhôkenkyû – iwayuru setsuzokujyoshi wo megutte* 条件法研究—いわゆる接続助詞をめぐって [Etude du conditionnel – sur ce qu'on appelle la particule conjonctive]. Tokyo : Kindaibungeisha.
- KATO Rie 加藤理恵 (1998). « Toki » wo arawasu *tara to to ni tsuite* 「時」をあらわす「たら」と「と」について [Sur *tara* et *to* temporels]. *Nihongo kyôiku* (Tokyo), no.97.
- KUNIHURO Tetsuya 国広哲彌 (1982). *Imiron no hôhô* 意味論の方法 [Méthode de la sémantique]. Tokyo : Taisyûkan.
- KUNO Susumu 久野暉 (1973). *Nihon-bunpô kenkyû* 日本文法研究 [Grammaire japonaise]. Tokyo : Taisyûkan.
- KUNO Susumu 久野暉 (1978). *Danwa no bunpô* 談話の文法 [Grammaire discursive]. Tokyo : Taisyûkan.
- MAEDA Naoko 前田直子 (2009). *Nihongo no fukubun – jyôkenbun to gen'in, riyûbun no kijyutsuteki kenkyû* 日本語の複文—条件文と原因・理由文の記述的研究 [Les phrases complexes en japonais – étude descriptive sur les phrases conditionnelles et les phrases cause-conséquence]. Tokyo : Kuroshio.
- MASUOKA Takashi 益岡隆志 (1993). *Nihongo no jyôken hyôgen ni tsuite* 日本語の条件表現について [Sur les expressions conditionnelles en japonais]. In: MASUOKA Takashi 益岡隆志 (ed.). *Nihongo no jyôken hyôgen* 日本語の条件表現 [Expressions conditionnelles en japonais]. Tokyo : Kuroshio.
- OGUMA Kazuro (1983). *Sur les formes hypothétiques en japonais*. Thèse de doctorat. Université de Paris VII.
- OGUMA Kazuro (2003). La particule *to* en japonais. Communication orale à l'Université de Paris VII.
- PAILLARD Denis (1981). Nécessaire et possible. *BULAG* (Besançon), no.8.
- PAILLARD Denis (1992). Repérage : construction et spécification. In: C.N.R.S. (ed.). *La théorie d'Antoine Culioli : ouvertures et incidences*. Paris : Ophrys.
- SAWADA Harumi 澤田治美 (1993). *Shiten to syukansei: nichieigo jyodôshi no bunseki* 視点と主観性：日英語助動詞の分析 [Point de vue et subjectivité : analyse des verbes auxiliaires en japonais et en anglais]. Tokyo : Hitsujishobou.
- SHIMAMORI Reiko (1991). *Des particules japonaises. Nihongo no bunpô –Joshi no kinô to imi-* 日本語の文法—助詞の機能と意味— [Des particules japonaises. Grammaire du japonais : fonctions et valeurs des particules]. Tokyo: Taisyûkan.
- SUTO Yoshiko (2010). Contingent et nécessaire ? Analyse de l'emploi interpropositionnel de la particule japonaise *to*. *Faits de langues. Les cahiers* (Paris), no.2.

- SUZUKI Yoshikazu 鈴木義和 (1986). Setsuzokushi *to* no yôhō to imi 続助詞「と」の用法と意味 [Emplois et sens de la particule conjonctive *to*]. *Kokubun ronsô* (Kôbe), no.13.
- TOYODA Toyoko 豊田豊子 (1977). *To to toki* 「と」と「～とき (時)」 [*To et toki*]. *Nihongo kyôiku* (Tokyo), no.33.
- TOYODA Toyoko 豊田豊子 (1978). Setsuzokushi *to* no yôhō to kinô (1) 接続助詞「と」の用法と機能 1 [Emplois et fonctions de la particule conjonctive *to* 1]. *Nihongo gakkô ronsyû* (Tokyo), no.5.
- TOYODA Toyoko 豊田豊子 (1979a). Hakken no *to* (=Setsuzokushi *to* no yôhō to kinô 2) 発見の「と」 (=接続詞「と」の用法と機能 2) [*To de découverte* (=Emplois et fonctions de la particule conjonctive *to* 2)]. *Nihongo kyôiku* (Tokyo), no.36.
- TOYODA Toyoko 豊田豊子 (1979b). Setsuzokushi *to* no yôhō to kinô 3 接続詞「と」の用法と機能 3 [Emplois et fonctions de la particule conjonctive *to* 3]. *Nihongo gakkô ronsyû* (Tokyo), no.6.
- TOYODA Toyoko 豊田豊子 (1982). Setsuzokushi *to* no yôhō to kinô 4 接続詞「と」の用法と機能 4 [Emplois et fonctions de la particule conjonctive *to* 4]. *Nihongo gakkô ronsyû* (Tokyo), no.9.
- TOYODA Toyoko 豊田豊子 (1983). Setsuzokushi *to* no yôhō to kinô 5 接続詞「と」の用法と機能 5 [Emplois et fonctions de la particule conjonctive *to* 5]. *Nihongo gakkô ronsyû* (Tokyo), no.10.
- TOYODA Toyoko 豊田豊子 (1985). *To, ba, nara* no yôhō no chôsa to sono kekka 「と、ば、なら」の用法の調査とその結果 [Enquête sur l'emploi de *to, ba, nara* et ses résultats]. *Nihongo kyôiku* (Tokyo), no.56.
- TSBOMOTO Atsurô 坪本篤朗 (1993). Jyôken *to toki* no renzokusei 条件と時の連続性 [Condition et continuité temporelle]. In: MASUOKA Takashi 益岡隆志 (ed.). *Nihongo no jyôken hyôgen* 日本語の条件表現 [Expressions conditionnelles en japonais]. Tokyo : Kuroshio.

L'indicible et l'énonciation : le cas de l'adverbe japonais *marude*
The Inexpressible and the Act of Utterance: the Japanese adverb *marude*

Atsushi TOBE

Inter Faculty Education and Research Initiative

Faculty of Humanities and Social Sciences

University of Tsukuba

Abstract

*This paper reports on our presentation given at the Tsukuba-Besançon joint seminar in 2009. The research aims at a consideration of negation, emphasis and comparison in terms of the utterance act. Taking the Japanese adverb *marude* as a case study for analysis, we will attempt to demonstrate that this adverb is in relation with that which cannot be expressed.*

Keywords: *marude*, negation, emphasis, comparison, that which cannot be expressed

要旨

本稿は「筑波大学・フランシュ・コンテ大学合同セミナー2009」で行った発表を報告するものである。研究目的は、発話行為の観点から否定、強調、直喩について考察することである。事例研究として日本語の「まるで」を取り上げ、この副詞が「言い得ないこと」に結びついていることを主張する。

キーワード：「まるで」、否定、強調、直喩、言い得ないこと

Le présent travail vise à considérer la négation, l'emphase et la comparaison par rapport à l'énonciation, à partir de l'étude du mot japonais *marude*. Nous aboutirons à la conclusion que cet adverbe porte sur l'indicible.

1. La description de *marude* dans le dictionnaire

Voyons d'abord la description de *marude* dans les dictionnaires afin de donner une esquisse de son emploi. Il s'agit le plus souvent des trois emplois suivants¹ :

Le premier emploi souligne la négation comme dans l'exemple (1). Dans ce cas, le mot se traduit par « sur tous les points ».

- (1) *watashi-wa hito-no iu-koto-nado marude ki-ni nara-nai.*
Moi, je ne me soucie jamais de ce que l'on dit.

Le deuxième souligne un résultat différent de ce qu'a prévu le locuteur. « A tous les égards, sans exception à ce que l'on voit ».

- (2) *katsute-no joucho-ga marude nakunat-te shimat-ta.*
On ne trouve les charmes d'autrefois nulle part.

Le troisième compare l'objet en question à un exemple typique. « Pour prendre un exemple ».

- (3) *marude kikai-no-you-na seikakusa-de, ichibu-no kurui-mo nai.*
(Le mouvement) est si régulier, tout comme une machine, qu'on ne voit aucune marge d'erreur entraînée. (Okimori et Nakamura 2003 : 1136)

Il y a d'autres dictionnaires qui regroupent les emplois en deux : celui d'emphase (le premier et le deuxième emplois ci-dessus) et celui de comparaison (le troisième), mais il convient de considérer ses emplois en comparaison avec leurs synonymes. Le dictionnaire cité plus haut donne *mattaku* pour le premier, *mattaku* et *sukkari* pour le deuxième, et *atakamo*, *sanagara* et *choudo* pour le troisième en tant que synonymes de *marude*.

2. L'explication étymologique

On devrait se demander pourquoi *marude* peut avoir les trois valeurs ci-dessus. Autrement dit, il faudrait examiner leurs ressemblances et divergences à partir de leur sémantisme.

On donne généralement une explication étymologique en décomposant *marude* en *maru* « le cercle » et *de* (un suffixe adverbial). Or, le mot *maru* peut aussi signifier la perfection ou la complétude, par exemple dans *maru-hadaka* « tout nu » et *maru-yake* « entièrement brûlé ». Ainsi cette analyse définit *marude* par la notion de la totalité situationnelle ou la complétude de la situation en question.

Mais on notera une autre valeur qui accompagne souvent *marude* dans les exemples ci-dessus. Il est bien difficile d'identifier cette valeur dans le premier cas, mais dans le reste des emplois, on comprend immédiatement que *marude* renvoie à une expression subjective ou évaluative. En effet, on trouve de grands écarts au niveau de sa fréquence dans les œuvres principales de Soseki Natsume. Si *marude* avait une valeur neutre ou objective, ses occurrences augmenteraient en proportion du nombre total des lettres dans les œuvres.

Table 1. La fréquence de *marude* dans les œuvres de Soseki Natsume

| Titres | Nombre des occurrences |
|------------------------------|------------------------|
| <i>Rondontou</i> | 2 |
| <i>Wagahai-wa neko dearu</i> | 44 |
| <i>Bocchan</i> | 15 |
| <i>Gubijinsou</i> | 31 |
| <i>Sanshirou</i> | 57 |
| <i>Yume juuya</i> | 7 |
| <i>Sorekara</i> | 0 |
| <i>Higan sugi made</i> | 61 |
| <i>Kokoro</i> | 50 |
| <i>Meian</i> | 106 |

Comme la distribution ne varie pas nécessairement selon l'envergure du texte, il convient d'examiner le contexte concernant son occurrence. Bien que cette statistique ne soit qu'une preuve indirecte, elle permet de remettre en cause la description de *marude* dans les dictionnaires.

3. Observation des exemples

Il s'agit ici d'analyser quelques exemples de *marude* afin d'identifier son sémantisme profond. Voyons ainsi les emplois de *marude* déjà mentionnés.

3. 1. L'emploi dans la phrase négative

- (4) *watashi-niwa sono-imi-ga marude wakara-nakatta.* (Soseki Natsume, *Kokoro*)
Moi, je n'ai rien compris du tout.

Dans cet exemple, *marude* est analysé comme adverbe d'intensité qui porte sur la négation. En effet, on peut le remplacer par son synonyme *mattaku*, comme on le verra dans l'exemple (4') :

- (4') ...*mattaku wakara-nakatta.*

L'exemple (4') souligne seulement le fait que l'énonciateur n'a pas compris, alors que l'exemple (4) y ajoute la déception ou l'étonnement de l'énonciateur envers la situation. C'est pourquoi la séquence « *marude p* » suppose le préconstruit opposé (p').

L'exemple (5) critique la Corée du Nord parce qu'elle n'établit pas de relations diplomatiques saines et solides.

- (5) *kaku-wo houki-shi-ta kitachousen-nado [...] kokusaiteki-na eikyouryoku-wa marude nai.* (Journal Sankei, 13/07/2009)
Si la Corée du Nord renonçait aux armes nucléaires, elle perdrait pratiquement son influence sur la communauté internationale.

Cet énoncé veut dire que son influence se réduirait à tel point que la communauté internationale l'ignorerait. En revanche, l'exemple (5') affirme qu'elle perdrait toute son influence :

- (5') ...*mattaku nai.*

Il s'agit là de sa politique étrangère musclée (p') qui est éloignée du standard et de la norme des états dans le monde actuel (p).

3. 2. L'emphase

Voyons ensuite des exemples qui expriment l'emphase.

(6) *wakai toki-wa marude chigat-te imashi-ta.* (Soseki Natsume, *Kokoro*)

Dans sa jeunesse, il donnait une impression toute différente.

Il s'agit ici de la différence ou du contraste entre sa jeunesse et le moment actuel, concernant sa personnalité. On peut modifier cette phrase avec *mattaku* comme suit :

(6') ...*mattaku*² *chigat-te imashi-ta*

Il n'y a qu'une petite différence entre ces deux exemples, mais nous dirons simplement que l'exemple (6) met l'accent sur l'identité de la personne mentionnée. Autrement dit, on regarde les deux aspects de la même personne. Or, on rencontre très souvent les corrélatifs suivants :

(7) *marude... chigau* (différent) / *onaji* (identique) / *hantai* (contraire) / *mu-* (non-)

Ce type d'adjectif et de préfixe concurrents avec *marude* impliquent essentiellement un préconstruit qui sert de repère, ce qui confirme l'existence d'un préconstruit (p') observé dans les exemples précédents.

(8) *sashimukai-de iroiro-no hanashi-wo shi-ta. shikashi sore-wa tokushoku-no-nai tada-no danwa-dakara, ima-dewa marude wasure-te-shimat-ta.* (Soseki Natsume, *Kokoro*)

Nous avons bavardé sur divers sujets en tête à tête. Mais puisque c'était juste une conversation banale, maintenant j'ai oublié tout ce dont nous avons parlé.

Dans cet exemple, *marude* est remplaçable par ses synonymes et la différence sémantique entre eux est très délicate :

(8') ...*mattaku* / *sukkari* *wasure-te shimat-ta.*

On pourrait pourtant noter que la structure logique est différente entre (8) et (8'). Dans l'exemple (8), la première et la troisième propositions établissent une relation de concession, qui implique le préconstruit déduit de la première. La deuxième a donc une valeur d'excuse, tandis que dans (8') elle a celle de cause.

3. 3. La comparaison

Le dernier emploi à considérer introduit la comparaison. Dans cet emploi, *marude* est le plus souvent suivi de ses corrélatifs tels que *you*, *yousu*, *mitai*, etc. comme les dictionnaires le décrivent.

- (9) *marude* keitai-ni shibara-re-te iru *you* dat-ta. (Journal Yomiuri, 21/08/2009)
Il me semblait que je me faisais l'esclave du portable.

Puisque ces corrélatifs sont des mots qui signifient l'apparence, il est facile de remplacer *marude* par les synonymes suivants ou même le supprimer dans certains cas :

- (9') ...*atakamo* / *sanagara* / *choudo* keitai-ni shibara-re-te-iru *you* dat-ta.
(9'') ...keitai-ni shibara-re-te-iru *you* dat-ta.

D'autre part, on peut attester des exemples sans corrélatif. Ils n'acceptent pas le remplacement ou la suppression de *marude*.

- (15) koko-de seiken-koutai-wo shi-nakere-ba, *marude* nihon da. (Journal Mainichi, 16/08/2009)

Si jamais nous ne pouvions pas réaliser le changement de gouvernement, la situation politique de notre pays s'avérerait tout à fait identique à celle du Japon.

- (15') ...[?]*atakamo* / *sanagara*³ / [?]*choudo* nihon da.
(15'') ...^{??} nihon da.

Les exemples modifiés (15') et (15'') prouvent que *marude* fonctionne en tant que tel comme introducteur de comparaison par lui-même, tandis que ses synonymes exigent l'emploi de corrélatifs pour exprimer la comparaison. C'est parce que *marude* met en relation deux éléments en même temps, dans ce cas le fait réel et sa comparaison.

4. En guise de conclusion

On a observé que le mot *marude* était en relation avec deux éléments opposés. La séquence « *marude p* » suppose le préconstruit (p') qui s'oppose à p. Puisque ce mot met en relation ces deux éléments, il fonctionne comme adverbe d'intensité à la différence de ses synonymes.

Quant à l'opposition p/p', p se présente comme énoncé, alors que p' préconstruit est impliqué dans le contexte où il est en relation avec l'énonciateur. Par ailleurs, dans la séquence « *marude p* », l'énonciateur accède à p à partir de p'. Dans ce sens, p' permet d'exprimer l'indicible et pourrait essentiellement faire partie de l'opération énonciative.

¹ Toutes les traductions du japonais ont été faites par l'auteur.

² Contrairement à la description dans les dictionnaires, il est difficile de le remplacer par *sukkari* dans ce cas, parce que *sukkari* marque l'accomplissement ou le changement d'un état à l'autre.

³ *Sanagara* exprime aussi la comparaison par son seul emploi. Ce mot marque une intervention de l'énonciateur et implique la glose « si l'on explique ça avec des mots ».

Bibliographie

Le comité de rédaction de la 2^e édition (éd.) (2000-2002). *Nihon kokugo daijiten* 日本国語大辞典 [Le Grand dictionnaire de la langue japonaise]. 2^e éd.. Tokyo : Shogakukan.

OKIMORI Takuya et NAKAMURA Yukihiro (éds.) 沖森卓也、中村幸弘編 (2003). *Benesse hyougen dokkai kokugo jiten* ベネッセ表現読解国語辞典 [Dictionnaire du japonais pour l'expression et l'interprétation]. Tokyo : Benesse.

Corpus

Journaux sur internet.

Les œuvres de Soseki Natsume. Aozora bunko <www.aozora.gr.jp>.

L'auxiliaire *sooda* est-il un marqueur de l'ouï-dire ?

Is the auxiliary verb *sooda* a marker of hearsay?

Jun-ya WATANABE
Faculty of Humanities and Social Sciences
University of Tsukuba

Abstract

In this paper I will discuss the Japanese auxiliary verb sooda. Sooda is usually considered as a marker of 'hearsay' which is generally understood as a relay of information represented in the original speech. However, an observation of real examples reveals that this is not always true. In some cases, there is no verbal original speech but the speaker reports his interpretation of the general behavior of the original speaker. In others, where the hearer has more information than the speaker, the latter need not convey information. My hypothesis is that the function of sooda is to report the speaker's understanding as relevant to the actual utterance situation and to direct the hearer's reaction. This pragmatic and utterance-level hypothesis is confirmed by several syntactic constraints and observation of context of examples.

Keywords: Japanese, auxiliary verb, *sooda*, hearsay, speech act

要旨

この論文では、日本語の助動詞「(終止形+) そうだ」について論じる。この助動詞は「伝聞」をあらわすとされ、「伝聞」は通常、原発話からの情報の中継のように解されるが、実際の例文を観察してゆくと、そのような見方が通用しないことがわかる。たとえば、原発話が言語的には存在せず、原発話者の言動全般にたいする解釈と伝えている場合や、対話者のほうが情報を多くもっていて、わざわざ情報を伝えるまでもない場合などがある。そこで本稿では、「そうだ」の機能はむしろ、(中継的) 発話者による理解を、発話状況に関与的なものとして報告し、対話者の反応を方向づけるという、語用論的・発話的次元にあるという仮説をたて、統辞的制約やさらなる文脈的観察によって仮説を裏づける。

キーワード：日本語、助動詞、「そうだ」、伝聞、発話行為

1. Introduction

Nous aimerions analyser, dans cet article, l'auxiliaire *sooda*¹ en japonais, qui peut introduire, selon les cas, un conflit entre le locuteur et le contenu d'énoncé (ou l'asserteur originel).

On reconnaît généralement deux interprétations pour ce marqueur : citative et comparative. Ces deux cas ne sont pas considérés comme polysémiques, mais comme homonymes, puisqu'il y a une nette différence entre les deux : *sooda* suit tantôt la forme conclusive (*shuushi-kei*) du prédicat, tantôt la forme adverbiale (*ren'yoo-kei*)². Ainsi, dans l'exemple (1) :

- (1) *Dooiu fune-ka kentoo-mo tsukanakatta-ga, arabu-no kuni-ni ikita hitsuji-wo hakobu fune-da-to osowatta. Ippen-ni juusanmantoo-mo tsumikomou-no-da-sooda.* (TANAKA Komimasa, *Kyou-ga kinou-ni*)

Je ne savais absolument pas de quel bateau il s'agissait, mais on m'a informé que c'était un bateau pour transporter des moutons vivants vers les pays arabes. Il paraît qu'on embarque 130 mille moutons à la fois.

étant donné la forme conclusive de *da* (verbe copulatif) juste avant *sooda*, on peut comprendre qu'il s'agit là d'une interprétation citative.

L'exemple (2), où *sooda* suit une forme adverbiale *umi* du verbe *umu* (« causer »), est interprété comme comparatif :

- (2) « *Keimusho-no shokuji-wa igai-to umai* » *nado-to karugarushiku iu-to, gokai-wo umi-sooda-ga...* (SENOO Kappa, *Kappa-no takuan kajiri-aruki*)
Si je disais que le repas de la prison était plutôt bon, je risquerais de causer un malentendu ...

En nous appuyant sur cette distinction formelle, nous ne traiterons que le premier type de *sooda* qui suit la forme conclusive d'un autre prédicat.

2. Exemples « canoniques » : relais d'information

Les dictionnaires, les grammaires et les études antérieures sont presque unanimes pour considérer que cet auxiliaire est un marqueur d'oui-dire, en prenant compte des exemples comme (3) et (4) :

- (3) [= (1)] *Dooiu fune-ka kentoo-mo tsukanakatta-ga, arabu-no kuni-ni ikita hitsuji-wo hakobu fune-da-to osowatta. Ippen-ni juusanmanto-mo tsumikommu-no-da-sooda.*
- (4) « *Hotondo dekake-nai-soodesu-yo. Sesshoku-ga ooi aite-wa, kanojo-ga keiei-wo makasa-re-te-iru shuzoogaisha-no yakuintachi kurai-na mono-de, karera-no hoo-kara oyashiki-wo hoomonsuru-rashii-n desu* » (SASAZAWA Shiho, cité dans Kamitani 1995 : 557)
- « Il paraît qu'elle ne sort presque jamais. Ceux qui sont en contact étroit avec elle, ce ne sont que des administrateurs de la compagnie de saké dont la gestion lui est confiée. Et on dit que ce sont eux qui viennent la voir chez elle. »

Commençons par reprendre une banalité de la grammaire traditionnelle. Par « oui-dire », on entend généralement une façon de transmettre de l'information à travers une reproduction non-littérale d'une assertion antérieure accomplie par quelqu'un d'autre (non-littérale, puisqu'il faut distinguer l'oui-dire et le discours rapporté).

Nous n'adhérons pas à cette conception de l'oui-dire, au moins pour analyser *sooda* même si la quasi-totalité des études antérieures la reprennent. Il en va ainsi de Kamitani (1995) qui donne l'exemple (4).

3. Vers une dimension pragmatico-énonciative

Nous allons voir qu'on ne peut pas généraliser cette appréhension de l'oui-dire comme relais d'information. Voyons l'exemple (5) :

- (5) « *Watashi-wa kooiu mono da* »
Shikaigiin-wa kara-no saifu-kara meishi-wo ichi-mai nukitotte Roku-no mae-ni oita.
« *Mitchan yonde kure. Nanishiro kochitora-wa mommoo-to kiteiru* »
Roku-wa Michitaro-no mae-ni meishi-wo oita.
« *Tonari-no machi-no shikaigiin sensei da-sooda* »
Michitaroo-ga kotaeta. (TACHIHARA Masaaki, *Hamashigi*)
« Voici ma carte de visite » [Littéralement : « Je suis une personne comme ça »]

Le conseiller municipal sortit sa carte de visite de son portefeuille vide et la mit devant Roku.

« Mitchan [appellation familière pour Michitaroo], lis-moi ça. Car moi, je suis illettré. »

Roku mit la carte devant Michitaroo.

« **Il veut dire qu'**il est l'honorable conseiller de la ville voisine », répondit Michitaroo.

Trois protagonistes sont impliqués : le conseiller municipal, qui est l'asserteur originel selon la conception canonique de l'oui-dire, Michitaroo, qui est l'énonciateur-rapporteur et Roku, allocutaire de ce rapport, toujours selon cette conception.

Pourtant, dans cet exemple, il serait vain de chercher dans le contexte un énoncé originel qui soit repris ou reproduit. L'énonciateur présente assez librement son interprétation de l'intention globale du locuteur originel. L'énoncé en *sooda* rapporte l'acte de la présentation de soi en donnant sa carte de visite, voire le caractère arrogant de cet acte aussi. Ce caractère arrogant est interprété par l'usage ironique de *sensei*, honorable conseiller. Bref, *sooda* ne porte pas sur le dit, mais sur le dire et le vouloir-dire.

Nous pourrions mentionner un autre phénomène avec la même orientation. En monologue, *sooda* est difficilement acceptable (comme dans (6)). Cela veut dire que *sooda* a besoin de l'interlocuteur, n'a sa raison d'être qu'en lui communiquant l'interprétation :

(6) [En monologue]

*Mata yen-ga sagatte, 1 euro 240 yen-ni natta-****sooda***-naa./rashii-naa. Yareyare.*

Il paraît que le yen a encore baissé, et maintenant 1 euro vaudrait 240 yens. Ouf !

À partir de ces observations, nous avancerons notre hypothèse sous la clause (7) :

(7) **Hypothèse** : *Sooda* marque que l'énonciateur-rapporteur présente son interprétation à son interlocuteur et que le contenu sur lequel porte ce marqueur intéresse la situation d'énonciation, notamment l'interlocuteur. Ce marqueur sert à faire porter l'attention sur le niveau de présentation ou de commentaire, plutôt que sur le contenu informationnel lui-même.

4. Vérification de l'hypothèse

Voyons quelques arguments en faveur de cette hypothèse.

4.1. Contraintes syntaxiques

Il faut voir d'abord des contraintes très pesantes sur la possibilité des variantes morpho-syntaxiques de *sooda* (Kawaguchi et Koishi 1990 : 64-65). L'exemple de départ (8) est évidemment une phrase parfaitement acceptable. Mais *sooda* ne connaît pas, à la différence des autres prédicats verbaux ou adjectivaux, de forme négative (9), ni forme interrogative (10), ni forme adverbiale (11), ni forme adnominale (12), ni forme hypothétique (13), ni forme passée (14). Ces phénomènes abondent en faveur de notre hypothèse : ils signifient que l'emploi de *sooda* est strictement lié à la situation et au moment d'énonciation, obligatoirement en face de l'interlocuteur réel. C'est pourquoi, en dehors de l'assertion catégorique, qui correspond à la forme non-marquée de *sooda*, la plupart des variations morpho-syntaxiques ne sont pas acceptables.

- (8) *Taroo-ga kuru-sooda.* « Il paraît que Taroo va venir »
- (9) **Taroo-ga kuru-soode-wa nai.* « *Il ne paraît pas que Taroo vienne »
- (10) **Taroo-ga kuru-soodesu-ka?* « *Est-ce qu'il paraît que Taroo va venir ? »
- (10') *Taroo-ga kuru-sooda-ne?* « Il paraît que Taroo va venir ? » [acceptable s'il s'agit d'une attente de confirmation]
- (11) **Taroo-wa kuru-sooni natta* « *Il a été décidé de paraître que Taroo va venir »
- (12) **asu kuru-soona hito* « *homme dont il paraît qu'il va venir »
- (13) **Taroo-ga kuru-soonara, shirase-te kure.*
« *S'il paraît que Taroo va venir, fais-moi le savoir »
- (14) *??Taroo-ga kuru soodatta.* « *Il a paru que Taroo devait venir »

4.2. Observations discursives

Nous procéderons ensuite à quelques observations discursives :

- (15) « *Miyazawa-san-ga kyoojukai-de chookai menshoku shobun-ni natta-soodesu-ne. Soremo hoka-no renchuu-ga gakusei-no mae-de kookai kyoojukai-to iu-no-wo hirai-te, zen'in-ga jikohihan mitai-na koto-wo yatta ageku-no koto-da-soodesu-ga* »
Sonna kiji-ga shimbun-ni de-te-ita to iu. Keiko-wa shimbun-no sooshita ran-o metta-ni yomanai node, «Miyazawa-sensei-mo sonna koto-ni nari-sooda-to osshatte imashita » (KURAHASHI Yumiko, *Yume-no ukihashi*)
[Hotta dit :] « **Il paraît que** le conseil des professeurs a destitué M. Miyazawa de ses fonctions, n'est-ce pas ? Et cela après que les autres professeurs ont ouvert ce qu'on appelle « le conseil des professeurs ouvert au

public » devant les étudiants, et qu'ils ont tous prononcé ce qu'on pourrait appeler une auto-critique. »

Il dit qu'il l'a appris par le journal. Keiko, qui ne lit presque jamais ce genre de rubriques, ne connaissait pas encore la nouvelle. Elle dit : « M. Miyazawa s'attendait, lui aussi, à une telle conséquence. »

En (15), le locuteur du propos rapporté (Hotta) a appris l'affaire seulement par le journal. Et son interlocuteur (Keiko) connaît Miyazawa personnellement, elle est donc considérée comme mieux informée selon Hotta. Ce n'est pas un oui-dire au sens d'une transmission d'information, mais la manifestation de la compréhension de Hotta, qu'on pourrait gloser ainsi : « Voilà ce que je comprends (mais qu'en est-il en réalité ?) »

Son énonciation va jusqu'à sous-entendre qu'il veut tirer davantage d'information de Keiko. On peut parler, si on veut, de dérivation illocutoire : ce qui peut être expliqué directement par notre hypothèse. Avec *sooda*, qui indique que le contenu intéresse la situation d'énonciation, la dimension d'interaction est effectivement activée (d'où le sous-entendu de la question).

Il y a beaucoup d'exemples où la phrase avec *sooda* introduit explicitement ou implicitement des questions, comme dans (16), (17), (18).

(16) *Minor* : *Nihongo-ni-wa « muninshoo » -to iu-yoona kakikata-ga aru-soodesu-ga, doo iu mono deshoo-ka?*

Shiba : *Sore-wa desu-ne, ima-de-mo shimbun-no shasetsu-ni yoku arimasu. « Nani nani-to omowareru » (warai) (Symposium tenu en 1989, repris dans *Shuukan Asahi*, le 13/11/1998 : 53)*

Minor : J'ai entendu dire qu'en japonais, il existe un style dit « non-personnel ». De quoi s'agit-il ?

Shiba : Ah, ça, aujourd'hui encore, c'est fréquent dans l'éditorial des journaux. « Il semble que blabla » (rire)

(17) *Sakaki* : *Tokorode, kimi-wa boku-no koigataki-da-sooda-ne. Kanari neshin-ni Taeko- san-ni sematte iru toka.*

Mario : *Taeko-san-ga hanashita-n-desu-ne. (SHIMADA Masahiko, *Tangoku-ga futte kuru*)*

Sakaki : À propos, il paraît que tu es mon rival, non ? Tu fais la cour à Taeko avec ardeur ?

Mario : C'est elle qui te l'a dit ?

- (18) *[Kikite] : Tamatama engekihyooronka-no Pinko-san-mo Soren-ni itte, shootai-mo sarete-nakatta-soodesu-keredomo, goran-ni-natte doo deshita-ka?*
 (« Interview » dans SHIMADA Masahiko. *Ulalume*)
 [Intervieweur] : Pinko-san, vous êtes critique de théâtre, vous étiez par hasard là-bas en U.R.S.S., sans pourtant être invitée, à ce qu'il paraît. Et ayant vu [la représentation de la pièce *Ulalume*], qu'en pensez-vous ?

Voyons un autre exemple intéressant :

- (19) *Uranaishi : Okusama-no guai-ga warui-to kikimashita-ga...*
Doomoku-sensei : Anata-no uwasa-wo kiite, sugaru kimochi-de tegami-wo kakimashita.
Uranaishi : Zehitomo oyaku-ni tachi-tai mono desu. Otegami-ni yorimasu-to,okusama-wa ningen-de-wa nai-soode.
 (SHIMADA Masahiko, *Luna*)
 Voyant : On m'a dit que votre femme se portait mal.
 Maître Doomoku : J'ai entendu parler de vous, et je vous ai écrit le cœur plein d'espoir.
 Voyant : Je tiens absolument à vous aider. Selon votre lettre, votre femme n'est pas un être humain ...

En énonçant la phrase qui héberge *sooda*, l'énonciateur interprète la lettre qu'il a reçue de son interlocuteur considéré comme fou. On peut gloser cet énoncé ainsi : « C'est ça que vous voulez affirmer » .

Cet exemple n'a donc plus rien à voir avec l'ouï-dire au sens de relais d'information. Ici, le contenu informationnel est pratiquement n'importe quoi. Ce qui compte beaucoup plus, c'est le niveau de commentaire ou de réaction qui lui est extérieur. On doit donc inévitablement faire intervenir la dimension de l'interaction.

Voyons deux autres exemples insérés dans d'autres types de contextes :

- (20) *Akechi tantei-wa akaboo-ni ikutsuka-no toranku-wo watasu-to, purattohoomu-ni oritachi, Kobayashi-kun-no hoo-ni yotte kimashita.*
 « *Kobayashi-kun, iroiro kurooshita-sooda-ne. Shimbun-de sukkari shitteru-yo. Demo, buji de yokatta* » (EDOGAWA Rampo, *Akechi Kogorou Zenshuu*)
 Le détective Akechi, ayant laissé quelques valises au porteur, descendit sur le quai et s'approcha de Kobayashi.

« Kobayashi, il paraît que tu t'es donné beaucoup de peine. J'ai tout lu dans le journal. Heureusement qu'il ne t'est rien arrivé. »

Il s'agit d'une scène de retrouvailles sur le quai de la gare. Ici encore, la fonction de la phrase avec *sooda* n'est pas la transmission d'information, car elle parle de l'interlocuteur Kobayashi. Cette phrase avec *sooda* fonctionne comme salutation, expression de sollicitude, autrement dit elle accomplit des actes perlocutoires. Cet exemple est en conformité avec notre hypothèse, qui met l'accent sur l'activation de la situation d'énonciation, la dimension d'interaction dans lesquelles on accomplit les actes de langage.

(21) *Tetsugakusha : Anta, kono booya-to tsukiatte yatte kure-nai-ka. Moo hotondo ningen-to shite koshoshite i-yagatte-ne, shuuri-wo shiyoo-ni-mo doko-kara te-wo tsukete ii-ka, kentoo-mo tsuka-nai arisama-da-sooda.* (SHIMADA Masahiko, *Ulalume*)

Philosophe : Toi, tu veux bien t'occuper de cet enfant ? Il est déjà « détraqué » en tant qu'être humain, et on ne sait pas par où commencer pour le « réparer », à ce qu'il paraît.

Ici encore, l'activation de la situation d'énonciation est bien présente, sous la forme d'une demande à l'interlocuteur. La situation n'est évidemment pas identique aux cas où le contenu propositionnel de la phrase avec *sooda* est associé directement à un acte, par exemple un acte illocutoire d'interrogation, comme dans (15) que nous avons déjà vu, mais ici comme ailleurs, la fonction de *sooda*, qui déplace l'attention vers le niveau de commentaire ou de réaction, est attestée, d'une façon stable. Dans (21) aussi, *sooda* fonctionne en harmonie avec l'acte illocutoire de la demande, qui se trouve dans le cotexte antérieur.

Dans cette partie, on aura remarqué que tous les exemples que nous avons abordés étaient des énoncés relevant de la conversation : c'est simplement parce que la majorité des occurrences de *sooda* sont dans la conversation. Mais on peut admettre l'activation de la situation d'énonciation non seulement dans les exemples en conversation, mais également pour les exemples « canoniques ». Même l'exemple (22), qui est inscrit dans un texte écrit narratif, est loin d'être purement informatif :

(22) [= (1)] *Dooiu fune-ka kentoo-mo tsukanakatta-ga, arabu-no kuni-ni ikita hitsuji-wo hakobu fune-da-to osowatta. Ippen-ni juusanmanto-mo tsumikommu-no-da-sooda.*

Je ne savais absolument pas de quel bateau il s'agissait, mais on m'a informé

que c'était un bateau pour transporter des moutons vivants vers les pays arabes. Il paraît qu'on embarque 130 mille moutons à la fois.

L'auteur essaie ici de partager son étonnement ou son admiration avec les lecteurs. « On embarque 130 mille moutons (!!) à la fois (!!) ». On a affaire à quelque chose comme un appel, une incitation, une orientation vers l'action ou la réaction etc., comme dans la conversation. On peut parler de « discours qui fait irruption dans l'histoire », si on suit Vuillaume (1990).

5. De quelques études précédentes

Dans cette partie, nous allons confronter notre hypothèse avec les études antérieures. En ce qui les concerne, deux constatations s'imposent. Premièrement, il y a peu d'études qui traitent *sooda* sérieusement, comparé aux autres marqueurs concurrents comme *rashii*, *yooda* etc. qui ont donné lieu à une vaste littérature. Deuxièmement, parmi les études sur *sooda*, aucun auteur ne s'oppose clairement à l'explication traditionnelle en termes de l'ouï-dire. Ces deux points sont liés, croyons-nous, l'un à l'autre. Si *sooda* a jusqu'ici retenu peu d'attention, c'est parce qu'il est considéré comme marqueur de ouï-dire pur et simple.

5.1. Les remarques de Teramura (1984) et Nakahata (1992), selon lesquelles *sooda* ne peut pas entrer en co-occurrence avec des éléments fortement énonciatifs tels les ordres, les questions, les intentions et les incitations nous semblent trop superficielles. Ils confondent une contrainte distributionnelle avec une contrainte sémantique beaucoup moins pesante.

(23) *Ano hito-wa ikoo-to itta. / *ikoo-da-sooda.* (Nakahata 1992 : 19)
Il a dit : « j'y vais/allons-y »

À partir des exemples comme (23), ils soutiennent que *sooda* ne transmet pas une attitude mentale de l'asserteur originel mais seulement un contenu propositionnel.

Mais c'est une observation trop superficielle, car en (23) on a affaire à une contrainte purement distributionnelle. Nous avons déjà vu beaucoup d'exemples de *sooda* qui interprètent l'attitude mentale de l'asserteur originel, et même en reprenant le contenu de (23), *sooda* est tout à fait compatible avec, par exemple, une intention forte comme dans (24) :

(24) *Ano hito-wa nani-o oite-mo ikitakute tamaranai (-noda) -sooda.*
Il paraît qu'il veut y aller absolument, à tout prix.

5.2. Kamitani (1995 : 557) dit que *sooda* n'est pas de mise quand le locuteur résume le propos originel :

(25) *Kare-ni yoru-to, sono-keikaku-wa shukushoo suru hookoo-de saikentoo sareru koto-ni natta-sooda / -rashii.* (*ibidem*)

Selon lui, on a décidé de réviser ce projet à la baisse.

(26) *Kare-no iu koto-wo matomeru-to, sono-keikaku-wa shukushoo suru hookoo-de saikentoo sareru koto-ni natta*-sooda / -rashii.* (*ibidem*)

Si on résume ce qu'il dit, on a décidé de réviser ce projet à la baisse.

Kamitani n'accepte pas *sooda* en (26). Mais à notre sens, *sooda* n'est pas totalement impossible. Même si on peut sentir une légère bizarrerie dans un tel emploi, ce n'est pas forcément dû au fait que *sooda* n'admet pas de résumé possible comme l'affirme Kamitani. Au contraire, on peut dire qu'avec *sooda*, qui indique déjà en tant que tel qu'on présente l'interprétation du discours d'autrui, l'énoncé devient redondant.

5.3. Enfin, Miyake (1994) et (2006) propose le concept de « jugement attesté » qui entend remplacer le concept de l'évidentialité (*evidentiality* en anglais).

L'évidentialité, selon la plupart des conceptions antérieures (voir Chafe et Nichols (éds.) 1986 ; Dendale et Tasmowski (éds.) 1994 ; Guentchéva (éd.) 1996 ; Hagège, Cl. 1995 ; Guentchéva et Lanbdaburu (éd.) 2007) fait avant tout référence au problème de la source de l'information transmise dans les énoncés, soit ouï-dire, soit inférence, soit expérience directe, *grosso modo*. On voit là une sorte d'apriorisme, qui suppose que la source de l'information préexiste absolument en dehors de l'énonciation.

Miyake relativise cet apriorisme en concevant son « jugement attesté » comme relation entre la source et la proposition. À notre avis, cette idée est proche de celle de médiaphore de Hagège (1995), conçue comme stratégie de renvoi tout comme l'anaphore, la cataphore, la logophore, l'égophore, l'autophore, toute une collection d'anthropophores selon cet auteur.

Nous sommes en accord avec l'idée générale de Miyake, mais pas pour les analyses qu'il conduit de chaque marqueur. Il schématise les jugements attestés de *sooda* et *rashii* comme suit :

Jugement avec *sooda* : preuve → proposition (Miyake 1994 : 24)

Jugement avec *rashii* : preuve —inférence→ proposition (*ibidem*)

Avec *sooda*, la relation serait immédiate, c'est-à-dire que la preuve devient directement la proposition, alors que dans le cas de *rashii*, le jugement ferait intervenir une inférence entre la preuve et la proposition, ce qui distingue les exemples (27) et (28).

(27) *Nani-ka-no shiryoo-de yonda koto-ga aru-no-desu-ga, sekaijuu-de toirettopoopaa-ni tayotte-iru ningen-to iu-no-wa, jinkoo-no yaku sanbunnoichi kurai-da-soodesu.* (*ibidem* : 25)

J'ai lu dans un document quelconque que les gens qui utilisent du papier hygiénique représentent environ un tiers de la population du monde entier.

L'auteur affirme qu'en (27), ce que dit le document constitue immédiatement la proposition.

(28) *Andalucia-wa tenkoo-ga waruku, chakuriku-ji-ni kitai-ga kanari yureta. Madrid-dake -de-wa naku, dooyara zenkokuteki-ni tenkoo-ga kudarizaka-ni natte-iru-rashii.* (*ibidem* : 22)

Il faisait mauvais en Andalousie, et l'avion a été assez secoué en atterrissant. Il semblait que le temps allait se gâter non seulement à Madrid mais dans tout le pays.

Toujours selon Miyake, la condition météorologique en Andalousie ne serait qu'un indice indirect pour introduire le contenu avec *rashii*. Le jugement fait intervenir une inférence.

Notre critique de Miyake porte en ce qu'il ne traite que des exemples « canoniques », autant pour *sooda* que pour *rashii*. Au fond, nous devons dire que l'immédiateté qu'il postule pour *sooda* n'est rien d'autre qu'une reformulation de la vision traditionnelle de l'ouï-dire en tant que relais d'information. Nous avons déjà vu que cette vision est incorrecte.

6. En guise de conclusion

Nous croyons avoir pu montrer que le concept de l'ouï-dire dans sa formulation habituelle était insuffisant pour saisir le fonctionnement de *sooda*, et qu'il serait souhaitable de le remplacer par ceux, pragmatico-énonciatifs, de manifestation de la compréhension de l'énonciateur, et d'orientation de l'interlocuteur. La dimension du contenu informationnel n'est certainement pas sans importance, mais elle n'entre en ligne de compte que secondairement. C'est moins le contenu qui compte que l'engagement subjectif ou intersubjectif de l'énonciateur.

Il reste encore bien des problèmes que nous n'avons pas abordés dans cet article : par exemple le problème de la relation entre deux auxiliaires (ou deux types d'un auxiliaire), à savoir la forme conclusive + *sooda* , et la forme adverbiale + *sooda*, et celui qui concerne les différences entre *sooda* et d'autres auxiliaires voisins : *rashii*, *yooda*, etc. Des études ultérieures sur ces questions nous permettront de développer l'analyse avancée ci-dessus.

¹ La question de savoir si on l'appelle « auxiliaire » , « suffixe verbal » ou encore « verbe adjectival » (*keiyoudoushi*) n'altère pas la validité de notre hypothèse.

² Cela n'empêche pas qu'on puisse supposer une dimension commune aux deux, puisqu'ils partagent le même étymon « soo » , provenant d'un ancien suffixe « sau » , qui marquait l'apparence.

Bibliographie

- CHAFE W. et NICHOLS J. (eds.) (1986). *Evidentiality: the linguistic coding of epistemology*. Norwood : Ablex.
- DENDALE P. et TASMOWSKI L. (éds.) (1994). *Les sources du savoir et leurs marques linguistiques*. *Langue Française* (Paris), 102.
- GUENTCHEVA Z. (éd.) (1996). *L'énonciation médiatisée*. Louvain : Peeters.
- GUENTCHEVA Z. et LANBDABURU J. (éds.) (2007). *L'énonciation médiatisée*, 2. Louvain : Peeters.
- HAGEGE Cl. (1995). Le rôle des médiaphoriques dans la langue et dans le discours. *Bulletin de la société de linguistique de Paris* (Paris), 90, 1.
- KAMITANI Eiji 紙谷栄治 (1995). Jodooshi « yooda » « rashii » ni tsuite 助動詞「ようだ」「らしい」について [Sur les auxiliaires « yooda » et « rashii »]. In : *Miyaji Yû , Atsuko sensei kokikinenronshû. Nihongo no kenkyû* 宮地裕・敦子先生古稀記念論集 日本語の研究 [Essais des professeurs Miyaji Yû et Atsuko. Recherche de la langue japonaise]. Tokyo : Meijishoin.
- KAWAGUCHI J. et KOÏSHI A. (1990). À propos de *il paraît que*: approche contrastive français-anglais-espagnol-japonais. *Equinoxe* (Kyoto), 5.
- KINSUI S. 金水敏 (1991). Dentatsu no hatsuwakooi to nihongo no bunmatsukeisiki 伝達の発話行為と日本語の文末形式 [L'énonciation pour la communication et la forme terminale de phrase en japonais]. *Koobe daigaku bungakubu kiyoo* 神戸大学文学部紀要 [Bulletin de la faculté des lettres de l'Université Kobe] (Kobe), 18.
- MIYAKE T. 三宅知宏 (1994). Ninshiki-modaritii ni okeru jisshooteki-handan ni tsuite 認識的モダリティにおける実証的判断について [Sur le jugement confirmé de la modalité épistémique]. *Kokugo kokubun* 国語国文 [Linguistique et littérature japonaises] (Kyoto), 63, 11.

- MIYAKE T. 三宅知宏 (2006). Jisshooteiki-handan ga shimesareru keishiki 実証的
判断が示される形式 [Les formes qui indiquent le jugement confirmé]. In :
MASUOKA Takashi et al. (eds.) 益岡隆志ほか編. *Nihongo-bunpoo no
shin-chihei 2* 日本語文法の新地平 2 [Le Nouvel horizon de la grammaire
japonaise 2]. Tokyo : Kuroshio.
- NAKAHATA T. 中畠孝幸 (1992). Futashikana dentatsu. *Sooda to rashii* 不確かな
伝達ーソウダとラシイー[La communication incertaine. *Sooda et rashii*].
Nihongogaku bungaku 日本語学文学 [Linguistique et littérature japonaises]
(Tsu), 3.
- ROSIER R. (1999). *Le discours rapporté*. Paris : Duculot.
- VUILLAUME M. (1990). *Grammaire temporelle des récits*. Paris : Minuit.
- WATANABE J. 渡邊淳也 (2004). *Furansugo ni okeru shookosei no imiron* フラン
ス語における証拠性の意味論 [La sémantique de l'évidentialité en français].
Tokyo : Soobi shuppansha 早美出版社.